



UNIVERSITY
OF FLORIDA
LIBRARIES







CORRESPONDANCE
GÉNÉRALE

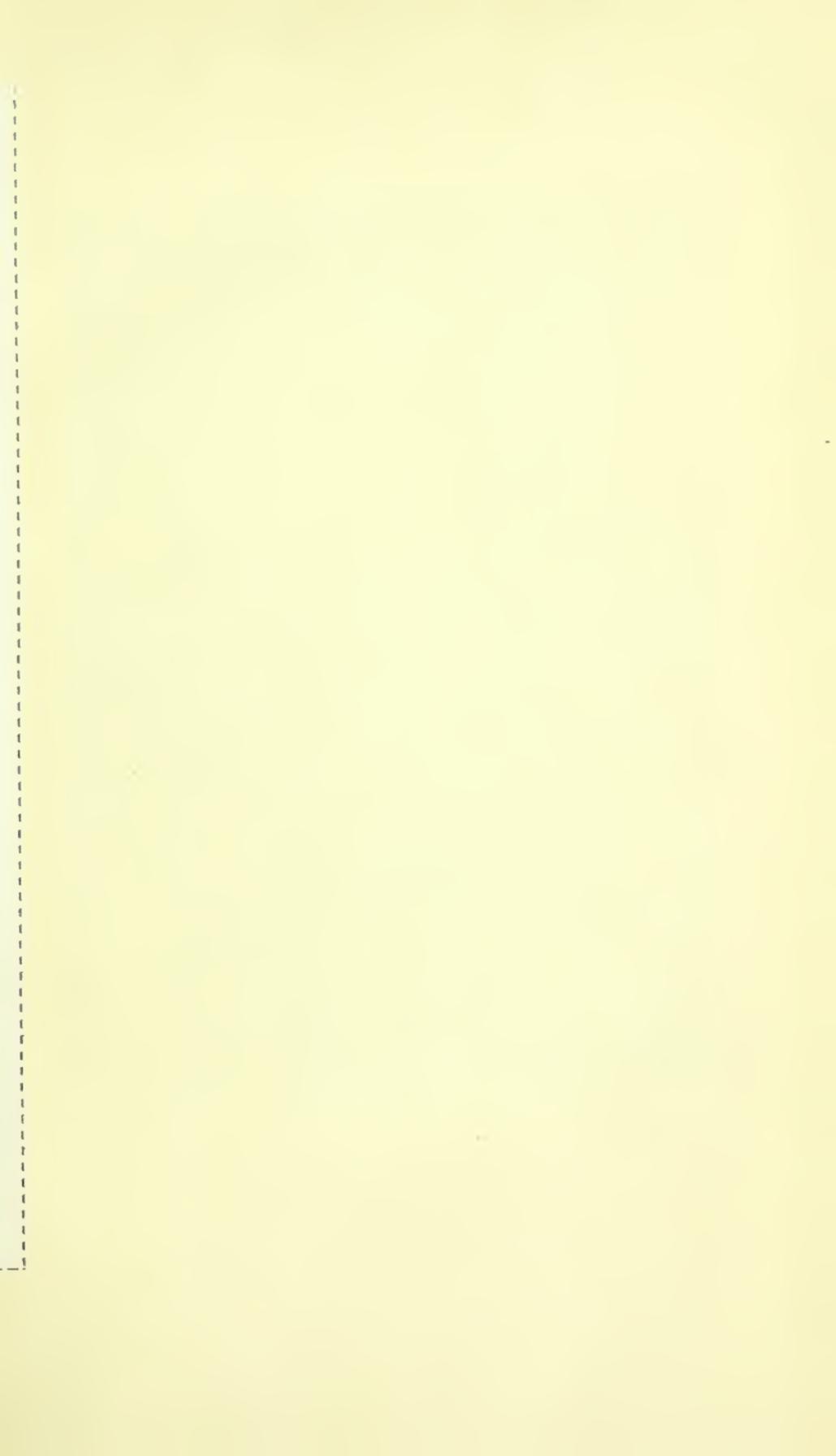
DE

J.-J. ROUSSEAU

I



Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
University of Florida, George A. Smathers Libraries





Librairie Armand Colin, Paris.

J.-J. ROUSSEAU ADOLESCENT

Peinture anonyme

Appartenant à M. le Commandant Favre, d'Annecy.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR

Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME PREMIER

Rousseau et M^{me} de Warens. — Rousseau à Venise.
Rousseau à Paris.
(1728-1751)

6 PLANCHES HORS-TEXTE



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, Boulevard Saint-Michel, 103

M. CM. XXIV

R864c

1924-34

Vol

AVERTISSEMENT

En juin 1923, les héritiers de feu M. Théophile Dufour m'ont confié la tâche de mettre en œuvre les éléments de la présente édition critique de la Correspondance générale et des Confessions de J.-J. Rousseau, commentées les unes par l'autre, éléments qu'il avait rassemblés au cours de près de soixante années de patientes et savantes recherches. J'assumais ainsi la périlleuse responsabilité de publier l'ouvrage projeté après l'avoir réalisé de mon mieux. Cela nécessite quelques explications préliminaires, que je vais essayer de donner le plus brièvement possible.

*
* *

M. Théophile Dufour, archiviste-paléographe, directeur des Archives, puis de la Bibliothèque publique de Genève, a entrepris ses recherches en 1864. Il devait jusqu'à sa mort, survenue le 13 novembre 1922, les poursuivre sans relâche, avec une conscience et des scrupules de rigoureux et trop modeste historien qui ne lui permirent jamais de considérer sa moisson de matériaux comme assez abondante pour commencer la construction du monument rêvé. Ce monument, il ne voulait le concevoir qu'achevé avec la dernière exactitude, et il attendait d'en avoir sous la main toutes les pierres avant de se résoudre

à poser la première... Le temps, inexorable, passa et, au terme de sa vie — cela a été raconté dans un pieux et émouvant article par M^{me} Noëlle Roger, sa fille — Théophile Dufour, contemplant l'ensemble des dossiers en préparation, prononça cette parole mélancolique : « Il est maintenant trop tard ; un autre que moi publiera mon œuvre ; s'il est honnête, il y mettra mon nom. »

L'édition des Confessions de J.-J. Rousseau que les besoins de la critique d'aujourd'hui réclament ne peut être exécutée qu'avec le secours d'une édition sûre de la Correspondance générale. Or, telle qu'elle est offerte actuellement en librairie, la Correspondance générale n'a pas subi de modifications, ou n'en a subi que d'insignifiantes, depuis la publication de Musset-Pathay, qui date de 1824. On s'est borné, jusqu'à nos jours, à reproduire le recueil de cet éditeur, sans y adjoindre les nombreuses lettres qui ont été retrouvées durant un siècle et qui ont été publiées, soit isolément dans des journaux ou des revues, soit par groupements dans des monographies. Ces lettres imprimées une seule fois, ou non encore réunies à la Correspondance générale, Th. Dufour les nomme les lettres « dispersées », et elles apportent aux mille et quelques pièces de la Correspondance générale actuellement dans le commerce un complément de près de deux mille lettres. Cela suffirait à montrer combien était nécessaire la publication que projetait Th. Dufour. Mais il faut ajouter à cet ensemble un grand nombre de lettres inédites dont les textes ont été recueillis par lui, et toutes celles qui peuvent encore être retrouvées.

La quantité n'est pas tout ; il y a aussi et surtout la qualité. Les fautes innombrables dont fourmille la Correspondance générale imprimée, ses erreurs de dates, ses inexactitudes dans l'identification des destinataires, ses incorrections, transpositions, omissions de texte, rendent inutilisable cette publi-

cation d'un autre âge. Pour établir une édition définitive, Th. Dufour s'est efforcé avant tout d'avoir sous les yeux les pièces autographes, qu'il a transcrites avec un génie de chartiste consommé. Il va sans dire qu'il ne lui a pas été donné de retrouver les autographes de toutes les lettres de Rousseau que l'on connaît ; mais son poste de directeur de la Bibliothèque de Genève l'a mis en situation d'avoir communication du plus grand nombre. Il est aisé de s'en rendre compte ici même : déjà en feuilletant ce premier tome, on constatera, dans les références données au bas des pages, que, sur l'ensemble des pièces qui le composent, il en est bien peu qui, faute d'avoir été vues sous forme d'autographes, ont dû être reproduites d'après l'imprimé, c'est-à-dire d'après la première impression, celle qui offrait le plus de garanties contre les erreurs. Les mêmes références montreront, au cours de l'ouvrage, que non seulement tout ce que possèdent les dépôts publics de Genève, Neuchâtel, Paris, Londres, Amsterdam, La Haye, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, et nombre de bibliothèques de province, a été mis à contribution et minutieusement collationné, mais encore les richesses des collections particulières. En outre, les autographes qui ont passé en vente à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, à Paris, à Londres, à Berlin et ailleurs, ont été pourchassés par l'infatigable érudit, qui en a presque toujours obtenu communication avant ou après les ventes. Le nombre des lettres de Rousseau qu'il n'a connues que par l'imprimé se réduit ainsi à une très faible proportion. On conçoit que les textes interrogés de cette manière lui ont permis de corriger à peu près toutes les erreurs de ses devanciers, de rétablir bien souvent des dates dont l'inexactitude avait fait errer les commentateurs, et de reconstituer les lettres dans leur intégralité en leur rendant une quantité de passages encore inédits.

La présente édition se recommande donc de deux mérites

à poser la première... Le temps, inexorable, passa et, au terme de sa vie — cela a été raconté dans un pieux et émouvant article par M^{me} Noëlle Roger, sa fille — Théophile Dufour, contemplant l'ensemble des dossiers en préparation, prononça cette parole mélancolique : « Il est maintenant trop tard ; un autre que moi publiera mon œuvre ; s'il est honnête, il y mettra mon nom. »

L'édition des Confessions de J.-J. Rousseau que les besoins de la critique d'aujourd'hui réclament ne peut être exécutée qu'avec le secours d'une édition sûre de la Correspondance générale. Or, telle qu'elle est offerte actuellement en librairie, la Correspondance générale n'a pas subi de modifications, ou n'en a subi que d'insignifiantes, depuis la publication de Musset-Pathay, qui date de 1824. On s'est borné, jusqu'à nos jours, à reproduire le recueil de cet éditeur, sans y adjoindre les nombreuses lettres qui ont été retrouvées durant un siècle et qui ont été publiées, soit isolément dans des journaux ou des revues, soit par groupements dans des monographies. Ces lettres imprimées une seule fois, ou non encore réunies à la Correspondance générale, Th. Dufour les nomme les lettres « dispersées », et elles apportent aux mille et quelques pièces de la Correspondance générale actuellement dans le commerce un complément de près de deux mille lettres. Cela suffirait à montrer combien était nécessaire la publication que projetait Th. Dufour. Mais il faut ajouter à cet ensemble un grand nombre de lettres inédites dont les textes ont été recueillis par lui, et toutes celles qui peuvent encore être retrouvées.

La quantité n'est pas tout ; il y a aussi et surtout la qualité. Les fautes innombrables dont fourmille la Correspondance générale imprimée, ses erreurs de dates, ses inexactitudes dans l'identification des destinataires, ses incorrections, transpositions, omissions de texte, rendent inutilisable cette publi-

cation d'un autre âge. Pour établir une édition définitive, Th. Dufour s'est efforcé avant tout d'avoir sous les yeux les pièces autographes, qu'il a transcrites avec un génie de chartiste consommé. Il va sans dire qu'il ne lui a pas été donné de retrouver les autographes de toutes les lettres de Rousseau que l'on connaît ; mais son poste de directeur de la Bibliothèque de Genève l'a mis en situation d'avoir communication du plus grand nombre. Il est aisé de s'en rendre compte ici même : déjà en feuilletant ce premier tome, on constatera, dans les références données au bas des pages, que, sur l'ensemble des pièces qui le composent, il en est bien peu qui, faute d'avoir été vues sous forme d'autographes, ont dû être reproduites d'après l'imprimé, c'est-à-dire d'après la première impression, celle qui offrait le plus de garanties contre les erreurs. Les mêmes références montreront, au cours de l'ouvrage, que non seulement tout ce que possèdent les dépôts publics de Genève, Neuchâtel, Paris, Londres, Amsterdam, La Haye, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, et nombre de bibliothèques de province, a été mis à contribution et minutieusement collationné, mais encore les richesses des collections particulières. En outre, les autographes qui ont passé en vente à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, à Paris, à Londres, à Berlin et ailleurs, ont été pourchassés par l'infatigable érudit, qui en a presque toujours obtenu communication avant ou après les ventes. Le nombre des lettres de Rousseau qu'il n'a connues que par l'imprimé se réduit ainsi à une très faible proportion. On conçoit que les textes interrogés de cette manière lui ont permis de corriger à peu près toutes les erreurs de ses devanciers, de rétablir bien souvent des dates dont l'inexactitude avait fait errer les commentateurs, et de reconstituer les lettres dans leur intégralité en leur rendant une quantité de passages encore inédits.

La présente édition se recommande donc de deux mérites

immédiatement appréciables : celui de grouper vraiment dans son ensemble la Correspondance de Rousseau autant que cela est possible à l'heure présente, et celui d'apporter un texte pur auquel on peut se fier. Elle apporte encore autre chose : plus d'un millier de lettres, pour la plupart inédites, des correspondants de Rousseau, complément souvent indispensable à l'intelligence des siennes.

*
* *

En ce qui concerne le plan de l'ouvrage, Théophile Dufour n'a laissé aucune indication précise sur ses intentions ; son activité prodigieuse s'est limitée à la chasse des matériaux et il ne s'est pas expliqué sur la manière dont il entendait les mettre en œuvre. Ainsi, il semble qu'il ait un instant songé à joindre aux lettres de Rousseau celles de ses correspondants, puisqu'il en a recueilli et copié une certaine quantité, mais il a plus tard abandonné ce projet, peut-être pour ne pas compliquer la besogne de l'imprimeur en augmentant les dimensions de l'ouvrage. J'ose espérer qu'on ne me blâmera pas d'y avoir délibérément introduit cet élément important. J'ai cru aussi qu'on trouverait avec plaisir, à côté des textes, la reproduction de quelques portraits, estampes et fac-similés, choisis en songeant avant tout à leur intérêt documentaire. Enfin, j'ai pris sur moi d'adopter un classement qui n'est pas celui des précédents éditeurs de la Correspondance générale. On ne s'en apercevra qu'à peine dans ce premier volume, où l'ordre chronologique a pu être suivi sans que l'intérêt de la lecture en soit diminué.

*
* *

Les documents laissés par Th. Dufour ne forment pas moins de cent trente-deux dossiers, dont quelques-uns fort

volumineux; et, s'il fallait tout imprimer, une centaine d'in-8° y suffiraient à peine. Je devais donc me limiter à la reproduction des textes, en réduisant le commentaire et l'appareil critique au strict nécessaire.

Ces documents consistent principalement :

1° En copies « figurées », c'est-à-dire transcriptions, de la main de Th. Dufour, — orthographe, ponctuation, ratures, taches, trous dans le papier, etc. minutieusement respectés, — des originaux autographes (expéditions des lettres), des brouillons ou des minutes autographes, des copies autographes (copies de la main de Rousseau), ou des autres copies manuscrites que Th. Dufour a eus sous les yeux ;

2° En imprimés, contemporains de Rousseau ou postérieurs, contenant des lettres dispersées ;

3° En copies de pièces d'archives ou d'actes notariés, renseignements biographiques, bibliographiques ou autres, se rapportant à Rousseau, ou à ses correspondants, ou à des personnages, ou à des écrits, ou à des faits mentionnés dans ses lettres ;

4° En notes manuscrites sur les marges d'un grand nombre d'ouvrages, notamment de deux exemplaires de la Correspondance générale imprimée.

Quand je reproduis textuellement une note de Th. Dufour, et en particulier l'une de celles qui apportent une opinion personnelle sur un point de controverse, je la fais suivre des initiales Th. D. ; quand, de plusieurs pages ou de plusieurs documents, je fais une seule note résumée en quelques lignes, je laisse cette note sans signature : cela indique que les éléments de la note sont fournis par Th. Dufour, mais non la rédaction même.

Quand, d'autre part, je crois pouvoir apporter une annotation de mon cru, je la signe des initiales P.-P. P., afin que la responsabilité m'en incombe et que, s'il m'est arrivé de

commettre quelque erreur, on ne soit pas tenté d'en charger la mémoire du savant à qui, en inscrivant son nom seul en tête de ce livre, j'ai tenu à laisser tout l'honneur de l'entreprise. Et, les héritiers de Th. Dufour ayant bien voulu m'autoriser à joindre à ses textes les pièces que j'ai pu et que je peux encore retrouver de mon côté, je signe également de mes initiales, et pour la même raison, mon commentaire de ces nouvelles pièces.

Dirai-je que, ces sept derniers mois, j'ai eu, grâce à l'amabilité d'obligeants collectionneurs, communication de plus de deux cent trente lettres (originaux autographes, minutes autographes ou copies anciennes), que Th. Dufour n'a pas connues ou n'a connues que par l'imprimé, et dont près de cent sont inédites ? Une vingtaine de ces dernières figurent dans le présent volume. Je me suis efforcé de les transcrire suivant la méthode rigoureuse de Th. Dufour, et j'ai lieu d'espérer qu'il me sera encore donné d'en découvrir d'autres au cours de mon travail d'éditeur.

*
* *

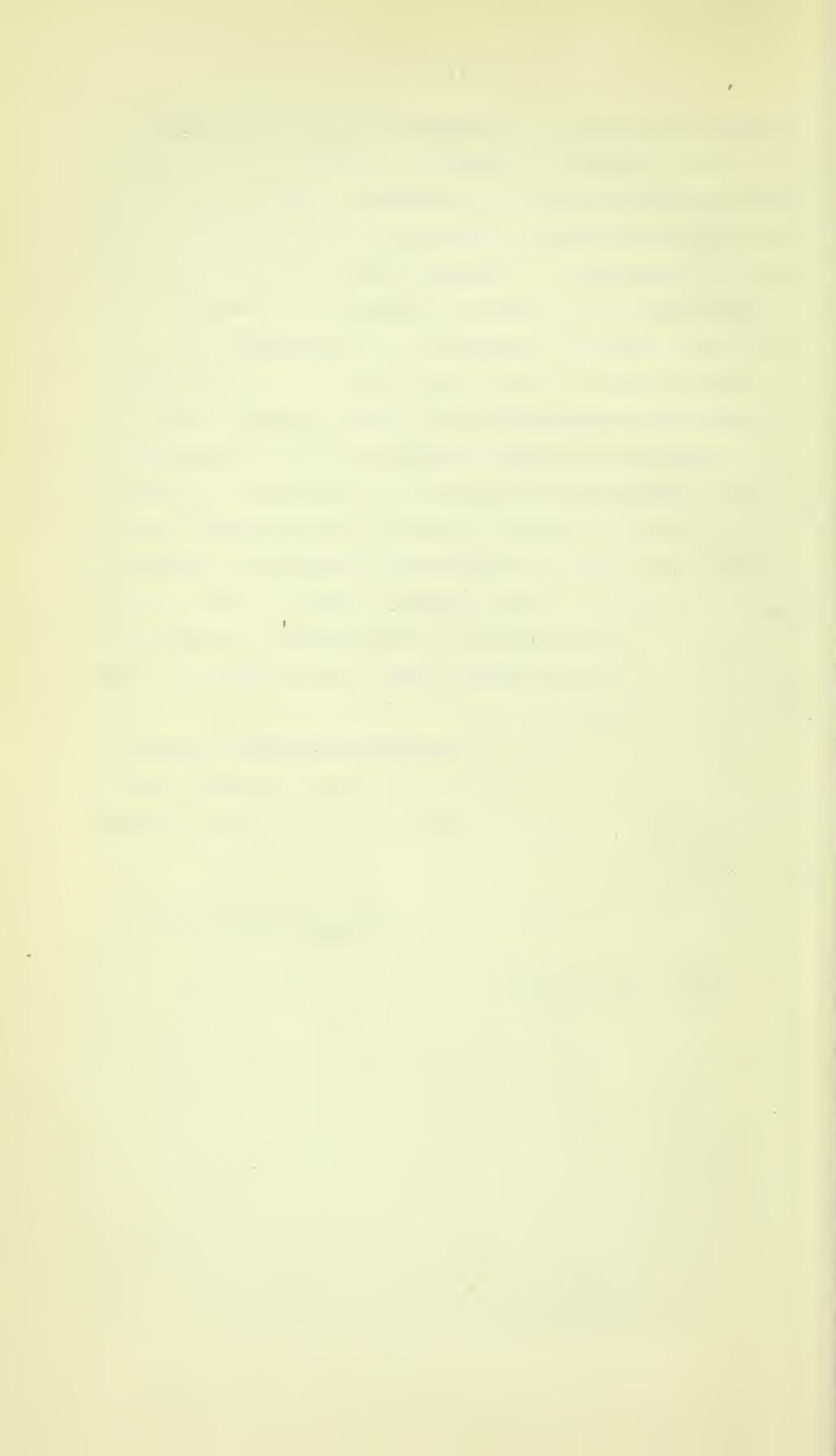
Je dois maintenant ajouter que les dossiers de Th. Dufour s'augmentent de dossiers similaires, formés durant toute une vie par un admirateur passionné de Rousseau, le Parisien Joseph Richard, né le 1^{er} juin 1799, mort à Paris le 17 novembre 1875. Ce « Rousseaulâtre », comme on l'a appelé (Intermédiaire des chercheurs et des curieux, tome X, 1877, p. 158), modeste fonctionnaire de l'Assistance publique et garde-national, passa son existence, dès sa plus tendre jeunesse, à recueillir pour sa satisfaction personnelle et comme un amoureux, des documents relatifs à Jean-Jacques, particulièrement en ce qui concerne la Correspondance et les Confessions. A sa mort, qui passa aussi inaperçue que sa vie de

chercheur silencieux, ses manuscrits et sa bibliothèque — près de 8000 volumes ou brochures traitant de Rousseau — allèrent, pour quelques louis, s'entasser dans l'arrière-boutique du libraire Delahays. Beaucoup plus tard, j'ignore dans quelles circonstances, Th. Dufour acheta un lot important de ces petits livres ou brochures rarissimes, collectionnés et annotés par Joseph Richard, qui lui fournirent les textes d'un grand nombre de lettres dispersées. Il eut encore postérieurement la bonne fortune de pouvoir acquérir, dans une vente publique, quatre dossiers renfermant, d'une minuscule et précise écriture, la copie de près de 3000 documents : c'étaient les manuscrits de Joseph Richard. Il y a là la presque totalité des pièces conservées à la Bibliothèque de Neuchâtel (lettres de Rousseau et de ses correspondants), transcrites au cours de voyages que, chaque année, le « Rousseaulâtre », utilisant ses vacances de petit fonctionnaire, faisait en Suisse. Il y a cela, et bien d'autres choses...

De sorte que les éléments de la présente édition se trouvent avoir été amassés sans interruption depuis la publication de Musset-Pathay et que sa préparation n'aura pas demandé moins d'un siècle.

PIERRE-PAUL PLAN

Paris, le 21 mars 1924.



Mon cher Cousin

Quoi que tu m'écrive de la façon que tu
 écrirais à une étrangère, je ne laisses pas de
 te répondre à notre manière accoutumée, c'est
 donc sur ce point que t'acharrais de t'éclaircir
 sur les reproches que tu me fais dans ta
 lettre. Premièrement tu peux voir
 par la preuve que tu ti de mon amitié
 que tu tiens de mes mains et que je te
 prie de ne jamais abandonner. Jusqu'à
 ce que jeter puisse donner une plus
~~évidente et~~ ^{transpore} si mon amitié est une amitié
 forcée et peu sincère, comme tu me le
 reproches, marque fondé sur ce que
 je n'ai fait par ci ni par là aucune de plaisir
 de ton éloignement, mais tu sais toi
 même que nous en étions demeurés
 d'accord ensemble et que tu m'y
 avais sollicité afin de mettre à com-
 du tout, tout d'être d'intelligence avec
 toi et Dieu sait si je n'ai pas cherché
 avec tout l'empressement possible
^{à aller te voir}
 tous ces reproches surin afin de te y faire
 tenir un papier parlant en faveur de
 ma main par la voie d'un de mes amis
 qui est parti pour ce pays là il y a quel-

jours qui est le fils de M^r D'après
 cette prière de te voir ^{à l'aveu} de ma
 part si tu le vois; par ~~ce~~ tu ne
 connoitres les caractères maudits de celui
 qui t'a incité à me faire les reproches
 parce que je n'avois pas voulu le
 defraier de la moitié du port de
 ta lettre; ~~et~~ si je lui ai donné
 l'argent des médailles il a bien eu
 l'insolence de demander à ma tante
 l'argent que tu lui devois
~~et il~~ a écrit deux fois à ton Père
 pour ce sujet; au reste c'est le plus
 garçon le plus intéressé que j'aie
 vu de ma vie jusqu'à me mettre
 en troupe les amis des fils de Bou-
 chery pour se faire paier 10 s. de
 Genève que je lui devois, et encore
 lorsqu'il faisoit que je n'avois point
 d'argent, par tout ~~ce~~ tu peux le
 reconnaître au portrait reconnois l'indignité
 de son procédé et reviens des faux préjugés
 où tu es tombé à mon égard, quoiqu'il en
 soit mon oncle chez lequel j'ai été persuadé que rien
 ne m'aurait jamais empêché d'être à
 ton égard le plus fidèle ami qui fut jamais

N^o 1.

A [UN COUSIN, A TURIN]¹.

[1728 ou 1731?] **

Mon cher Couzin,

Quoi que tu m'écrive de la façon que tu écrirois a un étranger, je ne laisse pas de te repondre a nôtre manière accoutumée c'est donc sur ce ton que je tâcherois de t'éclaircir sur les reproches que tu me fais dans ta lettre. Premièrement tu peux voir par la preuve de mon amitié que tu tiens de ma main et que je te prie de ne jamais abandonner jusqu'a ce que je t'en puisse donner une plus évidente et sensible si mon amitié est une amitié fardée et peu sincère comme tu me le marque fondé sur ce que je n'ai fait paroître aucun déplaisir de ton éloignement, mais tu sais toi même que nous en étions demeuré d'accord ensemble et que tu m'y avois sollicité, afin de [me] méttre a couvert du soupçon d'être d'intelligence avec toi et Dieu sait si je n'ai pas cherché avec tout l'empressement possible a apprendre ton adresse a Turin afin de t'y faire tenir un papier parlant venant de ma main par la

1. Transcrit de la minute autogr., Ms. de Saussure, n^o 6, folios 53, 54. — Cette lettre a été publiée pour la première fois dans la *Semaine littéraire* du 22 octobre 1921, où elle est donnée comme écrite à *Rousseau par Abraham Bernard*, et recopiée par Rousseau avec l'intention de conserver la copie pour que l'original ne soit pas trouvé en sa possession. J.-J. aurait poussé le scrupule — un vrai scrupule de chartiste — jusqu'à reproduire fidèlement les ratures... Cette interprétation originale a été admise par le comité de rédaction des *Annales J.-J. R.* (t. XIII, p. 182-186). — [P.-P. P.]

voie d'un de mes amis qui est parti pour ce pais la il y a quel-que jours qui est le fils de M^r Dassier je te prie de le bien saluer de ma part si tu le vois ; par tout cela tu peux connoître le caractère maudit de celui qui t'a incité a me faire ces reproches parce que je n'avois pas voulu le deffraier de la moitié du port de ta lettre ; je lui ai rendu l'argent des médailles il a bien eu l'insolence de demander a ma tante fazi ¹ l'argent que tu lui devois et a écrit deux fois a ton Père pour ce sujet ; au reste c'est le garçon le plus intéressé que j'aie vu de ma vie jusqu'a me mettre en trousse ses amis des fils de Bouchers pour se faire paier 10 s. de Geneve que je lui devois, et encore lorsqu'il savoit que je n'avois point d'argent, a ce portrait reconnois l'indignité de son procédé et reviens des faux préjugez ou tu es tombé a mon égard, quoiqu'il en soit mon cher couzin sois persuadé que rien ne sauroit jamais m'empêcher d'être a ton égard le plus fidelle ami qui fut jamais.

[C'est par des papiers retrouvés à Chambéry vers 1776, que l'on a pu reconstituer en partie la correspondance des années de jeunesse de J.-J. Rousseau. Un premier lot fut utilisé par J.-L. De Boubers dans le tome VIII de l'édition de Londres (en réalité Bruxelles), en 1776. Plus tard, en 1825, Musset-Pathay eut communication d'un dossier réuni par H.-B. de Saussure, dossier qui est conservé aujourd'hui par les descendants de l'illustre physicien genevois. Musset-Pathay utilisa ces pièces avec le peu de précision que l'on croyait alors pouvoir accorder aux textes, et il laissa de côté comme négligeables 9 lettres qui, pour des lecteurs d'aujourd'hui, présentent un intérêt de premier ordre. Dans le dossier de Saussure, figure, faisant partie d'un cahier où sont tracés les brouillons de lettres certainement écrits à Neuchâtel en l'été de 1731, la minute de la présente lettre, qui semble n'avoir pu être écrite qu'à Genève, avant le départ de Jean-Jacques, c'est-à-dire vers mars 1728. Théophile Dufour remarque que la phrase « je lui ai rendu l'argent des médailles » paraît être une allusion aux « espèces de médailles » aux armes de la République de Genève que J.-J. gravait, à l'époque de son apprentissage, pour servir, à lui et à ses camarades, « d'ordres de Chevalerie » (Cf. *Confessions*, livre I). Mais la présence de la minute dans le cahier de 1731 est troublante, et contraint, dit-il,

1. « Ma tante fazi », c'est-à-dire, M^{me} Clermonde Fazy, à qui est adressée la lettre 22. Elle était la sœur d'Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques.

d'adopter cette date, « car il faut se rendre à l'évidence. » — Cependant, les deux faits sont-ils absolument incompatibles ? D'une part, nous avons un document qui a été exécuté en 1731, de l'autre, une lettre qui relate des faits nous semblant remonter à 1728. Le document qui nous est resté est-il bien la minute de la lettre ? Ou serait-il peut-être la *reconstitution* de la lettre, faite par J.-J. trois ans plus tard ? Quelque bizarre que puisse paraître cette hypothèse, elle est plausible quand on sait que Rousseau a, au cours de sa vie, recomposé ainsi des lettres anciennes. On en trouvera un exemple dans ce volume : la lettre n° 89, adressée à Du Theil, sous la date du 7 octobre 1744, nous est connue par une minute autographe, ou plus exactement par une reconstitution autographe, passablement raturée, que J.-J. a écrite près de vingt ans après, en 1763. On pourra objecter que cette lettre à Du Theil présentait pour Rousseau un intérêt tout particulier, tandis que la lettre au cousin ne semble pas faire allusion à des faits d'une importance capitale. Qu'en savons-nous ? Les faits relatés dans la lettre au cousin nous paraissent insignifiants parce que les *Confessions* sont muettes sur l'incident qui les a motivés ; mais il se pourrait qu'à l'époque où J.-J. se trouvait vagabond à Neuchâtel, après trois ans d'aventures, ces faits eussent à ses yeux une signification spéciale. Aussi, jusqu'à plus ample informé, il faut laisser au lecteur le choix entre la date 1728 et la date 1731. — D'autre part, qui est le cousin à qui J.-J. s'adresse ? Ce cousin est à Turin. Ne serait-ce pas le miniaturiste Mussard, dit Tord-Gueule, qu'il devait rencontrer dans cette ville bien peu de temps après son départ de Genève, et qu'on peut identifier à Robert Mussard, peintre en miniature, né le 27 juin 1713, établi à Paris dès 1735, parent éloigné de J.-J. ? Ils avaient tous deux pour quartsaieul Simon Mussard, de Châteaudun, reçu bourgeois de Genève en 1579. A l'appendice, on trouvera l'arbre généalogique de cette famille.]

N^o 2.A M. DE LA MARTINIÈRE, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE A SOLEURE ¹.

[... 1731.]

Je vous ai raconté mes imprudences et mes fautes. Vous voulez que je les mette par écrit, j'obéis à vos ordres ; en voici le résumé :

Fils d'un horloger, j'étois destiné à devenir moi-même un artisan : j'avois fait une partie de mon apprentissage ; mais le goût de la lecture qui me poursuivoit, quelques espiègleries, m'aliénèrent un maître brutal : il m'obsédoit, m'humilioit ; ce n'étoit que mauvais traitemens. Dans mes échappées du dimanche, je me répandois dans la campagne avec des jeunes gens de mon âge : nous oublions le temps, nous ne calculions pas la distance, nous jouissions de la douce liberté, nous ne pensions à rien. Un soir je m'éloignai plus que de coutume : j'avois devant moi des champs, de la verdure ; je savourois ce

1. Publiée pour la première fois par Musset-Pathay (*Œuv. Inéd.*, 1825, t. I, p. 3) d'après une copie remise par M. Dubois, « de Genève », cette lettre est vraisemblablement fausse. On la sent fabriquée après une lecture des *Confessions*, et elle ne rappelle en rien le style de J.-J. à aucune époque de sa vie. Musset-Pathay la datait de 1732. Or, en admettant qu'elle fût authentique, elle serait de l'année précédente, car M. de la Martinière est mort à Soleure le 17 novembre 1731 (*Anno Domini 1731, 17 Novembris, obiit apoplexia tactus ac in ecclesia Franciscanorum est sepultus : Laurentius de la Martinière, secretarius legationis Gallicae apud Helvetios*, lit-on dans le registre mortuaire de l'Eglise paroissiale de Soleure). Il est à noter que le personnage qui remit cette pièce à Musset-Pathay, un M. Dubois, qui par parenthèse n'était nullement de Genève, lui en remit deux autres, qu'on verra plus loin, et dont l'authenticité est également inadmissible (nos 26 et 92). La présente lettre a été fabriquée pour simuler celle que Rousseau a effectivement écrite sur le même sujet, et qui n'a pas encore été retrouvée (*Confessions*, livre IV : « M. de la Martinière voulut voir de mon style, et me demanda par écrit le même détail que j'avois fait à M. l'ambassadeur. Je lui écrivis une lettre que j'apprends avoir été conservée par M. de Marianne, qui était attaché depuis longtemps au marquis de Bonac et qui, depuis, a succédé à M. de la Martinière sous l'ambassade de M. de Courteilles »).

beau spectacle, je ne m'apercevois pas que le soleil achevoit sa course. Je m'en aperçus enfin, mais trop tard ; les portes étoient fermées. Cette faute involontaire m'attira un châtiment cruel ; je fus battu et menacé de pis encore si je récidivois : je me promis bien de n'en rien faire, je m'observai avec soin ; je me tenois en garde contre une imprudence qui devoit m'être si fatale : elle arriva pourtant. Ce beau lac, ces coteaux, ces montagnes se dérouloient majestueusement à mes yeux ; j'allois les perdre, je voulus prolonger le charme ; je calculai mal, la porte se trouva encore fermée. Un oubli, une seconde, m'exposèrent à un traitement barbare ; je refusai de m'y soumettre ; j'errai quelques jours dans les campagnes, et conduit par le besoin, le désœuvrement, je me trouvai sans y penser chez un curé du voisinage : c'étoit le descendant d'un chevalier de la Cuiller. Cette circonstance, qui m'étoit revenue dans la mémoire, ne fut pas ce qui contribua le moins à m'amener chez lui ; j'étois curieux de voir comment étoit fait un petit-fils de ces hommes dont nos histoires nous font des peintures si extraordinaires. Il n'avoit rien assurément de propre à justifier l'idée que je m'en étois faite ; mais il me reçut bien, me traita mieux ; je ne me trouvai plus de répugnance à croire ce qu'il croyoit : il m'adressa à une dame nouvellement convertie. Je me figurois une vieille dévote, c'étoit un ange ; je l'aimai, je l'adorai, j'eusse voulu ne la jamais quitter : il le fallut néanmoins ; elle étoit jeune, j'étois jeune, la bienséance ne lui permettoit pas de me retenir : je partis pour Turin. Au bout de trois mois, je fus catéchisé, converti, initié aux mœurs de l'Italie. Livré à moi-même, dénué de moyens, sans ressources, je fus assez heureux pour me préserver du vice. Un honnête ecclésiastique m'accueillit ; j'eus de l'emploi, je devins laquais, secrétaire. Enfin je fus admis au service de la maison de Solar ; j'étois comblé d'égards, de bienveillance, j'avois mérité l'estime et obtenu l'amitié de l'abbé de Gouvon, dont j'étois devenu l'élève.

Malheureusement un étourdi de compatriote vint à Turin, me captiva, me séduisit, me fit perdre le goût du travail et

m'entraîna. Les folies dont il m'avoit rempli la tête se dissipèrent bientôt. J'avois manqué l'occasion de m'assurer une existence qu'on m'offroit : Mme de Warens m'accueillit cependant ; elle brava les propos pour protéger ma misère, elle me mit au séminaire : je n'y fis rien ; aux enfans de chœur, j'apprenois médiocrement la musique, quand des ennuis déterminèrent M. le Maître à se retirer. Je l'accompagnai jusqu'à Lyon ; mais ses partitions lui furent enlevées, il avoit des atteintes d'épilepsie, sa bourse étoit légère : je fus effrayé, je le recommandai aux soins de ceux qui l'entouroient et m'en allai. Je ne trouvai plus Mme de Warens à Annecy, elle étoit partie pour Paris. J'étois sans ressources, je gagnai la Suisse ; il falloit y vivre : je me mis à enseigner la musique. Mon début ne fut pas heureux. Je voulus essayer la composition je ne la savois pas, je fus sifflé. Je vins alors à Neufchâtel, où mon travail suffisoit à mes besoins, lorsque le hasard me fit faire la rencontre du moine grec : il me parla du saint sépulcre, de princes, de voyages, m'offrit de l'accompagner comme interprète. Je n'avois pas de motif de confiance ; je crus tout, j'acceptai tout. Vous savez le reste.

N^o 3

A [MADEMOISELLE GIRAUD A ANNECY]¹

[Neuchâtel, été 1731.]

.....
2 ...serai bien certain de vôtre adresse et que vous m'apprendrez que vous avez reçu cette lettre³, je ne doute pas que [vous] n'aiez conservée pour moi cette même bonté que vous m'avez témoignée jusqu'à présent ; ainsi je vous écris avec une certaine confiance que vous me pardonnerez, je crois, facilement. Icy répondons à vôtre chère lettre⁴.

Je suis très sensible à la bonté que veut bien avoir Madame de W^x de se ressouvenir encore de moi. Cette nouvelle m'a donné une consolation que je ne saurois vous exprimer, et je vous proteste que jamais rien ne m'a plus violemment⁵ affligé que d'avoir encouru sa disgrâce. J'ai eu déjà l'honneur de vous dire, M.[¹¹⁶] que j'ignorois les fautes qui avoient pu me rendre coupable à ses yeux, mais jusqu'icy la crainte de lui déplaire m'a empêché de prendre la liberté de lui écrire pour me justifier ou du moins pour obtenir par mes soumissions un pardon qui seroit dû à ma profonde douleur, quand même

1. Transcrit de la minute autographe (Ms. de Saussure, folios 37, 38, 39), sans suscription, ni date. Le texte a été communiqué à Musset-Pathay qui l'a, de même que les autres éditeurs après lui, corrompu en maints passages. Il est ici conforme à la minute, orthographe et accentuation conservées. La ponctuation seule, qui est assez capricieuse sous la plume de Rousseau, a été discrètement rectifiée.

2. Le commencement de cette lettre manque. Il se trouvait sur un premier feuillet aujourd'hui disparu. Les premiers éditeurs ne voulant pas commencer au milieu d'une phrase ont supprimé les douze premières lignes.

3. Mots biffés : « N'y manquez pas au moins s'il vous plait. »

4. Ce qui précède est donc *INÉDIT*. Le texte, dans les impressions précédentes, commence à « Je suis très sensible ».

5. J.-J. avait d'abord écrit : « sensiblement », qu'il a biffé et remplacé par « violemment ».

j'aurois commis les plus grands crimes. Aujourd'hui, mademoiselle, si vous voulez bien vous employer pour moi, l'occasion est favorable et, à votre sollicitation, elle m'accordera sans doute la permission de lui écrire, car c'est une hardiesse que je n'oserois prendre de moi-même. C'étoit me faire injure que demander si je voulois qu'elle eut mon adresse : puis-je avoir rien de caché pour une personne à qui je dois tout ? Je ne mange pas un morceau de pain que je ne reçoive d'elle ; sans les soins de cette charitable Dame, je serois peut être déjà mort de faim et si j'ai vécu jusqu'à présent, c'est aux dépens d'une science (*sic*) qu'elle m'a procurée. Hâtez vous donc, mademoiselle, je vous en supplie, intercedez pour moi et tâchez de m'obtenir la permission de me justifier.

J'ai bien reçu votre lettre datée du 21^e novembre¹ adressée à Lausanne ; j'avois donné de bons ordres, et elle me fut envoyée sur le champ. L'aimable demoiselle de Gr.^{**2} est toujours dans mon cœur et je brûle d'impatience de recevoir de ses nouvelles, faites moi le plaisir de lui demander, au cas qu'elle soit encore annessi³ si elle agréeroit une lettre de ma main. Comme j'ai ordre de m'informer de M^r. Venture, je

1. Cette date doit être le 21 novembre 1730, si la présente lettre est, comme je le pense, de l'été 1731. Les précédents éditeurs lui donnent arbitrairement la date « ...1732 ». Comme la minute autographe précède, dans le cahier, celle de la lettre adressée à Isaac Rousseau, il en résulte que J.-J. l'a écrite avant, quand bien même ce serait le même jour. C'est donc à tort que les précédents éditeurs lui ont donné le n^o 2, alors qu'ils donnaient le n^o 1 à la lettre adressée à Isaac Rousseau ; c'est le contraire qu'il fallait faire.

2. Les précédents éditeurs ont écrit ici : « demoiselle de Galley », tandis que l'autographe désigne certainement M^{lle} de Gr[affenried]. Les mêmes éditeurs indiquent comme destinataire M^{lle} de Graffenried, ce qui est impossible puisqu'il est question d'elle dans la lettre. Les messages que J.-J. donne pour M^{lle} de Gr. et pour M^{me} de W[arens], la phrase sur Venture, le ton général, tout indique que la lettre est adressée à M^{lle} Giraud. Esther Giraud était née le 4 septembre 1702, à Genève (*Mugnier*, p. 69), et avait abjuré à Annecy le 11 janvier 1727 (E. Serand, *Revue Savoisiennne* du 30 avril 1881, page 45). Voyez Th. Dufour, *Pages inédites de J.-J. Rousseau*, Genève, février 1907, in-8, 2^e série. p. 16, note 3.

3. *Sic*, pour « à Annecy », de même quelques lignes plus loin. Cette graphie qui est tout à fait dans le ton du parler savoyard, n'est pas particulière à J.-J. On la retrouve à peu près semblable dans les lettres autographes de S^t François de Sales, qui avait l'habitude de dater ainsi, avant de signer : « à Nussy, le... » [P.-P.-P.].

serois fort aise d'apprendre ou il est actuellement. Il a eu grand tort de ne point écrire a M^t. son père qui est fort en peine de lui ; j'ai promis de donner de ses nouvelles des que j'en saurois moi-même ; si cela ne vous fait pas de la peine, accordez moi la grace de me dire s'il est toujours annessi et son adresse a peu près. Comme j'ai beaucoup travaillé depuis mon départ d'après de vous, si vous agréez pour vous desennuier que je vous envoie quelques unes de mes pièces, je le ferai avec joie, toutefois sous le seau du secret, car je n'ai pas encore assez de vanité pour vouloir porter le nom d'auteur ; il faut auparavant que je sois parvenu a un degré qui puisse me faire soutenir ce titre avec honneur. Ce que je vous offre, c'est pour vous dédommager, en quelque sorte, de la compôte de curiosité qui n'est pas encore mangeable. Passons a votre dernier article qui est le plus important. Je commencerai par vous dire qu'il n'étoit point nécessaire de preambule pour me faire agréer vos sages avis, je les recevrai toujours en bonne part et avec beaucoup de respect et je tâcherai d'en profiter. Quand a celui que vous me donnez, soiez persuadée Mademoiselle que ma Religion est profondément gravée dans mon ame et que rien n'est capable de l'en effacer. Je ne veux pas icy me donner beaucoup de gloire de la constance avec laquelle j'ai refusé de retourner chez moi ; je n'aime pas proner des dehors de piete qui souvent trompent les yeux et ont de tout autres motifs que ceux que montrent [les] apparences ; enfin, Mademoiselle, ce n'est pas par divertissement que j'ai changé de nom¹ et de patrie et que je risque a chaque instant d'être regardé comme un fourbe et peut être un épion. Finissons un[e] trop longue lettre ; c'est assez vous ennuyer ; je vous prie de vouloir bien m'honorer d'une prompte réponse parce que je ne ferai peut-être pas long séjour dans cette [ville] ; mes

1. *Confessions*, livre IV : « Parisien de Genève et catholique en pays protestant, je crus devoir changer mon nom ainsi que ma religion et ma patrie. Je m'approchois toujours de mon grand modèle autant qu'il m'étoit possible : il s'étoit appelé Venture de Villeneuve ; moi, je fis l'anagramme du nom de Rousseau en celui de Vaussore, et je m'appelai Vaussore de Villeneuve. »

affaires sont icy dans une fort mauvaise crise ; je suis déjà fort endetté et je n'ai qu'une seule écolière. Tout [le monde] est [en]¹ campagne ; je ne sais comment sortir, je ne sais comment rester, parce que je ne sais point faire de bassesses. Gardez vous de rien dire de ceci a Madame de W. ; j'aimerois mieux la mort qu'elle crut que je suis dans la moindre indigence, et vous même, tâchez de l'oublier, car je me repens de vous l'avoir dit. Adieu, Mademoiselle, je suis toujours avec autant d'estime que de reconnoissance [etc.]

[On voit par cette lettre qu'en quittant Soleure, Rousseau ne se rendit pas tout de suite à Paris comme il semble le dire dans ses *Confessions*. Il revint à Neuchâtel pour y reprendre ses leçons de musique. Il ne retrouva pas ses élèves. Après avoir écrit cette lettre à M^{lle} Giraud, et à son père la lettre (n^o 4) qui suit, il se sera adressé à l'ambassadeur qui lui aura fait parvenir des lettres pour Paris. Telle est aussi l'opinion de M. Eugène Ritter (*Revue internationale de l'enseignement*, 1891, p. 339-340).]

1. « Tout est [en] campagne », donc, en été. On pourrait aussi imprimer « [à la] campagne », mais Rousseau, en 1737, dit « en campagne » (Voir p. 56, note 4.).

N^o 4

A [ISAAC ROUSSEAU, SON PÈRE, A NYON]¹.

[Neuchâtel, été 1731.]

Mon cher Père

Malgré les tristes assurances que vous m'avez données que vous ne me regardiez plus pour ² votre fils, j'ose encore recourir a vous comme au meilleur de tous les pères, et quels que soient les justes sujets de haine que vous devez avoir ³ contre moi, le titre de fils malheureux et repentant les efface dans votre coeur, et la douleur vive et sincère que je ressens d'avoir si mal usé de votre tendresse paternelle me remet dans les droits que le sang me donne auprès de vous ; vous êtes toujours mon cher père ⁴ et quand je ne ressentirois que le seul poids de mes fautes, je suis assez puni des que je suis criminel ⁵. Mais, hélas ! il est bien encore d'autres motifs qui feroient changer votre colère en une compassion légitime, si vous en étiez pleinement instruit ; les infortunes qui m'accablent depuis longtems n'expient que trop les crimes ⁶ dont je me sens coupable et s'il est vrai que les fautes ⁷ sont énormes, la pénitence les surpasse encore.

Triste sort que celui d'avoir le coeur plein d'amertume et de n'oser même exhaler sa douleur ⁸ par quelques soupirs,

1. Collat. sur la minute autographe, Ms. de Süssure, n^o 6, fol. p. 40-44. Orthographe et accentuation respectées, ponctuation rectifiée.

2. J.-J. avait d'abord écrit : « comme », qu'il a biffé.

3. Il avait d'abord écrit : « que je vous ai donné », mots qu'il a biffés.

4. Mots biffés : « en vain une juste colère... »

5. J.-J. avait d'abord écrit « criminel », qu'il a biffé pour le remplacer par « coupable ». Il a encore biffé ce dernier mot, pour rétablir « criminel ».

6. Les précédents éditeurs ont imprimé « fautes », alors que J.-J. a écrit « crimes ».

7. Ici, ils ont imprimé : « qu'elles ».

8. J.-J. avait d'abord écrit « tristesse », qu'il a biffé et remplacé par « douleur »

triste sort que¹ d'être abandonné d'un père dont on auroit pu faire les délices et la consolation, mais plus triste sort, de se voir forcé d'être a jamais ingrat et malheureux en même tems et d'être obligé de trainer par toute la terre sa misere et ses remords. Vos yeux se chargeroient de larmes si vous connoissiez a fond ma véritable situation, l'indignation feroit bientôt place a la pitié, et vous ne pourriez vous empêcher de ressentir quelque peine des malheurs dont je me vois accablé. Je n'aurois osé me donner la liberté de vous écrire si je n'y avois été forcé par une necessité indispensable. J'ai longtems balancé dans la crainte de vous offenser encore davantage ; mais enfin j'ai cru que dans la triste situation² ou je me trouve, j'aurois été doublement coupable si je n'avois fait tous mes efforts pour obtenir de vous des secours qui me sont absolument necessaires. Quoi que j'aie a craindre de vôtre refus, je ne m'en flatte pas moins de quelque espérance ; je n'ai point oublié que vous êtes bon père, et je sais que vous êtes assez genereux pour faire du bien aux malheureux, indépendamment des loix du sang et de la nature qui ne s'effacent jamais dans les grandes ames. Enfin, mon cher Père, il faut vous l'avouër, je suis à Neufchâtel dans une misère ou³ mon imprudenee a donné lieu, comme je n'avois point de talent⁴ que la musique qui put me tirer d'affaire, je crus que je ferois bien de la mettre en usage si je le pouvois ; et voiant bien que je n'en savois pas encore assez pour l'exercer dans des pais catholiques, je m'arretai à Lausanne (*sic*) ou j'ai enseigné pendant quelques mois, d'ou étant venu à neufchatel, je me vis dans peu de tems, par des gains assez considerables joins a une conduite fort réglée, en état d'acquiter quelques dettes que j'avois a Lausanne (*sic*), mais étant sorti d'icy un peu⁵ inconsidérément après une longue suite d'aventures que je me

1. Les précédents éditeurs ont supprimé *que*.

2. Ils impriment : « position » au lieu de « situation ».

3. Ils impriment : « misère à laquelle mon... »

4. Ils impriment : « n'avois d'autre talent que... »

5. Ils ont supprimé : « un peu ».

reserve l'honneur de vous détailler ¹ de bouche, si vous voulez bien le permettre, je suis revenu, mais le chagrin que je puis dire sans vanité que mes écolières conçurent de mon départ a bien été païé a mon rétour par les temoignages que j'en reçois qu'elles ne veulent plus recommencer, de façon que, privé de secours nécessaires, j'ai contracté icy quelques dettes qui m'empêchent d'en sortir avec honneur et qui ².

{C'est à de] pareils bienfaits que le Ciel réserve ses recompenses.

Que ferois-je si vous me refusiez ? De qu'elle [sic] confusion ne serois-je pas couvert ? faudra-t-il, après avoir si longtems vécu sans reproche, malgré les vicissitudes d'une fortune inconstante, que je deshonne aujourdui mon non (sic) par une indignité³ ? non mon cher Père, j'en suis [sûr], vous ne le permettrez pas. Ne craignez point ⁴ que je vous fasse jamais une semblable prière ; je puis enfin par le moien d'une science que je cultive incessamment vivre sans le secours d'autrui ; je sens combien il pése d'avoir obligation aux étrangers et je me vois⁵ en état, apres des soins continuels, de subsister ⁶ par moi même ; je ne ramperai plus et ⁷ ce métier est indigne de moi. Si j'ai refusé plusieurs fois une fortune éclatante, c'est que j'estime mieux une obscure liberté qu'un esclavage brillant. Mes souhaits vont être acomplis et j'espère que je vai bientôt jouir d'un sort doux et tranquille sans dépendre que de moi-

1. Entre autres, son aventure avec le faux archimandrite de Jérusalem (*Confessions*, livre IV).

2. Ici se trouve une lacune ; il manque un feuillet où J.-J. donnait peut-être quelques détails sur ses dettes et leur montant. Les précédents éditeurs ont cru pouvoir compléter la phrase par ces mots : « m'obligent de recourir à vous », en supprimant le commencement de la page suivante : « ...pareils bienfaits que le Ciel réserve ses recompenses », et en reprenant à l'alinéa : « Que ferois-je ».

3. Avant d'écrire : « indignité », J.-J. avait écrit : « lâcheté », qu'il a biffé.

4. Les précédents éditeurs impriment : « pas ».

5. Ils impriment : « je me vois *enfin*. » Le mot « enfin » est biffé sur la minute, et biffé par J.-J., qui se sera aperçu qu'il se trouvait déjà dans la phrase précédente.

6. J.-J. avait d'abord écrit « vivre », qu'il a biffé et remplacé par « subsister ».

7. Les précédents éditeurs ont supprimé le mot « et ».

même et d'un père dont je veux toujours respecter et suivre les ordres. Pour me voir en cet état, il ne me manque que d'être hors d'icy ou je me suis témérairement engagé ; j'attens ce dernier bienfait de votre main avec une entière confiance.

Honorez moi, mon cher Père, d'une réponse de votre main, ce sera la première lettre que j'aurai reçue de vous des ma sortie de Genève, accordez-moi le plaisir de baiser au moins ces chers Caractères. Faites-moi la grâce de vous hater, car je suis dans une crise très pressante. Mon adresse est icy jointe, vous devinerez aisément les raisons qui m'ont fait prendre un nom supposé ; votre prudente discrétion¹ ne vous permettra pas de rendre publique cette lettre ni de la montrer à personne qu'à ma chère mère que j'assure de mes très-humbles respects et que je supplie les larmes aux yeux de vouloir bien me pardonner mes fautes et me rendre sa chère tendresse². Pour vous, mon cher Père, je n'aurai jamais de repos que je n'aie mérité le retour de la vôtre, et je me flatte que le jour viendra encore ou vous vous ferez un vrai plaisir de m'avouer pour,

Mon cher Père,

votre très humble
et très obéissant
serviteur et fils

[Dans le cahier où se trouve la minute de cette lettre, le texte est arrêté, vers la fin, après les mots « que j'assure de vos très humbles respects », par une page et demie où Rousseau, songeant peut-être à M^{me} de Warens, a écrit au crayon le morceau suivant, évidemment avant d'écrire la lettre, puisqu'il l'interrompt :

« Plan de l'idille

« Cruel amour, pourquoi présentez vous toujours à mes yeux la

1. Au lieu des mots « prudente discrétion », J.-J. avait d'abord écrit « sagesse », qu'il a biffé.

2. Remarquer l'adresse de ce passage sur la belle-mère de J.-J. Il était aisé de prévoir qu'Isaac Rousseau parlerait de cette lettre à sa femme : J.-J. a donc tâché habilement de mettre celle-ci dans son jeu. Du reste, toute la lettre est adroite et touchante. Quand on songe que c'est un jeune homme de dix-neuf ans qui l'a écrite après trois années d'aventures, on ne peut s'empêcher de l'admirer. A noter aussi, la prédiction qui la termine [Th. D.].

vaine image de mes plaisirs passez ? Cette idée attristante ranime ma douleur et dans le desespoir qui me devore, j'aimerois mieux n'avoir jamais joui du bonheur que j'ai perdu que de n'en avoir plus qu'une idée confuse qui ne sert qu'à augmenter les tourmens que je ressens. J'aimai, je me flattois d'être écouté, je vois tout (*sic*) les jours l'objet pretieux de l'amour le plus tendre, et j'avois le plaisir de lui parler de mon amour sans l'irriter. Aujourdui, je suis privé de tout cela et il ne me reste de cette ancienne félicité que l'idée affreuse de l'absence éternelle qui doit lui succeder, et malgré tous mes maux, je balance encor a juger entre Philis et moi lequel peut surpasser de ma tendresse ou de sa perfidie. »

La lettre reprend ensuite, à l'encre, au milieu de la 2^e page, par les mots « et que je supplie les larmes aux yeux... »

Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques, maître de danse, puis horloger, fils de David Rousseau et de Susanne Cartier, est né à Genève, a été baptisé le 28 décembre 1672 et est mort à Nyon, le 9 mars 1747. Il avait épousé en premières noces Susanne Bernard (6 février 1673-7 juillet 1712), mère de François et de Jean-Jacques Rousseau, puis en secondes noces Jeanne François. Il avait quitté Genève le 11 octobre 1722 à la suite d'un duel, et vivait à Nyon (pays de Vaud.)

N^o 5

A MADAME LA BARONNE DE WARENS, A CHAMBÉRY¹.

A Besançon, le 29 juin 1732.

Madame,

J'ai l'honneur de vous écrire dès le lendemain de mon arrivée à Besançon : j'y ai trouvé bien des nouvelles auxquelles je ne m'étois pas attendu et qui m'ont fait plaisir en quelque façon. Je suis allé ce matin faire ma révérence à M. l'abbé Blanchard, qui nous a donné à dîner, à M. le comte de Saint-Rieux et à moi. Il m'a dit qu'il partirait dans un mois pour Paris, où il va remplir le quartier de M. Campra, qui est malade ; et, comme il est fort âgé, M. Blanchard se flatte de lui succéder en la charge d'intendant, premier maître de quartier de la musique de la chambre du Roi et conseiller de Sa Majesté en ses Conseils. Il m'a donné sa parole d'honneur qu'au cas que ce

1. Cette lettre a été publiée dans l'édition de Londres (Bruxelles), tome VIII (1776), et dans le *Supplément aux Œuvres de J.-J. Rousseau*, Amsterdam et Lausanne, 1779, in-8, p. 111-114, avec la date du 29 juin 1732. Elle a aussi été imprimée dans le *Nouveau Journal Helvétique* de décembre 1778, p. 80-83, toujours avec la même date du 29 juin 1732. A partir de l'édition de Musset-Pathay, elle porte dans toutes les éditions modernes de la Correspondance la date de 1735, qui est inadmissible : Mugnier donne (p. 43) des renseignements sur l'abbé Blanchard (1696-1770), renseignements communiqués par M. Jules Gautier, archiviste du Doubs. Reprimandé par ses fréquentes absences et sa mauvaise conduite (4 oct. 1730), l'abbé fut licencié en 1732. En novembre 1732, on lui cherche un successeur et le 31 janvier 1733, on lui paie le solde de son salaire. Ainsi, seule l'année 1732 est possible avec le mois de juin. D'autre part, la date du 29 juin 1735 proposée par Musset-Pathay est impossible, puisque le 26 juin 1735, trois jours auparavant, J.-J., de retour d'un voyage de courte durée, se trouvait à Chambéry, écrivant à son père (lettre n^o 10). Jusqu'à preuve du contraire, j'estime qu'il faut s'en tenir à la date de 1732 ; il ne faut pas se fier à la chronologie des *Confessions*, J.-J. étant très fréquemment trompé par sa mémoire. — La lettre à [M^{me} de Menthon], n^o 7, prouve que J.-J. donnait déjà des leçons de musique à Chambéry en 1732. [Th. D.] (On ne connaît pas l'original autographe ni la minute de la présente lettre, qui est donnée ici d'après l'imprimé de 1776.)

projet lui réussisse, il me procurera un appointement dans la chapelle, ou dans la chambre du Roi, au bout du terme de deux ans, le plus tard. Ce sont là des postes brillans et lucratifs, qu'on ne peut assez ménager : aussi l'ai-je très fortement remercié, avec assurance que je n'épargnerai rien pour m'avancer de plus en plus dans la composition, pour laquelle il m'a trouvé un talent merveilleux. Je lui rends à souper ce soir avec deux ou trois officiers du régiment du Roi, avec qui j'ai fait connoissance au concert. M. l'abbé Blanchard m'a prié d'y chanter un récit de basse-taille, que ces messieurs ont eu la complaisance d'applaudir, aussi bien qu'un duo de *Pyrame et Thisbé*, que j'ai chanté avec M. Duroncel, fameux hautecontre de l'ancien Opéra de Lyon : c'est beaucoup faire pour un lendemain d'arrivée.

J'ai donc résolu de retourner dans quelques jours à Chambéry, où je m'amuserai à enseigner pendant le terme de deux années, ce qui m'aidera toujours à me fortifier, ne voulant pas m'arrêter ici ni passer pour un simple musicien, ce qui me feroit quelque jour un tort considérable. Ayez la bonté de m'écrire, Madame, si j'y serai reçu avec plaisir et si l'on m'y donnera des écoliers. Je me suis fourni de quantité de papiers et de pièces nouvelles d'un goût charmant, et qui sûrement ne sont pas connus à Chambéry ; mais je vous avoue que je ne me soucie guère de partir que je ne sache au vrai si l'on se réjouira de m'avoir : j'ai trop de délicatesse pour y aller autrement. Ce seroit un trésor, et en même temps un miracle, de voir un musicien en Savoie : je n'ose ni ne puis me flatter d'être de ce nombre ; mais en ce cas je me vante toujours de produire en autrui ce que je ne suis pas moi-même. D'ailleurs, tous ceux qui se serviront de mes principes auront lieu de s'en louer, et vous en particulier, Madame, si vous voulez bien encore prendre la peine de les pratiquer quelquefois. Faites-moi l'honneur de me répondre par le premier ordinaire ; et au cas que vous voyiez qu'il n'y ait pas de *débouché* pour moi à Chambéry, vous aurez, s'il vous plait, la bonté de me le marquer ; et comme il me reste encore deux partis à choisir,

je prendrai la liberté de consulter le secours de vos sages avis sur l'option d'aller à Paris en droiture avec l'abbé Blanchard, ou à Soleure auprès de M. l'ambassadeur. Cependant, comme ce sont là de ces coups de partie qu'il n'est pas bon de précipiter, je serai bien aise de ne rien presser encore.

Tout bien examiné, je ne me repens point d'avoir fait ce petit voyage, qui pourra dans la suite m'être d'une grande utilité. J'attends, Madame, avec soumission, l'honneur de vos ordres, et suis avec une respectueuse considération, Madame,

J. J. ROUSSEAU.

[Louise-Françoise Éléonore de La Tour, fille de Jean-Baptiste de La Tour et de Jeanne-Louise Warnéry, née à Vevey (pays de Vaud) le 31 mars 1699, baptisée au temple de St^e Claire, dans cette ville, le 5 avril; mariée le 22 septembre 1713 à noble Sébastien-Isaac de Loys, seigneur de Vuarens (né à Lausanne le 28 juillet 1688), qu'elle quitta le 5 juillet 1726 pour se rendre à Evian, où elle abjura entre les mains de M. de Bernex, évêque d'Annecy. Elle demeura à Annecy jusqu'en 1731, puis alla se fixer à Chambéry, où elle mourut le 29 juillet 1762. Sur elle, consulter notamment : A. de Montet : *Madame de Warens et le pays de Vaud*, Lausanne, 1891, in 8° ; Mugnier : *Madame de Warens et Rousseau*, Paris 1901, in-8° ; A. Metzger : *La Conversion de M^{me} de Warens*, Paris, s. d. (1886) in-16 ; le même : *Les Pensées de M^{me} de Warens*, Paris, s. d. (1887) in-16 ; le même : *Une poignée de documents inédits concernant M^{me} de Warens*, Lyon, 1888, in-16 ; le même : *Les dernières années de M^{me} de Warens*, Lyon, 1891, in-16 ; Th. Dufour : *J.-J. Rousseau et M^{me} de Warens, notes sur leur séjour à Annecy, d'après des pièces inédites*, Annecy, 1878, in-8° ; Benedetto : *Madame de Warens d'après de nouveaux documents*, Paris, 1914, in-8° ; Eug. Ritter : plusieurs articles et comptes-rendus, dans la *Gazette de Lausanne*, la *Revue Savoisiennne*, la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, etc., etc.]

N^o 6.

A MADAME

MADAME LA BARONNE DE WARENS, A CHAMBÉRI¹.

A Cluses le 31 août 1733.

Madame,

L'on dit bien vrai que brebis galeuse, le loup la mange. J'étois a Genève, gai comme un pinson, pensant terminer quelque chose avec mon père², et, d'ici avoir maintes occasions de vous assurer de mes profonds respects; mais, Madame, l'imagination court bien vite, tandis que la réalité ne la suit pas toujours. Mon père n'est point venu, et m'a écrit, comme dit le R^{end} Père³, une lettre de vrai Gascon, et qui pis est, c'est que c'est bien moi qu'il gasconne: vous en verrés l'original dans peu: ainsi rien de fait ni a faire pour le présent, suivant toutes les apparences. L'autre cas et que je n'ai pu avoir l'honneur de vous écrire aussi tôt que je l'aurois voulu, manque d'occasions, qui sont bien claires dans ce pais-ci, et seulement une fois la semaine.

Si je voulois, Madame, vous marquer en détails toutes les honnétetés que j'ai receues du R^{end} Père et que j'en reçois actuellement tous les jours, j'aurois pour longtems a dire; ce qui, rangé sur le papier par une main aussi mauvaise que la mienne, ennuie quelquefois le bénévole lecteur. Mais, Madame, j'espère me bien dédommager de ce silence gênant la première fois que j'aurai l'honneur de vous faire la révérence.

Tout cela est parfaitement bien jusqu'ici; mais Sa Révérence,

1. Collationné sur l'original aut. signé, qui est à la bibliothèque de Neuchâtel.

2. Agé de 21 ans, J.-J. avait cru pouvoir toucher sa part de l'héritage maternel; mais il dut attendre d'avoir 25 ans pour être majeur, c'est-à-dire jusqu'en 1537.

3. « Le R^{end} Père », « Sa Révérence »: c'est, sans doute, le supérieur du couvent des Cordeliers de Cluses; est-ce le frère Montant nommé plus bas? [Th. D.]

ne vous en déplaise, me retient ici un peu plus longtems qu'il ne faudroit, par une espèce de force, un peu de sa part, un peu de la mienne : de sa part par les manières obligeantes et les caresses avec lesquelles il a la bonté de m'arrêter ; et de la mienne, parce que j'ai de la peine à me détacher d'une personne qui me témoigne tant de bonté. Enfin, Madame, je suis ici le mieux du monde ; et le R^{end} Père m'a dit qu'il ne prétend que je m'en aille que quand il lui plaira et que je serai bien et dûment lactifié.

Je fais, Madame, bien des voeux pour la conservation de vôtre santé. Dieu veuille vous la rendre aussi bonne que je le souhaite et que je l'en prie. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Madame, vôtre tres humble et tres obéissant serviteur.

J. J. ROUSSEAU.

[Les précédents éditeurs font suivre le texte d'un P. S. ainsi conçu : « Le frère Montant, qui n'a pas le temps de vous écrire parce que le courrier est pressé de partir, dit comme ça qu'il vous prie de croire qu'il est toujours votre très humble serviteur. » Ces lignes qui sont vraisemblablement de la main du frère Montant lui-même, ne sont pas, en tous cas, de celle de J.-J., comme on peut s'en rendre compte sur l'original autographe, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel (Cf. Th. Dufour, *Pages inédites de J.-J. R.*, 2^e série, p. 13, note 1). Les mots « dit comme ça qu'il » sont peut-être une allusion à une plaisanterie que M^{me} de Warens devait comprendre, mais qui nous échappe. M. Mugnier cite cette phrase (ou du moins ce fragment du P. S.) pour montrer que J.-J. « écrivait fort mal » (!!) et n'a pu à 18 ans composer *l'Amant de lui-même* (p. 115). Il dit encore quelques mots sur le P. Montant (p. 114, note) et ajoute qu'au lieu de *frère Montant*, « il faudrait *Père Montant* » ; la rectification tombe, quand on sait qu'elle s'applique à une phrase écrite par Montant lui-même.]

N^o 7.

A MADAME [LA COMTESSE DE MENTHON, A CHAMBÉRY]¹.

[Chambéry, vers 1734.]

M^e :

J'ai eu l'honneur de me présenter plusieurs fois a votre porte pour vous offrir² mes tres humbles devoirs : mon malheur a voulu que je n'aie pas bien choisi mon tems. Je vous prie, Madame, d'agréer a ce défaut que je prenne la liberté de vous prier ici de vouloir bien donner ordre qu'on me remette le montant d'un mois de leçons que j'ai eu l'honneur de donner à M^{lle} votre fille. J'ai remis 16 cachets a une de vos femmes et quoique le mois n'y soit pas entièrement complet, comme il n'y a point de faute dans son interruption, le défaut n'en doit pas etre a mon préjudice. Une autre de vos femmes m'a fait a ce sujet une réponse irrégulière, que je ne croi pas³ venir de votre part, et je vous prie, Madame, de considérer que, quoique vous aiés eu la bonté de m'envoyer le paiement d'un mois pendant ma maladie de 1732⁴, il y avoit plus de 15 jours que celui-là étoit écoulé et l'autre recommencé, ainsi qu'il est couché dans mon Journal. Sur quoi vous m'aviés dit, Madame, que vous attendiez le retour de M^r le Comte pour y satisfaire.

1. Transcrit de la minute autographe (Ms. de Saussure, f. 100-101), portant quelques corrections qui doivent être de la main de M^{me} de Warens.

2. Rousseau a d'abord écrit : « présenter mes devoirs très humbles » ; M^{me} de Warens a biffé les trois premiers mots et les a remplacés par « offrir mes » et Rousseau a rajouté « devoirs » après « très humbles ».

3. Les trois mots « ne croi pas » sont en surcharge, de la main de M^{me} de Warens.

4. La maladie de 1732 est probablement celle dont il est parlé au livre V des *Confessions* et pendant laquelle J.-J. dévora le *Traité de l'Harmonie* de Rameau (1722, in-4)... « Je tombai malade. La maladie étoit inflammatoire ; elle fut vive et courte, mais ma convalescence fut longue, et je ne fus d'un mois en état de sortir ».

De plus on n'envoie guère le paiement d'un mois qui n'est pas entièrement écoulé, sans être demandé, et le maître rend les cachets. Sur quoi il est bon de vous rapeler que j'aie eu l'honneur depuis de donner encore 5 ou 6 leçons à M^{lle} et que, si je n'ait point demandé le paiement plutot, c'a été par ce que le mois n'étoit pas échu et que j'espérois qu'au retour de la campagne, on continueroit, ainsi que vous me l'aviés dit. D'ailleurs, Madame, comme le métier de maître a chanter étoit encore un peu étranger pour moi, je n'avois pas accoutumé d'être indiscret.

Je sais, Madame, que la chose est de si petite consequence qu'elle ne valoit pas la peine d'être relevée : aussi ne l'aurois [je] pas fait sans le tour qu'elle a paru prendre ; je ne m'attache pas volontiers à des bagatelles et je renonce de bon coeur à cette petite somme s'il vous reste quelques difficultés après cet éclaircissement¹.

J'ai [l'honneur, etc.].

[Cette lettre est probablement adressée à la comtesse de Menthon, Marguerite de Lescheraine, femme du comte Bernard de Menthon de Montrottier, morte à 64 ans le 13 décembre 1755. Sur elle, voir *Confessions*, liv. V. Je mets comme date : vers 1734, à cause de la phrase : « ma maladie de 1732. » Si la lettre étoit de 1733, il semble qu'il aurait dit : « ma maladie de l'an dernier. » Ainsi, Rousseau donnoit déjà des leçons de chant en 1732. Le fait n'a pas encore été relevé. Mugnier a pensé (p. 126) que c'étoit après la mort de Claude Anet (mars 1734) que Rousseau a quitté le cadastre pour enseigner la musique. J.-J. dit dans ses *Confessions* que dès son arrivée à Chambéry, en 1732, il entra au Cadastre (début du Livre V) et qu'il y resta moins de deux ans. — Th. D.]

1. Ici, J.-J. avait ajouté : « Je vous demande pardon, Madame, si je ne m'y suis pas bien pris. Je connois le fond de bonté et d'indulgence que vous avez pour tout le monde et j'espère qu'il ne se dementira pas à mon égard. J'ai l'honneur, etc. » Ces lignes ont été biffées comme superflues par M^{me} de Warens qui les a remplacées de sa main par le mot « *J'ai* [l'honneur, etc.], imprimé ici en italiques.

N^o 8.

A M[***]¹.

[vers 1735.]

J'ai fait voir a Madame la lettre que vous me fites l'honneur de m'adresser hier ; elle a été fort surprise d'y voir contre elle des plaintes qu'elle ne croit point avoir méritées. Si Madame n'a point fait réponse aux deux lettres que vous lui avez adressées, c'est que la première contenoit des articles qu'elle ne peut remplir et quand a la seconde, s'étant trouvée absente quand vous l'envoiâtes, elle ne l'a receuë que long-tems après. Pour ce qui regarde votre memoire, vous devez être très persuadé que sa lecture ne pourroit être que très agréable a Madame, mais ce sont des matières qu'elle juge un peu relevées pour elle. Il est vrai que vous en parlez, Monsieur, d'une manière a faire juger que Madame y est intéressée, ce qu'elle ne trouve point, sinon entant qu'elle prend a coeur tout ce qui regarde vos avantages. D'ailleurs, elle vous prie, Monsieur, de ne point songer a lui faire envisager la dedans rien qui puisse la regarder directement.

Vous demandés, Monsieur, un éclaircissement qui paroît a Madame d'autant plus superflu qu'elle n'a rien du tout contre vous, bien au contraire, et qu'elle ne croit pas aussi de vous avoir donné lieu d'avoir rien contre elle. Si vous n'êtes pas venu à l'ordinaire, il n'y a point de sa faute et nous vous attendions encore hier, ne pensant pas qu'il y eut en cela la moindre difficulté.

1. Collationné sur la min. autogr., Ms. de Saussure, n^o 2, folio 10 recto (ce n^o 2 contient des pièces de 1735, ce qui permet de supposer que la lettre est de cette année-là). Le destinataire n'est pas connu.

N^o 9.

A [ISAAC ROUSSEAU, A NYON]¹.

[Juin (?) 1735.]

M^r et t(rés) C(her) P(ère) :

Souffrés que je vous demande pardon de la longueur de mon silence, je sens bien que rien ne peut raisonnablement le justifier et je n'ai recours qu'a votre bonté pour me relever de ma faute. On les pardonne ces sortes de fautes quand elles ne viennent ni d'oubli ni de manque de respect et je crois que vous me rendes bien assés de Justice p^r être persuadé que la mienne est de ce nombre : Voies a vôtre tour, mon cher Père, si vous n'aves point de reproche a vous faire. Je ne dis pas par raport a moi, mais a l'égard de Madame de Warens qui a pris la peine de vous écrire d'une manière qui vous ôte toute matière d'excuse pour avoir manqué a lui repondre. Faisons abstraction, mon très cher Père, a² tout ce qu'il y a de dur et d'offensant pour moi dans le silence que vous avés gardé dans cette conjoncture ; mais considéres comment Madame de Warens doit juger de votre procedé, n'est-il pas surprenant, bien bizarre ? pardonnez moi ce terme. Depuis six mois, que vous ai je demandé autre chose que de marquer un peu de sensibilité à Madame de Warens pour tant de graces, de bienfaits dont sa bonté m'accable continuellement ? Qu'aves vous fait ? au lieu de cela vous avez négligé auprès d'elle jusques au premier devoir de politesse et de bienseance ; le faisies vous donc uniquement pour m'affliger, vous vous êtes,

1. Collationné sur la minute autographe, n^o 2, fol. 1 du portefeuille de Saussure. Orthographe et accentuation conservées, ponctuation discrètement rectifiée.

2. Cet « a » est sans doute dû à une distraction de J.-J. qui a peut-être cru avoir écrit « attention » au lieu de « abstraction ». Les précédents éditeurs ont imprimé « de ». [Th. D.]

en cela fait un tord infini ; vous avies affaire a une dame aimable par mille endroits et respectable par mille vertus, joint qu'elle n'est ni d'un rang ni d'une passe à mépriser, et j'ai toujours vu que toutes les fois qu'elle a eu l'honneur d'écrire aux plus grands seigneurs de la cour et même au roi, ses lettres ont été réponduës avec la dernière exactitude¹. De quelles raisons pouvés vous donc autoriser votre silence ? Rien n'est plus éloigné de votre gout que la prude Bigoterie, vous méprisez souverainement (et avec grande raison) ce tas [de] fanatiques et de Pedants ches qui un faux Zèle de Religion étouffe tous sentimens d'honneur et d'équité et qui placent honnetément avec les Cartouchiens tous ceux qui ont le malheur de n'être pas de leur sentiment dans la manière de servir Dieu.

Pardon, mon cher Père, si ma vivacité m'emporte un peu trop ; c'est mon devoir d'un coté qui me fait excéder d'autre part les bornes de mon devoir, mon zèle ne se démentira jamais pour toutes les personne[s] a qui je dois de l'attachement et du respect et vous devez tirer de la une conclusion bien naturelle sur mes sentimens a votre égard.

Je suis tres impatient mon cher Père d'apprendre l'état de v[ot]re santé et celle de ma chère Mère. Pour la mienne je ne sais s'il vaut la peine de vous dire que je suis tombé depuis le commencement de l'année dans une langueur extraordinaire ; ma poitrine est affectée et il y a aparence que cela dégénérera bientôt en phtisie. C'est les soins et les bontés de madame de Warens qui me soutiennent et qui peuvent prolonger mes jours, j'ai tout a esperer de sa charité et de sa compassion et bien m'en prend.

[On peut supposer, à cause du passage relatif aux correspondances de M^{me} de Warens avec « les plus grands seigneurs de la cour », que cette lettre n'a pas été expédiée, peut-être parce qu'au moment où elle venait d'être écrite (elle semble même inachevée), M^{me} de Warens avait reçu une lettre d'Isaac Rousseau. J.-J. aurait alors rédigé la

1. On trouve cette phrase à peu près textuellement dans la minute qui suit.

suivante, où l'on lit presque dans les mêmes termes le passage auquel il vient d'être fait allusion. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, les deux minutes se suivent dans le même cahier du portefeuille de Saussure et, au verso du 4^e feuillet de ce cahier, se trouve une note pour le paiement du Mercure de France « de l'année courante 1735 ». La maladie dont parle la lettre aurait donc débuté au commencement de l'année 1735. Voir à ce sujet ce qui est dit aux dernières pages du livre V des *Confessions*: « Quoique guéri de ma grande maladie, je n'avois pas repris ma vigueur. Ma poitrine n'étoit pas rétablie; un reste de fièvre duroit toujours et me tenoit en langueur. Je n'avois plus de goût à rien qu'à finir mes jours près de celle qui m'étoit chère, » etc...]

N^o 10.

A [ISAAC ROUSSEAU, A NYON]¹.

[Chambéry,] du 26^e juin 1735.

Mon cher Père :

Graces a Dieu me voila de retour chez Madame de Warens²

Plus les fautes sont courtes et plus elles sont pardonnables. Si cet axiome a lieu, jamais homme ne fut plus digne de pardon que moi. Il est vrai que je suis entièrement redevable aux bontes de Madame de Warens de mon retour au bon sens et a la raison ; c'est encore [sa] sagesse et sa generosité qui m'ont ramené de cet égarement-ci, jespère que par ce nouveau bienfait l'augmentation de ma reconnoissance et mon attachement respectueux pour cette dame Lui seront de forts garants de la sagesse de ma conduite à l'avenir. Je vous prie, Mon cher Père, de vouloir bien y conter aussi, et quoique je comprenne bien que vous n'aves pas lieu de faire grand fond sur la solidité de mes reflexions apres ma nouvelle demarche, il est juste pourtant que vous sachiez que je n'avois point pris mon parti si étourdiment que je n'eusse eu soin d'observer quelques unes des bienséances necessaires en pareilles occasions. J'écrivis à Madame de Warens des le jour de mon départ pour prévenir toute inquietude de sa part ; je reiterai peu de jours apres, j'étois aussi dans les dispositions de vous écrire ; mais mon voiage a été de courte durée et j'aime mieux pour

1. Collationné sur la minute autogr., Ms. de Saussure, n^o 2, folio 2, suivant immédiatement la minute de la lettre précédente, qui n'aura probablement pas été achevée, pour être remplacée par la présente. Orthographe et accentuation conservées ; ponctuation discrètement rectifiée.

2. Cette première ligne que nous imprimons en italiques a été biffée, Rousseau ayant recommencé sa lettre d'autre manière. Les précédents éditeurs n'en ont pas remarqué l'intérêt et ont négligé de la signaler.

mon honneur et pour mon avantage que ma lettre soit dattée d'ici que de nulle part ailleurs.

Je vous fais mes sincères remerciemens, M. C. P : de l'intérêt que vous paroisses prendre encore en (*sic*) moi. J'ai été infiniment sensible à la manière tendre dont vous vous êtes exprimé sur mon conte dans la lettre que vous avez écrite à Madame de Warens. Il est certain que si tous les sentimens les plus vifs d'attachement et de respect d'un fils peuvent mériter quelque retour de la part d'un père, vous m'avez toujours été redevable à cet égard *si j'ose me servir de cette expression* ¹.

Madame de Warens vous fait bien des complimens et vous remercie de la peine que vous avez prise de lui repondre ²; il est vrai, Mon cher Père, que cela ne vous est pas ordinaire; je ne devrois pas être obligé de vous supplier de ne donner plus lieu a cette Dame de vous faire de pareils remerciemens dans le sens de celui-ci. J'ai vu que toutes les fois qu'elle a eu l'honneur d'écrire au Roy ou aux plus grands Seigneurs de la cour, ses lettres ont été répondues avec la dernière exactitude; s'il est vrai que vous m'aimies et que vous aies toujours pour le vrai mérite l'estime et l'attention qui lui sont dus, il est de votre devoir, si j'ose parler ainsi, de ne vous pas laisser prevenir.

Je suis inquiet sur l'état de ma chère mère; j'ai lieu de juger par votre lettre que sa santé se trouve altérée. Je vous prie de lui en témoigner ma sensibilité. Dieu ve[u]ille prendre soin de la votre et la conserver pour ma satisfaction longtems au dela de ma propre vie. J'ai [etc.].

1. Les mots en italiques ont été d'abord écrits par Rousseau, puis biffés.

2. C'était donc M^{me} de Warens qui avait écrit à Isaac Rousseau pour lui apprendre le voyage mystérieux de J -J.

N^o 11.

A [ISAAC ROUSSEAU A NYON] ¹.

[Chambéry, fin de 1735.]

M : E : T : C : P.

² Dans la dernière lettre que vous avés eu la bonté de m'écrire le 5^e courant, vous m'exortes a vous communiquer mes vuës au sujet d'un établissement ³. Je vous prie de m'excuser si j'ai tardé de vous répondre ; la matière est importante ; il m'a falu quelques jours pour faire mes reflexions et pour les rediger clairement afin de vous en faire part.

Je conviens avec vous, mon très cher Père de la necessité de faire a bonne heure⁴ le choix d'un établissement et de s'occuper a suivre utilement ce choix, j'avois déjà compris cela, mais je me suis toujours vu jusques ici hors de la sup-

1. Collationné sur la min. autogr., Ms. de Saussure, n^o 2, folios 5-9. Orthographe et accentuation respectées. Ponctuation rectifiée. Les précédents éditeurs donnent à cette lettre la date de 1736. La présence de la minute dans le cahier n^o 2 du portefeuille de Saussure montre qu'elle est de 1735, ce qui est confirmé par les mots biffés signalés plus loin en note : « depuis près de 8 ans ». Les 8 ans n'étaient pas entièrement accomplis, et la lettre doit être de la fin ou de l'automne de 1735. (Dans le cahier n^o 2 du portefeuille de Saussure, cette minute occupe les feuillets 5 à 8 et le recto du feuillet 9. Au 4^e feuillet, verso, J.-J. a écrit : « Le juillet, j'ai livré 17^{li} 10^s à M^r Conti pour la moitié de l'année courante 1735 des Merçures de France »).

2. Le texte est précédé de lignes qui ont été biffées. J.-J. avait fait quatre essais de début : « Je conviens... ». « On ne peut rien de plus judicieux. » « Personne n'a jamais senti mieux que moi la nécessité ou... ». « Je suis parfaitement convaincu de tout ce que vous me dites au sujet d'un établissement... »

3. Autre phrase biffée : « ajoutant très judicieusement qu'il est tems d'y penser. » La lettre continue à être fréquemment raturée. Nous jugeons inutile de reproduire les passages supprimés qui sont rétablis sous une autre forme.

4. *A bonne heure*, pour *de bonne heure*, est, encore aujourd'hui, une façon de parler très répandue en Savoie ; l'expression était d'ailleurs usitée dans l'ancien langage :

« Monsieur n'est pas icy, que diable ! à si bonne heure »,

lit-on dans Mathurin Régner (Sat. XI). [P.-P. P.]

position absolument nécessaire en pareil cas, et sans la quelle l'homme ne peut agir, qui est la possibilité.

Supposons par exemple que mon genie eut tourné naturellement du coté de l'étude soit pour l'Eglise, soit pour le barreau. Il est clair qu'il eut falu des secours d'argent, soit pour ma nourriture, soit pour mon habillement, soit encore pour fournir aux frais des études. Mettons le cas aussi que le commerce eut été mon but; outre mon entretien, il eut falu paier un aprentissage, et enfin trouver un fond convenable pour m'établir honnêtement. Les fraix n'eussent pas été beaucoup moindre[s] pour le choix d'un métier; il est vrai que je savois déjà quelque chose de celui de graveur, mais outre qu'il n'a jamais été de mon gout, il est certain que je n'en savois pas a beaucoup près assés pour pouvoir me soutenir et qu'aucun maître ne m'eut receu sans paier les fraix d'un assujetissement.

Voila suivant mon sentimens (*sic*) le cas de tous les différens établissemens dont je pouvois raisonnablement faire choix. Je vous laisse juger a vous même, M : C : P : s'il a dépendu de moi d'en remplir les conditions.

Ce que je viens de dire ne peut regarder que le passé; a l'âge ou je suis, il est trop tard pour penser a tout cela et telle [est] ma miserable condition que quand j'aurai pu prendre un parti solide tout (*sic*) les secours nécessaire (*sic*) m'ont manqué, et quand j'ai lieu d'esperer de me voir quelque avance, le tems de l'enfance, ce tems précieux d'apprendre, se trouve écoulé sans retour.

Voions donc a présent ce qu'il conviendrait de faire dans la situation ou je me trouve. En premier lieu, je puis pratiquer la musique que je sais asses passablement pour cela : secondement un peu de talent que j'ai pour l'écriture (je parle du stile) pourroit m'aider a trouver un emploi de secretaire chez quelque grand Seigneur; enfin, je pourrois dans quelques années et avec un peu plus d'expérience servir de Gouverneur a des jeunes gens de qualité.

Quand au premier article, je me suis toujours asses aplaudi

du bonheur que j'ai eu de faire quelque progres dans la musique, pour laquelle on me flate d'un goût assés delicat et voici mon cher Père comment j'ai raisonné.

La Musique est un art de peu de difficulté dans sa pratique, c'est a dire que par tout pais on trouve facilement à l'exercer. Les hommes sont faits de manière qu'ils préfèrent asses souvent l'agreable à l'utile : il faut les prendre par leurs foibles et en profiter quand on peut le faire sans injustice ; or qu'y a-t-il de plus juste que de tirer une contribution honnête de son travail ? La musique est donc de tous les talens que je puis avoir, non pas peut être a la verité celui qui me fait le plus d'honneur, mais au moins le plus seur quand a la facilité, car vous conviendres qu'on ne trouve pas toujours aisement l'entrée des maisons considerables, et pendant qu'on cherche et qu'on se donne des mouvemens, il faut vivre et la musique peut toujours servir d'expectative.

Voila la manière dont j'ai considére que la musique pourroit m'être utile. Voici pour le second article qui regarde le poste de Secretaire.

Comme je me suis déjà trouvé dans le cas¹, je connois a peu pres les divers talens qui sont necessaires dans cet emploi : un stile clair et bien intelligible, beaucoup d'exactitude et de fidélité ; de la prudence a manier les affaires qui peuvent être de notre ressort et, par dessus tout, un secret inviolable ; avec ces qualités, on peut faire un bon secretaire. Je puis me flatter d'en posseder quelques unes, je travaille chaque jour a l'acquisition des autres et je n'epargnerais (*sic*) rien pour y réussir.

Enfin, quand au poste de gouverneur d'un jeune seigneur, je vous avoue naturellement que c'est l'état pour lequel je me sens un peu de prédilection ; vous allés d'abord être surpris ; differes, s'il vous plait, un instant de decider.

Il ne faut pas que vous pensies, mon cher Pere, que je me sois donné si parfaitement a la musique, que j'aie négligé toutte autre espèce de travail. La bonté qu'a eu Madame de

1. A Turin, en 1729, chez l'abbé de Gouvon (voir le III^e livre des *Confessions*).

Warens de m'accorder ches elle un azile m'a procuré l'avantage de pouvoir emploier mon tems utilement, et c'est ce que j'ai fait avec asses de soin jusqu'ici. D'abord, je me suis fait un sistème d'étude que j'ai divisée (*sic*) en deux chefs principaux : le premier comprend tout ce qui sert a éclairer l'esprit et a l'orner de connaissances utiles et agreables, et l'autre renferme les moiens de former le coeur a la sagesse et a la vertu. Madame de Warens a la bonté de me fournir des livres et j'ai taché de faire le plus de progrès qu'il étoit possible et de diviser mon tems de manière que rien n'en restât inutile.

De plus, tout le monde peut me rendre justice sur ma conduite ; je cheris les bonnes moeurs et je ne crois pas que personne ait rien a me reprocher de considerable contre leur pureté ; j'ai de la religion, et je crains Dieu ; d'ailleurs, sujet à d'extrêmes foiblesses et rempli de défauts plus qu'aucun autre homme au monde, je sens combien il y a de vices a corriger ches moi. Mais enfin les jeunes gens seroient heureux s'ils tomboient toujours entre les mains de personnes qui eussent autant que moi de haine pour le vice et d'amour pour la vertu.

Ainsi, pour ce qui regarde les sciences et les belles lettres, je crois d'en savoir autant qu'il en faut pour l'instruction d'un jeune gentilhomme, outre que ce n'est point précisem^t l'office d'un gouverneur d'en donner les leçons, mais seulement d'avoir attention qu'elles se prennent avec fruit, et effectivement il est necessaire qu'il sache sur toutes les matières plus que son élève ne doit apprendre.

Je n'ai rien a repondre a l'objection qu'on me peut faire sur l'irrégularité de ma conduite passée, comme elle n'est pas excusable, je ne prétens pas l'excuser. Aussi, mon cher Père, je vous ai dit d'abord que ce ne seroit que dans quelques années et avec plus d'expérience que j'oserois entreprendre de me charger de la conduite de quelqu'un : c'est que j'ai dessein de me corriger entièrement et que j'espère d'y reussir¹.

1. « Même en assés peu de tems », biffé.

Sur tout ce que je viens [de] dire, vous pourrez encore m'opposer que ce ne sont point des établissemens solides, principalement quand aux premier et troisième article[s], et la dessus, je vous prie de considerer que je ne vous les propose point comme tels, mais seulement comme les uniques ressources ou je puisse recourir dans la situation ou je me trouve en cas que les secours présens vinsent a me manquer. Mais il est tems de vous developper mes veritables idées et d'en venir à la conclusion. Vous n'ignorés pas, mon cher Père, les obliga[ti]ons infinies que j'ai a Madame de Warens ; c'est sa charité qui m'a tiré plusieurs fois de la misère et qui s'est constamment attachée depuis¹ 8 ans a pourvoir a tous mes besoins et même bien au dela du necessaire. La bonté qu'elle a eu de me retirer dans sa maison, de me fournir des livres, de me paier des maîtres, et par dessus tout, ses excellentes instructions et son exemple édifiant m'ont procuré les moiens d'une heureuse education et de tourner au bien mes moeurs alors encore indecises. Il n'est pas besoin que je relève ici la grandeur de tous ces bienfaits, la simple exposition que j'en fais a vos yeux suffit pour vous en faire sentir le prix au 1^{er} coup d'oeil : jugés, Mon cher P. de tout ce qui doit se passer dans un coeur bien fait en reconnoissance de tout cela ; la mienne est sans borne, et voiés jusqu'ou s'étend mon bonheur : je n'ai de moiien pour la manifester que le seul qui peut me rendre parfaitement heureux. J'ai donc dessein de supplier Madame de Warens de vouloir bien agréer que je passe le reste de mes jours aupres d'elle, et que je lui rende jusqu'a la fin de ma vie tous les services qui seront en mon pouvoir. Je veux lui faire gouter autant qu'il dépendra de moi par mon attachement a elle et par la sagesse et la regularité de ma conduite les fruits des soins et des peines qu'elle s'est donné pour moi. Ce n'est point une manière frivole de lui témoigner ma reconnoissance ; cette sage et aimable Dame a des

1. J.-J. a écrit : « depuis bien », puis il a biffé « bien ». Il a écrit : « si longtems », qu'il a biffé également, puis « près de », qu'il a supprimé, ne laissant subsister que : « depuis 8 ans ».

sentimens asses beaux pour trouver dequoi se paier de ses bienfaits par ses bienfaits même et par l'hommage continuel d'un coeur plein de zèle, d'estime, d'attachement et de respect pour elle.

J'ai lieu d'esperer, mon cher Père, que vous aprouveres ma resolution et que vous la seconderes de tout votre pouvoir ; par là, toutes difficultez sont levées, l'établissement est tout fait, assurément le plus solide et le plus heureux qui puisse être au monde, puis qu'outre les avantages qui en resultent en ma faveur, il est fondé de part et d'autre sur la bonté du coeur et sur la vertu. Au reste, je ne pretends pas trouver par là un pretexte honnête de vivre dans la faineantise et dans l'oisiveté ; il est vrai que le vuide de mes occupations journalières est grand, mais je l'ai entierement consacré à l'étude, et Madame de Warens pourra me rendre la justice que j'ai suivie asses regulierement ce plan et jusqu'à présent elle ne s'est plaint que de l'exces. Il n'est pas a craindre que mon gout change ; l'étude a un charme qui fait que quand on l'a une fois goutée, on ne peut plus s'en détacher, et d'autre part, l'objet en est si beau qu'il n'y a personne qui puisse blamer ceux qui sont asses heureux pour y trouver du gout et pour s'en occuper.

Voilà, mon cher Père, l'exposition de mes vuës. Je vous supplie très humblement d'y donner votre approbation, d'écrire à Madame de Warens et de vous employer auprès d'elle pour les faire reussir ; j'ai lieu d'esperer que vos demarches ne seront pas infructueuses¹ et qu'elles tourneront à notre commune satisfaction. Je suis etc.

1. « Et je suis avec un profond respect », biffé, pour reprendre et achever la période.

N^o 12.

A M^{lle} [***, à Lyon]¹.

[1735 ?]

Je me suis exposé au danger de vous revoir, et vôtre vuë a trop justifié mes craintes en rouvrant toutes les plaies de mon coeur : J'ai achevé de perdre auprès de vous le peu de raison qui me restoit, et je sens que dans l'état où vous m'avez réduit je ne suis plus bon à rien qu'à vous adorer. Mon mal est d'autant plus triste que je n'ai ni l'espérance ni la volonté d'en guérir, et qu'au risque de tout ce qui en peut arriver il faut vous aimer éternellement. Je comprends mademoiselle qu'il n'y a de vôtre part à espérer aucun retour, je suis un jeune homme sans fortune, je n'ai qu'un coeur à offrir, et ce coeur, tout plein de feu, de sentimens et de délicatesse qu'il puisse être, n'est pas, sans doute un présent digne d'être reçu de vous ; je sens cependant dans un fond inépuisable de tendresse et dans un caractère toujours vif et toujours constant des ressources pour le bonheur qui dévoient auprès d'une maîtresse un peu sensible être contées pour quelque chose en dédommagement des biens et de la figure qui me manquent. Mais quoi, vous m'avez traité avec une dureté incroyable, et s'il vous est arrivé d'avoir pour moi quelque espèce de complaisance vous me l'avez ensuite fait acheter si cher que je jurerois bien que vous n'avez eu d'autres vuës que de me tourmenter ; tout cela me désespère sans m'étonner et je trouve assés dans

1. Coll. sur la minute autographe, Ms. de Saussure, n^o 17, folios 88-89. Le nom de la destinataire manque. Mugnier, p. 202, affirme que cette lettre est de 1741. Il se trompe évidemment. Je la crois beaucoup plus ancienne. En quittant la Savoie en 1742, J.-J. aura fait la révision des papiers qu'il laissait chez M^{me} de Warens, et c'est alors que retrouvant la minute de cette lettre, il a écrit au dos : *Jeunesse égarée*, ce qu'il n'aurait pu dire si la lettre avait été de l'année précédente [Th. D].

tous mes défauts de quoi justifier vôtre insensibilité pour moi : mais ne croiés pas que je vous taxe d'être insensible en effet : non vôtre coeur n'est pas moins fait par l'amour que vôtre visage, mon désespoir est que ce n'est pas moi qui devois le toucher ; je sais de science certaine que vous avez eu des liaisons, je sais même le nom de cet heureux mortel qui trouva l'art de se faire écouter, et pour vous donner une idée de ma façon de penser, c'est que je l'ai appris par hasard, sans le rechercher, et que mon respect pour vous ne me permettra jamais de vouloir savoir autre chose de vôtre conduite que c[e qu']il vous plaira de m'en apprendre vous même. En un mot, si je vous ai dit que vous ne seriez jamais religieuse, c'est que je connoissois que vous n'étiez en aucun sens faite pour l'être et si, comme un amant passionné je regarde avec horreur cette pernicieuse resolution, comme ami sincère et comme honnête homme, je ne vous conseillerai jamais de prêter vôtre consentement aux vues qu'on a sur vous a cet égard, parce qu'ayant certainement une vocation toute opposée vous ne feriez que vous préparer des regrets superflus et de longs repentirs. Je vous le dis comme je le pense au fond de mon ame et sans écouter mes propres intérêt ; si je pensois autrement je vous le dirois de même et voiant que je ne puis être heureux personnellement je trouverois du moins mon bonheur dans le vôtre¹. Hélas ! Si vous vouliez m'écouter, j'ose dire que je vous ferois connoître la vraie félicité ; personne ne sauroit mieux la sentir que moi, et j'ose croire que personne ne la sauroit mieux faire éprouver². Dieux ! si j'avois pu parvenir a cette charmante possession, j'en serois mort assurément ! et comment trouver assés de ressources dans l'âme pour résister a ce torrent de plaisirs ! Mais si l'amour avoit fait un miracle et qu'il m'eut conservé

1. Ici, plusieurs lignes ont été biffées : « J'ose vous assurer que vous me trouverez en tout la même droiture et la même délicatesse et que quelque tendre et passionné que je sois, j'ose vous assurer que je fais profession d'être encore plus honnête homme. »

2. *Id.* : « Ah ! quand on aime comme moi ».

la vie quelque ardent qu'il soit dans mon coeur je sens qu'il auroit encore redoublé et pour m'empêcher d'expirer au milieu de mon bonheur, il auroit a chaque instant porté de nouveaux feux dans mon sang. Cette seule pensée le fait bouillonner, je ne puis resister aux pièges d'une chimère séduisante, votre charmante image me suit par tout, je ne puis m'en défaire même en m'y livrant, elle me poursuit jusques pendant mon sommeil, elle agite mon coeur et mes esprit, elle consume mon tempérament, et je sens en un mot que vous me tuez malgré vous même, et que, soit cruauté réelle, soit bontés imaginaire (*sic*), le sort de mon amour est toujours de me faire mourir¹.

Mais, Hélas en me plaignant de mes tourmens, je m'en prépare de nouveaux ; je ne puis penser a mon amour sans que mon coeur et mon imagination s'échauffe et quelque résolution que je fasse de vous obeir en commençant mes lettres, je me sens ensuite emporté au dela de ce que vous exigés de moi ; auriez vous la dureté de m'en punir ? le ciel pardonne les fautes involontaires, ne soiez pas plus sévère que lui et contez pour quelque chose l'exces d'un penchant invincible, qui me conduit malgré moi bien plus loin que je ne veux, et si loin même, que s'il étoit en mon pouvoir de posséder une minute mon adorable Reine sous la condition d'être pendu un quart d'heure après, j'accepterois cette offre avec plus de joie que celle du Trone de l'Vnivers. Après cela je n'ai plus rien a vous dire et il faudroit que vous fussiez un monstre de barbarie pour me refuser au moins un peu de pitié.

L'ambition ni la fumée ne touchent point mon coeur, j'avois résolu de passer le reste de mes jours en philosophe dans une retraite qui s'offroit a moi : vous avez detruit tous ces beaux projets, j'ai senti qu'il m'étoit impossible de vivre éloigné de vous et pour me procurer les moiens de m'en

1. Cette dernière phrase, écrite avec une certaine recherche, était primitivement : « ... malgré vous même, et que quelque cruauté que vous aiez pour moi, mon sort est de mourir pour vous », ce qui a été biffé.

raprocher je tente un voiage et des projets que mon malheur ordinaire empêchera sans doute de reussir : mais puisque je suis destiné à me bercer de chimères, il faut du moins me livrer aux plus agréables, c'est à dire à celles qui vous ont pour objet. Daignés, Mademoiselle, donner quelques marques de bonté a un amant passionné qui n'a commis d'autre crime envers vous que de vous trouver trop aimable. Donnez moi une adresse ou permettez que je vous en donne une pour les lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire, et pour les réponses que vous voudrez bien me faire, et en un mot laissez moi par pitié quelque raion d'esperance quand ce ne seroit que pour calmer les folies dont je suis capable.

Ne me condamnez plus pendant mon séjour ici a vous voir si rarement, je n'y saurois tenir ; accordes moi du moins dans les intervalles la consolation de vous écrire et de recevoir de vos nouvelles ; autrement je viendrai plus souvent au risque de tout ce qui en pourra arriver. Je suis logé chez la veuve Petit en ruë Genti, a l'épée roiale.

[Cette lettre a été publiée pour la première fois par Musset-Pathay, qui lui donne la date 1736 et M^{lle} Serre comme destinataire. Ces deux affirmations sont arbitraires. Les éditeurs suivants ont proposé la date 1741, pour rendre plus plausible la destination à cette jeune personne, dont parle Rousseau au livre des *Confessions*. Il l'avait rencontrée une première fois à Lyon, alors qu'elle n'avait que quatorze ans, puis avait fait plus ample connaissance avec elle en 1740, quand elle était dans sa 21^e année (elle était née le 22 mars 1720). D'après le récit des *Confessions*, il fut un instant question, entre elle et lui, d'un mariage, et ce fut lui qui, après réflexion, renonça à ce projet. Th. Dufour n'a laissé, au sujet de la date et de la destinataire de la lettre que la note que l'on a vue plus haut, signée de ses initiales, p. 35. J'en conclus qu'il ne croyait pas que cette destinataire fût M^{lle} Serre, d'autant plus qu'il a biffé ce nom sur son exemplaire annoté de la *Correspondance*. Pour dire « je la crois *beaucoup* plus ancienne » [que 1741], Th. Dufour se base sur les mots « jeunesse égarée » que Rousseau a mis en 1742 au dos de la minute. Il me semble que ces deux mots n'impliquent pas forcément que l'égarement de jeunesse remonte à une époque *très* ancienne. A l'âge qu'avait alors J.-J. et en ces matières, un an peut suffire pour amener de grands changements dans la manière de voir et dans les sentiments. Et l'annotation du Rousseau de 1742 n'empêche

pas nécessairement que la lettre soit du Rousseau de 1741. Mais, même écrite en 1741, comme le veulent les précédents éditeurs, s'adresserait-elle à M^{lle} Serre? Le portrait de celle-ci, tel qu'il est tracé dans les *Confessions*, ne ressemble guère à la jeune cruelle que laisse entrevoir la lettre. En ce qui concerne la date, j'ai cru devoir maintenir celle de 1735 que propose Th. Dufour. Je me permets pourtant de noter un détail qui me donne à penser que la lettre a été écrite postérieurement à l'été de 1739. Ce détail, c'est l'orthographe de la minute. Partout le verbe *être*, même sous la forme *étions*, est écrit avec un accent circonflexe. Or, on le verra plus loin, Th. Dufour a remarqué que c'est en l'été de 1739 que J.-J. a commencé à écrire de la sorte, alors que précédemment, il écrivait toujours : être.

La lettre, en tous cas, a bien été envoyée de Lyon à une personne habitant cette ville, puisque Rousseau dit en terminant qu'il est descendu « en rue Genti ».

En ce qui concerne M^{lle} Serre, Th. Dufour a laissé sur elle tout un dossier de documents inédits qui trouvera son utilisation dans le commentaire des *Confessions*. P.-P.P.]

N^o 13.

A MADEMOISELLE LA BUSSIÈRE, A LYON¹.

[1735-1742]

J'ose à peine vous avouer, Mademoiselle, la circonstance à laquelle je dois le bonheur de vous avoir vue, et le tourment de vous aimer. Le hasard a commencé, l'amour a terminé cet événement. Mais que dis-je, le hasard ? Non, l'amour a tout opéré, dès l'instant que votre voix enchanteresse s'est fait entendre. C'est par lui qu'elle a pénétré jusqu'à mon cœur ; c'est lui qui a excité en moi la plus indiscrete curiosité ; c'est lui qui a étalé à mes avides regards des trésors dangereux ; c'est lui qui, depuis les bains du 20 de ce mois, trouble ma raison ; c'est lui qui m'a dicté cette lettre.

Mais pourquoi vous taire ici le plus redoutable de ses pièges, et celui sans lequel j'eusse peut-être échappé à tous les autres ? Je ne craindrai point de le dire, Mademoiselle : il doit nous faire honneur à tous les deux. Oui, ce sont moins ces yeux dont la douceur égale la vivacité ; c'est moins cette fraîcheur et ces lys répandus avec tant de profusion sur toute votre personne ; c'est moins cette taille svelte et légère, qui ne perd rien par la nudité ; c'est moins cette forme élégante, ces gracieux contours, qu'il me seroit aussi téméraire de vouloir décrire qu'il me l'a été d'oser les voir ; c'est moins, dis-je, le détail et l'ensemble de tant de charmes qui m'ont séduit, que cette rougeur aimable, fille de la pudeur et de l'ingénuité, dont j'aperçus votre front se couvrir, dès que je m'offris à votre vue, après vous avoir démasqué trop malignement mon indiscretion par un couplet que je chantai. Dieux ! que vous étiez belle, tant il est vrai que la vertu est le fond le plus

1. Transcrit de la copie ms. de du Tronquay (1782). Voyez plus bas, à la suite de la lettre.

séduisant de la beauté ! Que ne puis-je vous rendre tout ce qui se passa dans mon âme, à l'aspect de votre confusion ! je n'eus pas le courage de vous fixer longtemps ; il me sembla, dans vos yeux, que vous me reprochiez d'avoir ajouté la méchanceté à la licence ; et ces reproches me paroissoient moins inspirés par le courroux que par le regret de me trouver si coupable. Oh ! combien je détestai ma cruelle plaisanterie ! Combien je me serois estimé heureux de pouvoir me précipiter à vos genoux pour en obtenir le pardon ! Et maintenant encore, presque sans espoir d'être à jamais connu de vous, je sens qu'il importe à ma tranquillité que vous me l'accordiez.

La crainte d'aggraver mes torts, en paroissant jouir des alarmes de votre pudeur, m'éloigna promptement du rivage. Je me retirai tout rempli de vos traits, désolé d'avoir pu vous causer quelque peine, de ne vous laisser qu'une opinion désavantageuse de moi, et désespéré de ne voir aucuns moyens¹ de réparer ma faute. Cette cruelle idée m'a tellement bourré l'esprit, que vingt fois j'ai formé le dessein de vous voir et de vous parler ; vingt fois ma timidité m'a retenu.

C'est de votre bouche même que j'ai appris votre nom², tandis que vous accoutumiez le jeune enfant qui vous accompagnait au bain à le répéter en diverses manières et avec les plus agréables diminutifs ; mon oreille attentive se prêtoit aux douces inflexions de votre voix, et ce nom chéri se gravoit en traits de feu dans ma mémoire. Quelques indices m'ont informé de votre demeure : j'ai osé porter mes pas de ce côté. Mon coeur sut bientôt vous démêler parmi les personnes avec qui vous étiez. J'étois déjà troublé ; mais dans l'instant où vos yeux rencontrèrent les miens, mes genoux chancelants, ma vue obscurcie, me permirent à peine de poursuivre mon chemin. Vous n'avez jamais sans doute éprouvé ces effets. Votre jeu-

1. *Sic*, dans la copie de Du Tronquay ; ce pluriel, *aucuns moyens*, se retrouve ailleurs sous la plume de Rousseau.

2. Ponctuation de la copie de Du Tronquay. Celle de Rousseau étant souvent assez imparfaite, peut-être avait-il écrit ou voulait-il écrire : « ...votre nom. Tandis que vous... diminutifs, mon oreille... »

nesse, votre innocence m'en sont de sûrs garans. Puissiez-vous toujours les ignorer; mais heureux celui pour qui vous les ressentirez! Un peu remis de mon émotion, je revins sur mes pas, à peu près comme l'aiguille aimantée revient sur son pôle. Vous aviez prévu sûrement ce retour. Vos beaux yeux obstinément baissés rendirent encore vaine, cette fois, l'espérance que j'avois d'y lire mon pardon. Enfin découragé par mille obstacles, par mille inconvéniens, que ma raison s'est efforcée de grossir et de multiplier, j'ai voulu vous oublier; j'ai tout tenté pour vous chasser de mon coeur. Efforts impuissans! Je me sens capable de souffrir tout, hors l'idée de votre haine, et malheureusement elle m'occupe sans cesse. Tranquillisez-moi sur cet article, Mademoiselle, ne fusse¹ que par pitié: je me crois point en droit d'exiger d'autre sentiment; mais celui-ci est innocent; il est l'apanage des belles âmes, il ne peut manquer d'avoir une place dans la vôtre. Quant à moi, peu vous importe quel sentiment m'anime: votre délicatesse n'en reçoit aucunes atteintes². Si c'est un crime, il est à moi seul, et vous n'y avez d'autre part que le talent involontaire d'être aimable. Permettez-moi cependant de vous donner un avis: n'allez plus au bain, Mademoiselle, ou prenez-y plus de précautions; à la fin, vous ne seriez plus tout-à-fait si excusable. Vous ne manqueriez pas de curieux indiscrets dévoués à un sort pareil au mien: il y auroit de l'inhumanité à abuser de la magie de vos attraits, pour allumer dans le coeur de ces malheureux des incendies que vous ne voudriez point éteindre. Ce sont de ces manèges barbares dont il faut abandonner l'usage aux coquettes: je vous crois trop sensible pour l'être.

Je ne me ferai point connaître, Mademoiselle: cette réserve est aussi essentielle pour moi qu'elle l'est peu pour vous. Si toutefois, ce dont je ne me flatte point, vous preniez à moi un

1. *Sic*, dans la copie de Du Tronquay. C'est l'orthographe habituelle de Rousseau à cette époque.

2. *Sic*, dans la copie de Du Tronquay, comme plus haut, « aucuns moyens », pluriel qu'on retrouve ailleurs sous la plume de Rousseau.

intérêt assez vif pour le désirer, nous aviserions aux moyens de vous satisfaire d'une manière décente et sans manquer à ce que vous devez à vous-même. Je ne vous demande ici qu'un mot de consolation, une simple assurance que vous ne m'en voulez pas. C'est peu de chose pour vous, ce sera tout pour moi.

Je suis, Mademoiselle, l'homme qui vous aime et qui vous estime le plus.

Il vous sera facile de me témoigner vos dispositions par la même voye qui vous fait parvenir cette lettre. Soyez assurée du secret et de la discrétion des personnes.

[J'ai publié ce texte, encore *INÉDIT*, dans le *Journal des Débats* du 21 juin 1923, d'après une copie ancienne, adressée en 1782 à Olivier de Corancez, directeur du *Journal de Paris*, et qu'accompagnait la lettre suivante :

« Orléans, le 1^{er} août 1782.

« Monsieur,

« Un de mes amis, ayant recueilli à Lyon la succession d'une parente éloignée, a trouvé dans les papiers de cette Dame la lettre dont je joins ici copie, sans date et sans signature. On lit, dans une apostille d'écriture étrangère et plus nouvelle, qu'elle est de J.-J. Rousseau. L'ordre des temps dans lequel elle se trouvoit placée avec d'autres lettres indique qu'elle peut se rapporter vers l'année 1737. Elle est adressée à M^{lle} La Bussière, marchande de bas de soie, mère de la défunte et encore fille alors. J'ai eu occasion de confronter l'écriture de cette lettre avec celle de M^r Rousseau, et j'ose assurer que c'est la même. On demandera pourquoi l'auteur n'en a fait aucune mention dans ses *Confessions*¹. J'avoue que j'en suis étonné moi-même. Cependant il pourroit se faire que cette aventure qui doit s'être passée pendant son séjour chez M. de Mably², n'ayant point eu de suite

1. La première partie des *Confessions*, soit les livres I-VI, avait paru vers le commencement de mai 1782. Les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, en parlent dès le 10 et le 15 mai ; la *Correspondance secrète* de Métra, le 22 mai, le *Nouveau Journal helvétique* en juin.

2. Le séjour de J.-J. chez M. de Mably est des années 1740-1741 ; l'hypothèse de Du Tronquay ne s'accorde pas avec la date « vers 1737 » qu'il indique plus haut. Th. Dufour propose « vers 1735 », mais sans rien affirmer, et il ne dit pas pourquoi. Il est vrai (V^e livre des *Confessions*) que Rousseau parle de plusieurs petits voyages qu'il fit à cette époque à Lyon, Genève et Nyon, mais l'époque de

intéressante, ait échappé à sa mémoire, ou qu'il n'ait pas jugé à propos d'en charger son récit. Le style souffriroit volontiers plus de difficultés, si l'on ignoroit que l'auteur employa encore 15 à 16 ans à le perfectionner avant d'écrire pour le public. Néanmoins, pour peu qu'on soit familier avec sa manière, on reconnoitra facilement l'imagination ardente et le germe des principes, sinon l'éloquence énergique et la philosophie profonde, de l'écrivain des lettres d'*Héloïse*. M^r Rousseau a gardé l'anonyme dans celle-ci, ce qui nous induit à croire qu'il y eut au moins entre la D^{lle} et lui un commencement de correspondance, dans lequel il se fit connoître. Nos recherches à ce sujet ont été infructueuses. Je vous envoie la copie de cette lettre telle qu'elle se trouve, persuadé qu'elle ne peut qu'intéresser vos lecteurs. [Suit le texte de la lettre.]

« J'ai l'honneur d'être, avec considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DU TRONQUAY. »

La lettre ne fut pas imprimée dans le *Journal de Paris*; cependant, il semble qu'Olivier de Corancez ait eu l'intention de la publier, car le manuscrit porte des traces d'intervention d'éditeur: trente-cinq mots, à partir de « qui ne perd rien par la nudité » jusqu'à « d'oser les voir », ont été biffés d'un trait de plume, puis exponctués, autrement dit rétablis au moyen de points (placés non au-dessous, mais au-dessus des lignes), ce qui indiquerait que le rédacteur du *Journal* avait un moment songé à supprimer ces phrases, les trouvant peut-être trop hardies. L'envoi de Du Tronquay¹ avait été expédié par la poste,

ses voyages et de ses séjours à Lyon n'est pas limitée à 1735, et peut comprendre aussi les années suivantes, jusqu'à 1742 (P.-P. P.).

1. Je ne trouve le nom de Du Tronquay ni dans Quérard, *France Littéraire*, ni dans le Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale. Il n'a donc rien publié et n'était pas homme de lettres, ce qui vaut mieux, au point de vue de l'authenticité de la lettre de Rousseau. Cf. ce que j'ai dit en 1909 (*La première rédaction des Confessions*, Genève, Jullien, 1909, in-8, appendice I, page 238, note), de la possibilité de quelque autre amourette dont J.-J. aurait ensuite renoncé à parler dans les *Confessions*. Il est fort possible que quelques-unes des phrases des numéros VIII-XI se rapportent à M^{lle} La Bussière: dans ce cas, Rousseau, après sa lettre, aurait fait la connaissance de cette personne. Elle a dû d'ailleurs apprendre son nom, puisqu'elle ou l'un de ses parents l'a écrit sur la lettre. (Th. D.)

Il s'agit dans cette note de Th. D., de fragments que conserve la Bibliothèque de Neuchâtel et qui sont sans doute des ébauches non utilisées dans la rédaction des *Confessions*. Leur reproduction a sa place ici:

VIII. — « Elle avoit de la modestie et de la pudeur. Elle aimoit la vertu, l'honnêteté lui étoit plus chère que la vie, et je ne saurois dire combien tout ce qu'elle faisoit m'en paroissoit plus touchant. »

avec cette adresse : « A Monsieur Monsieur le Directeur du Journal de Paris, rue de Grenelle S^t Honoré, la 3^e porte cochère à gauche après la rue du Pélican, à Paris. » Cette copie se trouve dans une importante collection de lettres, autographes et inédites pour la plupart, formée par M^{me} Olivier de Corancez, et à laquelle nous aurons à faire de nombreux emprunts.]

IX. — « Mon coeur étoit en paix devant elle et ne désiroit rien... Mon Dieu, qu'un je vous aime, dit comme on voudra l'imaginer eût été froid au milieu de tout cela ! Oui, j'en suis convaincu, si l'un des deux se fût avisé de dire à l'autre : Je vous aime, l'autre eût à l'instant répondu : Vous ne m'aimez plus... Si dans cette situation, nos yeux se fussent rencontrés une seule fois, c'en étoit fait : elle étoit une fille perdue. Mais si nous évitions de nous regarder étant seuls, nous nous dédommions bien dans la foule, et l'effet des regards qui s'élançoient de nos yeux nous apprenoit assez quel eût été leur danger dans le tête à tête. »

X. — « Cette sévérité m'étoit cent fois plus délicate que n'auroient été ses faveurs... Il me sembla qu'elle me traitoit comme une chose qui étoit à elle, qu'elle me recevoit en propriété, qu'elle s'emparoit de moi... Le mot d'amour n'a pas même été prononcé entre nous. Mais il m'est impossible de perdre la forte persuasion d'avoir été passionnément aimé d'elle. Elle ne me pria plus de rien, elle ne fit plus que me commander... Elle m'ordonna de lire, et je lus. Je lisais mal : elle me reprit deux ou trois fois ; enfin elle m'imposa silence. Je fus touché, je la suppliai de me permettre de continuer, elle le permit ; je continuai : je n'ai jamais si bien lu de ma vie... Une fois hélas, une seule fois en ma vie, ma bouche rencontra la sienne. O souvenir, te perdrai-je dans le tombeau ?... Hommes sensuels, vantez tant qu'il vous plaira vos plaisirs grossiers, je vous défie tous, tant que vous êtes, d'avoir jamais rien goûté de semblable aux délices dont mon coeur fut inondé durant six mois. »

XII. — « Durant ce voyage, elle sembloit avoir redoublé d'affection pour moi. Je trouvois dans ses caresses quelque chose de plus doux et de plus tendre encore, et mon pauvre coeur, toujours plus sensible, voloit au-devant des témoignages de son amitié. Elle me dit : Nous sommes bons amis, ce me semble. Oui, lui dis-je, et nous aurions pu l'être encore plus. Ah ! Comment je vous aurois aimée ! Mais il eût fallu pour cela cinq conditions, dont la plus aisée est impossible et sans lesquelles il n'y faut pas songer. Elle resta interdite et ne répondit rien. Cela étoit naturel, mais ce qui l'étoit pas, ce fut un certain tour d'yeux qui accompagna ce silence et que je n'oublierai de ma vie. Ce mouvement presque imperceptible repoussa mon coeur pour jamais... Ses lèvres ne résistoient point aux miennes et sa bouche fuyoit des baisers qu'elle destinoit à un autre. »

Au sujet de ces textes et d'autres semblables, cf. Eugène Ritter : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, *passim* ; le même : *J.-J. Rousseau et M^{lle} Serre*, article, dans le *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon*, 1889 ; Albert Jansen : *J.-J. Rousseau ; fragments inédits, Recherches biographiques et littéraires*, 1882, *passim* ; le même : *Rousseau als Botaniker*, 1885, *passim* ; Albert Schinz : *Le manuscrit de la première ébauche des « Confessions » de J.-J. Rousseau*, article, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1906, p. 246-291, etc.

N^o 14.

A MONSIEUR [LE MARQUIS DE BONAC]¹.

Monseigneur

Je ne sais si Vôtre Excellence agréera la liberté que je prens de lui écrire, mais j'ai lieu d'espérer tout de son indulgence après tant de bontés que j'ai éprouvé de sa part dans un tems ou je les méritois si peu. Je suis, Monseigneur, ce jeune homme que vous daignâtes sauver d'une perte inévitable il y a quelques années en le tirant des mains de ce misérable prêtre Grec. Votre Excellence eut, de plus, la bonté de m'envoyer a Paris; ou, soit imprudence, ou malheur, je ne pus agréer a Monsieur de Sourbeck² a qui Monsieur de la Martinière³ m'avoit recommandé par ordre de Vôtre Excellence. La perte

1. Collationné le 10 août 1923 sur l'original autographe, sans adresse, conservé aux Archives du Musée Condé, à Chantilly (série V, tome II, fol. 32). Une annotation au haut de la première page annonce sur deux lignes que la lettre a été reçue le 16 (déc.):

Chambery.	1736	3 X ^{bre}
M. Jean-Jacques Rousseau		reç. le 16.

Cette lettre a été publiée pour la première fois dans les *Annales de la Soc. J.-J. R.* (tome V, 1909, p. 238-240), par Ph. Godet, à qui M. Edouard Rott l'avait signalée. L'original a été acquis il y a une cinquantaine d'années, à Paris, par le duc d'Aumale. C'est le seul autographe de Rousseau que possède le musée Condé.

2. Eugène-Pierre de Surbeck, seigneur de Gurlande, brigadier des armées du roi, capitaine aux gardes suisses, né vers 1678, mort le 1^{er} sept. 1741. Il était retiré à Bagnaux, où Rousseau était allé le voir lors de son premier voyage à Paris en 1731. « Celui à qui j'étois le plus recommandé, et qui me caressa le moins, M. de Surbeck, retiré du service et vivant philosophiquement à Bagnaux, où je fus le voir plusieurs fois, et où jamais il ne m'offrit un verre d'eau » (*Confessions*, livre IV).

3. Laurent Corentin de la Martinière, secrétaire interprète de l'ambassade française à Soleure, mourut subitement dans cette ville peu de mois après avoir reçu Rousseau (acte de décès du 17 novembre 1731). — Antoine Mariane, qui lui succéda (Cf. *Confessions*, livre IV) mourut le 30 janvier 1782. Quant à l'ambassadeur, Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonac (mort à Paris le 1^{er} septembre 1788, à l'âge d'environ 66 ans), ambassadeur à Constantinople, puis en Suisse, ayant demandé son congé, il revint en France en octobre 1736 et donna sa démission en 1737. Il n'était donc plus à Soleure quand Rousseau lui adressa la présente lettre.

de ce bon protecteur me mit au desespoir ; ne connoissant personne dans la maison de Vôtre Excellence, une mauvaise timidité m'empêcha de m'adresser directement a elle ; ainsi je me laissai baloter a mon infortune et a ma mauvaise conduite : Cependant, Monseigneur, Madame de Warens, cette charitable et vertueuse protectrice dont j'ai eu l'honneur de parler a Vôtre Excellence, daigna me pardonner mes égaremens passés aussi tôt que je revins a elle ; c'est par le moien de ses bienfaits et de ceux Monseigneur L'Évêque d'Annessi que je jouis depuis quelques années dans la maison de cette Dame d'une douce tranquillité que j'ai taché de mettre a profit en travaillant sérieusement a devenir honnête homme et bon Chrétien. Je me suis fait un plan d'études propres a former mon coeur, et a cultiver mon esprit, et je les suis régulièrement autant qu'une santé délicate et une langueur qui m'ôte l'espérance d'une longue vie peuvent me le permettre ; j'ai réglé ma conduite d'une manière que j'ai jugé convenable a ma situation et a mes sentimens, et j'ose me flatter d'avoir fait quelque progrès dans l'estime des honnêtes gens.

Pardonnés moi tant de liberté, Monseigneur ; je sais que tous ces détails blessent le respect que je dois a Vôtre Excellence ; mais ils sont les effets d'une éffusion de coeur dont je ne suis point le maitre. Quand je réfléchis que sans les soins charitables de Vôtre Excellence, je ne serois apparemment qu'un malheureux vagabond ; quand je réfléchis que si j'ai fait quelque chemin dans les sentiers de l'honneur, si j'ai pris quelque amour pour la vertu, c'est a Vôtre Excellence que j'en suis redevable, soit par son opposition a mes resolutions étourdies, soit par ses sages exortations ; En vérité, Monseigneur, il s'en faut peu que je ne me figure de parler à un bon Père dans le sein duquel je verse toutes mes confidences, et les plus secrettes dispositions de mon coeur. Je viens donc, Monseigneur, avec un coeur attendri, et plein de reconnoissance faire a Vôtre Excellence l'hommage que je lui dois comme a l'auteur de tout le bonheur que je puis espérer ; je me reconnois redevable aux bienfaits de Vôtre Excellence des

avantages qui me sont les plus précieux. Agrées, Monseigneur, que j'aie quelquefois l'honneur de vous en présenter mes remerciements pleins de zèle et de Soumission. Trop heureux, si jamais je puis apprendre que ces témoignages d'un coeur sincère et reconnoissant n'ont pas déplu a Vôtre Excellence et qu'elle veut bien agréer le très profond respect avec lequel je suis

Monseigneur

De Vôtre Excellence

Le très humble et très obéissant

Serviteur

JEAN JAQUES ROUSSEAU

Chambéri 3^e X^{bre} 1736.



Librairie Armand Colin, Paris

PORTRAIT PRÉSUMÉ DE M^{me} DE WARENS

Peinture anonyme.

Musée historiographique vaudois, à Lausanne.

N^o 15.

A MADAME

MADAME LA BARONNE DE WARENS, A CHAMBÉRI¹.

[près de Genève, juillet 1737.]

Madame.

J'eus l'honneur de vous écrire jeudi passé, et M^e Genevois se chargea de ma lettre : depuis ce tems je n'ai point vu Mons^r Barrillot, et j'ai resté enfermé dans mon auberge comme un vrai prisonnier. Hier, impatient de savoir l'état de mes affaires, j'écrivis a Monsieur Barrillot et je lui témoignai mon inquiétude en termes asses forts. Il me répondit ceci : Tranquillisez-vous, mon cher Monsieur, tout va bien. Je crois que lundi ou mardi tout finira. Je ne suis point en état de pouvoir sortir. Je vous irai voir le plustot que je pourrai. Voila donc, Madame, a quoi j'en suis : aussi peu instruit de mes affaires que si j'étois a cent lieues d'ici. Car il m'est défendu de paroître en ville. Avec cela, toujours seul, et grande dépense, et puis les fraix qui se font d'un autre côté pour tirer ce misérable argent ; et puis ceux qu'il a falu faire pour consulter ce Medecin, et lui paier quelques remédes qu'il m'a remis, vous pouvés bien juger qu'il y a déjà longtems que ma bourse est a sec, quoique je sois déjà asses joliment endetté dans ce cabaret. Ainsi je ne méne pas la vie la plus agréable du monde, et par surcroit de bonheur, je n'ai, Madame, point de nouvelles de vôtre part. Cependant, je fais bon courage autant que je le puis, et j'espère qu'avant que vous receviés ma lettre, je saurai la définition de toutes choses. Car en

1. Collationné le 6 mai 1911 sur l'original autographe qui a passé le 19 mai 1911 dans la vente Van den Corput et H. Dyserinck, à Amsterdam, et a été adjugé à 200 florins.

vérité, si cela duroit plus longtems, je croirois que l'on se moque de moi et que l'on ne me réserve que la coquille de l'huitre.

Vous voies, Madame, que le voiage que j'avois entrepris comme une espèce de partie de plaisir a pris une tournure bien opposée. Aussi, le charme d'être tout le jour seul dans une chambre a promener ma mélancolie dans des transes continuelles, ne contribuë pas, comme vous pouvés bien croire, a l'amélioration de ma santé. Je soupire après l'instant de mon retour, et je prierai bien Dieu désormais qu'il me préserve d'un voiage aussi déplaisant.

J'en étois là de ma lettre quand Monsieur Barrillot m'est venu voir ; il m'a fort assuré que mon affaire ne souffroit plus de difficulté ; Monsieur le Résident a intervenu, et a la bonté de prendre cette affaire-là a coeur. Comme il y a un intervâle de deux jours entre le commencement de ma lettre et la fin, j'ai pendant ce tems-là été rendre mes devoirs a Monsieur le Résident qui m'a reçu le plus gracieusement et j'ose dire le plus familièrement du monde. Je suis sur, a présent, que mon affaire finira totalement dans moins de trois jours d'ici, et que ma portion me sera contée sans difficulté, sauf les fraix qui, a la vérité seront un peu forts, de même que la partie de Monsieur Barrillot¹, laquelle monte bien plus haut que je n'aurois cru.

Je n'ai, Madame, reçu aucune nouvelle de [votre] part, ces deux ordinaires-ci ; j'en suis mortellement inquiet ; si je n'en reçois pas l'ordinaire prochain, je ne sais ce que je deviendrai. J'ai reçu une lettre de l'oncle avec une autre pour le Curé son ami ; je ferai le voiage jusques-là ; mais je sais qu'il n'y a rien a faire et que le pré est perdu pour moi².

1. La facture de M. Barrillot pour les livres achetés à ce libraire par J.-J. Voy. *Conf.*, liv. VIII, et la lettre suivante.

2. L' « oncle », c'est-à-dire l'abbé Léonard, curé de Gruffy (qui appelait M^{me} de Warens « ma sœur »), lui avait sans doute donné une lettre pour un prêtre des environs de Genève, à propos d'un pré sur lequel J.-J. avait quelques droits héréditaires. Ce prêtre ne serait-il pas M. Arnauld, ou Arnaud, dont il parle dans plusieurs autres lettres, et dont Mugnier dit, page 263, qu'il était curé d'une paroisse

Je n'ai encore point écrit a mon père, ni vu aucun de mes parens, et j'ai ordre d'observer le même incognito jusques au déboursement. J'ai une furieuse demangeaison de tourner la feuille, car j'ai encore bien des choses a dire; je n'en ferai rien, cependant, et je me reserve a l'ordinaire prochain pour vous donner de bonnes nouvelles. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect etc. (*sic*)

Madame

Votre très humble et très

obeissant serviteur J. J. ROUSSEAU

du pays de Gex en même temps qu'aumônier de M. de Closure, résident de France à Genève? M. Eugène Ritter (*La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, 1896, p. 123, note), dit que « dans le contrat de mariage d'Isaac Rousseau et de Susanne Bernard, l'épouse se constitue en dot tous ses biens, notamment une pièce de pré, dans un village au pied du Jura ». Ce pré provenait de l'héritage de « Spectable Samuel Bernard ». Dans un accord conclu au sujet de cet héritage entre Susanne Bernard et son frère Gabriel, le 27 mai (Daniel Grosjean, notaire), on place dans le lot de Susanne « une pièce de pré située en territoire de Sargy, baillage de Gex, appartenant audit deffunct ». Cet acte a été imprimé par M. Eug. Ritter, dans: *La famille de J.-J. Rousseau, documents inédits*, 1878, p. 14-17 (Extr. du tome XXIII du *Bulletin de l'Institut Genevois*).

N^o 16.

A M. [BARRILLOT, LIBRAIRE A GENÈVE]¹.

[1737]².

Monsieur :

Il faut convenir Monsieur³, que vous avez bien du talent pour obliger d'une manière a doubler le prix des services que vous rendes. Je m'étois véritablement attendu a une réponse polie et spirituelle autant qu'il se peut⁴ ; mais j'ai trouvé dans la votre des choses qui sont pour moi d'un tout autre merite,

1. Collationné le 9 avril 1912 sur la minute autographe faisant alors partie de la collection Alfred Morrison, à Londres. Cette minute provenait de la vente du 16 février 1887 et auparavant de la vente du 25 juin 1886.

2. Aucun éditeur n'a indiqué le destinataire de cette lettre, qui est évidemment un libraire. On peut supposer que c'est Barrillot, de Genève, soit le père, Jacques Barrillot, mort le 28 juin 1748, soit son fils, Jacques-François (1709-1750), également libraire, qui avait trois ans de plus que Rousseau. Celui-ci, au livre V des *Confessions*, énumère les personnes qu'il voyait à Genève, lors de ses voyages ; il cite, entre autres « les deux Barrillot, dont le père, qui m'appelloit son petit-fils étoit d'une société très aimable, et l'un des plus dignes hommes que j'aie jamais connus ». En 1737, lorsqu'on prit les armes », Rousseau, étant à Genève, vit « le père et le fils sortir armés de la même maison, exposés à s'entr'égorger ». Au livre VI : « l'hiver suivant, Barillot revenant d'Italie, m'apporta quelques livres... Barillot resta quelques temps avec nous » (1736-1737) [ici, c'est probablement le fils]. Le 12 juillet 1737, Rousseau, blessé, donne procuration à Jacques Barillot. — Les précédents éditeurs donnent à cette lettre la date de 1743, ce qui est absurde. En 1743, Rousseau était à Paris ou à Venise, et la lettre est évidemment écrite de Chambéry, comme le démontrent la mention de M. Conti, les mots « il nous manque », « nos livres », et, dans une phrase biffée de la minute, la mention du nom de M^{me} de Warens (p. 54, note 4).

3. Les précédents éditeurs suppriment ce second « Monsieur ».

4. La minute est précédée d'une première rédaction de ce début, en ces termes : « Monsieur. J'avoue que je m'étois attendu au consentement que vous avez donné a ma proposition, mais quelque idée que j'eusse de la délicatesse de vos sentimens, je ne m'attendois point absolument a une réponse aussi cordiale et aussi gratuite. » Les précédents éditeurs ont reproduit cette phrase, mais l'ont donnée comme un post-scriptum à la suite d'une autre lettre, adressée à M. de Conzié le 27 sept. 1743 et qu'on trouvera plus loin (p. 191, note 2).

des sentimens d'affection, de bonté, d'épanchement, si j'ose ainsi parler, que la sincérité et la voix du coeur caractérise (*sic*). Le mien n'est pas muet sur¹ tout cela ; mais il voudroit trouver des termes énergiques a son gré qui, sans blesser le respect, pussent exprimer assez bien l'amitié ; nulle (*sic*) des expressions qui se présentent ne me satisfont (*sic*) sur cet article. Je n'ai pas comme vous l'heureux talent d'allier dignement le langage de la plume avec celui du coeur ; mais, Monsieur, continuez de me parler quelquefois sur ce ton là, et vous verrez que je profiterai de vos leçons.

J'ai choisi les livres dont la liste est ci-joint (*sic*). Quand au Dictionnaire de Baile, je le trouve cher excéssivement. Je ne vous cacherai point que j'ai une extrême passion de l'avoir, mais je ne contoïs point qu'il revint a plus de 60th. Si celui dont vous me parles qui a des ratures en marge n'excède pas de beaucoup ce prix, je m'en accommoderai. En ce cas, Monsieur², il faut prendre quelques précautions pour l'envoyer, parce que j'aurois peine a obtenir la permission de l'introduire. [*Nous avons ici des gens qui prennent ce judicieux critique pour un magicien, et qui croient que son livre n'est rempli que de figures cabalistiques.*]³ Vous pourriez si vous le jugez a propos vous servir de M^r... qui le peut et le voudroit sans doute quand vous l'en prieriez. Je crois qu'il me conviendrait moins de lui en faire la proposition ; je n'ai pas l'honneur d'être asses connu de lui pour cela. Je laisse tout a votre judicieuse conduite. C'est l'édition in 4^{to} de Cicéron que je cherche. Vous devez l'avoir [*sinon envoieç moi celle de Venise ; je ne veux point de milieu ; la plus belle ou la moindre*]⁴. Si vous ne l'avez pas, j'attendrai. Je croiois aussi que la Géometrie de Manesson Mallez⁵ étoit in 4^{to}. Si vous l'avez en cette forme, je la prendrai. Sinon, je m'en passerai

1. Les précédents éditeurs impriment : « pour » au lieu de « sur ».

2. Ils omettent les mots : « il faut prendre quelques précautions pour l'envoyer, parceque ».

3 et 4. Les lignes entre crochets et en italiques sont bifées sur la minute.

5. *Sic*, sur la minute. Rousseau aurait dû écrire *Mallet*.

encore quelque tems, n'ayant d'ailleurs pas encore les instrumens nécessaires, et vous m'envoiez a la place les récréations mathématiques d'Ozanam.

Vous savez qu'il nous manque le 9^e Tome de l'histoire Ancienne et le dernier de Cléveland, c'est a dire celui qui y a été ajouté d'une autre main ; nous n'avons aussi que les 2^e premières parties de Marianne ; vous joindres s'il vous plait tout cela a votre envoi, afin que nos livres ne restent pas imparfaits.

Hoffmanni Lexicon ;

Newton Arithmetica (*sic*) :

Ciceronis Opera Omnia 4^o.

Vsserii Annales :

Geometrie pratique de Manesson Mallez.

Elemens de Mathem : du P. Lami.

Dictionnaire de Baile.

[*Véritablement cette liste excède du double le prix que je vous avois demandé : mais si vous juges qu'il y ait trop, vous retrancherez ce qu'il vous plaira. Je vous prie d'envoier le tout cette semaine s'il est possible a M^r. Conti a qui je remettrai mon billet du montant.*]³

Si vous juges que les Oeuvre de Despreaux de l'Edition in 4^o puissent passer sur tout cela, vous aurez la bonté de l'y joindre.

Vous m'envoiez s'il vous plait le tout [*excepté le Dictionnaire de Baile a madame de Warens, ou a Monsieur Conti*]⁴ le

1. Les précédents éditeurs ont imprimé ici « les Vingt premières », alors que le roman de Marivaux n'a que onze parties, plus une douzième qui n'est pas de Marivaux. Les deux premières parties avaient paru en 1731 et 1734. Les neuf suivantes s'échelonnent de 1735 à 1741. De la 12^e, il y a deux textes, l'un (1745) d'un inconnu, très médiocre, l'autre, pastiche habile, par M^{me} Riccoboni.

2. Les précédents éditeurs omettent ce chiffre, qui signifie sans doute « in-4^o ». 3 et 4. Les lignes entre crochets et en italiques sont biffées sur la minute autographe — M. Conti était probablement libraire-commissionnaire à Chambéry. Une note, dans le ms. de Saussure (fol. 12, v^o), indique que Rousseau a « livré 17 livres 10 s. à M. Conti pour la moitié de l'année courante 1735 des Mercurus de France ». Le nom de M. Conti ne figure pas dans l'ouvrage de MM. Aug. Dufour et Fr. Rabut, *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du XV au XIX^e siècle*, 1877.

plustot qu'il sera possible et je ferai mon billet a Monsieur Conti de la somme suivant l'avis que vous lui en donnerez ou a moi ¹.

1. La minute autographe, qui occupe 3 pages petit in-4, est suivie d'une 4^e page sur laquelle on lit, de la main de J.-J. : « Car cet ancien emp. des Assyriens qui remonte jusqu'aux tems fabuleux, ne contenoit qu'une fort petite partie de l'Asie. Les mèdes ensuite, après sa destruction, héritèrent d'une grande partie de sa puissance, mais qui fut de courte durée, et finit à la 4^e génération. Quand aux perses qui vainquirent les Mèdes, ils posséderent presque toute l'Asie ; mais, aiant aussi attaqué les peuples de l'Europe, ils gagnèrent peu de ce côté-là ; et de plus, leur Empire n'a presque duré que 200 ans. Enfin, l'Empire des Macédoniens, après avoir renversé la puissance des Perses, surpassa véritablement par sa vaste étendue tous ceux qui l'avoient précédé, mais il ne fleurit pas longtems, et d'abord après la mort d'Alexandre il comença de tomber en ruine. » La présence de cet exercice historique sur le papier de la minute établirait à elle seule — si d'autre part cela n'était pas évident — que la lettre est de l'époque où Jean-Jacques' instruisait tout seul à Chambéry.

N^o 17.

A MADAME DE WARENS A CHAMBÉRY¹.

Grenoble 13 septembre 1737².

Madame,

Je suis ici depuis deux jours ; on ne peut être plus satisfait d'une ville que je le suis de celle-ci. On m'y a marqué tant d'amitiés et d'empressements que je croyois en sortant de Chambéry, me trouver dans un nouveau monde. Hier M^r Micoud me donna à diner avec plusieurs de ses amis, et le soir, après la Comédie, j'allai souper avec le bonhomme Lagère.

Je n'ai vu ni M^{me} la Présidente, ni M^{me} d'Eybens, ni M^r le Président de Tencin³ : ce seigneur est en campagne⁴. Je n'ai pas laissé de remettre la lettre à ses gens. Pour M^{me} de Bardonenche⁵, je me suis présenté plusieurs fois sans pouvoir lui

1. Cette lettre a paru pour la première fois dans l'édition des œuvres de Londres (Bruxelles), t. VIII, (1778) p. 359-361, d'où elle est ici transcrite. L'original autographe n'est pas connu.

2. Si la date fournie pour la première impression est exacte, Rousseau serait parti de Chambéry pour son voyage à Montpellier le 11 septembre 1737. Il est à noter que quatre jours plus tard, le 15 septembre, Wintzenried, que, suivant le récit des *Confessions*, J.-J. devait trouver à son retour au logis de M^{me} de Warens, signait, comme témoin, un acte d'acensement de biens ruraux (aux Charmettes) à M^{me} de Warens.

3. Le « président de Tencin » était François de Guérin, Seigneur de Tencin, né à Grenoble le 15 février 1676, qui fut successivement sénateur au Sénat de Savoie, puis président à mortier au Parlement de Grenoble et premier président du Sénat de Savoie, mort en 1742. Il était frère du cardinal ministre d'État et de la trop célèbre Alexandrine de Tencin. M. A. Prudhomme (*Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4^e série, t. XVIII, 1904, Grenoble 1905, in-8°, p. 303), nous apprend qu'il laissa deux fils, mais il n'indique pas le nom de sa femme.

4. Sur cette expression « en campagne », voyez plus haut, page 10, note.

5. Au V^e livre des *Confessions*, Rousseau parle de « Madame Deybens et de Madame la présidente de Bardonenche, femme de beaucoup d'esprit », à Grenoble. Dans la phrase précédente, la « présidente » est M^{me} de Tencin, non M^{me} de Bardonenche qui n'eut ce titre qu'en 1740, lorsque son mari, René-Alexandre de Bardonenche, fut président au Parlement de Grenoble (G. de Rivoire de la Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, Lyon 1867, in-4°, p. 39).

faire la révérence ; j'ai fait remettre la lettre, et j'y dois dîner ce matin, où j'apprendrai des nouvelles de M^{me} d'Eybens.

Il faut parler de M^r de l'Orme. J'ai eu l'honneur, Madame, de lui remettre votre lettre en main propre. Ce M^r, s'excusant sur l'absence de M^r. L'Evêque¹, m'offrit un écu de six francs : je l'acceptai par timidité ; mais je crus devoir en faire présent au portier. Je ne sais si j'ai bien fait ; mais il faudra que mon ame change de moule avant que de me resoudre à faire autrement. J'ose croire que la vôtre ne m'en démentira pas.

J'ai eu le bonheur de trouver pour Montpélier en droiture, une chaise de retour : j'en profiterai. Le marché s'est fait par l'entremise d'un ami et il ne m'en coûte pour la voiture qu'un louis de vingt-quatre francs : je partirai demain matin. Je suis mortifié, Madame, que ce soit sans recevoir ici de vos nouvelles ; mais ce n'est pas une occasion à négliger.

Si vous avez, Madame, des lettres à m'envoyer, je crois qu'on pourroit les faire tenir ici à M^r. Micoud qui les feroit partir ensuite pour Montpélier à l'adresse de M. Lazerme. Vous pouvez aussi les envoyer de Chambéry en droiture. Ayez la bonté de voir ce qui convient le mieux ; pour moi, je n'en sais rien du tout.

Il me fâche extrêmement d'avoir été contraint de partir sans faire la révérence à M. le Marquis d'Antremont², et lui présenter mes très humbles actions de grâces ; oserois-je, Madame, vous prier de vouloir suppléer à cela ?

Comme je compte de pouvoir être à Montpellier mercredi au soir, le 18 du courant, je pourrai donc, Madame, recevoir de vos précieuses nouvelles dans le cours de la semaine pro-

1. S'agit-il de l'évêque de Grenoble, ou d'un Monsieur Lévêque ? En 1737, l'évêque de Grenoble était Jean de Caulet (de 1726 à 1771), mort le 27 sept. 1771.

2. Jean-François Noyel de Bellegarde, marquis de Marches et de Cursinge, comte d'Entremont et de Boringe, souvent appelé Marquis d'Entremont, né en 1661, mort à Chambéry le 11 mars 1742, ancien ambassadeur de Sardaigne à la cour de France, président du Sénat de Savoie (1699), premier président de la Chambre des Comptes (1713) [Foras IV, 272]. Rousseau parle de lui au V^e livre des *Confessions*. C'est chez le marquis d'Entremont qu'il fit la connaissance de Gauffecourt.

chaine, si vous preniez la peine d'écrire dimanche ou lundi matin. Vous m'accorderez, s'il vous plait, la faveur de croire que mon empressement jusqu'à ce tems-la ira jusqu'à l'inquiétude.

Permettez encore, Madame, que je prenne la liberté de vous recommander le soin de votre santé. N'êtes-vous pas ma chère Maman ? n'ai-je pas le droit d'y prendre le plus vif intérêt ! Et n'avez-vous pas besoin qu'on vous excite à tout moment à y donner plus d'attention ?

La mienne fut fort dérangée hier soir au spectacle. On représenta *Alzire*¹ ; mal, à la vérité, mais je ne laissai pas d'y être ému jusqu'à perdre la respiration ; mes palpitations augmentèrent étonnamment, et je crains de m'en sentir quelque temps.

Pourquoi, Madame, y a-t-il des coeurs sensibles au grand, au sublime, au pathétique, pendant que d'autres ne semblent faits que pour ramper dans la bassesse de leurs sentimens ? La fortune semble faire à tout cela une espèce de compensation ; à force d'élever ceux-ci, elle cherche à les mettre de niveau avec la grandeur des autres ; y réussit-elle ou non ? Le public et vous, Madame, ne serez pas du même avis. Cet accident m'a forcé de renoncer désormais au tragique jusqu'au rétablissement de ma santé. Me voila privé d'un plaisir qui m'a bien coûté des larmes dans ma vie. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Madame,

J. J. ROUSSEAU

1. *Alzire*, tragédie de Voltaire, représentée pour la première fois au Théâtre français le 27 janvier 1736.

N^o 18.

A M. [MICOUD]¹.

Montpélier, 23 octobre 1737.

J'eus l'honneur, Monsieur, de vous écrire il y a environ trois semaines ; je vous priois, par ma lettre, de vouloir bien donner cours à celle que j'y avois incluse pour M. Charbonnel ; j'avois écrit, l'ordinaire précédent, en droiture à Madame de Warens, et huit jours après, je pris la liberté de vous adresser encore une lettre nouvelle ; cependant je n'ai reçu réponse de nulle part. Je ne puis croire, Monsieur, de vous avoir déplu en usant un peu trop familièrement de la liberté que vous m'aviez accordée ; tout ce que je crains, c'est que quelque contretens fâcheux n'ait retardé mes lettres ou les réponses. Quoi qu'il en soit, il m'est si essentiel d'être bientôt tiré de peine, que je n'ai point balancé, Monsieur, de vous adresser encore l'incluse, et de vous prier de vouloir bien donner vos soins pour qu'elle parvienne à son adresse. J'ose même vous inciter à me donner des nouvelles de Madame de Warens ; je tremble qu'elle ne soit malade. J'espère, Monsieur, que vous ne dédaignerez pas de m'honorer d'un mot de réponse par le premier ordinaire et, afin que la lettre me parvienne plus directement, vous aurez, s'il vous plait, la bonté de me l'adresser chez M^r Barcelon, huissier de la Bourse en la rue Basse, proche du Palais ; c'est là que je suis logé. Vous ferez une oeuvre de charité de m'accorder cette grâce ; et si vous pouvez me donner des nouvelles de M^r Charbonnel, je vous en aurai d'autant plus d'obligation. Je suis, avec une respectueuse considération, Monsieur,

J. J. ROUSSEAU

1. L'original autogr. n'est pas connu. Imprimé pour la première fois en 1776 au tome VIII de l'édition de De Boubers, page 405, sans nom de destinataire, puis en 1779 (*Suppl. aux Œuvres*), p. 191-192, également sans nom de destinataire. Ce nom résulte de la lettre du même jour à M^{me} de Warens et de la lettre du 4 novembre à M. [Charbonnel]. M. Micoud demeurait à Grenoble et avait donné à dîner le 12 septembre à J.-J. (voyez le début de la lettre précédente).

N^o 19.

A MADAME DE WARENS, [A CHAMBERY]¹.

A Montpellier, le 23^e octobre 1737.

Madame,

Je ne me sers point de la voye indiquée de M. Barrillot, parce que c'est faire le tour de l'Ecole; vos Lettres et les miennes passant toutes par Lion, il faudroit avoir une adresse a Lion.

Voici un mois passé de mon arrivée à Montpellier sans avoir pu recevoir aucune nouvelle de vôtre part, quoique j'aie écrit plusieurs fois et par différentes voyes. Vous pouvés croire que je ne suis pas fort tranquille, et que ma situation n'est pas des plus gracieuses; je vous proteste cependant, Madame, avec la plus parfaite sincérité que ma plus grande inquiétude vient de la crainte qu'il ne vous soit arrivé quelque accident. Je vous écris cet ordinaire cy par trois différentes voyes, savoir par M^{rs} Vépres, M. Micoud, et en droiture; il est impossible qu'une de ces trois lettres ne vous parvienne; aussi j'en attens la réponse dans trois semaines au plus tard. Passé ce tems là, si je n'ai point de nouvelles, je serai contraint de partir dans le dernier désordre et de me rendre à Chambéri comme je pourrai. Ce soir la poste doit arriver et il se peut qu'il y aura quelque lettre pour moi. Peut-être n'avez vous pas fait mettre les vôtres a la poste les jours qu'il falloit: car j'aurois réponse depuis quinze jours, si les lettres avoient fait chemin dans leur tems. Vos lettres doivent passer par Lion pour venir ici; ainsi c'est les mercredis et samedis de bon matin qu'elles doi-

1. L'original autogr. n'est pas connu. Impr. pour la première fois en 1776, dans le t. VIII de l'édition de Londres (Bruxelles), puis en 1779 dans le *Suppl^t aux Œuvres*, p. 118-127.

vent être mises à la poste : je vous avois donné précédemment l'adresse de ma pension ; il vaudroit peut-être mieux les adresser en droiture où je suis logé, par ce que je suis sûr de les recevoir exactement. C'est chez M. Marcellon, huissier de la Bourse, en Rue Basse, proche du Palais. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Madame

ROUSSEAU

Si vous avés quelque chose a m'envoier par la voye des marchands de Lion, et que vous écrivies, par exemple, a M^{rs} Vépres par le même ordinaire qu'a moi, je dois, s'ils sont exacts, recevoir leur Lettre en même tems que la vôtre.

J'allois fermer ma Lettre quand j'ai receu la vôtre, Madame, du 12^e du courant. Je crois n'avoir pas mérité les reproches que vous m'y faites sur mon peu d'exactitude. Depuis mon départ de Chambéri, je n'ai point passé de semaine sans vous écrire. Du reste, je me rens justice et, quoique peut être il dût me paroître un peu dur que la première lettre que j'ai l'honneur de recevoir de vous ne soit pleine que de reproches, je conviens que je les merite tous. Que voulés vous, Madame, que je vous dise ? Quand j'agis, je crois faire les plus belles choses du monde, et puis il se trouve au bout que ce ne sont que sottises : je le reconnois parfaitement bien de moi-même. Il faudra tâcher de se roidir contre sa bêtise a l'avenir, et faire plus d'attention sur sa conduite, c'est ce que je vous promets avec une forte envie de l'exécuter. Après cela, si quelque retour d'amour propre vouloit encore m'engager a tenter quelque voye de justifications, je reserve a traiter cela de bouche avec vous, Madame, non pas s'il vous plait a la Saint Jean, mais a la fin du mois de Janvier ou au commencement du suivant.

Quand a la lettre de M. Arnaud¹, vous savés, Madame, mieux que moi-même ce qui me convient en fait de recommandation. Je vois bien que vous vous imaginés que, parce

1. L'abbé Arnaud était curé d'une paroisse du pays de Gex et en même temps chapelain du résident de France à Genève, M. de Closure (cf. Mugnier, p. 163). Il est de nouveau question de lui plus loin, pages 102 et 113.

que je suis a Montpellier, je puis voir les choses de plus près et juger de ce qu'il y a a faire; mais, Madame, je vous prie d'être bien persuadée que, hors ma pension et l'hôte de ma chambre, il m'est impossible de faire aucune liaison, ni de connoitre le terrain le moins du monde a Montpellier, jusqu'a ce qu'on m'ait procuré quelque arme pour forcer les barricades que l'humeur inaccessible des particuliers et de toute la nation en général met a l'entrée de leurs maisons. Oh! qu'on a une idée bien fausse du caractère languedocien, et surtout des habitans de Montpellier a l'égard de l'étranger! Mais pour revenir, les recommandations dont j'aurois besoin sont de toutes les espèces. Premièrement pour la noblesse et les gens en place, il me seroit très-avantageux d'être présenté a quelcun de cette classe, pour tâcher a me faire connoitre et a faire usage du peu de talens que j'ai, ou du moins a me donner quelque ouvrage qui pût m'être utile dans la suite, en tems et lieu. En second lieu, pour les commerçans, afin de trouver quelque voye de communication plus courte et plus facile, et pour mille autres avantages que vous savés que l'on tire de ces connoissances-la. Troisièmement, parmi les gens de Lettres, savans, professeurs, par les lumières qu'on peut acquérir avec eux et les progrès qu'on y pourroit faire; enfin, généralement pour toutes les personnes de merite avec lesquelles on peut du moins lier une honnête société, apprendre quelque chose, et couler quelques heures prises sur la plus rude et la plus ennuyeuse solitude du monde. J'ai l'honneur de vous écrire cela, Madame, et non a M^r l'Abbé Arnauld, parce qu'ayant la Lettre, vous verrés mieux ce qu'il y aura a repondre, et que si vous voulés bien vous donner cette peine vous-même, cela fera encore un meilleur effet en ma faveur.

Vous faites, Madame, un détail si riant de ma situation a Montpellier qu'en vérité je ne saurois mieux rectifier ce qui peut n'être pas conforme au vrai qu'en vous priant de prendre tout le contre-pied. Je m'étendrai plus au long dans ma prochaine, sur l'espèce de vie que je mène icy. Quant a vous, Madame, plût a Dieu que le recit de vôtre situation fût moins

veridique ! Hélas, je ne puis, pour le présent, faire que des vœux ardents pour l'adoucissement de vôtre sort : il seroit trop envié s'il étoit conforme a celui que vous mérités. Je n'ose espérer le rétablissement de ma santé, car elle est encore plus en désordre que quand je suis parti de Chambéri ; mais, Madame, si Dieu daignoit me la rendre, il est sûr que je n'en ferai d'autre usage qu'a tâcher de vous soulager de vos soins, et a vous seconder en bon et tendre fils, et en élève reconnoissant. Vous m'exhortés, Madame, a rester icy jusqu'a la Saint Jean : je ne le ferois pas quand on m'y couvrirait d'or. Je ne sache pas d'avoir vu, de ma vie, un païs plus antipathique a mon gout que celui-ci, ni de séjour plus ennuyeux, plus maussade que celui de Montpélier. Je sais bien que vous ne me croirés point, vous êtes encore remplie des belles idées que ceux qui y ont été attrapés en ont répandues dehors pour attraper les autres. Cependant, Madame, je vous reserve une relation de Montpélier qui vous fera toucher les choses au doigt et a l'oeil, je vous attends là pour vous étonner. Pour ma santé, il n'est pas étonnant qu'elle ne s'y remette pas. Premièrement les alimens n'y valent rien, mais rien, je dis rien et je ne badine point. Le vin y est trop violent, et incommode toujourns ; le pain y est passable, a la verité ; mais il n'y a ni boeuf, ni vache, ni beurre ; on n'y mange que de mauvais mouton, et du poisson de mer en abondance, le tout toujours apprété a l'huile puante. Il vous seroit impossible de goûter de la soupe ou des ragouts qu'on nous sert a ma pension, sans vomir. Je ne veux pas m'arréter davantage la dessus, car si je vous disois les choses precisément comme elles sont, vous seriés en peine de moi bien plus que je ne le merite. En second lieu l'air ne me convient pas ; autre paradoxe encore plus incroyable que les précédens, c'est pourtant la verité. On ne sauroit disconvenir que l'air de Montpélier ne soit fort pur et en hiver assés doux. Cependant le voisinage de la mer le rend a craindre pour tous ceux qui sont attaqués de la poitrine : aussi y voit-on beaucoup de phthisiques. Un certain vent, qu'on appelle ici le marin, amène de tems en tems des brouillards

épais et froids, chargés de particules salines et acres qui sont fort dangereuses : aussi j'ai ici des rhumes, des maux de gorge et des esquinancies plus souvent qu'a Chambéri. Ne parlons plus de cela quant a présent, car si j'en disois davantage vous n'en croiriez pas un mot. Je puis pourtant protester que je n'ai dit que la vérité. Enfin, un troisième article, c'est la cherté. Pour celui là je ne m'y arrêterai pas parce que je vous en ai parlé précédemment et que je me prépare a parler de tout cela plus au long en traitant de Montpélier. Il suffit de vous dire qu'avec l'argent contant que j'ai apporté et les 200 £ que vous avez eu la bonté de me promettre, il s'en faudroit beaucoup qu'il m'en restât actuellement autant devant moi, pour prendre l'avance, comme vous dites, qu'il en faudroit laisser en arrière pour boucher les trous. Je n'ai encore pû donner un sou a la maitresse de la pension, ni pour le louage de ma chambre ; jugés, Madame, comment me voila joli garçon, et pour achever de me peindre, si je suis contraint de mettre quelque chose a la presse, ces honnêtes gens-ci ont la charité de ne prendre que douze sols par écu de six francs, tous les mois. A la verité, j'aimerois mieux tout vendre que d'avoir recours a un tel moyen. Cependant, Madame, je suis si heureux, que personne ne s'est encore avisé de me demander de l'argent, sauf celui qu'il faut donner tous les jours pour les eaux, bouillons de poulet, purgatifs, bains ; encore ai-je trouvé le secret d'en emprunter pour cela sans gage et sans usure ; et cela du premier cancre de la terre. Cela ne pourra pas durer pourtant, d'autant plus que le deuxième mois est commencé depuis hier ; mais je suis tranquille depuis que j'ai reçu de vos nouvelles, et que je suis assuré d'être secouru a tems. Pour les commodités, elles sont en abondance. Il n'y a point de bon marchand a Lion qui ne tire une lettre de Change sur Montpélier. Si vous en parlés a M^r C.¹, il lui sera de la dernière faci-

1. M. C., très probablement Jean-Antoine Charbonnel, marchand-drapier à Chambéry, originaire d'Alixan en Dauphiné, lié avec M^{me} de Warens (Voy. Mugnier, p. 137, 151, 169, 170, 183, 184, 207, 208), à qui est adressée la lettre 20, qui suit.
— J.-J. assista peut-être au mariage de sa fille Jeanne-Marie avec Jacques Bazille,

lité de faire cela. En tout cas, voici l'adresse d'un que paye un de nos messieurs de Belley, et de la voye duquel on peut se servir : M. Parent, Marchand Drapier a Lion, au Change. Quant a mes Lettres, il vaut mieux les adresser chez M^r Barcellon, ou plustot Marcellon, comme l'adresse est a la première page : on sera plus exact a me les rendre. Il est deux heures après minuit, la plume me tombe des mains, cependant je n'ai pas écrit la moitié de ce que j'avois a écrire. La suite de la relation et le reste, etc., sera renvoyé pour Lundi prochain. C'est que je ne puis faire mieux, sans quoi, Madame, je ne vous imiterois certainement pas a cet égard. En attendant, je m'en raporte aux précédentes et présente mes respectueuses salutations aux R^{ds} PP. Jésuites, le R. P. Hemet et le R. P. Coppier¹. Je vous prie bien humblement de leur présenter une tasse de chocolat, que vous boirés ensemble, s'il vous plaît, a ma santé. Pour moi, je me contente du fumet, car il ne m'en reste pas un misérable morceau.

J'ai oublié de finir, en parlant de Montpélier et de vous dire que j'ai résolu d'en partir vers la fin de decembre et d'aller prendre le lait d'anesse en Provence, dans un petit endroit fort joli, a deux lieues du Saint Esprit. C'est un air excellent; il y aura bonne compagnie, avec laquelle j'ai déjà fait connais-

confiseur du roi (janvier 1742). M. Eug. Ritter a publié une lettre de Charbonnel à J.-J., datée de Besançon, 28 oct. 1763, dans la « *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, B. XV, p. 226, 227 (1898), lettre qu'on trouvera plus loin, n° 124. Dans son Testament du 27 juin 1737, J.-J. reconnaissait devoir à Charbonnel 700 livres « pour argent prêté et marchandises à luy livrées ». Dans un acte du 2 mars 1738, où il signe comme témoin, il est qualifié de « ci-devant adjoint du Consulat de Savoie » (Metzger, *Une poignée de documents*, p. 15).

1. « Le P. Charles Hémet, né à Lyon le 4 août 1666, vécut à Chambéry de 1712 à sa mort, 2 mai 1738; il y fut professeur de théologie positive (1712-1719) et préfet des cas de conscience, confesseur (1726-1738). Le P. François Couprier était né à Grenoble le 12 mai 1679; il mourut à Chambéry le 16 janvier 1768, après y avoir été préfet de la grande Congrégation des Artisans (1732-1745), puis confesseur, consultant, ministre et préfet de santé » (Renseignements communiqués par le P. A. Hamy à M. Mugnier, qui les a publiés dans ses *Nouvelles Lettres de Madame de Warens* (1722-1760). Paris, 1900, in-8, p. 4, 5, note 2 (tome XXXVIII de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie).

sance en chemin¹, et j'espère de n'y être pas tout a fait si chèrement qu'a Montpellier. Je demande vôtre avis la dessus. Il faut encore ajouter que c'est faire d'une pierre deux coups, car je me rapproche de deux journées.

Je vois, Madame, qu'on épargneroit bien des embarras et des fraix si l'on faisoit écrire par un marchand de Lion a son correspondant d'ici de me conter de l'argent quand j'en aurai besoin, jusqu'a la concurrence de la somme destinée, car ces retards me mettent dans de fâcheux embarras, et ne vous sont d'aucun avantage.

1. Cf. les *Confessions*, liv. VI, où J.-J. raconte son aventure avec M^{me} de Larnage.

N^o 20.

A M. [JEAN-ANTOINE CHARBONNEL, A CHAMBÉRY]¹.

[Montpellier, 4 nov. 1737.]

Monsieur,

Lequel des deux doit demander pardon a l'autre, ou le pauvre voyageur qui n'a jamais passé de semaine, depuis son départ, sans écrire a un ami de coeur, ou cet ingrat ami qui pousse la négligence jusqu'a passer deux grands mois et davantage sans donner au pauvre pèlerin le moindre signe de vie? Oui, Monsieur, deux grands mois. Je sais bien que j'ai reçu de vous une lettre datée du 6 octobre, mais je sais bien aussi que je ne l'ai reçue que la veille de la Toussaint; et, quelque effort que fasse ma raison pour être d'accord avec mes désirs, j'ai peine a croire que la date n'ait été mise après coup. Pour moi, Monsieur, je vous ai écrit de Grenoble, je vous ai écrit par la voye de M. Micoud, je vous ai écrit en droiture; en un mot, j'ai poussé l'exacitude jusqu'a céder presque a tout l'empressement que j'avois de m'entretenir avec vous. Quant a Monsieur de Trianon, Dieu et lui savent si l'on peut avec vérité m'accuser de négligence à cet égard. Quelle différence, grand Dieu! Il semble que la Savoye est éloignée d'ici de sept ou huit cent lieues, et nous avons a Montpélier des compatriotes du doyen de Killerine (dites cela a mon oncle²) qui ont reçu deux fois des réponses de chez eux, tandis que je n'ai pu en recevoir de Chambéri. Il y a trois semaines³ que j'en reçus une d'attente, après laquelle rien

1. Imprimé en 1776, t. VIII de l'édition de De Boubers, p. 406-309, et dans le *Suppl. aux Œuvres*, 1719, p. 193-198. L'original autographe est conservé à la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam. Le nom du destinataire est fourni par la lettre à M. [Micoud], du 23 octobre, n^o 18.

2. Le curé de Gruffy, voyez p. 50, note 2.

3. Il exagère un peu; voy. le post-scriptum du n^o 19: c'est douze jours auparavant, le 23 octobre, qu'il avait reçu cette « lettre d'attente ».

n'a paru. Quelque dure que soit ma situation actuelle, je la supporterois volontiers, si du moins on daignoit me donner la moindre marque de souvenir ; mais rien : je suis si oublié qu'a peine crois-je moi-même d'être encore en vie. Puisque les relations sont devenues impossibles depuis Chambéri et Lyon ici, je ne demande plus qu'on me tienne les promesses sur lesquelles je m'étois arrangé. Quelques mots de consolation me suffiront, et serviront a répandre la douceur sur un état qui a ses désagrémens.

J'ai eu le malheur, dans ces circonstances gênantes, de perdre mon hôtesse, Madame Mazet,¹ de manière qu'il a fallu solder mon compte avec ses héritiers. Un honnête homme irlandois, avec qui j'avois fait connoissance, a eu la générosité de me prêter soixante livres sur ma parole, qui ont servi à payer le mois passé et le courant de ma pension ; mais je me vois extrêmement reculé par plusieurs autres menues dettes, et j'ai été contraint d'abandonner, depuis quinze jours, les remèdes que j'avois commencés, faute de moyens pour continuer. Voici maintenant quels sont mes projets. Si dans quinze jours, qui font le reste du second mois, je ne reçois aucune nouvelle, j'ai résolu de hasarder sur un coup ; je ferai quelque argent de mes petits meubles, c'est à dire de ceux qui me sont les moins chers, car j'en ai dont je ne me déferai jamais ; et, comme cet argent ne suffiroit point pour payer mes dettes et me tirer de Montpélier, j'oserai l'exposer au jeu non par goût, car j'ai mieux aimé me condamner a la solitude que de m'introduire par cette voye, quoiqu'il n'y en ait point d'autre à Montpélier et qu'il n'ait tenu qu'a moi de me faire des connoissances assés brillantes par ce moyen. Si je perds, ma situation ne sera pas pire qu'auparavant ; mais si je gagne, je me tirerai du plus fâcheux de tous les pas. C'est un grand hazard, a la vérité mais j'ose croire qu'il est nécessaire de le tenter dans le cas où je me trouve. Je ne prendrai ce parti

1. Acte de décès (1 nov. 1737) de Marie Arnoud, femme de Pierre Mazet, « morte la veille » (donc le 31 octobre), « âgée de 50 ans ». [Note ms. de Joseph Richard.]

qu'a l'extrémité et quand je ne verrai plus de jour ailleurs. Si je reçois de bonnes nouvelles d'ici a ce tems-là, je n'aurai certainement pas l'imprudence de tenter la mer orageuse et de m'exposer a un naufrage : je prendrai un autre parti. J'acquitterai mes dettes ici, et je me rendrai en diligence à un petit endroit proche du Saint Esprit¹, ou, a moindres fraix et dans un meilleur air, je pourrai recommencer mes petits remèdes avec plus de tranquillité, d'agrément et de succès, comme j'espère, que je n'ai fait a Montpélier, dont le séjour m'est d'une mortelle antipathie. Je trouverai là bonne compagnie d'honnêtes gens qui ne chercheront point a écorcher le pauvre étranger, et qui contribueront a lui procurer un peu de gaieté, dont il a, je vous assure, très grand besoin.

Je vous fais toutes ces confidences, mon cher Monsieur, comme a un bon ami qui veut bien s'intéresser a moi et prendre part a mes petits soucis. Je vous prierai aussi d'en vouloir bien faire part a qui de droit, afin que, si mes lettres ont le malheur de se perdre de quelque côté, l'on puisse, de l'autre, en récapituler le contenu. J'écris aujourd'hui a Monsieur de Trianon ; et comme la poste de Paris, qui est la vôtre, ne part d'ici qu'une fois la semaine, a savoir le lundi, il se rouve que, depuis mon arrivée a Montpélier, je n'ai pas manqué d'écrire un seul ordinaire, tant il y a de négligence dans mon fait, comme vous dites fort bien et fort a votre aise.

Il vous reviendroit une description de la charmante ville de Montpélier, ce paradis terrestre, ce centre des delices de la France ; mais en vérité il y a si peu de bien et tant de mal a en dire, que je me ferois scrupule d'en charger encore le portrait de quelque saillie de mauvaise humeur : j'attens qu'un esprit plus reposé me permette de n'en dire que le moins de mal que la vérité me pourra permettre. Voici en gros ce que vous en pouvés penser en attendant.

Montpélier est une grande ville fort peuplée, coupée par un

1. Voyez la note, p. 66.

immense labyrinthe de rues sales, tortueuses et larges de six piés. Ces rues sont bordées alternativement de superbes hôtels et de miserables chaumières pleines de boue et de fumier. Les habitans y sont moitié très riches et l'autre moitié miserables a l'excés ; mais ils sont tous également gueux par leur manière de vivre, la plus vile et la plus crasseuse qu'on puisse imaginer. Les femmes sont divisées en deux classes : les dames, qui passent la matinée a s'enluminer, l'après midi au pharaon, et la nuit a la Débauche, a la différence des bourgeoises qui n'ont d'occupation que la dernière. Du reste, ni les unes ni les autres n'entendent le françois et elles ont tant de gout et d'esprit, qu'elles ne doutent point que la Comedie et l'Opera ne soient des assemblées de Sorciers. Aussi n'a-t-on jamais vu des femmes aux spectacles de Montpélier, excepté peut-être quelques miserables étrangères qui auront eu l'imprudence de braver la délicatesse et la modestie des Dames de Montpélier. Vous savés sans douté quels égards on a en Italie pour les Huguenots et pour les Juifs en Espagne : c'est comme on traite les Etrangers ici : on les regarde précisément comme une espèce d'animaux fait exprès pour être pillés, volés et assommés au bout, s'ils avoient l'impertinence de le trouver mauvais. Voila ce que j'ai pu rassembler de meilleur du caractère des habitans de Montpélier. Quand au païs en général, il produit de bon vin, un peu de blé, de l'huile abominable, point de viande, point de beurre, point de laitage, point de fruit et point de bois. Adieu, mon cher Ami.

N^o 21.

A MADAME

MADAME LA BARONNE DE WARENS, A CHAMBÉRI¹.

A Montpellier, le 4^e X^{bre} 1737.

Madame.

Je viens de recevoir vôtre 3^e lettre, vous ne les dattés point et vous n'accusés point la reception des miennes : Cela fait que je ne sais a quoi m'en tenir. Vous me mandés que vous aves fait conter entre les mains de M^r Bouvier² les 200 £ en question ; je vous en reitère mes humbles actions de graces. Cependant pour m'avoir écrit cela trop tot vous m'avés fait faire une fausse démarche ; car je tirai une lettre de change sur M^r Bouvier qu'il a refusée et qu'on m'a renvoïée. Je l'ai fait partir derechef, il y a apparence qu'elle sera paiée présentement. Quand aux autres 200 £, je n'aurai besoin que de la moitié parce que je ne veux pas faire ici un plus long séjour que jusqu'a la fin de fevrier ; ainsi, vous aures 100 £ de moins a conter mais je vous supplie de faire ensorte que cet argent soit surement entre les mains de M^r Bouvier pour ce tems-là. Je n'ai pu faire les remédes qui m'étoient préscris, faute d'argent. Vous m'avies (*sic*) écrit que vous m'envoieriez (*sic*) de l'argent pour pouvoir m'arranger avant la tenue des états et voila la cloture des états qui se fait demain, après avoir

1. Collationné le 6 avril 1912, à Londres, sur l'original autogr. signé, de la collection Alf. Morrison, provenant de la vente du 16 février 1887 (n^o 87), et ayant passé dans celle du 25 juin 1886 (n^o 119). Cachet de cire rouge, armorié : d'azur à une tour accostée de deux étoiles et surmontée d'une troisième. Cimier : une tour.

2. Selon Mugnier (p. 92, 165), M. Bouvier était l'agent du roi de Sardaigne à Lyon. Dans une lettre de 1739, qu'on verra plus loin (n^o 35), Rousseau parle de la mort de « M^r Bouvier le fils », tué en Hongrie.

siégé deux mois entiers. Des que j'aurai reçu réponse de Lion, je partirai pour le S^t Esprit, et je ferai l'essai des remèdes qui m'ont été ordonnez, remèdes bien inutiles, a ce que je prévois. Il faut perir malgré tout et ma santé est en pire état que jamais.

Je ne puis vous donner aujourdui une suite de ma relation : cela demande plus de tranquillité que je ne m'en sens aujourdui. Je vous dirai en passant que, j'ai tâché de ne pas perdre entièrement mon tems à Montpélier, j'ai fait quelques progrès dans les mathématiques ; pour le divertissement, je n'en ai eu d'autres que d'entendre des musiques charmantes ; J'ai été 3 fois a l'Opera qui n'est pas beau ici, mais ou il y a d'excellentes voix. Je suis endetté ici de 108 £. le reste servira avec un peu d'economie a passer les deux mois prochains. J'espère de les couler plus agréablement qu'a Montpélier. Voila tout. Vous pourrez cependant Madame, m'écrire toujours ici a l'adresse ordinaire ; au cas que je sois parti, les lettres me seront envoyées. J'offre mes très humbles respects aux R^{ds} P.P. Jésuites. Quand j'aurai reçu de l'argent et que je n'aurai pas l'esprit si chagrin, j'aurai l'honneur de leur écrire. Je suis, Madame, avec un très profond respect. V^{otre} très humble et très obeissant serviteur

J. J. ROUSSEAU

Vous devez avoir déjà reçu ma réponse par rapport a M^r de Lautrec¹. Oh ma chère Maman ! J'aime mieux être auprès de D.² et être employé aux plus rudes travaux de la terre que de posséder la plus grande fortune dans tout autre cas. Il est inutile de penser que je puisse vivre autrement, il y a longtems que je vous l'ai dit et je le sens encore plus ardemment que jamais. Pourvû que j'aie cet avantage, dans quelque état que

1. Voyez page 194, note 3.

2. Il y a bien : « auprès de D. », et non pas « auprès de V^s », comme le suppose Mugnier, p. 166. D. signifie évidemment De Curtilles (Wintzenried). Ce n'est donc pas en revenant de Montpellier que J.-J. vit pour la première fois ce personnage, comme on pourrait le croire d'après le récit des *Confessions*.

je soi[s]¹ tout m'est indifférent. Quand on pense comme [moi]², je crois qu'il n'est pas difficile d'éluder les raiso[ns]³ importantes que vous ne voulés pas me dire. Au nom de Dieu, rangés les choses de sorte que je ne meure pas au (*sic*) désespoir. J'approuve tout, je me sou mets a tout excepté ce seul article, auquel je me sens hors d'état de consentir, dussé-je être la proie du plus miserable sort. Ah, ma chère Maman, n'êtes vous plus ma chère Maman? Ai-je vécu quelques mois de trop?

Vous savés qu'il y a un cas ou j'accepterois la chose dans toute la joie de mon coeur. Mais ce cas est unique. Vous m'entendés.

1, 2, 3. Il y a un trou dans le papier, qui a fait disparaître les fins de trois lignes, rétablies ici entre crochets.

N^o 22.

A M. [JEAN FAZY, A GENÈVE] ¹.

[Les Charmettes, fin août? 1738.]

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous donner avis, Monsieur, que Made-

1. Transcrit de la minute autographe, Ms. de Saussure, fol. 34. Le nom du destinataire est fourni par la lettre qui suit, écrite le même jour à M^{me} Fazy, tante de J.-J. La lettre parle des Charmettes ; elle est donc vraisemblablement de 1738 et postérieure au divorce de M^{lle} Françoise Fazy, qui fut prononcé le 12 août 1738 (Cf. Registres du Conseil de Genève, 12 août 1738, p. 304-305 : « *Fazy, Michel*. Vue la requête de D^{lle} Françoise Fazy, dans laquelle elle expose qu'ayant fait faire les proclamations nécessaires en conséquence de l'arrêt de céans du 20 juin dernier contre David Michel, son mary, qui l'a malicieusement abandonnée, et vues les proclamations faites au Temple de St-Pierre et de St-Gervais les 29 juin, 13 et 27 juillet dernier, elle requiert qu'il plaise au Conseil, attendu la désertion de son mary, lui octroier des lettres de divorce et la mettre en liberté de se remarier. Arrêté d'octroier à la Supliante les lettres de divorce par elle requises ».)

Françoise, dite Fanchon Fazy, fille d'Antoine Fazy et de Suzanne Bouverot, née le 13 octobre 1711, eut pour parrain Théodore Plantamour. Après avoir été fiancée à Pierre-Esaïe Richard, natif (contrat du 3 mars 1728, où la fiancée signe Fanchon Fazi), elle épousa, le 8 août 1728, contre le gré de son père, David, fils de feu Barthélemy Michel et de Catherine Gertroux, « graveur en planches pour les indiennes », de Briançon en Dauphiné. Elle en eut Jean-Salomon Michel, baptisé au temple de St-Gervais le 12 mars 1730. Délaisée par son mari, elle divorça le 12 août 1738. Sa conduite la brouilla avec ses parents. Elle eut de Jean-Marc Patron une fille illégitime, Etiennette, qui épousa par contrat du 27 novembre 1755 Timothée, fils de Christophe De Castre, natif de Lausanne, habitant de Genève, orfèvre. Françoise Fazy se retira d'abord à Pont-de-Veyle (acte Choisy du 12 février 1748), puis à Mâcon (Reg. du Conseil, 26 mai 1752), puis à Avignon (acte Délorme, 17 novembre 1761) et y mourut le 22 août 1781 (extrait d'une *généalogie de la famille Fazy*, dressée par M. George Fazy, avocat, p. 22, 23). Selon J.-B.-G. Galiffe (*Notices générales*, IV, p. 320), Françoise Fazy serait morte « en Angleterre ».

Ses dissentiments avec son mari avaient suivi de peu de temps son mariage. On lit en effet, dans les Registres du Consistoire de Genève, à la date du 10 novembre 1729 : « M. le pasteur Sarasin [a rapporté] qu'il a ouï dire que la fille du Sr Fazy, mariée au nommé Michel, a été abandonnée de son mari à cause de sa mauvaise conduite, et que depuis l'absence de son dit mari, on dit qu'elle vit dans un très grand désordre. Sur quoi, M. le pasteur de Rochemont a dit que ladite femme Michel étoit dans son quartier et qu'il lui avoit déjà parlé ; qu'elle étoit dans une fort grande misère, enceinte, et n'ayant rien pour recevoir et nourrir l'enfant dont

moiselle vôte soeur est venue se présenter a moi et m'a témoigné d'avoir très envie de vous voir et de vous entretenir ; j'ai eu l'honneur de la présenter a Madame de Warens, qui a bien voulu lui accorder les soins et les conseils qui ont paru convenir a sa triste situation. Je croi, Monsieur, qu'il seroit convenable aux principes d'honneur et de charité dont vous faites profession que vous prissiez la peine de venir jusqu'ici pour parer comme vous jugerés convenable aux extrémités ou le désespoir pourroient la jeter. Je vous assure que je serois charmé d'y concourir aussi en tout ce qui pourroit dépendre de moi. Je me suis adressé a vous, Monsieur, préférablement a Monsieur vôte frère, parce qu'il m'a paru que Mademoiselle vôte soeur se confioit davantage en vôte amitié. L'avis que j'ai l'honneur de vous donner est conforme aux devoirs dont je me crois chargé par les sentimens de l'humanité et les liaisons de patrie et de parentage qui subsistent entre nous. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, [etc.]

Je vous prie, Monsieur, de me faire part de vos intentions par une prompte réponse. Je n'ai pas besoin à chamberi, si vous écrivés, d'adresse plus particulière que mon non (*sic*). Mais si vous venés vous même vous me trouverés aux charmettes chés Madame de Warens. Je me feliciterois beaucoup, M^r, d'avoir l'honneur de vous embrasser.

elle doit accoucher ; et que son père et ses parens ne veulent pas la recevoir ni la secourir. Sur quoi opiné, l'avis a été que les pasteurs des quartiers parlent aux parens de cette femme, pour les engager à prendre soin d'elle, et à prévenir sa perte entière et son déshonneur. MM. Cardoini, de Rochemont et Tronchin, pasteurs, et M. Banquet, ancien, [sont] commis. » Et à la date du jeudi 1^{er} décembre 1729 : « M. le pasteur de Rochemont a rapporté que la commission décernée le jeudi 10 novembre au sujet de la nommée Michel, ou Fazy, s'étoit tenue ; que ses frères Fazy témoignèrent être dans des dispositions assez favorables pour lui donner quelque secours ; et que son frère avoit dit qu'il étoit prêt à livrer 500^l qu'il lui devoit de reste de ses droits maternels, moyennant une quittance valable ; que ses frères se chargeoient de cette somme pour en faire part à leur soeur dans les occasions. Sur quoi M. le Modérateur a dit que la direction de l'Hopital avoit été priée de la prendre dans la maison, moyennant une pension, pour être assistée dans ses couches, et même pour y être gardée quelque temps, afin de l'empêcher de continuer à mener une conduite suspecte. »

N^o 23.

A M^{me} [CLERMONDE FAZY, NÉE ROUSSEAU]¹.

[Les Charmettes, fin août(?) 1738.]

Je receus avant hier la visite de M^{lle} Fanchon Fazi dont le triste sort me surprit d'autant plus que je n'avois rien su jusqu'ici de tout ce qui la regardoit. Quoique je n'aie appris son histoire que de sa bouche, je ne doute pas, ma Chère Tante que sa mauvaise conduite ne l'ait plongé dans l'état déplorable où elle se trouve; Cependant il convient d'empêcher si l'on le peut qu'elle n'achève de deshonorer sa famille et son nom; et c'est un soin qui vous regarde aussi en qualité de belle Mère. J'ai écrit à Monsieur Jean Fazi son frère pour l'engager à venir ici et tacher de la retirer des horreurs où la misère ne manquera pas de la jeter. Je crois, ma chère Tante, que vous ferés bien et conformément aux sentimens que la charité, l'honneur, et la Religion doivent vous inspirer de joindre vos sollicitations aux miennes, et même sans vouloir m'aviser de vous donner des leçons, je vous prie de le faire pour l'amour de moi, je croi que Dieu ne peut manquer de jeter un oeil de faveur et de bonté sur de pareilles actions. Pour moi, dans l'état où je suis moi-même je n'ai pu rien faire que la soutenir par les consolations et les conseils d'un honnête homme, et je l'ai présentée à M^e de Warens qui s'est intéressée pour elle à ma considération, et qui a approuvé que je vous en écrivisse.

J'ai appris avec un vrai regret la mort de mon Oncle Bernard². Dieu veuille lui donner en l'autre monde les biens qu'il n'a pu trouver en celui-ci, et lui pardonner le peu de soin qu'il a eu de ses pupilles. Je vous prie d'en faire mes condo-

1. Et non à Madame Gonceru, comme l'ont imprimé les précédents éditeurs. Collationné sur la minute aut. Ms. de Saussure, fol. 35.

2. Gabriel Bernard avait quitté Genève en mars 1734 pour aller à Charlestown (Caroline du Sud).

leances a ma tante Bernard a qui j'en écrirois volontiers ; mais en vérité je suis pardonnable dans l'abatement et la langueur ou je suis de ne pas remplir tous mes devoirs. S'il lui reste quelques Manuscrits de feu mon Oncle Bernard qu'elle ne se soucie pas de conserver, elle peut me les envoyer ou me les garder, je tacherai de trouver de quoi les paier ce qu'ils vaudront. Donnés moi s'il vous plait des nouvelles de mon pauvre père, j'en suis dans une véritable peine, il y a long-tems qu'il ne m'a écrit. Je vous prie de l'assurer, dans l'occasion, que le plus grand de mes regrets est de n'avoir pu jouir d'une santé qui m'eut permis de mettre a profit le peu de talens que je puis avoir, assurément il auroit connu que je suis un bon et tendre fils, Dieu m'est témoin que je le dis du fond du coeur. Je suis redevable à Madame de Warens d'avoir toujours cultivé en moi avec soin les sentimens d'attachement et de respect qu'elle m'a toujours trouvé pour mon père et pour toute ma vie. Je serois bien aise que vous eussiez pour cette Dame les sentimens dus a ses hautes vertus et a son caractère excellent¹, et que vous lui sussiez quelque gré d'avoir été dans tous les tems ma bienfaitrice et ma Mère.

Je vous prie aussi ma chère tante, de vouloir bien assurer de mes respects et de mon sincère attachement ma tante Gonceru² quand vous serés a portée de la voir. Mes salutations aussi a mon oncle David³. Aiés la bonté de me donner de vos nouvelles, et de m'instruire de l'état de v[ot]re santé, et du succès de vos démarches auprès de M. Fazi.

1. Deux lignes ont été biffées ici : « J'avouë que je suis indigné, quand je vois l'ignorance et la cagoterie calomnier le merite respectable de ma bienfaitrice et de ma mère », et remplacées au-dessus du texte par la phrase qui suit.

2. Comment les précédents éditeurs, qui ont cru cette lettre adressée à M^{me} Gonceru, n'ont-ils pas remarqué ce passage ? La minute autographe n'indique pas la destinataire, mais le nom de M^{me} Fazy résulte du contexte. J.-J. écrit toujours Gonceru ; mais l'orthographe des registres de Nyon est Goncerut.

3. David Rousseau, né le 11 février 1680, mort le 8 février 1742, horloger, frère d'Isaac Rousseau, de M^{me} Clermonde Fayy et de M^{me} Goncerut.

N^o 24.

A MADAME LA BARONNE DE WARENS, [A CHAMBÉRY].

[Les Charmettes, vers 1738.]

VIRELAI.

Madame, apprenez la nouvelle
De la prise de quatre rats.
Quatre rats n'est pas bagatelle
Aussi ne badiné-je pas,
Et je vous mande avec grand zèle
Ces vers, qui vous diront tout bas :
Madame, apprenez la nouvelle
De la prise de quatre rats.

A l'odeur d'un friand repas,
Rats sont sortis de leur caselle ;
Mais ma trappe, arrêtant leurs pas,
Les a, par une mort cruelle,
Fait passer de vie à trépas.
Madame, apprenez la nouvelle
De la prise de quatre rats.

Mieux que moi savez qu'ici bas
N'a pas qui veut fortune telle ;
C'est triomphe qu'un pareil cas :
Le fait n'est pas d'une alumelle.¹
Ainsi donc, avec grand soulas,
Madame, apprenez la nouvelle
De la prise de quatre rats.

1. *Alumelle* est un mot ancien signifiant « lame de couteau ou d'épée ».

N^o 25.

RÉPONSE AU MÉMOIRE ANONYME, INTITULÉ, *si le monde que nous habitons est une sphère, &c.* inséré dans le *Mercur*e de juillet, p. 1514¹.

MONSIEUR,

Attiré par le titre de votre mémoire, je l'ai lû avec toute l'avidité d'un homme qui, depuis plusieurs années, attendoit impatiemment avec toute l'Europe le résultat de ces fameux voyages entrepris par plusieurs membres de l'Académie Royale des sciences sous les auspices du plus magnifique de tous les rois. J'avoürai franchement, Monsieur, que j'ai eu quelque regret de voir que ce que j'avois pris pour le précis des observations de ces grands hommes, n'étoit effectivement qu'une conjecture hazardée, peut-être, un peu hors de propos. Je ne prétens pas pour cela avilir ce que votre mémoire contient d'ingénieux : Mais vous permettrés, Monsieur, que je me prévâle du même privilège que vous vous êtes accordé, et dont, selon vous, tout homme doit être en possession, qui est de dire librement sa pensée sur le sujet dont il s'agit.

D'abord il me paroît que vous avez choisi le tems le moins convenable pour faire part au public de votre sentiment. Vous nous assurés, Monsieur, que vous n'avés point eü en vûë de ternir la gloire de M^{rs} les academiciens observateurs ni diminuer le prix de la générosité du Roi. Je suis assurément très porté à justifier votre cœur sur cet article ; et il paroît aussi, par la lecture de votre mémoire, qu'en effet des sentimens si

1. Transcrit de l'original autographe. Ms. de Saussure, fol. 72-77. Cette pièce, adressée au *Mercur*e, n'y fut pas imprimée, malgré ce que dit Quérard. L'état de l'autographe, cahier de six feuillets in-4, qui a gardé des traces montrant qu'il fut plié en quatre, et la netteté de l'écriture, portent à croire que ce ms. est l'expédition même de Rousseau, qui lui aura été retournée par le *Mercur*e.

bas sont très éloignés de vôtre pensée : Cependant, vous conviendrés, Monsieur, que si vous aviés en effet tranché la difficulté, et que vous eussiés fait voir que la figure de la terre n'est point cause de la variation qu'on a trouvée dans la mesure de différens degrés de latitude, tout le prix des soins et des fatigues de ces Messieurs, et des frais qu'il en a coûté, et la gloire qui en doit être le fruit, seroient bien prés d'être anéantis dans l'opinion publique. Je ne prétens pas pour cela, Monsieur, que vous ayés dû déguiser ou cacher aux hommes la vérité, quand vous avés cru la trouver, par des considérations particulières ; je parlerois contre mes principes les plus chers. La vérité est si précieuse à mon coeur, que je ne fais entrer nul autre avantage en comparaison avec elle. Mais, Monsieur, il n'étoit ici question que de retarder vôtre mémoire de quelques mois, ou plus tôt de l'avancer de quelques années. Alors vous auriés pû avec bienséance user de la liberté qu'ont tous les hommes de dire ce qu'ils pensent sur certaines matières : et il eût sans doute été bien doux pour vous, si vous eussiés rencontré juste, d'avoir évité au Roi la dépense de deux si longs voyages, et a ces M^{rs} les peines qu'ils ont souffertes, et les dangers, qu'ils ont essuiés. Mais, aujourd'hui que les voici de retour, avant qu'être au fait des observations qu'il ont faites, des conséquences qu'ils en ont tirées ; en un mot avant que d'avoir vû leurs relations et leurs découvertes, il paroît, Monsieur, que vous deviés moins vous hâter de proposer vos objections, qui, plus elles auroient de force, plus aussi seroient propres a rallentir l'empressement et la reconnoissance du public et a priver ces M^{rs} de la gloire légitimement due à leurs travaux ¹.

1. A la date 1733 (Novembre), *Le Journal historique ou fastes du règne de Louis XV surnommé le Bien-Aimé*, Paris, Prault et Saillant, 1766, in-12, I partie, page 133, fournit le renseignement suivant : « Cette année sera mémorable, dans tous les siècles, par l'exécution du grand projet de déterminer la figure de la terre, si importante à connoître pour la navigation, en envoyant au pôle arctique et à l'équateur d'habiles astronomes prendre des hauteurs et faire des observations. Il n'étoit praticable que sous le règne d'un prince aussi puissant, aussi respecté des autres souverains, qu'amateur des sciences et protecteur du commerce. Le roi le fit

Il est question de savoir si la terre est sphérique, ou non. Fondé sur quelques argumens, vous vous décidés pour l'affirmative. Autant que je suis capable de porter mon jugement sur ces matières, vos raisonnemens ont de la solidité. La conséquence, cependant, ne m'en paroît pas insensiblement nécessaire.

En premier lieu : L'autorité dont vous fortifiés vôtre cause, en vous associant avec les anciens, est bien foible, a mon avis. Je crois que la prééminence qu'ils ont très justement conservé sur les modernes en fait de poësie et d'éloquence, ne s'étend pas jusqu'à la physique et l'astronomie, et je doute qu'on osât mettre Aristote et Ptolémée en comparaison avec le Chevalier Newton et M^r Cassini : ainsi, Monsieur, ne vous flatés pas de tirer un grand avantage de leur appui : On peut croire, sans offenser la mémoire de ces grands hommes, qu'il a échapé quelque chose a leurs lumières ; destitués, comme ils ont été, des expériences et des instrumens nécessaires, ils n'ont pas dû prétendre a la gloire d'avoir tout connu, et si l'on met leur disette en comparaison avec les secours dont nous jouissons aujourd'hui, on verra que leur opinion ne doit pas être d'un grand poids contre le sentiment des modernes ; je dis, des modernes, en général, parce qu'en effet vous les rassemblés tous contre vous, en vous déclarant contre les deux nations qui tiennent sans contredit le premier rang dans les sciences dont il s'agit : Car vous avés en tête les François d'une part et les Anglois de l'autre, lesquels, a la vérité, ne s'accordent pas entre eux sur la figure de la terre ; mais qui se réunissent en ce point, de nier sa sphéricité. En vérité, Monsieur, si la gloire de vaincre augmente à proportion du nombre et de la valeur des adversaires, vôtre victoire, si

exécuter. Les astronomes destinés pour le Sud, au nombre de quatre, partirent cette année. Ceux qui devoient aller au Nord, ayant un voyage moins long à faire, ne partirent qu'en 1736, et revinrent en 1737. Les premiers furent dix années absens, et firent élever à Quito, avec la permission du roi d'Espagne, une pyramide, pour servir de monument des opérations qu'ils étoient allés faire dans ce pays par les ordres du roi ; comme les autres en avoient fait ériger une, à Tornéo, du consentement du roi de Suède. » [P.-P. P.]

vous la remportés, sera accompagnée d'un triomphe bien flatteur.

Vôtre première preuve, tirée de la tendance égale des eaux vers leur centre de gravité, me paroît avoir beaucoup de force, et j'avoüe de bonne foy que je n'y sais pas de réponse satisfaisante. En effet, s'il est vrai que la superficie de la mer soit sphérique, il faudra necessairement ou que le Globe entier suive la même figure, ou bien que les terres des rivâges soient horriblement escarpées dans les lieux de leurs allongemens. D'ailleurs (et je m'étonne que ceci vous ait échappé) on ne pourroit concevoir que le cours des rivières pût tendre de l'équateur vers les pôles*, c'est a dire des lieux bas vers les parties plus élevées, principalement aux environs des cercles polaires, et dans les régions froides ou l'élévation deviendroit plus sensible : Cependant l'expérience nous apprend qu'il y a quantité de rivières qui suivent cette direction.

Que pourroit-on répondre a de si fortes instances ? Je n'en sais rien du tout. Remarqués cependant, Monsieur, que vôtre démonstration ou celle du P. Tacquet, est fondée sur ce principe, que toutes les parties de la masse terraquée tendent par leur pesanteur vers un centre commun qui n'est qu'un point et n'a par conséquent aucune longueur ; et sans doute il n'étoit pas probable qu'un axiôme si évident, et qui fait le fondement de deux parties considérables des mathématiques, pût devenir sujet a être contesté. Mais quand il s'agira de concilier des démonstrations contradictoires avec des faits assurés, que ne pourra-t-on point contester ? J'ai vû dans la préface des *Éléments d'astronomie* de M. Fizes, professeur en mathématiques de Montpellier, un raisonnement qui tend à montrer que dans l'Hypothèse de Copernic, et suivant les principes de la pesanteur établis par Descartes, il s'ensuivroit que le centre de gravité de chaque partie de la terre devoit être, non pas seulement le centre commun du Globe, mais la

*. Suivant l'hypothèse de M^r Cassini ; celle de M^r Newton seroit sujette aux mêmes inconveniens : mais dans un sens contraire. (Note de J.-J. Rousseau.)

portion de l'axe qui répondroit perpendiculairement à cette partie, et que par conséquent la figure de la terre se trouveroit cylindrique. Je n'ai garde d'assurement de vouloir soutenir un si étonnant paradoxe, lequel, pris à la rigueur, est très évidemment faux. Mais qui nous répondra que la terre une fois démontrée oblongue par de constantes observations, quelque physicien plus subtil, et plus hardi que moi n'adopteroit pas quelque Hypothèse approchante ? Car enfin, diroit-il, c'est une nécessité en Physique que ce qui doit être se trouve d'accord avec ce qui est.

Mais ne chicanons point ; je veux accorder vôtre premier argument. Vous avés démontré que la superficie de la mer, et par conséquent celle de la terre, doit être sphérique ; si, par l'expérience, je démontrerois qu'elle ne l'est point, tout vôtre raisonnement pourroit-il détruire la force de ma conséquence ? Supposons pour un moment que cent épreuves exactes et répétées vinssent à nous convaincre qu'un degré de latitude a constamment plus de longueur à mesure qu'on approche de l'équateur, serai-je moins en droit d'en conclure à mon tour : Donc, la terre est évidemment plus courbée vers les pôles que vers l'équateur : donc elle s'allonge en ce sens-là : Donc, c'est un sphéroïde. Ma démonstration fondée sur les opérations les plus fidèles de la Géométrie, seroit-elle moins évidente que la vôtre établie sur un principe universellement accordé. Où les faits parlent, n'est-ce pas au raisonnement à se taire ? Or, c'est pour constater le fait en question que plusieurs membres de l'Académie ont entrepris les voyages du nord et du Pérou : c'est donc à l'Académie à en décider et votre argument n'aura point de force contre sa décision.

Pour éluder d'avance une conclusion dont vous sentés la nécessité, vous tâchés de jeter de l'incertitude sur les opérations faites en divers lieux, et à plusieurs reprises par Messieurs Picart, de La Hire et Cassini, pour tracer la fameuse méridienne qui traversoit la France, lesquelles donnèrent lieu à Mons^r Cassini de soubsonner le premier de l'irrégularité dans la rondeur du Globe, quand il se fut assuré que les

dégrés mesurés vers le Septentrion avoient quelque longueur de moins que ceux qui s'avançoient vers le midi.

Vous distingués deux manières de considérer la surface de la terre ; vüe de loin, comme par exemple depuis la lune, vous l'établissés sphérique ; mais, regardée de près, elle ne vous paroît plus telle, a cause de ses inégalités : Car, dites vous, les rayons tirés du centre au sommet des plus hautes montagnes ne seront pas égaux a ceux qui seront bornés a la superficie de la mer ; ainsi les arcs de cercle, quoique proportionnels entr'eux, étant inégaux suivant l'inégalité des rayons, il se peut très bien que les différences qu'on a trouvées entre les dégrés mesurés, quoique avec toute l'exactitude et le précision dont l'attention humaine est capable, viennent des différentes élévations sur lesquelles ils ont été pris, lesquelles ont dû donner des arcs inégaux en grandeur, quoiqu'égales portions de leurs cercles respectifs.

J'ai deux choses a repondre à cela. En prémier lieu, Monsieur, je ne crois point que la seule inégalité des hauteurs sur lesquelles on a fait les observations, ait suffi pour donner des différences bien sensibles dans la mesure des degrés. Pour s'en convaincre, il faut considérer que, suivant le sentiment commun des Géographes, les plus hautes montagnes ne sont non plus capables d'altérer la figure de la terre, sphérique ou autre, que quelques grains de sable ou de gravier jettés sur une boule de deux ou trois pieds de diamètre. En effet, on convient généralement aujourd'hui qu'il n'y a point de montagne qui ait une lieuë perpendiculaire sur la surface de la terre : une lieuë cependant ne seroit pas grandchose en comparaison d'un circuit de 8 ou 9000. Quand a la hauteur de la surface de la terre même par dessus celle de la mer, et derechef de la mer par-dessus certaines terres ; comme, par exemple, du Zuiderzée au-dessus du Northolande, on sait qu'elles sont peu considérables. Le cours modéré de la plus part des fleuves et des rivières ne peut être que l'effet d'une pente extrêmement douce : J'avouërai cependant que ces différences prises à la rigueur seroient bien capables d'en apporter dans

les mesures : Mais, de bonne foi, seroit-il raisonnable de tirer avantage de toute la différence qui se peut trouver entre la cime de la plus haute montagne et les terres inférieures à la mer ; les observations qui ont donné lieu aux nouvelles conjectures sur la figure de la terre ont-elles été prises à des distances si énormes. Vous n'ignorez pas sans doute, Monsieur, qu'on eut soin, dans la construction de la grande méridienne, d'établir des stations sur les hauteurs les plus égales qu'il fut possible : Ce fut même une occasion qui contribua beaucoup à la perfection des niveaux.

Voilà, Monsieur, en supposant avec vous que la terre est sphérique : il me reste maintenant à faire voir que cette supposition, de la manière que vous la prenez, est une pure pétition de principe. Un moment d'attention, et je m'explique.

Tout votre raisonnement roule sur ce Théorème démontré en Géométrie, que deux cercles étant concentriques, si l'on mène des rayons jusqu'à la circonférence du grand, les arcs coupés par ces rayons seront inégaux et plus grands à proportion qu'ils seront portions de plus grands cercles. Jusqu'ici tout est bien ; votre principe est incontestable : mais vous me paroissez moins heureux dans l'application que vous en faites aux degrés de latitude : Qu'on divise une méridien terrestre en 360 parties égales par des rayons menés du centre, ces parties, égales selon vous, seront des degrés par lesquels on mesurera l'élévation du pôle. J'ose, Monsieur, m'inscrire en faux contre un pareil sentiment, et je soutiens que ce n'est point là l'idée qu'on doit se faire des degrés de latitude.

Pour vous en convaincre d'une manière invincible, voyons ce qui résulteroit de-là, en supposans pour un moment que la terre fût une sphéroïde oblong. Pour faire la division des degrés, j'inscris un cercle dans un ellipse qui représentera la figure de la terre, le petit axe sera l'équateur, et le grand sera l'axe même de la terre : je divise le cercle en 360 degrés, de sorte que les deux axes passent par quatre de ces divisions : Par toutes les autres divisions, je mène des rayons que je prolonge jusqu'à la circonférence de l'Ellipse, les arcs de cette

courbe, compris entre les extrémités des raions, donneront l'étenduë des degrés lesquels seront évidemment inégaux (*Vne figure rendroit tout ceci plus intelligible, je l'omets pour ne pas effraier les yeux des Dames qui lisent ce journal*). mais dans un sens contraire à ce qui doit être : car les degrés seront plus longs vers les pôles, et plus courts vers l'équateur, comme il est manifeste à quiconque a quelques teintures de Géométrie. Cependant il est démontré que si la terre est oblongue, les degrés doivent avoir plus de longueur vers l'équateur que vers les pôles. C'est à vous, Monsieur, à sauver la contradiction.

Quelle est donc l'idée qu'on se doit former des degrés de latitude ? Le terme même d'Élévation du pôle vous l'apprend. Des différens degrés de cette élévation tirés de part et d'autre des tangentes à la superficie de la terre : les intervalles compris entre les points d'attouchement donneront les degrés de latitude : Or il est bien vrai, que si la terre étoit sphérique, tous ces points correspondroient aux divisions qui marquent les degrés de la circonférence de la terre considérée comme circulaire ; Mais si elle ne l'est point, ce ne sera plus la même chose. Tout au contraire de vôtre système, où les pôles étant plus élevés, les degrés y devroient être plus grands, ici la terre étant plus courbée vers les pôles, les degrés sont plus petits. C'est le plus ou moins de courbure, et non l'éloignement du centre, qui influë sur la longueur des degrés d'élévation du pôle. Puis donc que vôtre raisonnement n'a de justesse qu'autant que vous supposez que la terre est sphérique, j'ai été en droit de dire que vous vous fondés sur une pétition de Principe ; et, puisque ce n'est pas du plus grand, ou moindre éloignement du centre que résulte la longueur des degrés de latitude, Je conclurai derechef que votre argument n'a de solidité en aucune de ses parties.

Il se peut que le terme de degré, équivoque dans le cas dont il s'agit, vous ait induit en erreur. Autre chose est un degré de la terre considéré comme la 360^{eme} partie d'une circonférence circulaire, et autre chose un degré de latitude considéré

comme la mesure de l'élévation du pôle par dessus l'horizon : Et quoiqu'on puisse prendre l'un pour l'autre dans le cas que la terre soit sphérique, il s'en faut beaucoup qu'on en puisse faire de même si sa figure est irrégulière.

Prenés garde, Monsieur, que quand j'ai dit que la terre n'a pas de pente considérable, je l'ai entendu, non par rapport a sa figure sphérique, mais par rapport à sa figure naturelle oblongue ou autre ; figure que je regarde comme déterminée dès le commencement par les loix de la pesanteur et du mouvement, et à laquelle l'équilibre ou le niveau des fluides peut très bien être assujeti ; mais sur ces matières, on ne peut hazarder aucun raisonnement que le fait même ne nous soit mieux connu.

Pour ce qui est de l'inspection de la lune, il est bien vrai qu'elle nous paroît sphérique, et elle l'est probablement : Mais il ne s'ensuit point du tout que la terre le soit aussi. Par quelle règle sa figure seroit-elle assujetie a celle de la lune, plustot par exemple qu'à celle de Jupiter, Planète d'une toute autre importance, et qui pourtant n'est pas sphérique ? La raison que vous tirés de l'ombre de la terre n'est guères plus forte, si le cercle se monroit tout entier, elle seroit sans réplique ; Mais vous savés, Monsieur, qu'il est difficile de distinguer une petite portion de courbe d'avec l'arc d'un cercle plus ou moins grand. D'ailleurs on ne croit point que la terre s'éloigne si fort de la figure sphérique que cela doive occasionner sur la surface de la lune une Ombre sensiblement irrégulière, d'autant plus que la terre étant considérablement plus grande que la lune, il ne paroît jamais sur celle-ci qu'une bien petite partie de son circuit.

Je suis, etc.

ROUSSEAU

Chambéri, 20^e 7^{bre} 1738.

N^o 26.

A M. SALOMON, A CHAMBÉRY¹.

Les Charmettes

Je suis vos conseils, et je commence à en recueillir les fruits. J'ai repris le latin : je cherche à me faire au rythme ; je scande les vers de Virgile ; je marque même la mesure sur l'ouvrage ; il n'y a que ma mémoire qui me refuse toujours d'aller : j'ai beau étudier, réciter vingt fois la même tirade, tout est oublié du jour au lendemain ; les points de repos que vous m'avez indiqués ne suffisent pas. En revanche, j'ai assez bien entendu l'ouvrage que vous m'avez donné. Il combat vivement Descartes, peut-être avec raison. Je n'oserois vous dire que j'attends d'avoir étudié la réplique pour vous exposer ce que j'en pense, si vous ne me l'aviez exigé. J'ai bien réfléchi à vos observations : je faisais fausse route, la marche étoit trop compliquée ; je ne m'y embarrasse plus. Je sens, comme vous me le disiez, qu'il y a une foule d'idées reçues dont on cite sans s'inquiéter des développemens sur lesquels elles reposent. Je laisse les connoissances accidentelles que l'auteur suppose sans les avoir toujours lui-même, et ne m'attache qu'aux idées fondamentales : c'est de la sorte que j'ai fait l'extrait des deux premiers volumes ; j'achève celui du troisième ; aussitôt qu'il sera fini, je vous le ferai passer par l'occasion que vous m'indiquez. Je serai bien heureux s'ils ne vous paroissent pas trop mauvais et si vous jugez que j'ai assez bien profité de vos bons conseils pour me les continuer.

1. Publiée par Musset-Pathay (*Œuv. inéd.*, 1825, t. I, p. 8), qui la tenait de M. Dubois (même source que la prétendue lettre à M. de La Martinière), cette lettre n'est pas plus authentique. Elle est fabriquée avec deux passages du livre VI des *Confessions*. Musset-Pathay propose comme date 1736, et cela d'une façon purement arbitraire et d'autant plus erronée que J.-J. n'a habité les Charmettes, en dépit de ce qu'il dit lui-même dans les *Confessions*, qu'à partir du 6 juillet 1738. (Cf. Guillermin, *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, tome I, où est publié le texte du bail des Charmettes passé par M^{me} de Warens avec le propriétaire de ce domaine, M. Noëray.)

N^o 27.

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITTE PAR ROUSSEAU
A MADAME DE SOURGEL¹.

le [1739]².

Je suis fâché, Madame, d'être obligé de relever les irrégularités de la lettre que vous avés écrite a M^r Favre a l'égard de Mad^e la Baronne de Warens. Quoique j'eusse prévu a peu près les suites de sa facilité a vôtre égard, je n'aurois point, a la verité, soubsonné que les choses en vinsent au point ou vous les avés amenées par une conduite qui ne prévient pas en faveur de vôtre caractère. Vous avés très raison, Madame, de dire qu'il a été mal a Madame de Warens d'en avoir agi comme elle a fait avec vous et M^r votre Époux ; si son procédé fait honneur a son coeur, il est sur qu'il n'est pas également digne de ses lumières, puisqu'avec beaucoup de pénétration et d'usage du monde, je ne laissai pas de percer mieux qu'elle dans l'avenir et de lui prédire, assés juste une partie du retour dont vous paiés son amitié et ses bons offices. Vous le sentites parfaitement, Madame, et si je m'en souviens bien la crainte que mes conseils ne fussent écoutés, vous engagea aussi bien que Mademoiselle vôtre fille a faire a mon égard certaines demarches un peu rampantes qui dans un coeur

1. Collationné le 11 avril 1912, à Londres, sur la copie autographe de Rousseau faisant alors partie de la collection Alfred Morrison et provenant de la vente du 16 février 1887, n^o 87, et auparavant de la vente du 25 juin 1886 (acquise depuis par la Bibl. de Genève). In-4 de 4 pages. Orthographe, accentuation et ponctuation conservées.

2. Imprimée pour la première fois, sans indication de date, dans l'édition de Bruxelles, tome VIII (1776), cette pièce a été arbitrairement datée 1741 par les éditeurs postérieurs. On peut penser qu'elle a été écrite vers l'été de 1739, c'est-à-dire au moment où Rousseau commençait à modifier son orthographe. On voit, en effet, apparaître, vers la fin de la présente copie, deux fois le verbe être avec un accent circonflexe, et deux fois la deuxième personne du pluriel en *ez*. Mais dans le reste de la lettre, l'écrivain montre qu'il n'est pas encore familiarisé avec cette manière d'écrire.

comme le mien n'étoient guères propres a jeter de meilleurs préjugés que ceux que j'avois conçu. A l'occasion de quoi vous rappelés fort noblement le présent que vous voulutes me faire de ce précieux justaucorps qui tient aussi bien que moi une place si honorable dans vôtre lettre : Mais j'aurai l'honneur de vous dire Madame, avec tout le respect que je vous dois, que je n'ai jamais songé a recevoir vôtre présent : Dans quelque état d'abaissement qu'il ait plû a la fortune de me placer, j'y regarde de plus près que cela dans le choix de mes bien-fauteurs. J'aurois, en vérité, belle matière a railler en faisant la description de ce superbe habit, retourné, rempli de graisse, en tel état, en un mot, que toute ma modestie auroit bien eu de la peine d'obtenir de moi d'en porter un semblable. Je suis en pouvoir pour prouver ce que j'avance, de manifester ce trophée de vôtre générosité, il est encore en existence dans le même garde-meuble qui renferme tous ces précieux effets dont vous faites un si pompeux étalage. Heureusement, Madame la Baronne eut la judicieuse précaution, sans présumer cependant que ce soin put devenir utile, de faire ainsi enfermer le tout sans y toucher, avec toutes les attentions nécessaires en pareils cas. Je crois, Madame, que l'inventaire de tous ces débris, comparé avec vôtre magnifique Catalogue, ne laissera pas que de donner lieu a un fort joli contraste ; sur tout la belle Cave a Tabac. Pour les flambeaux, vous les aviés destinés a Monsieur Perrin Vicaire de Police, dont vôtre situation en ce pais-ci vous avoit rendu la protection absolument necessaire : Mais, les aiant refuses, ils sont ici tout prêts aussi a faire un des ornemens de vôtre triomphe.

Je ne saurois, Madame, continuer sur le ton plaisant. Je suis véritablement indigné et je crois qu'il seroit impossible a tout honnête homme a ma place d'éviter de l'être autant. Rentrés, Madame, en vous même, rapelés vous les circonstances déplorables ou vous vous êtes trouvée ici ; vous, M^r vôtre Époux, et toute vôtre famille, sans argent, sans amis, sans connoissances, sans ressources. Qu'eussiez vous fait sans l'assistance de Madame de Warens ? Ma foi, Madame,

je vous le dis franchement ; vous auriés jetté un fort vilain cotton. Il y avoit longtems que vous en étiefs plus loin qu'a votre dernière pièce ; le nom que vous aviés jugé a propos de prendre, et le coup d'oeil sous lequel vous vous montriez (*sic*) n'avoient garde d'exciter les sentimens en vôtre faveur, et vous n'aviés pas, que je sache, de grands témoignages avantageux qui parlassent de vôtre rang et de vôtre mérite. Cependant, ma bonne maraine, pleine de compassion pour vos maux, et pour vôtre misère actuelle, pardonnés-moi ce mot, Madame, n'hésita point a vous secourir, et la manière pronte et hazardée dont elle le fit, prouvoit assés, je crois, que son coeur étoit bien éloigné des sentimens pleins de bassesse et d'indignité que vous ne rougissés point de lui attribuer. Il y paroît assés aujourd'hui, et même ce soin misterieux de vous cacher en est encore un[e] preuve, qui véritablement ne dépose guéres avantageusement pour vous.

Mais, Madame, que sert de tergiverser ? le fait même est vôtre juge. Il clair comme le soleil que vous cherchés a noircir bassement une Dame qui s'est sacrifiée sans menagement pour vous tirer d'embaras. L'intérêt de quelques pistoles vous porte a paier d'une noire ingratitude, un des bienfaits les plus importans que vous pussiés recevoir, et quand toutes vos calomnies seroient aussi vraies qu'elles sont fausses, il n'y a point cependant de coeur bien fait qui ne réjettât avec horreur les détours d'une conduite aussi méseante que la vôtre.

Mais graces a Dieu, il n'est pas a craindre que vos discours fassent de mauvaises impressions sur ceux qui ont l'honneur de connoître Madame la Baronne ma maraine ; son caractère et son sentiment se sont jusqu'ici soutenus avec asses de dignité pour n'avoir pas beaucoup a redouter des traits de la calomnie ; et sans doute, si jamais rien n'a été opposé a son goût, c'est l'avarice et le vil intérêt. Ces vices sont bons pour ceux qui n'osent se montrer au grand jour : Mais pour elle, ses démarches se font a la face du Ciel, et comme elle n'a rien a cacher dans sa conduite, elle ne craint rien des discours de ses ennemis. Au reste, Madame, vous avés inséré dans

vôtre lettre, certains termes grossiers au sujet d'un colier de grenats très indignes d'une personne qui se dit de condition a l'égard d'une autre qui l'est de même et a qui elle a obligation. On peut les pardonner au chagrin que vous avés de lâcher quelques pistoles, et d'être privée de vôtre cher argent ; et c'est le parti que prendra Madame de Warens ; en redressant cependant la fausseté de vôtre exposé.

Quand a moi, Madame, quoique vous affectiez de parler de moi sur un ton équivoque et indéterminé j'aurai, s'il vous [plait,]¹ l'honneur de vous dire que quoique je n'aie pas celui d'être connu de vous, je ne laisse pas de l'être de grand nombre de personnes de mérite et de distinction, qui tous savent que j'ai l'honneur d'être le filleul de Madame la Baronne de Warens, qui a eu la bonté de m'élever, et de m'inspirer des sentimens de droiture et de probité dignes d'elle. Je tâcherai de les conserver pour lui en rendre bon conte tant qu'il me restera un souffle de vie : Et je suis fort trompé si tous les exemples de dureté et d'ingratitude qui me tomberont sous les yeux ne sont autant de bonnes leçons pour moi qui m'apprendront a les éviter avec horreur.

J'ai l'honneur d'être avec respect. [etc]².

1. J.-J. a oublié d'écrire le mot *plait*, la 3^e page de sa copie se terminant par « s'il vous ». La page 4 commence par « l'honneur de ».

2. Au sujet de cette lettre, voy. une « Lettre de M^{me} de Saint G. » [M^{me} Latour de Franqueville], qui se trouve à la suite de *J.-J. Rousseau vengé par son amie*. Au Temple de la Vérité, 1779, in-8, p. 56 et suivantes.

N^o 28.

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITTE
PAR MADAME LA BARONNE DE WARENS¹

A MONSIEUR FAVRE, LE²

[1739.]

M^r

Vous trouverez bon, Monsieur, que n'attendant plus ni reponse, ni satisfaction de M^r et³ M^{de} de Sourgel, je prenne le parti de vous écrire a vous même ; je l'aurois fait plustôt si j'avois été instruite de vôtre mérite, et de ce que vous étiez véritablement, et que je n'eusse pas été prévenuë par eux que vous étiez leur homme d'affaires. Je ne doute point que galant homme et homme de mérite comme je vous crois et comme M^r Berthier vous représente à moi, vous ne prissiés mes intérêts avec chaleur, si vous étiez instruit de ce qui s'est passé entre eux et moi, et des circonstances dont toute cette affaire a été accompagnée : Mais sans entrer dans un long détail, je me contente d'en appeler a leur conscience. Ils savent combien je me suis incomodée pour les tirer de l'embaras le plus pressant, et pour leur éviter bien des affronts ; ils savent que l'argent que je leur ai prêté, je l'ai emprunté moi-même a des conditions exorbitantes ; Ils savent encore la rareté excessive

1. Collationné les 9-11 avril 1912 à Londres sur la copie autographe de J.-J. Rousseau faisant alors partie de la collection Alfred Morrison et provenant de la vente du 16 février 1887, n^o 87, auparavant de celle du 25 juin 1886, n^o 169. Orthographe et accentuation conservées. L'écriture est soignée, régulière, exactement semblable à celle de la « copie de la lettre écrite par Rousseau à Madame de Sourgel ». Ces deux copies de J.-J. Rousseau doivent être du même jour ou de la même semaine.

2. *Sic*, la date manque.

3. « Et de » (édit. de 1779).

de l'argent en ce pais-ci, qui rend cette petite somme plus précieuse par rapport a moi que sept ou huit fois autant ne le sauroit être pour eux. En vérité, Monsieur, je suis bien embarrassée après tout cela de savoir quel nom donner a leur indifférence : J'aurai bien de la peine cependant a me métre en tête qu'ils fassent métier de faire des dupes.

J'en étois ici quand je viens de recevoir une copie de l'impertinente lettre que vous a écrit Mad^e de Sourgel. Il semble qu'elle a affecté d'y entasser toutes les marques d'un méchant caractère. Je n'ai garde, Monsieur, de tourner contre elle ses propres armes : Je suis peu accoutumée a un semblable style, et je me contenterai de répondre a ses malignes insinuations par un court exposé du fait.

J'ai vû ici un Monsieur et une Dame avec leur famille, qui se donnoient pour imprimeurs sous le nom de Thibol, et qui sur la fin ont jugé a propos de prendre celui de Sourgel, et le rang de gens de qualité. Je n'ai jamais sù précisément ce qui en étoit. Ce qu'il y a de très certain, c'est que je n'en ai eu de preuve, ni même d'indice que leur parole. Ils ont parû dans un fort triste équipage, chargés de dettes, sans un sou ; et comme j'avois fait une espèce de liaison avec la femme, qui venoit quelquefois chés moi, et a qui j'avois été assés heureuse pour rendre quelques services, ils se sont présentés a moi pour implorer mon secours, me priant de leur faire quelques avances qui pussent les métre en état d'acquiter leurs dettes, et de se rendre a Paris. Il faloit bien qu'ils n'eussent pas entendû dire alors que je fusse si avidement intéressée, et que je me melasse de vendre le faux pour le fin, puisqu'ils se sont adressés a moi, préférablement a tout ce qu'il y a d'honnêtes gens ici ; en effet je suis la seule personne qui a daigné les regarder, et j'ose bien attester que, de la maniere qu'ils s'y étoient montrés, ils auroient très vainement fait d'autres tentatives. Je crois qu'ils n'ont pas eu lieu d'être mécontents de la façon dont je me suis livrée a eux : Je l'ai fait, j'ose dire, de bonne grace et noblement. N'ayant pas contant l'argent dont ils avoient besoin, je l'ai emprunté avec la peine qu'ils savent,

et a gros intérêt; quoique j'eusse pris un terme très court, parcequ'ils promettoient de me paier d'abord a leur arrivée a Paris; Vous voies cependant, Monsieur, par toutes mes lettres que je ne me suis jamais avisé (*sic*) de leur rien demander de cet interest, et je reitere encore que je leur en fais présent fort volontiers, très contente, s'ils vouloient bien ne pas me chicaner sur le capital.

Je me suis donc intéressée pour eux, non seulement sans les connoître, ni eux, ni personne qui les connût: mais même sans m'être assurée de leur véritable nom. J'ai sollicité pour eux; j'ai appaisé leurs créanciers; j'ai mis le mari en état de se garantir d'être arrêté, et de se rendre à Lyon avec son fils; j'ai donné a la femme et a la fille azille dans ma maison; Je leur ai permis d'y retirer leurs effets; j'ai assigné mes cartiers en Trésorerie pour le païment de leurs créanciers; Enfin, j'ai prêté a la femme et a la fille tout l'argent nécessaire pour faire leur route honorablement, elles et leur famille. Depuis ce tems, je n'ai cessé d'être accablée de leurs créanciers qu'après l'entier païment. Car je respecte trop mes engagemens pour manquer a ma parole.

Quand aux effets qu'ils ont laissés chez moi, je vous ferai cartier du Catalogue. Les expressions magnifiques de madame de Sourgel ne leur donneront pas plus de valeur qu'ils n'en avoient quand elle délibéra si elle ne les abandonneroit point avec son logement, dequoi je la détournai, espérant qu'elle en pourroit toujours tirer quelque chose: mais bien loin de songer a en faire mon profit, j'en fis un inventaire exact et je lui promis de tâcher de les vendre: mais ensuite ayant fait réflexion qu'il n'y auroit pas de l'honneur a moi d'exposer en vente de pareilles bagatelles, je m'étois déterminée a les paier plutot au delà de leur valeur: Car il s'en faudroit bien que je n'eusse rétiré du tout les 30 £ que j'en ai offert et qui certainement vont au dela de tout ce qu'ils peuvent valoir.

Mais que cette Dame ne s'inquiette point. Ses meubles sont tous ici tels qu'elle les a laissés, et je cherche si peu a me les

approprié a mépris¹, que je proteste hautement que je n'en veux plus en aucune façon et je ne m'en mêlerai que pour les rendre sous quittance a ceux qui me les demanderont de sa part, après, toutefois que j'aurai été payée en entier, faute de quoi, je ne manquerai point de les faire vendre a l'enchère publique sous son nom, et a ses fraix, et l'on connoitra par les sommes qu'elle en retirera, le véritable prix de toutes ces belles choses. Pour le Colier, les boucles, et les manches, ils sont depuis très longtems entre les mains de M^r Berthier qui est prêt a les restituer en recevant. Comme j'en ai donné avis plus d'une fois à M^{de} de Sourgel.

Je crois, Monsieur, que si je mettois en ligne de compte les menus fraix que j'ai faits pour toute cette famille, les intérêts de mon argent, les peines, les embarras, la difficulté de faire mes affaires de si loin, les ports de lettres dont la somme n'est pas petite ; la reconnaissance que je dois aux soins de M^r Berthier, qui a bien voulu prendre en mains mes intérêts, et par dessus tout cela les mauvais pas où je me trouve engagée par le retard du paiement ; il y a fort apparence que le prix des meubles seroit assés bien payé ; mais ces détails de minuties sont, je vous assure, au dessous de moi, et puis, il est juste qu'il m'en coûte quelque chose pour le plaisir que j'ai eu d'obliger.

A l'égard des présens, il seroit a souhaiter pour M^{de} de Sourgel qu'elle m'en eut offert de beaux : Car, n'ayant pas accoutumé d'en recevoir de gens que je ne connois point, et principalement de ceux qui ont besoin des miens et de moi-même, elle auroit aujourd'hui le plaisir de les retrouver avec tous ses meubles. Il est vrai qu'elle eut la politesse de me présenter une petite Cave a Tabac de noier doublé de plomb laquelle me paroissoit de très petite consideration et fort chetive ; je crus pouvoir, et devoir même l'aggréer sans consequence, d'autant plus que, ne faisant nul usage de Tabac, on ne pouvoit

1. Au lieu de « a mépris », expression d'une lecture indiscutable, l'édition de 1779 et les suivantes ont imprimé *à mon profit*. — « A mépris » veut dire : « à vil prix » (voy. Littré).

guères m'accuser d'avarice dans l'acceptation d'un tel présent. Elle est aussi dans le gardemeuble. Mais, ce qu'a oublié cette Dame, c'est une petite Croix de bois incrustée de nacre, que j'ai mise au lieu le plus apparent de ma chambre pour vérifier la prophétie de M^{lle} de Sourgel qui me dit en me la présentant, que toutes les fois que j'y jetterois les yeux, je ne manquerois point de dire ; *voilà ma Croix*.

Au reste, je doute bien fort d'être en arrière de presens avec M^{de} de Sourgel, quoi qu'elle méprise si fort les miens. Mais ce n'est point a moi de rapeler ces choses-là ; ma coutume étant de les oublier des qu'elles sont faittes. Je ne demande pas, non plus, qu'elle me paie sa pension, pour quelques jours qu'elle a demeuré chez moi avec sa belle fille ; elle en sait assés les motifs et la raison ; je consens cependant volontiers qu'elle jette tout sur le conte de l'amitié ; quoique la compassion y eut une bonne part.

Pour le Colier de Grenats ; il est juste de le reprendre s'il n'acomode pas Mad^e de Sourgel ; Elle auroit pû se servir d'expressions plus décentes a cet égard ; elle sait a merveilles que je n'ai point cherché a lui en imposer ; Je lui ai vendu ce colier pour ce qu'il étoit, et sur le même pied qu'il m'a été vendu par une Dame de mérite, laquelle je me garderois bien de régaler d'un compliment semblable a celui de Mad^e de Sourgel. J'ose espérer que ses basses insinuations ne trouveront pas beaucoup de prise ou mon nom a seulement l'honneur d'être connu.

Madame de Sourgel m'accuse d'en agir mal avec elle. Est-ce en mal agir que d'attendre près de deux ans un argent prêté dans une telle occasion ? Ne m'avoit-elle pas promis restitution des l'instant de son arrivée ? Ne l'ai-je pas priée en grace plusieurs fois de vouloir me paier du moins par faveur, en considération des embarras ou mes avances m'ont jettée ? Ne lui ai-je pas écrit nombre de lettres pleines de cordialité et de politesses qui lui peignant l'état des choses au naturel auroient dû lui faire tirer de l'argent des pierres plustot que de rester en arrière a cet égard ? Ne l'ai-je pas avertie, et fait

avertir plusieurs fois en dernier lieu, de la nécessité ou ses retards m'alloient jeter de recourir aux protections pour me faire paier? Quel si grand mal lui ai-je donc fait? Personne ne le sait mieux que vous, Monsieur; assurément s'il doit retomber de la honte sur une de nous deux, ce n'est pas à moi de la supporter.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois a répondre aux invectives de cette Dame. Je ne me pique pas d'accompagner mes phrases de tons malins, ni de fausses accusations: mais je me pique d'avoir pour témoins de ce que j'avance, toutes les personnes qui me connoissent, toutes celles qui ont connu ici M^r et Mad^e de Sourgel, et même tout Chambéri. Je ne me hâte pas de rassembler des témoignages peu favorables a eux, et de m'exposer par là a la moquerie des plaisans qui m'ont raillé de ma sottie crédulité, et des censeurs qui ont blamé ma conduite peu prudente. Je suis mortifiée, Monsieur, qu'on vous donne une fonction aussi indigne de vous que de servir de correspondant a de si desagreables affaires. Il ne tiendra pas a moi qu'on ne vous débarrasse d'un pareil emploi, et Mad^e de Sourgel peut prendre désormais les choses comme il lui plaira, sans craindre que je me mette en fraix de répondre d'avantage a ses injures. Je crois qu'il ne sera pas douteux, parmi les honnêtes gens sur qui d'elle ou de moi tombera le deshonneur de toute cette affaire.

Je suis, avec une parfaite consideration etc.

N^o 29.

A. M. [X***]¹.

[Vers 1739.]

Vous voila donc Monsieur, déserteur du monde et de ses plaisirs, c'est, a votre âge et dans votre situation une métamorphose bien étonnante, quand un homme de 22 ans galant aimable, poli, spirituel comme vous l'êtes, et d'ailleurs point rebuté de la fortune se détermine à la retraite par simple gout et sans y être excité par quelque mauvais succès dans ses affaires ou dans ses plaisirs. On peut s'assurer qu'un fruit si précieux du bon sens et de la réflexion n'ame[ne]ra pas après lui de dégoût ni de repentir. Fondé sur cette assurance, j'ose vous faire a l'égard [de] votre retraite un compliment qui ne vous sera pas répété par bien des gens ; je vous en félicite : sans vouloir trop relever ce qu'il y a de grand et peut être d'héroïque dans votre résolution, je vous dirai franchem^t : que j'ai souvent regretté qu'un esprit aussi juste et une ame aussi belle que la vôtre ne fussent faits que pour la galanterie, les cartes, et le vin de champagne ; vous étiez né, mon très cher Monsieur, pour une meilleure occupation ; Le gout un peu passioné mais délicat qui vous entraîne vers les plaisirs vous a bien tot fait démêler la fadeur des plus brillants, vous éprouverés avec étonnement que les plus simples et les plus modestes n'en ont ni moins d'attraits ni moins de vivacité ; Vous connaisés désormais les hommes vous n'avés plus besoin de les tant voir pour apprendre a les mépriser il sera

1. Collationné sur la minute autogr., Ms. de Saussure, fol. 78, 79. Le destinataire n'est pas connu. Les précédents éditeurs, en datant arbitrairement cette lettre de 1749, se sont trompés : la présence de sa minute dans le portefeuille de Saussure établit qu'elle ne peut être postérieure à 1742, parce que ce portefeuille est un recueil de papiers divers laissés à cette date à Chambéry par J.-J. Elle a paru pour la première fois, non datée, dans le t. XIII de l'édition de Du Peyrou, en 1782.

bon maintenant que vous vous consultiez un peu pour savoir a votre tour quelle opinion vous devés avoir de vous même. Ainsi, en même tems que vous essaierés d'un autre genre de vie, vous ferés en même tems sur vôtre intérieur un petit examen dont le fruit ne sera pas inutile a vôtre tranquillité.

¹Je ne voudrais pas, Monsieur, que vous donnassiez dans l'excès sans ménagement, vous n'aves pas sans doute absolument renoncé a la société, ni au commerce des hommes ; comme vous vous êtes déterminé de pur choix et sans qu'aucun facheux revers vous y ait contraint, vous n'aures garde d'épouser les fureurs atrabilaires des misantropes ennemis mortels du genre humain, permis a vous de le mépriser a la bonne heure, vous ne serés pas le seul ; mais vous devés l'aimer toujours ; Les hommes quoi qu'on dise sont nos frères, en dépit de nous et d'eux, frères fort durs a la vérité, mais nous n'en sommes pas moins obligés de remplir a leur égard tous les devoirs qui nous sont imposés ; A cela prés, il faut avouer qu'on ne peut se dispenser de porter la lanterne dans la quantité pour s'établir un commerce et des liaisons, et quand malheureusement la lanterne ne montre rien, c'est bien une nécessité de traiter avec soi-même, et de se prendre faute d'autre, pour ami et pour confident. Mais ce confident, et cet ami, il faut aussi un peu le connoitre et savoir comment et jusqu'a quel point on peut se fier a lui, car souvent l'apparence nous trompe, même jusques sur nous même. Or le tumulte des villes et le fracas du grand monde ne sont guères propres a cet examen, les distractions des objets extérieurs y sont trop longues et trop fréquentes. On ne peut² y jouir d'un peu de solitude et de tranquillité. Sauvons nous a la campagne, alons y chercher un repos et un contentement que nous n'avons pu trouver au milieu

1. Cette phrase a été estropiée dans le texte des précédents éditeurs ; ils l'impriment de la façon suivante, qui fait penser au Maître de Philosophie du *Bourgeois gentilhomme* : « Monsieur, que vous donnassiez dans l'excès, c'est ce que je ne voudrais pas sans ménagement. »

2. Rousseau avait d'abord écrit : « On ne peut s'y rasseoir avec soi même », qu'il a biffé.

des assemblées et des divertissemens. Essaions de ce nouveau genre de vie, goutons un peu de ces paisibles douceurs dont Horace, un fin connoisseur s'il en fut, faisoit un si grand cas.

Voila Monsieur, comment je soubsonne que vous avés raisonné

[Cette lettre paraît être restée inachevée ; le dernier mot n'est suivi d'aucune ponctuation. J.-J. ne l'a peut-être pas expédiée.]

N^o 30.

A MADAME [DE WARENS, A CHAMBÉRY]¹.

[des Charmettes], 3 mars [1739].

Ma très chère et très bonne maman,

Je vous envoie ci-joint le brouillard du mémoire² que vous trouverez après celui de la lettre à M. Arnauld³. Si j'étois capable de faire un chef d'oeuvre, ce mémoire à mon goût seroit le mien, non qu'il soit travaillé avec beaucoup d'art, mais parce qu'il est écrit avec les sentimens qui conviennent à un homme que vous honorez du nom de fils. Assurément une ridicule fierté ne me conviendrait guère dans l'état où je suis : mais aussi j'ai toujours cru qu'on pouvoit avec⁴ arrogance et cependant sans s'avilir, conserver une certaine dignité, dans la mauvaise fortune et dans les supplications, plus propre à obtenir des grâces d'un honnête homme que les plus basses lâchetés. Au reste, je souhaite plus que je n'espère de ce mémoire, à moins que votre zèle et votre habileté ordinaire ne lui donnent un puissant véhicule ; car je sais par une vieille expérience, que tous les hommes n'entendent et ne parlent pas le même langage. Je plains les âmes à qui le mien est inconnu ; il y a une maman au monde qui, à leur place, l'entendrait très-bien : mais, me direz-vous, pourquoi ne pas parler le leur ? C'est ce que je me suis bien représenté. Après tout, pour quatre misérables jours de vie, vaut-il la peine de se faire faquin ?

1. D'après la première impression, dans l'édition de De Boubers, t. VIII (1776), p. 372-374, avec la seule indication de « 3 mars », sans millésime. L'original autographe ne nous est pas connu.

2. Cf. le mémoire, n^o 32.

3. Voyez p. 113, note 1.

4. Les éditeurs de 1776 et de 1782 impriment : « avec ». Les éditeurs suivants ont pensé que le sens voulait « sans ».

Il n'y a pas tant de mal cependant, et j'espère que vous trouverez, par la lecture du mémoire, que je n'ai pas fait le rodomont hors de propos, et que je me suis raisonnablement humanisé. Je sais bien, Dieu merci, que, sans cela, Petit¹ auroit couru grand risque de mourir de faim en pareille occasion. Preuve que je ne suis pas propre à ramper indignement dans les malheurs de la vie, c'est que je n'ai jamais fait le rogne ni le fendant dans la prospérité : mais qu'est-ce que je vous lanterne là, sans me souvenir, chère Maman, que je parle à qui me connoît mieux que moi-même ? Baste ! un peu d'effusion de coeur dans l'occasion ne nuit jamais à l'amitié.

Le mémoire est tout dressé sur le plan que nous avons plus d'une fois digéré ensemble. Je vois le tout assez lié, et propre à se soutenir. Il y a ce maudit voyage à Besançon, dont, pour mon honneur, j'ai jugé à propos de déguiser un peu le motif², voyage éternel et malencontreux, s'il en fut au monde, et qui s'est déjà présenté à moi bien des fois et sous des faces bien différentes. Ce sont des images où ma vanité ne triomphe pas. Quoi qu'il en soit, j'ai mis à cela un emplâtre, Dieu sait comment ! En tout cas, si l'on vient me faire subir un interrogatoire aux Charmettes, j'espère bien ne pas rester court. Comme vous n'êtes pas au fait comme moi, il sera bon, en présentant le mémoire, de glisser légèrement sur le détail des circonstances, crainte de *qui proquo*, à moins que je n'aie l'honneur de vous voir avant ce tems-là.

A propos de cela, depuis que vous voilà établie en ville, ne vous prend-il point la fantaisie, ma chère maman, d'entreprendre un jour quelque petit voyage à la campagne ? Si mon bon génie vous l'inspire, vous m'obligerez de me faire avertir quelque trois ou quatre mois à l'avance, afin que je me prépare à

1. C'est le nom que M^{me} de Warens donnait à J.-J. (*Conf.*, l. III).

2. Peut-être ce motif, resté mystérieux pour nous, est-il déguisé aussi dans les *Confessions* (liv. III). Cf. lettre n^o 5, de Besançon, juin 1732. Musset-Pathay observe justement (xviii, p. 64) que d'après le récit des *Confessions*, le voyage de Besançon fut malencontreux, mais que « cela ne suffit pour expliquer les reproches que J. J. se fait ». Dans le texte du mémoire, on « ne trouve aucune allusion au voyage de Besançon ». (Mugnier, p. 179.)

vous recevoir et à vous faire dûment les honneurs de chez moi.

Je prends la liberté de faire ici mes honneurs à M. le Cureu¹, et mes amitiés à mon frère². Ayez la bonté de dire au premier que comme Proserpine (ah! la belle chose que de placer là Proserpine!

Peste! où prend mon esprit toutes ces gentillesse³?)

comme Proserpine donc passoit six mois sur terre et six mois aux Enfers, il faut de même qu'il se résolve de partager son tems entre vous et moi : mais aussi les Enfers, où les mettrons-nous? Placez les en ville si vous le jugez à propos, car pour ici, ne vous déplaie *n'en voli pas ges*⁴. J'ai l'honneur d'être du plus profond de mon cœur, ma très chere et très bonne maman

J. J. ROUSSEAU.

Je m'aperçois que ma lettre vous pourra servir d'apologie, quand il vous arrivera d'en écrire quelqu'une un peu longue : mais aussi, il faudra que ce soit à quelque maman bien chère et bien aimée, sans quoi la mienne ne prouve rien.

1. Sic, sur l'imprimé de 1776. Peut-être faut-il lire Curé, car il semble bien qu'il s'agit de l'abbé Léonard ; peut-être aussi Rousseau a-t-il volontairement reproduit une prononciation plaisante de quelqu'un de l'entourage de M^{me} de Warens.

2. C'est ainsi que J.-J. nommait le garçon perruquier Wintzenried.

3. Molière, *Amphitryon*, act. I, scène 1, vers 72.

4. M. Eug. Ritter (*La famille & la jeunesse de J. J. R.*, 1896, p. 229), a cité ce « *n'en voli pas ges* » qu'il pense être du patois savoyard. D'autre part, M. Ronjat me dit qu'en patois savoyard on prononcerait « *jhe n'in volo jhin* », c'est-à-dire qu'en savoyard il faut un pronom sujet. M. Ronjat pense que « *n'en voli pas ges* » est du patois de la région de Béziers, où se produit la rencontre de « *ges* » et de la désinence de la première personne sans pronom sujet. « Dans une note brièvement rédigée, ajoute-t-il, il suffirait de dire : Bas-Languedoc. D'ailleurs, J.-J. R. a pu mal entendre ou mal noter, et par conséquent toute localisation est dubitative. » [Th. D.] — En patois savoyard, je pense qu'on dit : « *D'n'en vu ran* », pour *je n'en veux aucunement* [P.-P. P.].

N^o 31.

A M^{me} [DE WARENS, A CHAMBÉRY]¹.

Madame,

J'ai lû et copié le nouveau mémoire que vous avés pris la peine de m'envoyer. J'approuve fort les retranchemens que vous avés fait, puisqu'outre que c'étoit un assés mauvais verbiage, c'est que les circonstances n'en étant pas conformes a la verité, je me faisois une violente peine de les avancer. Mais aussi, il ne falloit pas me faire dire au commencement que j'avois abandonné tous mes droits et prétentions, puisque rien n'étant plus manifestement faux, c'est toujours mensonge pour mensonge, et de plus que celui-la est bien plus aisé a vérifier.

Quand aux autres changemens, je vous dirai la dessus, Madame, ce que Socrate répondit autrefois a un certain Lysias. Ce Lysias étoit le plus habile orateur de son tems, et dans l'accusation ou Socrate fut condamné, il lui apporta un discours qu'il avoit travaillé avec grand soin, ou il mettoit les raisons et les moyens de Socrate dans tout leur jour. Socrate le lût avec plaisir, et le trouva fort bien fait : mais il lui dit franchement qu'il ne lui étoit pas propre. Sur quoi Lysias lui ayant demandé comment il lui étoit possible que ce discours fût bien fait s'il ne lui étoit pas propre : de même, dit-il, en se servant selon sa coutume de comparaisons vulgaires, qu'un excellent ouvrier pourroit m'apporter des habits ou des sou-

1. Collationné le 24 juin 1878 sur l'orig. aut., conservé à la bibliothèque de Beaune. La date : « 5^e mars » est à la fin. Cette lettre, imprimée pour la première fois en 1776, tome VIII, p. 386-388, puis en 1779, *Suppl. aux Œuvres*, p. 159-163, sans aucune date, a été placée à tort, par les éditeurs suivans, en 1747, ce qui est absurde. Elle a trait au mémoire dont il est question dans la lettre précédente, que M^{me} de Warens avait retouché, et qu'on va lire. Elle est donc du 5 mars 1739. Les retranchemens dont parlent J.-J. portaient vraisemblablement sur le mystérieux voyage à Besançon (Cf. lettre précédente)

liers magnifiques, brodés d'or et auxquels il ne manqueroit rien, mais qui ne me conviendroient pas.

Pour moi, plus docile que Socrate, j'ai laissé le tout comme vous avés jugé a propos de le changer, excepté deux ou trois expressions de stile seulement qui m'ont paru s'être glissées par mégarde.

J'ai été plus hardi a la fin. Je ne sais quelles pouvoient être vos vues en faisant passer la pension par les mains de S. E. Mais l'inconvénient en saute aux yeux : car il est clair que si j'avois le malheur par quelque accident imprévu de lui survivre, ou qu'il tombât malade, adieu la pension. En couteroit-il de plus pour l'établir le plus solidement qu'on pourra. C'est chercher des détours qui vous égarent, pendant qu'il n'y a aucun inconvénient a suivre le droit chemin. Si ma fidelité étoit équivoque et qu'on pût me soubsonner d'être homme a détourner cet argent ou a en faire mauvais usage je me serois bien gardé de changer l'endroit aussi librement que je l'ai fait, et ce qui m'a engagé de parler de moi, c'est que j'ai cru pénétrer que vôtre délicatesse se faisoit quelque peine qu'on pût penser que cet argent tournât a vôtre profit idée qui ne peut tomber que dans l'esprit d'un enragé. Comme¹ qu'il en soit, j'espere bien n'en jamais souiller mes mains.

Vous avés, sans doute par mégarde, joint au mémoire une feuille séparée que je ne suppose [pas] qui fut a copier. En effet, ne pourroit on pas me demander de quoi je me mêle là, et, moi qui assure être séquestré de toute affaire civile, me siéroit-il bien de paroître si bien instruit de choses qui ne sont pas de ma compétence ?

Quand a ce qu'on me fait dire que je souhaitois de n'être pas nommé, c'est une fausse délicatesse que je n'ai point. La honte ne consiste pas a dire qu'on reçoit, mais a être obligé de recevoir ; je méprise les détours d'une vanité mal entendue, autant que je fais cas des sentimens élevés. Je sens pourtant tout le prix d'un pareil ménagement de vôtre part et de celle

1. Les précédents éditeurs impriment : « Quoi qu'il » au lieu de : « Comme qu'i ».

de mon oncle¹; mais je vous en dispense l'un et l'autre. D'ailleurs sous quel nom, dites-moi, feriez vous enregistrer la pension.

Je fais mille remerciemens au très cher oncle. Je connois tous les jours mieux quelle est sa bonté pour moi; s'il a tant obligé tant d'ingrats en sa vie, il peut s'assurer d'avoir au moins un coeur reconnoissant, car, comme le dit Sénèque :

*Multa perdenda sunt, ut semel ponas bene*².

Ce latin là, c'est³ pour l'oncle. En voici pour vous la traduction :

Perdés force bienfaits pour en bien placer un.

Il y a longtems que vous pratiqués cette sentence sans, je gage, l'avoir jamais lue dans Sénèque.

Je suis dans la plus grande vivacité de tous mes sentimens, Madame⁴ ma très chère Maman.

Vôtre très humble et très obeissant serviteur et fils.

ROUSSEAU

[Des Charmettes le] 5^e mars [1739].

1. L'abbé Pierre Léonard, curé de Gruffy, voyez p. 50, note 2.

2. « *Largiri in vulgus beneficia quum institueris,
Perdenda sunt multa, ut semel ponas bene.* »

Tel est le texte que cite Sénèque, en le critiquant (*De beneficiis*, I, 2). On a supposé que ces deux vers étaient d'Attius, ou de Publius Syrus.

3. Les éditeurs précédents impriment : « Ce latin là est pour l'oncle ».

4. Ils n'impriment pas les mots qui suivent « Madame ».

N^o 32.

MEMOIRE A SON EXCELLENCE
MONSEIGNEUR LE GOUVERNEUR [DE SAVOIE]¹.

[Mars 1739].

J'ai l'honneur d'exposé très respectueusement à Son Excellence le triste détail de la situation ou je me trouve, la suppliant de daigner écouter la générosité de ses pieux sentimens pour y pourvoir de la manière qu'elle jugera convenable.

Je suis sorti très-jeune de Genève, ma patrie, aiant abandonné mes droits pour entrer dans le sein de l'Eglise, sans avoir cependant jamais fait aucune démarche, jusqu'aujourd'hui, pour implorer des secours dont j'aurois toujours tâché de me passer s'il n'avoit plû à la Providence de m'affliger par des maux qui m'en ont ôté le pouvoir. J'ai toujours eu du mépris et même de l'indignation pour ceux qui ne rougissent point de faire un trafic honteux de leur foi, et d'abuser des bienfaits qu'on leur accorde. J'ose dire qu'il a paru par ma conduite que je suis bien éloigné de pareils sentimens. Tombé, encore enfant, entre les mains de feu Monseigneur l'Evêque de Genève², je tachai de réparer³, par l'ardeur et l'assiduité de mes études, aux vues flateuses que ce respectable Prélat avoit sur moi. Madame la Baronne de Warens voulut bien condescendre à la prière qu'il lui fit de prendre soin de mon

1. Publ. pour la première fois dans l'édition de De Boubers, Londres (Bruxelles), tome VIII (1776), p. 347-349, et reproduite en 1779, *Suppl. aux Œuvres*, p. 97-98 (édition de Lausanne). Ma collation a été faite le 24 juin 1878 sur l'original autographe, qui est contervé à la bibliothèque de Beaune. Le gouverneur de Savoie auquel s'adresse le mémoire était le comte Joseph Piccone, qui occupa cette charge du 20 septembre 1731 au 23 déc. 1748.

2. M. de Bernex, mort le 23 avril 1734.

3. Les précédents éditeurs impriment : « répondre » ; sur l'orig. aut., il y a « réparer ».

éducation, et il ne dépendit pas de moi de témoigner à cette dame par mes progrès le désir passionné que j'avois de la rendre satisfaite de l'effet de ses bontés et de ses soins.

Ce grand Evêque ne borna pas là ses bontés ; il me recommanda encore à Monsieur le Marquis de Bonac¹, Ambassadeur de France auprès du Corps Helvétique. Voilà les trois seuls protecteurs à qui j'aie eu² obligation du moindre secours : il est vrai qu'il m'ont tenu lieu de tout autre par la manière dont ils ont daigné me faire éprouver leur générosité. Ils ont envisagé en moi un jeune [homme] assez bien né, rempli d'émulation, et qu'ils entrevoioient pourvu de quelque talent³, et qu'ils se proposoient de pousser. Il me seroit glorieux de détailler à S. E. ce que ces deux Seigneurs avoient eu la bonté de concerter pour mon établissement ; Mais la mort de Monseigneur l'Evêque de Genève et la maladie mortelle de Monsieur l'Ambassadeur ont été la fatale époque du commencement de tous mes désastres.

Je commençai⁴ moi-même d'être attaqué de la langueur qui me met aujourd'hui au tombeau. Je retombai par conséquent à la charge de Madame de Warens, qu'il faudroit ne pas connoître pour croire qu'elle eut pû démentir ses premiers bienfaits en m'abandonnant dans ma⁵ triste situation.

Malgré tout, je tachai, tant qu'il me resta quelques forces, de tirer parti de mes foibles talens : mais de quoi servent les talens dans ce pais ? Je le dis dans l'amertume de mon coeur, il vaudroit mille fois mieux n'en avoir aucun ; et⁶ n'éprouve je pas encore aujourd'hui le retour plein d'ingratitude et de dureté de⁷ gens pour lesquels j'ai achevé de m'épuiser en leur enseignant, avec beaucoup d'assiduité et d'application, ce qui

1. M. de Bonac, mort le 1^{er} septembre 1738.

2. Les précédents éditeurs impriment : « l'obligation ».

3. Ils impriment : « de quelques talens ».

4. Ils impriment : « je commençai aussi moi-même » ; le mot « aussi » n'est pas sur l'orig. aut.

5. Ils impriment : « dans une si triste ».

6. Ils impriment : « aucun. Eh ! »

7. Ils impriment : « des gens ».

m'avoit coûté ¹ des soins et des travaux a apprendre. Enfin pour comble de disgraces, me voila tombé dans une maladie affreuse qui me défigure. Je suis désormais renfermé sans pouvoir presque sortir du lit et de la chambre, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de disposer du reste ² de ma courte mais misérable vie.

Ma douleur est de voir que Madame de Warens aiant ³ déjà trop fait pour moi, je la laisse ⁴, pour le reste de mes jours, accablée du fardeau de mes infirmités, dont son extrême bonté ne lui laisse pas sentir le poids, mais qui n'incommode pas moins ses affaires, déjà trop resserrées par ses abondantes charités, et par l'abus que des misérables n'ont que trop souvent fait de sa confiance.

J'ose donc, par ⁵ le détail de tous ces faits, recourir à S. E. comme au vrai ⁶ père des affligés. Je ne dissimulerai point qu'il est dur à un homme de sentimens, et qui pense comme je fais, d'être obligé, faute d'autre moyen, d'implorer des assistances et des secours : mais tel est le décret de la Providence. Il me suffit, en mon particulier, d'être bien assuré que je n'ai donné, par ma faute, aucun lieu ni à la misère ni aux maux dont je suis accablé. J'ai toujours abhorré le libertinage et l'oisiveté ; et, tel que je suis, j'ose être assuré que personne, de qui j'aie l'honneur d'être connu, n'aura sur ma conduite, mes sentimens et mes moeurs, que de favorables témoignages à rendre.

Dans un état, donc, aussi déplorable que le mien, et sur lequel je n'ai nul reproche a me faire, je crois qu'il n'est pas honteux a moi d'implorer de S. E. la grâce d'être admis a participer aux bienfaits établis par la piété des Princes pour de pareils usages. Ils sont destinés pour des cas semblables aux miens, ou ne le sont pour personne.

En conséquence de cet exposé, je supplie très humblement

1. Les précédents éditeurs impriment : « coûté *bien* des soins ».
2. Ils omettent les mots « du reste ».
3. Ils impriment : « a » au lieu de « aiant ».
4. Ils impriment : « *trouve* » au lieu de « laisse ».
5. Ils impriment : « sur », au lieu de « par ».
6. Ils omettent le mot « vrai ».

S. E. de vouloir me procurer une pension telle qu'elle jugera raisonnable sur la fondation que la piété du roi Victor a établie a Annecy, ou de tel autre endroit qu'il lui semblera bon, pour pouvoir subvenir aux nécessités¹ de ma triste carrière.

De plus, l'impossibilité ou je me trouve de faire des voyages, et de traiter aucune affaire civile, m'engage a supplier encore S. E. qu'il lui plaise de faire régler la chose de manière que laditte pension puisse être payée ici en droiture, et remise entre mes mains, ou celles de Madame la Baronne de Warens, qui voudra bien, a ma très humble sollicitation se charger de l'employer a mes besoins. Ainsi jouissant, pour le peu de jours qu'il me reste des secours nécessaires pour le temporel, je recueillerai mon esprit, et mes forces pour mettre mon âme et ma conscience en paix avec Dieu ; pour me préparer a commencer, avec courage et résignation, le voiage de l'éternité ; et pour prier Dieu sincèrement et sans distraction pour la parfaite prospérité et la très-précieuse conservation de Son Excellence.

JEAN JAQUES ROUSSEAU

[A mon avis, ce mémoire n'a pas été envoyé au Gouverneur : il sera resté aux Charmettes. [Th. D.] — Au sujet de la maladie dont parle ici J. J., maladie qui le « défigure », Cf. *Confessions*, livre VI, la relation de l'accident qui lui arriva en voulant faire des expériences de chimie.]

1. Les précédents éditeurs impriment : « nécessités du reste de ma... ».

N^o 33.

A M^{me} DE WARENS, A CHAMBÉRY¹.

Charmettes, 18 mars 1739.

Ma très chère Maman,

J'ai reçu comme je le devois le billet que vous m'écrivîtes dimanche dernier, et j'ai convenu sincèrement avec moi-même que, puisque vous trouviez que j'avois tort, il falloit que je l'eusse effectivement; ainsi, sans chercher à chicaner, j'ai fait mes excuses de bon coeur à mon frère², et je vous fais de même ici les miennes très humbles. Je vous assure aussi que j'ai résolu de tourner toujourn du bon côté les corrections que vous jugerez à propos de me faire, sur quelque ton qu'il vous plaise de les tourner.

Vous m'avez fait dire qu'à l'occasion de vos Pâques vous voulez bien me pardonner. Je n'ai garde de prendre la chose au pied de la lettre, et je suis sûr que, quand un coeur comme le vôtre a autant aimé quelcun que je me souviens de l'avoir été de vous, il lui est impossible d'en venir jamais à un tel point d'aigreur qu'il faille des motifs de Religion pour le reconcilier. Je reçois cela comme une petite mortification que vous m'imposez en me pardonnant et dont vous savez bien qu'une parfaite connoissance de vos vrais sentimens adoucira l'amertume.

Je vous remercie, ma très chère Maman, de l'avis que vous m'avez fait donner d'écrire à mon père. Rendez-moi cependant la justice de croire que ce n'est ni par négligence, ni par oubli, que j'avois retardé jusqu'à présent. Je pensois qu'il auroit convenu d'attendre la réponse de M. l'Abbé Arnauld,

1. Sur l'imprimé dans l'édition de De Boubers, t. VIII (1776), p. 370, 371 et 1779, *Supplément aux Œuvres*, p. 132-134.

2. Wintzenried. Voy. p. 104, note 2.

afin que si le sujet du mémoire¹ n'avoit eu nulle apparence de réussir, comme il est à craindre, je lui eusse passé sous silence ce projet évanoui. Cependant, vous m'avez fait faire réflexion que mon délai étoit appuyé sur une raison trop frivole, et, pour réparer la chose le plus tôt qu'il est possible, je vous envoie ma Lettre, que je prie de prendre la peine de lire, de fermer et de faire partir si vous le jugez à propos.

Il n'est pas nécessaire, je crois, de vous assurer que je languis depuis longtemps dans l'impatience de vous revoir. Songez, ma très chère Maman, qu'il y a un mois, et peut-être au delà, que je suis privé de ce bonheur. Je suis du plus profond du coeur, et avec les sentimens du fils le plus tendre, ma très chère Maman,

J. J. ROUSSEAU

1. Il s'agit du mémoire précédent, n° 32, et non du mémoire qui suit. Quant à la lettre adressée à l'abbé Arnaud par Rousseau, lettre dont il est déjà question au n° 30 (p. 102), elle est restée inconnue.

N^o 38.

A M. [***]¹.

MÉMOIRE.

[1739.]

Susanne Bernard ma mère, aiant² laissé ses deux enfans, François Rousseau, mon aîné et moi héritiers d'une maison située près de l'hôtel³ de Ville; cette maison après la mort de ma mère, fut vendue par mon Père a Monsieur de Pélissari pour le prix de 1500 écus, sous les conditions que M^r de Pélissari, restant dépositaire de cette somme jusqu'à la majorité des enfans en paieroit l'intérêt a mon Père.

Ces 1500 écus s'étant trouvés je ne sais comment réduits à 13000 ff je retirai l'année 1737 des mains de Monsieur de Pélissari 6500 ff pour une portion. Vous le savés, Monsieur, puisque c'est par vos bons offices et vôtre protection que tout se passa sans difficulté⁴.

Or, quoiqu'il y eut déjà 9 ans⁵ alors que mon frère étoit majeur, comme il étoit absent sans qu'on pût avoir de ses nouvelles, Monsieur de Pélissari refusa de se déssaisir de sa portion entre les mains de mon Père et de moi, légitimes héritiers en cas de mort, attendu que nôtre quittance n'étant pas suffisante pour le décharger valablement sans une attestation

1. Transcrit de la minute autogr., Ms. de Saussure, folios 29, 30, 31, 32, 33. Le destinataire peut être soit M. de Closure, résident de France à Genève, soit le libraire Barrillot, père.

2. Mots biffés: « par sa mort ».

3. J.-J. avait d'abord écrit la « maison de ville », expression qui est encore usitée à Genève. Une autre main, celle de M^{me} de Warens, semble-t-il, a remplacé « la maison » par « l'hôtel ».

4. Cf. lettre n^o 15, adressée à M^{me} de Warens de Genève en juillet 1737, qui donnerait à penser que le destinataire de la présente est Barrillot.

5. J.-J. avait d'abord écrit « 8 »; puis il a changé ce chiffre en un « 9 ». En 1737, il n'y avait que 7 ans que son frère était majeur.

juridique de la mort de mon frère, il resteroit toujours contable a mon frère de sa portion au cas qu'il vint a reparoître.

De plus, Monsieur de Péliissari aiant refusé de continuër a paier l'intérêt de cette portion sur l'ancien pié, on convint du rabais, et comme cet intérêt ainsi diminué ne valoit pas la peine d'être partagé, j'en laissai la jouissance entière a mon Père, qui pour la forme fut nommé Curateur.

¹ Il est évident que s'il y avoit des preuves authentiques que mon frère fut mort, la chose seroit sans difficulté, et que sa portion reviendroit de droit a mon père et à moi ; Mais aussi si, sans avoir de telles preuves on peut cependant s'assurer d'une certitude morale qu'il l'est, et que d'ailleurs mon Père et moi nous trouvions tous les deux dans le cas du plus pressant besoin par de facheux accidens qui n'ont point dépendu de nous, il faut tomber d'accord que quoique la rigueur du droit ne nous accorde pas positivement^t la propriété de cette petite somme ; c'est de tous les cas possible le plus gracieable, puisqu'il ne s'agit que de tolérer le défaut d'une simple formalité de droit, qui quoique très sagement établie devient manifestement superfluë dans cette occasion ; et dont l'observation rigoureuse auroit des suites bien fatales à mon Père et a moi, sans qu'il en put résulter aucun avantage pour personne.

Prémièrement, quand a la mort de mon frère, voici les circonstances qui en établissent la certitude :

1^o Il y a 20 ans² que mon frere est absent, or quoique

1. Deux lignes biffées : « Or maintenant que je me trouve accablé d'une langueur qui m'ôte tout moien d'agir. »

2. Ce chiffre est inexact. François Rousseau était encore à Genève le 21 octobre 1722, date à laquelle son oncle Gabriel Bernard le plaçait chez un horloger pour achever son apprentissage. Depuis dix jours, Isaac Rousseau avait quitté Genève. En supposant que son fils François fût parti à son tour dans les semaines qui suivirent, cet événement se serait produit 17 ans (et non 20) avant l'époque où J.-J. écrivait le présent mémoire. Il n'est d'ailleurs point surprenant que J.-J. se trompe sur un fait survenu alors qu'il n'avait lui-même que dix ans. Peut-être a-t-il cru avoir entendu dire dans sa famille que son frère était parti à l'âge de 16 ans (au lieu de 17 à 18) et, se figurant, comme on va le voir, qu'il était né en 1703, il a placé ce départ en 1719.

pendant la première année nous avons reçu fréquemment de ses lettres¹ et de ses nouvelles, il a cessé tout d'un coup d'en donner, et depuis 19 ans, on n'a plus entendu parler de lui.

2° C'est un bruit commun, dont la source a été la relation de quelques personnes qui revenoient d'Allemagne et qui avoient connu mon frère, qu'il est mort dans le Brisgaw ; en effet sa dernière lettre à mon Père étoit dattée de Fribourg. Que si la chose est aujourd'hui difficile à débrouiller ; on voit bien que cela vient 1° de la longueur du tems qui s'est écoulé depuis lors 2° de l'incertitude ou l'on est du lieu précis de sa mort 3° De ce qu'il peut avoir changé de nom, comme il me paroît d'avoir ouï dire qu'il l'avoit fait 4° Enfin, de ce que mon frère n'étant pas un homme fort considérable, d'ailleurs alors fort jeune et sans expérience il suffit qu'il soit mort subitement, ou qu'il ait négligé dans sa maladie d'informer sa famille de sa situation, ou qu'il ne l'ait pas pu, soit par le genre du mal, soit faute de pouvoir se faire entendre, pour que nous n'ayons pu ni ne puissions jamais avoir de connoissance positive ni du lieu ni du tems. Ajoutés que l'usage des Païs catholiques étant de n'accorder les honneurs funéraires qu'à ceux qui sont morts dans le sein de l'Eglise, il seroit inutile de chercher son non (*sic*) dans les registres mortuaires.

3° Il est facile de prouver que, même avant que quitter Genève, mon frère étoit déjà tout valétudinaire et n'étoit guères mieux constitué que son cadet ; l'air du Brisgaw et surtout de Fribourg marécageux et malsain comme il est n'étoit guères propre à le rétablir.

4° Mais voici qui me paroît plus décisif ; depuis 19 ans qu'on n'a plus de nouvelles de mon frère, il y en a 11² qu'il est majeur. Par conséquent en droit de repeter la succession

1. Dans ses *Confessions*, J.-J. dit : « Mon frère tourna si mal qu'il s'enfuit et disparut tout à fait. Quelque tems après, on sut qu'il étoit en Allemagne. *Il n'écrivit pas une seule fois.* »

2. J.-J. avoit d'abord écrit « 10 », puis il a transformé le 0 en 1, commettant la même erreur que plus haut.

de sa Mère, chose qu'il n'ignoroit point quand il partit de Genève¹. Or s'il étoit vivant quelle pourroit être la raison d'un si long silence une indifférence si marquée pour ses propres intérêts seroit-elle probable, surtout dans un cas ou rien d'embarassé ni de litigieux ne l'empêcheroit de jouir de ce qui lui appartient ?

Si donc toutes ces probabilités rassemblées n'ont pas absolument force de preuve authentique par rapport à la mort de mon frère, elles en approchent du moins si près qu'on voit assés qu'il est presque impossible que la chose soit autrement, et quand par le plus incroyable de tous les hazards mon frère vivroit encore, il est du moins très certain qu'il se trouve en situation a n'avoir nul besoin de faire valoir ses droits, et a s'en passer sans peine, puisqu'il néglige d'en faire usage. Ainsi dans quelque sens qu'on prenne la chose, le cas est des plus favorables par rapport à nous, puisqu'il est démontré ou que mon frère ne vit plus, et par la nous laisse en plein droit de disposer de son bien, ou que supposé qu'il vive, il l'abandonne lui même et consent tacitement par là qu'il tombe entre les mains d'un père et d'un frère réduits sans cela aux plus facheuses extrémités.

Il est facile a ceux qui sont sur les lieux d'être instruits de la véritable situation de mon Père, son grand âge, ses infirmités, ajoutées a celle d'une épouse privée de la vuë, sont des choses qu'un coup d'oeil peut manifester et dont on sent facilement toute l'amertume. Ainsi je laisserai la discussion de cet article pour venir a ce qui me regarde personnellement.

Depuis 12 ans que je suis hors de la maison paternelle, j'ai tâché par tous les efforts qui étoient en mon pouvoir de me mettre en état de me procurer une situation honnête, je n'ai rien épargné pour acquérir tous les talens qui ont été à ma portée, et qui pouvoient répondre à mes vuës, et si j'ai été secondé par des bienfaiteurs particuliers, (sans quoi ne tirant nul secours de ma famille, toute mon émula-

1. J.-J. a biffé ici une phrase qu'il avait d'abord écrite : « et même qu'il assureroit fort, dans ses momens de mécontentement, qu'il n'auroit garde d'oublier. »

tion auroit été sans fruit) je puis cependant attester que je n'ai jamais cherché a me rendre a charge a personne ; si j'ai mis a profit l'assistance de mes bienfaiteurs, et si j'ai par mon zèle et par mon ardeur pour l'étude, répondu a leurs vuës, ce n'est pas a moi d'en décider. Ce qu'il y a d'assuré, c'est que quand j'aurois fait les plus vastes progrès, je me trouve absolument hors d'état de faire usage de mes talents (*sic*). Accablé de langueurs et de maux, je traîne un reste de vie a charge aux autres et a moi-même, n'ayant plus la force d'agir ni de me soutenir sur mes pieds, et privé par ma misère de tous les secours necessaires sans les bienfaits de Madame de Warens, qui a daigné jusqu'a présent prévenir mes besoins par sa generosité, et m'assister dans mes maux au dela même de ses propres forces. Mais enfin, une connoissance parfaite de la situation gênée où les charités continuelles de cette dame l'ont réduite, ne me permet plus de souffrir qu'elle achève de s'épuiser pour soutenir les restes de ma misérable vie. Je sens a cet égard ce que tout honnête homme doit sentir en pareil cas, et il me seroit douloureux au dela de la mort même de voir que les secours que je devois attendre d'un argent qui m'appartient légitimement, je suis obligé de les recevoir d'une main qui, déjà incomodée par ses abondantes libéralites, s'expose à de fâcheux embarras pour me soutenir jusqu'au bout.

N^o 35.

A M. [***]¹.

[Vers août 1739.]

Monsieur

Daignerez vous bien encore me recevoir en grace, après une aussi indigne négligence que la mienne, j'en sens toute la turpitude, et je vous en demande pardon de tout mon coeur ; a le bien prendre, cependant, quand je vous offense par mes retards déplacés, je vous trouve encore le plus heureux des deux. Vous exercés a mon égard la plus douce de toutes vertus de l'amitié, la bonté et l'indulgence, et vous goûtés le plaisir de remplir tous les devoirs d'un parfait ami tandis que je n'ai que de la honte et des reproches a me faire sur l'irrégularité de mes procédés envers vous. Vous devés du moins comprendre par la que je ne cherche point de détour pour me disculper. J'aime mieux devoir uniquement mon pardon a votre bonté que m'excuser par de mauvais subterfuges. Ordonnés ce que le coeur vous dictera, du coupable et du châtiment et vous serés obéi. Je n'excepte qu'un seul genre de peine qu'il me seroit impossible de supporter, c'est le refroidi-

1. Collationné sur la minute autographe. Ms. de Saussure, fol. 84-85. La présente lettre, datée de 1737 par les précédents éditeurs, ne peut être antérieure à 1739 : il y est question du *Verger*, la première œuvre imprimée de J.-J. : LE VERGER | DE | MADAME | LA BARONNE | DE WARENS. | *Rara domus tenuem non aspernatur amicum* : | *Raraque non humilem calcat fastosa Clientem* | [petit fleuron] | A LONDRES | Chez Jacob TOMSON. | M. DCC. XXXIX (1739), in-8 de [vi] 10 p., soit 16 pages en tout, la dernière occupée par un fleuron. Cet ouvrage est d'une grande rareté. Je n'en ai, pour ma part, jamais vu d'autre exemplaire que celui qui est relié en tête du portefeuille de Saussure. (On en trouvera le facsimilé à l'Appendice.) En ce qui concerne le destinataire de la présente lettre, Jansen (*R. als M.* p. 30) dit que c'est « probablement Duvivier, à Lyon » ; mais ce Duvivier était un « Vieux Lyonnais » habitant Chambéry en 1732, lors du voyage de Rousseau à Besançon (*Conf.* VIII.) [Th. D.].

dissement de vôtre amitié. Conservés la moi toute entière, je vous en prie ; et souvenez vous que je serai toujours vôtre tendre ami quand même je me rendrois indigne que vous fussiés le mien.

Vous trouverez ci incluse la lettre de remerciement que vous fait la très chère Maman. Si elle a tardé trop a vous répondre, contés qu'elle ne vous en dit pas la véritable raison. Je sai qu'elle avoit des vuës dont sa situation présente la contraint de renvoyer l'effet a un meilleur tems, ce que je ne vous dirois pas si je n'avois lieu de craindre que vous n'attribuassiés a l'impolitesse un retardement qui de sa part avoit assurément bien une autre source.

Il faut maintenant vous parler de votre charmante pièce. Si vous faites de pareils essai[s] que devons nous attendre de vos ouvrages. Continués, cher ami la carrière brillante que vous venés d'ouvrir, cultivés toujours l'élégance de vôtre gout par la connoissance des bonnes régles vous ne sauries manquer d'aler loin avec de pareilles dispositions et vous vous voulés, moi, que je vous corrige ; Croies-moi, il me conviendrait mieux de faire encore sous vous quelques thèmes que de vous donner des leçons. Non que je veuille vous assurer que vôtre cantate soit entièrement sans défaut. Mon amitié abhorre une basse flaterie jusqu'a tel point que j'aime mieux donner dans l'excés opposé que d'afoiblir le moins du monde la rigueur de la sincérité, quoique peut être j'aie aussi de ma part quelque chose a vous pardonner a cet égard. Nous avons le regret de ne pouvoir mettre cette cantate a exécution faute de violoncelle, et Madame a même eu celui de ne la pouvoir chanter autant qu'elle auroit souhaitté a cause de ses incommodités continuelles. Actuellement elle a une fièvre habituelle, des vomissemens fréquens et une enflure dans les jambes qui s'opiniâtre a ne nous rien présager de bon.

Madame m'a engagé de copier la mienne pour vous l'envoyer, puisque vous avés paru en avoir quelque envie. Mais, aiant égaré l'adresse que vous m'aviés donnée pour les paquets a envoyer, je suis contraint d'attendre que vous me

l'aiés indiquée une seconde fois ce que je vous prie de faire au plustot. La cantate étant prête a partir, j'y joindrai volontiers deux ou trois exempl[aires] du verger qui me restent encore si vous êtes a portée d'en faire cadeau a quelque ami. Vous savés sans doute que les affaires vont très mal en hongrie, mais vous ignorés peut être que M^r Bouvier le fils y a été tué. Nous ne le savons que d'hier¹.

Je vous prie de vouloir faire mes complimens a M^r l'Abbé Borlin. Vous pourrés aussi le ressouvenir² si vous le jugés bon, qu'il a une cantate et un autre chiffon de musique a moi. L'avanture de la Chaconne³ me fait craindre que le bon Monsieur ne soit sujet a égarer ce qu'on lui remet. S'il vous les rend, je vous prie de ne me les renvoyer qu'après en avoir fait usage aussi longtems qu'il vous plaira.

1. Allusion à la bataille de Grotzka, gagnée le 23 juillet 1739 par les Turcs sur les Autrichiens. (Grotzka, village de Serbie, à 25 kilomètres de Belgrade.) « Le régiment de Savoie, saisi d'une terreur panique, fit volte-face et, poursuivi par une troupe de Turcs, il porta le désordre dans les rangs de la cavalerie qui se trouvoit à peu de distance du champ de bataille » (William Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, trad. de l'anglais par P.-F. Henry, 1810, t. IV, p. 503-504, récit de la bataille de Grotzka). Les troupes autrichiennes étaient sous les ordres du feld-maréchal Wallis. J. de Hamurer, *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. de l'allemand par J.-J. Hellert, 1739, t. XIV, p. 445, dit aussi que le régiment de Savoie, repoussé dans la gorge, communiqua le désordre aux Autrichiens. Page 436, il dit que « la bataille, sans compter l'attaque de l'avant-garde, dura depuis cinq heures du matin jusqu'au coucher du soleil » et que « la perte éprouvée par les Impériaux fut de 5722 morts et de 4536 blessés ». — Cela confirme que la présente lettre doit être de 1739, et de la fin de juillet ou des premiers jours d'août.

2. « Le ressouvenir » pour « lui rappeler » est une expression qu'on peut, encore aujourd'hui, entendre en Savoie [P.-P. P.].

3. Les précédents éditeurs impriment : « la Châronne », ce qui n'a aucun sens. J.-J. parle d'une page de musique, une *chaconne*, prêtée à l'abbé Borlin et que celui-ci avait négligé de rendre.

N^o 36.

A S. Exc. M. [***] ¹.

[1739.]

Monsieur

J'ai l'honneur de présenter a V. E. avec un profond respect un projet de diligence de voitures pour les marchandises de transit venant de France, Suisse, Allemagne, Genève, au delà du Mont Senis et du Milanois, Genovesat, Ligurie, Piémont au deçà ; Je l'ai rédigé dans l'espérance qu'il pourroit apporter quelque avantage au bien du service du Roi, aux Finances et au commerce ; et c'est par cette vue que je prens la liberté de l'exposer à l'examen de V. E. la suppliant si elle daigne l'approuver, de vouloir l'apuiier de sa puissante protection, le faire agréer à S. M. et en procurer l'effet.

V. E. n'ignore pas que, depuis plusieurs années les Suisses ont ouvert un chemin dans le Mont St-Plomb pour le passage des marchandises de Genes, état de Milan, Lombardie, etc., a Geneve, Lyon, Allemagne et Suisse, et reciproquement celles de Suisse, Allemagne, Genève et Lion, dans les provinces susnommées de l'Italie. Ce qui ne peut se faire sans porter un grand préjudice aux finances de Sa M. et au commerce de ses sujets et sans causer a la fin la ruïne totale des muletiers de la Maurienne par les longs séjours qu'ils sont obligés de faire pour leur rechargement dans les pais étrangers attendu que les Négocians de ces lieux-là trouvent plus leur avantage à faire voiturer leurs marchandises par l'autre route.

En effet, je suis informé que toutes sortes de marchandises,

1. Transcrit de la minute autogr. Ms. de Saussure, fol. 64, 65. Le destinataire doit être le gouverneur de Savoie à Chambéry, Joseph Piccone, ou un des ministres du roi à Turin. Ce n'est ici que la lettre d'envoi qui accompagnait le projet lui-même.

renduës de Milan à Genève par le S' Plomb, coutent pour tous droits et voiture, 16 £ le quintal de 150 £ poids et monoie du Piemont, et de Milan a Lyon 23 £ 10 s., au lieu que par le Mont Senis, le même quintal coûte 16 £ pour la voiture seule, de Milan à Genève et Lion, sans conter le Dace ¹ de Suse qu'il faut paier, lequel est très fort et réuni à la voiture fait trouver au Négociant un très grand avantage a se servir de la route du S' Plomb pour le transport de ses marchandises, préférablement a celle du Mont Senis.

Je me suis proposé, dans le plan que j'ai l'honneur de présenter à V. E. de rendre la route par les états du Roi plus avantageuse pour les Negociants, comme elle est déjà la plus courte, sans aucune diminution des droits du Roi, qui au contraire seront par là réellement augmentés, et outre cela de les inviter encore a s'en servir par la plus grande sureté de leurs marchandises et leur plus pronte déposition aux lieux où elles seront destinées.

V. E. trouvera cy joint les preuves et la forme de l'exécution du projet: J'ose me flater que le tout aura l'honneur de lui agréer. J'ai celui d'être, avec un profond respect. [etc.].

1. *Le dace*, c'est le mot italien *dazio*, droit d'octroi. L'abbé Prévost, dans son *Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde* (Paris, Didot, 1755, in-12), fait ce mot féminin et le définit: « impôt pour le transport des marchandises. » En écrivant *le dace*, comme il entendait probablement dire en Savoie, J.-J. se conformait à l'étymologie italienne [P.-P. P.].

N^o 37.

A M. [D'EYBENS]¹.

[printemps 1740.]

Madame de Warens m'a fait l'honneur de me communiquer la réponse que vous avez pris la peine de lui faire et celle que vous avez receuë de Monsieur de Mably a mon sujet. J'y ai admiré avec une vive reconnoissance les marques de cet empressement de vôtre part a faire du bien qui caractère (*sic*) les coeurs vraiment généreux. Mes Eloges respectueux et les temoignages de ² ma sensibilité n'ont pas sans doute de quoi mériter beaucoup vôtre attention, mais vous voudrez bien du moins permettre a mon zèle de vous assurer que vous ne sauriez, Monsieur, porter vos bontés a mon égard au dela de la reconnoissance ³. Je crains bien, Monsieur, que l'excès de vôtre indulgence m'ait beaucoup trop avancé en ma faveur. Il est vrai que j'ai taché de répondre aux soins que Madame de Warens, ma très chère Maman, a bien voulu prendre pour me pousser dans les belles connoissances ; mais les principes dont je fais profession m'ont souvent fait négliger la culture des talens de l'esprit en faveur de celle des sentimens du coeur et j'ai bien plus ambitionné de penser juste que de savoir beaucoup. Je ferai cependant, Monsieur, même a cet égard les plus puissans efforts pour soutenir l'opinion ⁴ avantageuse que vous avez voulu donner de moi, et c'est

1. Collationné sur la minute autographe, Ms. de Saussure, fol. 66, 67. Orthographe et accentuation respectées ; ponctuation rectifiée.

2. Les précédents éditeurs, qui reproduisent cette lettre d'une façon particulièrement inexacte, ont ici supprimé sept mots : « Mes éloges... de ».

3. La phrase qui suit : « Je crains... en ma faveur », est transformée comme suit par les éditeurs précédents : « et je vous en dois beaucoup, monsieur, pour le bien que l'excès de votre indulgence vous a fait avancer en ma faveur ».

4. Rousseau a écrit : « l'opininion ».

en ce sens que je regarde tout le bien que vous en¹ avez dit comme une exhortation polie de remplir de mon mieux l'engagement honorable que vous avez daigné contracter en mon nom.

M^r de Mably demande les conditions dans lesquelles je pourrais (*sic*) me charger de l'éducation de² Messieurs ses fils. Permettez-moi, Monsieur, de vous rapeler a cet égard, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de vive voix. Je suis peu sensible a l'intérêts (*sic*): mais je le suis beaucoup aux attentions qu'un honnête homme maltraité de la fortune et qui se fait un amour de ses devoirs peut raisonnablement espérer, et je me tiendrai toujours dédomagé selon mon goût quand on voudra supléer par des égards a la médiocrité des apointemens. Cependant, Monsieur, comme le desintéressement ne doit pas être imprudent, vous sentez qu'un homme qui veut s'appliquer a l'éducation des jeunes gens avec tout le goût et toute l'attention nécessaires pour avoir lieu d'espérer un heureux succès, ne doit pas être distrait par l'inquiétude des besoins. Généralement, il seroit ridicule de penser qu'un homme dont le coeur est flétri par la misère ou par des traitements trop durs puisse inspirer a ses élèves des sentimens de noblesse et de Générosité. [*C'est l'intérêt des Pères que les precepteurs ou les gouverneurs de leurs enfans soient vus dans une maison, n'aient pas besoin*]³. Et de leur part, les enfans n'auroient garde de respecter un maître que son mauvais équipage ou une vile sujettion rendroit méprisable a leurs yeux. Pardon, Monsieur, la longueur de mes détails va jusqu'a l'indiscrétion. Mais comme je me propose de remplir mes devoirs avec toute l'attention, tout le zèle et toute la probité⁴ dont

1. Les précédents éditeurs ont omis le mot « en ».

2. J.-J. avait d'abord écrit : « des jeunes gentilshommes auprès desquels les » ; il a laissé le premier mot, « des », et biffé les autres, de sorte qu'on lit : « des Messieurs ses fils. »

3. Les mots ici entre crochets sont des essais de phrases que J.-J. a biffés. Voici comment les précédents éditeurs les ont accommodés : « C'est l'intérêt des pères que les précepteurs ou les gouverneurs de leurs enfans ne soient pas dans une pareille situation. »

4. Mots biffés : « d'un honnête », remplacés par « dont je suis capable ». A la

je suis capable, J'ai droit d'espérer aussi qu'on ne me refusera pas un peu de considération et une honnête liberté. [*homme je souhaite aussi qu'on m'en accorde les privilèges.*] Quand a l'apointment, je vous supplie Monsieur, de vouloir régler cela vous-même ; et je vous proteste d'avance que je m'en tiendrai avec joie a tout ce que vous aurez conclu. [*Si vous ne le voulés point, je m'en rapporterai volontiers a Monsieur de Mably lui même et je n'ai point de répugnance a lui laisser éprouver pendant quelque tems*]¹ M. de Mably pourra même s'il le juge a propos renvoyer la discussion de cet article jusqu'a ce que j'aie l'honneur d'être assés connu de lui pour être assuré que ses bontés ne sont pas mal employées².

Il seroit à souhaiter que je ne fusse pas contraint de partager mes soins entre un si grand nombre d'élèves ; l'homme le plus attentif a peine a en suivre un seul dans tous les détails ou il importe d'entrer pour s'assurer d'une belle éducation et j'admire l'heureuse facilité de ceux qui peuvent en former beaucoup plus a la fois sans oser m'en promettre autant de ma part. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'épargnerai rien pour y reussir. A l'égard de l'ainé, puisqu'on lui connoit déjà de si favorables dispositions, j'ose me flatter d'avance qu'il ne sortira point de mes mains sans m'égalér en sentimens, et me

ligne suivante, J.-J. a laissé le mot « homme », sans le biffer. Par inadvertance, il n'a pas biffé non plus les mots ici entre crochets. Le copiste qui, au siècle dernier, a transcrit cette minute pour les premiers éditeurs, a reproduit cette phrase et, pour qu'elle pût se tenir debout, il a transformé « homme » en « comme ». Le texte, transmis jusqu'aux derniers éditeurs, est devenu : « liberté, comme je souhaite aussi qu'on m'en accorde les privilèges. »

1. Les lignes entre crochets sont biffées. Les précédents éditeurs, ne s'apercevant pas qu'elles sont une première rédaction imparfaite de ce qui suit, les ont cependant reproduites, en changeant un mot : « à me laisser éprouver » au lieu de « à lui laisser ».

2. Les dix derniers mots sont en surcharge, au-dessus de ceux-ci, biffés : « juger être assuré que je ne suis pas indigne de terminer a quel prix il doit mettre ses services. Ce qui me fait quelque peine, c'est que j'aurai le nombre des Eleves pourroit nuire a j'avouerei que. » Les précédents éditeurs ont tenu à utiliser une partie de ces essais de phrases biffés par l'auteur, et ils ont construit ceci : « Ce qui me fait quelque peine, c'est que le nombre des élèves pourroit nuire », sans voir que le passage suivant répète cette idée ou plutôt en est la mise au point.

surpasser en lumières. Ce n'est pas beaucoup promettre ; mais je ne puis mesurer mes engagemens qu'à mes forces. Le surplus dépendra de lui.

Il est tems de cesser de vous fatiguer. Daignés, Monsieur, continuer de m'honorer de vos bontés, et agréer le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être [etc.].

[Cette lettre, sans indication de destinataire ni de date, a vraisemblablement été écrite en mars ou avril 1740 à M. d'Eybens, ami de M^{me} de Warens, qui s'était entremis pour introduire J.-J. comme précepteur des enfans de M. de Mably (Cf. *Confessions*, livre VI). Sa rédaction paraît avoir coûté quelque peine à J.-J. et il s'y est probablement pris à deux fois, car la première page de la minute est d'une encre plus noire que celle des trois autres.]

N^o 38.

A M. [DE MABLY]¹

(Fragment.)

[1740.]

Permettés moi de vous témoigner le vif empressément que j'ai de repondre a l'honneur que vous voulez bien me faire de m'apeler chez vous, vous pouvez être assuré, Monsieur, que je serai attentif a remplir mes devoirs dont je connois toute l'importance et qu'il ne tiendra pas a moi de les² dedomager de la mediocrité de mes lumières et de mon savoir par un zèle et des soins qui dans le fond pourront leur être aussi avantageux que des talens plus recherchez³ ; le premier et le principal but de toute ma conduite sera toujours de vous agréer.

Il est assez ordinaire a ceux qui entrent dans une maison d'y conserver des vuës particulières d'affaires et d'intérêts qui font qu'ils s'y regardent toujours comme étrangers. Par raport à moi, Monsieur, ce ne sera point cela, je tacherai de mériter que vous veuilliez bien me tenir lieu de père, comme je me propose aussi de remplir à vôtre égard tous les devoirs d'un fils respectueux.

[La lettre est de 1740 et on peut remarquer que l'orthographe de J.-J. n'est plus celle qu'il observait encore avant l'été de 1739. Dans les deux fragments, il écrit « ayez », « voulez », « pouvez » au lieu de « aiés », « voulés », « pouvés ». Il met un accent circonflexe — au lieu d'un accent aigu — sur être. Cependant, ici, dès le premier mot, il a encore écrit : « Permettés ». — Th. D.]

1. Transcrit du fragment d'une minute autogr., ms. de Saussure, fol. 71. Voyez la note 1 au n^o suivant.

2. J.-J. avait écrit plus haut et a biffé, au lieu des mots « m'apeler chez vous », « me commettre à l'éducation de Messieurs vos enfans » ; il continue ici sa première idée.

3. On lit ici : « les soins qu'il vous plaira de me confier et que », commencement de phrase abandonnée, que J.-J. a négligé de biffer.

N^o 39.

A M. [DE MABLY]¹.

(Autre fragment.)

[1740.]

[*La nature et l'amitié affaiblissent ordinairement les sentimens en les partageant entre trop d'objets*]². Détaché des l'enfance de ma propre patrie, je ne tiens a rien sur la terre qu'a une bienfaitrice et une mère d'adoption. Ainsi, hors ce que je dois a ses vertus et a ses bienfaits, j'apporterai reunis dans vôtre maison tous les sentimens de zèle et d'attachement que la nature et l'amitié affoiblissent ordinairement dans les autres hommes en les partageant entre trop d'objets. Que s'il m'arrive de commêtre quelque[s] faute[s], je répons d'avance qu'elles seront toujours dignes de pardon, parce qu'elles ne seront jamais volontaires, ce qui n'empêchera pas, Monsieur, que vous n'aiez la bonté de me les faire connoître afin que j'apprenne a les éviter. Ce sont la les dispositions avec lesquelles j'aurai l'honneur d'entrer chez vous et dans lesquelles je persévererai constamment si vous daignez m'y agréer.

1. Transcrit du fragment d'une minute autographe qui a peut-être servi, avec le précédent, à la composition d'une seule lettre; ms. de Saussure, fol. 70. Ces deux fragments ou ébauches de lettres sont destinés évidemment à M. de Mably, et doivent avoir été écrits dans l'été de 1740.

2. Cette première phrase est biffée sur la minute.

N^o 40.

A MADAME LA BARONNE DE WARENS, A CHAMBÉRI¹.

(Fragments.)

A Grenoble, 23^e avril 1740.

Madame ma très chère Maman

J'ai été contraint de séjourner à Grenoble un jour de plus que je n'espérois, par le manque de voitures....

Monsieur de Mably ne me donnera que 350 livres de fixe ; les 50 livres restantes seront par forme d'étrennes ; je pars demain matin pour Lyon en même tems que M. l'Abbé pour Chambéri. On n'a point ouvert ma male. Voila pour les affaires ; mais ou trouverai-je, ma chère Maman, des discours assez touchans et assez persuasifs pour vous engager à dissiper mes allarmes par de plus grands soins sur vôtre santé. J'en recommande instamment le soin à toute votre maison, et surtout à Monsieur de Courtilles, que je salue de tout mon coeur. Tâchez de la rétablir, cette chère santé, afin de donner à votre fils un motif de zèle et d'encouragement plus efficaces que toutes les vues du monde....

Il me semble qu'il y a mille ans que j'ai quitté les Charmettes. Je vous recommande infiniment le soin de la bibliothèque....

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et avec la plus tendre reconnoissance, Madame ma très chère Maman, vôtre très humble et très obeissant serviteur et fils.

J. J. ROUSSEAU.

1. Fragments publiés en partie le 3 mars 1837 dans le *Courrier français*, au cours d'un article-réclame fait en vue de la vente de l'autographe aujourd'hui disparu. Reproduits par G. Vallier, *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXVI, et augmentés par M. de Lescure, dans son ouvrage intitulé : *Les autographes*, Paris, 1865, p. 190.

N^o 41.

A MADAME
MADAME LA BARONNE DE WARENS
A CHAMBÉRI¹.

Madame et très-chère Maman.

Me voici enfin arrivé chez Monsieur de Mably. Je ne vous dirai point encore précisément quelle y sera ma situation, mais ce qu'il m'en paroît déjà n'a rien de rebutant. Monsieur de Mably est un très honnête homme a qui un grand usage du Monde, de la Cour, et de ses plaisirs ont appris a Philosopher de bonne heure, et qui n'a pas été fâché de me trouver des sentimens assés concordans aux siens; jusqu'ici je n'ai qu'a me louer des égards qu'il m'a témoigné, il entend que j'en agisse chés lui sans façon, et que je ne sois gêné en rien. Vous devez juger qu'étant ainsi livré a ma discretion, je m'en accorderai en effet d'autant moins de libertez; les bonnes manières peuvent tout sur moi et si Monsieur de Mably ne se dément point, il peut être assuré que mon coeur lui sera sincérement attaché: Mais vous m'avez appris a ne pas courir à l'extrême sur de premières apparences et a ne jamais conter plus qu'il ne faut sur ce qui dépend de la fantaisie des hommes. Savoir, a present, comment on pense sur mon conte c'est ce qui n'est pas entièrement a mon pouvoir; ma timidité ordinaire m'avoit fait jouer le premier jour un assés sot personnage, et si Monsieur de Mably avoit été Savoïard, il auroit porté la dessus son redoutable jugement sans espérance d'appel, je ne sais si au travers de cet air embarrassé il a démêlé en moi quelque chose de bon, ce qu'il y a de sur c'est que ses

1 Collationné sur l'original autographe qui m'a été communiqué le 23 avril 1890 par M. Eugène Charavay (n^o 441 de la vente des 5-7 mai 1890, Collection de M. le comte de B...). Le texte, sur 3 pages n 4, ; une 4^e page porte l'adresse, sur trois lignes.

manières polies et engageantes m'ont entièrement rassuré, et qu'il ne tient plus qu'à moi de me montrer à lui tel que je suis. Il écrit au R^d P. De la Coste qui ne manquera point de vous communiquer sa lettre, vous pourrez juger la dessus de ce qu'il pense sur mon conte. J'ose vous prier, Ma très chère Maman de vouloir bien faire agréer mes très humbles respects aux R. R. P. P. Jésuites. Quand à mon petit élève, on ne sauroit lui refuser d'être très aimable, mais je ne saurois encore vous dire s'il aura le coeur également bon, parce que souvent ce qui paroît à cet âge des signes de méchanceté, n[en]¹ sont en effet que de vivacité et d'étourderie. J'ai rempli ma lettre de minuties, mais daignez ma très chère Maman, m'éclaircir au plustôt de ce qui m'est uniquement important, je veux dire de votre santé et de la prospérité de vos affaires, que font les charmettes, les kiki et tout ce qui m'intéresse tant. Mon adresse est chez Monsieur de Mably Prévôt Général du Lyonnais rue S^t Dominique. J'ai l'honneur d'être avec une vive reconnoissance et un profond respect Madame votre très humble et très obeissant serviteur et fils

J. J. ROUSSEAU

Lyon 1. May 1740.

1. Trou dans le papier.

N^o 42.

A MADAME

MADAME DE WARENS

A CHAMBÉRY¹.

[Lettre d'Isaac Rousseau.]

A Nion, le 22^e Aoust 1740.

Madame,

Je n'ay jamais doutté de la continuation de vos bontés envers mon fils, vous ne sauriez vous démentir, vous avez l'âme trop belle; je ne saurois trop vous remercier de luy avoir procuré un employ qui le tire de l'inaction. L'étude est fort belle mais quand on l'a poussée iusqu'à un certain point, et qu'on [n']a pas du bien, on doit chercher des occupations qui donne du pain, ie croy qu'il se souviendra toute sa vie de ce qu'il vous doit, pour moy Madame ie ne puis que vous admirer, et faire des vœux continuels au ciel pour votre conservation et votre prospérité. J'ay appris depuis quelques iours que mon fils souffloit. Si cela étoit vray, je serois fort affligé car il est impossible qu'une personne ne se ruine en voulant faire des épreuves continuelles de chimie. Il est vray qu'on trouve de beaux secrets; mais ils sont plus utiles aux autres qu'à celuy qui a bien brulé du charbon pour les trouver. Vous pencerez Madame sans doute que c'est à luy que je dois faire ces reflections et non pas à vous, je vous demande pardon de ce que cela m'est échapé mais l'interet de mon fils m'a cause cette saillie.

1. D'après ma transcription, faite en 1889 sur l'original autographe (Bibl. de Genève). Orthographe, accentuation et ponctuation respectées. [P. P. P.]. Cette lettre a été publiée plus tard, l'orthographe modernisée, par M. Eug. Ritter, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, t. XXI (1891), p. 342-343.

L'honneur de votre bienveillance m'est si cher que je vous prie très humblement Madame de vouloir bien me la continuer je voudrais être en état de vous aller demander moy-même, le triste état où je me trouve m'en empêche étant estropié pour le reste de mes iours, m'estant gaté une cuisse qui n'a pas été bien remise¹. Ma femme vous remercie très humblement de l'interest que vous prenez à son affliction il y a longtemps qu'il ne luy reste qu'un petit rayon de veue, qui a peine luy sert pour se conduire. Elle vous prie très humblement d'agrèer ses respects. Je suis avec tous les sentiments d'estime et de respect possible

Madame,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,

ROUSSEAU.

1. On lit, dans une lettre du 2 octobre 1768, de Jean-Jacques Rousseau à Du Peyrou : « Une jambe cassée est un malheur que mon père eut étant déjà vieux, et qui lui arriva de même en se promenant, tandis que dans ses terribles fatigues de chasse, qu'il aimoit à la passion, jamais il n'avoit eu le moindre accident. Sa jambe guérit très facilement et très bien, malgré son âge. »

N^o 43.

A MADAME

MADAME DE WARENS, NÉE

BARONNE DE LA TOUR

A CHAMBÉRI¹.

Vous verrés, ma très chère Maman, que je me suis très mal acquitté de ma commission, puisqu'au lieu de 5 Louis que vous me marquez que valoit vôtre pôt, je n'en ai pu tirer que quatre et demi qui est la valeur de son poids sur le pié de 50 francs le marc : c'est Madame de Mably qui l'a acheté, sous la condition que si le marché ne vous accommode pas vous avez quinze jours pour vous déterminer, je n'en ai trouvé ailleurs que beaucoup moins, et une Dame n'a pas eu honte de le vouloir prendre sur le pié de 47 francs le marc. J'ai donc remis ces quatre Louis et demi a Madame Genevois avec ce que ma misère m'a permis d'y joindre ; il s'est trouvé malheureusement que Monsieur de Mably étant actuellement a la tournée avec M^r L'Intendant ; cela m'a mis dans une entière impossibilité de faire absolument rien de plus ; car la passion que j'aurois eu de vous faire un apoint plus considérable m'auroit fait passer par dessus la honte de demander des avances ; mon bonheur voudra, s'il plaît a Dieu que les choses aillent mieux une autre fois.

Je n'ai point été content des termes du receu et je voulois un ordre précis pour Monsieur Genevois qui m'a été absolument refusé ; je me suis aperceu même qu'elle avoit besoin de cet argent et qu'elle se seroit volontiers servie ici d'une vintaine de Louis, si j'avois pu les lui remettre comme vous le lui aviez dit. J'espère cependant que vous ne souffrirez pas un long

1. Collationné sur l'original autographe, conservé à la bibl. de Genève, ms. fr. 203, n^o 105, cachet de cire rouge, chevron surmonté d'une couronne à 9 fleurons. Imprimé pour la première fois par Musset-Pathay, *Œuv. inéd.*, 1825, t. I, p. 11.

retard et je crois que la semaine prochaine elle retournera a Chambéri : C'est a vous a avoir l'oeil que vôtre argent se retrouve d'abord.

Je vous remercie, ma très chère Maman, des Livres et des chemises ; mais vous m'avez privé du plaisir que je me faisois de porter de bonne toile rousse des charmettes, et je vous avois aussi prié de n'y point mettre de garnitures ; ce sont la des chemises que je porterai fort bien de jour et non pas la nuit : mais je ne puis me consoler qu'elles soient de toile achetée ; je vous écrirai plus au long par M^e Genevois et je lui remettrai avec soin les graines que vous demandés. A l'égard du mémoire, je vous en ai laissé un double ; car pour celui que j'ai aporté, il est entre les mains de Monsieur de Sprea-fique a qui M^{de} de S^t-Bazile l'a envoyé, je n'en savois rien jusqu'a l'autre jour que j'y fus par vôtre ordre et qu'elle me l'aprit. Elle me dit aussi qu'il convenoit que vous écrivissiez aussi de vôtre côté incessamment a ce Monsieur, et je crois que vous lui devez aussi a elle une lettre de remerciement. Je ne vous cacherai point ma très chère Maman, qu'il est très tard, que je meurs de froid et de sommeil et qu'en un mot je ne sais plus du tout ce que je bredouille. Or donc adieu. J'ai bien receu vos lettres du 17. Mandés moi si vous avez receu par M^r Charbonnel un paquet qui en contenoit deux pour les P.P.J.J. Je sai bien que vous me gronderez de vous écrire aussi cavalièrement, et je sais que vous aurez raison. Mais il n'y a plus moien de tenir la plume et je me garderai bien pour mon honneur de signer une pareille missive.

Lyon. 24^e 8^{bre} 1740.

Le bonjour a Zizi.

N^o 44.

A M^{me} [DE WARENS]¹.

(Fragment)

[Lyon 1740]²

.... Je vous envoie de la graine d'amaranthe que j'avois oubliée dans mon paquet précédent, et que vous ferez, s'il vous plaît, tenir à mon oncle³, avec la même fidélité dont vous vous vantez.

Je vous avertis que vos lettres par la poste y sont portées si à propos, qu'elles continuent à retarder d'un ordinaire. Item, jamais de datte, sinon par accident, quand vous écrivez le matin....

1. Ce fragment a été publié par le Marquis de Flers, au cours d'un article dans le *Réveil* du 15 avril 1858. L'auteur de cet article dit que le hasard a mis dans ses mains quelques manuscrits de Rousseau et qu'en parcourant sa correspondance inédite, « on le trouve toujours dur et rude pour M^{me} de Warens ». Après avoir transcrit le fragment ci-dessus, M. de Flers ajoute : « Ce sont toujours reproches semblables. » Il est à regretter pour la thèse de M. le marquis de Flers que désireux, sans doute, de faire partager cette impression toute personnelle à ses lecteurs au moyen d'une citation, il ait isolé ainsi une phrase de la lettre qu'il avait sous les yeux et n'ait pas publié cette lettre *in extenso*. Personne ne l'a encore signalée, depuis 1858. Les autres lettres de Rousseau à M^{me} de Warens qui nous sont parvenues, et qui sont toutes recueillies ici, ne confirment guère l'impression de M. de Flers.

2. Nous proposons cette date à cause de la première phrase mentionnant un envoi de graines. La lettre précédente, de Lyon, 24 octobre 1740, annonçait un prochain envoi de cette nature. D'autre part, la dernière phrase, où J.-J. se plaint que M^{me} de W. ne date pas ses lettres, rappelle le début de la lettre envoyée de Montpellier le 4 déc. 1737.

3. L'abbé Léonard, curé de Gruffy, voyez p. 50, note 2.

N^o 45.

A M. [***]¹.

[Chambéry, 1740-1742].

Comme je suis pressé, je ne vous écrirai aujourd'hui, mon très cher, que sur ce qui regarde les marchés proposés, me réservant à m'entretenir une autrefois plus au long avec vous sur les sages réflexions dont votre lettre est remplie.

Je voudrais de tout mon cœur pouvoir accepter la proposition du Révérend Père Barnon. Mais cela m'est impossible, parce qu'ayant déjà une montre, une autre me seroit superflue et que d'ailleurs c'est le besoin d'argent contant qui peut me faire résoudre à faire cet échec à la bibliothèque de La bonne Maman que nous avons tant prix de peine à rassembler et à assortir. Vous pouvez conter que ce n'est qu'à mon grand regret que je vends mes livres de Mathématiques², il n'y a point là de bouquinage, et si vous saviez les peines que j'ai eues à les faire venir des pays éloignés, vous me plaindriez d'être contraint de les vendre à perte; aussi je ne serai guères fâché qu'ils restent ici; à l'égard du Dictionnaire de Mathématique, j'ai fait une erreur que je viens de vérifier sur la facture de

1. Transcrit de la copie autogr., ms. de Saussure, n^o 13, folios 80, 81. Ce ne peut être l'original, car la lettre se terminerait par quelque formule de salutation. Ce doit donc être une copie, soit mise au net, sans aucune rature, d'une missive destinée à un ami de Chambéry. Il est peu vraisemblable, vu le passage relatif au Mengoli, qu'il s'agisse de Wintzenried. On a proposé, sans plus de vraisemblance, le marchand drapier Charbonnel. Serait-ce peut-être quelque prêtre familier de M^{me} de Warens et ami du P. Barnon? — Rousseau vendit des livres à Chambéry quand il partit pour Paris en 1742. En passant par Lyon, il vendit ceux qui traitaient de géométrie et qu'il avait apportés avec lui (début du livre VII des *Confessions*). C'est ce qui fait proposer la date 1742; peut-être aussi la lettre est-elle un peu plus ancienne, Rousseau ayant pu antérieurement avoir la velléité de faire des ventes analogues.

2. VITALI (Girolamo). *Lexicon mathematicum, astronomicum, geometricum*. Paris, 1668, in-4. Rome, 1690, in-4^o.

mon libraire et je ne puis le donner à moins de 12 £. Si ce Père oublie cet article, ne l'en souvenez point¹, d'ailleurs celui-là n'est que broché. Pour le Cicéron, j'ai déjà pris ici une espèce d'engagement, dont il ne me seroit pas honnête de me dédire ; cependant, comme la personne n'est point ici actuellement et qu'il n'y a pas de parole donnée, j'attendrai une dernière réponse de chez vous pour en disposer. Dites, je vous prie, a ce Révérend Père et a ceux qui pourroient avoir quelque intérêt à mon catalogue que je les prie de vouloir bien se déterminer aussi tot et agir en consequence sur ce qui pourra leur agréer, parce que le tems me presse pour mettre ordre a mes petites affaires, et que d'ailleurs je vois quelque jour a faire en bloc un marché assés avantageux. Au reste je suis étonné qu'il n'ait pas songé à *La Géométrie de l'infini*², c'est un chef d'oeuvre de science et de profondeur, Ecrit avec une netteté et une Elégance dont, avant M^r de Fontenelle, on n'auroit pas soubsonné la matière susceptible. Il y a encore une trentaine d'autres volumes Latins et de Mathématiques, dont je n'ai pas la patience de vous envoyer le Catalogue, et que vous pourrez voir ici, si je puis attendre jusqu'au tems.

Pour la musique, Je suis fâché, mon très Cher, de vous avoir mis inutilement en mouvement : Mais la Maman s'en est mise en possession, et ce n'est désormais plus mon affaire. Dans le fond, vous gagnerez a cela, parce que vous pourrez toujours disposer chez elle de ce qui vous fera plaisir, sans qu'il vous en coute rien. Le Mengoli³ est un livre Italien qui traite Physiquement et Mathématiquement le Mecanisme des sons et de l'oreille et l'origine de l'harmonie. C'est un très bel ouvrage, mais je ne le crois pas utile pour vous ; Il est vrai

1. Voy. p. 121, note 2.

2. *Elémens de la géométrie de l'Infini* (par Fontenelle). Paris, imprimerie Royale, 1728, in-4.

3. Pietro Mengoli, de Bologne (1625-1686), géomètre, est l'auteur de *Speculationi di musica*. Bologne, 1670 ou 1673, in-4. « Il y expose l'anatomie de l'oreille et trouve dans sa conformation le principe des combinaisons de la musique et des sensations qu'elle développe » (*Biogr.* Didot). J.-J. Rousseau cite Mengoli dans son *Dictionnaire de musique*, à l'article « Son ».

que j'ai des airs italiens très nouveaux et très choisis, des motets et de la symphonie, toutes choses inutiles à Maman, Une grande Sphère Céleste de Copernic, et d'autres bagatelles que vous verrez et dont vous pourrez choisir ce qui pourra accommoder vous ou vos amis. A l'égard du Compas de Proportion, il ne se vent point séparément sans l'étui, j'en ai un qui n'est que de quatre pouces et que je ne donnerois pas [à] moins d'un Louïs neuf, on en trouve a Turin de beaucoup meilleur marché. J'ai encore un Livre intitulé: *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France, Ensemble les Cartes générales de chaque province, et les particulières de chaque Gouvernement d'icelles*, petit quarto, 2 Vol. 10 £. Quelque curieux pourroit le souhaiter. il est fort bien gravé.

N^o 46.

FRAGMENT D'UNE ÉPÎTRE A M. BORDES.

[Lyon 1741.]

Après un carême ennuyeux,
Grâce à Dieu, voici la semaine
Des divertissemens pieux.
On va de neuvaine en neuvaine,
Dans chaque église on se promène ;
Chaque autel y charme les yeux ;
Le luxe et la pompe mondaine
Y brillent à l'honneur des cieux.
Là, maint agile énergumène
Sert d'arlequin dans ces saints lieux ;
Le moine ignorant s'y démène,
Récitant à perte d'haleine
Ses oremus mystérieux,
Et criant d'un ton furieux :
« Fora, fora, par Saint Eugène ! »
Rarement la semonse est vaine ;
Diable et fra s'entendent bien mieux,
L'un et l'autre obéit sans peine.

Sur des objets plus gracieux
La diversité me ramène.
Dans ce temple délicieux
Où ma dévotion m'entraîne,
Quelle agitation soudaine
Me rend tous mes sens précieux ?
Illumination brillante,
Peintures d'une main savante,

Parfums destinés pour les dieux,
Mais dont la volupté divine
Délecte l'humaine narine
Avant de se porter aux cieux !
Et toi, musique ravissante
Du Carcani chef d'oeuvre harmonieux,
Que tu plais, quand Catine chante !
Elle charme à la fois notre oreille & nos yeux.

Beaux sons, que votre effet est tendre !
Heureux l'amant qui peut s'attendre
D'occuper en d'autres momens
La bouche qui vous fait entendre
A des soins encor plus charmans !
Mais ce qui plus ici m'enchanté,
C'est mainte dévote piquante,
Au teint frais, à l'oeil tendre et doux,
Qui, pour éloigner tout scrupule,
Vient à la Vierge, à deux genoux,
Offrir, dans l'ardeur qui la brûle,
Tous les voeux qu'elle attend de nous.

Tels sont les familiers colloques,
Tels sont les ardens soliloques
Des gens dévots en ce saint lieu.
Ma foi, je ne m'étonne guères
Quand on fait ainsi ses prières,
Qu'on ait du goût à prier Dieu.

[Charles Bordes, dont il est parlé au livre VII et au livre VIII des *Confessions*, avait bien accueilli Rousseau à Lyon; il l'avait aidé à vendre des livres, et lui avait procuré de bonnes recommandations pour Paris. Mais, en 1751, après la publication du discours couronné à Dijon, « j'eus, dit Rousseau, un autre adversaire auquel je ne m'étois pas attendu, ce même M. Bordes, de Lyon, qui, dix ans auparavant, m'avoit fait beaucoup d'amitiés et rendu plusieurs services. Je ne l'avois pas oublié, mais je l'avois négligé par paresse, et je ne lui

avois pas envoyé mes écrits, faute d'occasion toute trouvée pour les lui faire passer. J'avois tort, et il m'attaqua, honnêtement, toutefois, et je répondis de même. Il répliqua sur un ton plus décidé. Cela donna lieu à ma dernière réponse, après laquelle il ne dit plus rien ; mais il devint mon plus ardent ennemi, saisit le tems de mes malheurs, pour faire contre moi d'affreux libelles, et fit un voyage à Londres exprès pour m'y nuire ».]

N° 47.

ÉPÎTRE A M. BORDES¹.

[Lyon 1741.]

Toi qu'aux jeux du Parnasse Apollon même guide,
Tu daignes exciter une muse timide ;
De mes foibles essais juge trop indulgent,
Ton goût à ta bonté cède en m'encourageant.
Mais, hélas ! je n'ai point, pour tenter la carrière,
D'un athlète animé l'assurance guerrière ;
Et, dès les premiers pas, inquiet et surpris,
L'haleine m'abandonne, et je renonce au prix.

Bordes, daigne juger de mes justes alarmes² :
Vois quels sont les combats, et quelles sont les armes.
Ces lauriers sont biens doux, certes, à remporter :
Mais quelle audace à moi d'oser les disputer !
Quoi ! j'irois sur le ton de ma lyre rustique
Faire jurer en vers une muse helvétique ;
Et prêchant durement la triste vérité³,
Révolter contre moi le lecteur révolté⁴ !

1. Collationné sur la première impression, dans le *Journal de Verdun*, n° de mars 1743, p. 174-178. Ce texte présente quelques variantes, avec celui qu'a donné Musset-Pathay en 1824 (t. X, p. 436-438) et qui a toujours été reproduit depuis. En le publiant dans le *Journal de Verdun*, l'« Auteur » de ce journal, Monthenaut d'Egly, présente le poète en ces termes : « M. Rousseau, originaire de Genève, est déjà connu par sa dissertation sur la Musique moderne..... Je vais faire part au public d'une Épître que M. Rousseau adresse à un de ses amis, et que je n'ai pu arracher à sa modestie qu'à force de sollicitations. On reconnoitra particulièrement, à la description qu'il y fait des manufactures de Lyon, qu'il sçait s'exprimer en vers aussi noblement qu'en prose, qu'il est capable de soutenir la réputation du grand nom qu'il porte, et que s'il continue de s'exercer en Poésie, et de s'y perfectionner, il pourra bien arriver quelque jour qu'on dira sur le Parnasse : *Rousseau I., Rousseau II.* »

2. Musset-Pathay et ses successeurs impriment : « toutes mes alarmes ».

3. Ils impriment : « de tristes vérités ».

4. Ils impriment : « les lecteurs révoltés ».

Plus heureux, si tu veux, encor que téméraire,
Quand mes foibles talens trouveroient l'art de plaire ;
Quand, des sifflets publics par hazard ¹ préservés,
Mes vers des gens de goût pourroient être approuvés,
Dis-moi sur quels sujets ² s'exercera ma muse.
Tout poète est menteur et le métier l'excuse ;
Il sait en mots pompeux faire d'un riche fat
Un nouveau Mécenas, un pilier de l'Etat.
Mais moi, qui connois peu les usages de France,
Moi, fier républicain que blesse l'arrogance,
Du riche impertinent je dédaigne l'appui,
S'il le faut mendier en rampant devant lui,
Et ne sais applaudir qu'à toi, qu'au vrai mérite :
La folle ³ vanité me révolte et m'irrite.
Le riche me méprise ; et, malgré son orgueil,
Nous nous voyons souvent à peu près du ⁴ même oeil.
Mais, quelque haine en moi que le travers inspire,
Mon coeur sincère et franc abhorre la satire ;
Trop découvert peut-être et jamais criminel,
Je dis la vérité sans l'abreuver de fiel.

Ainsi, toujours ma plume implacable ennemie
Et de la flatterie et de la calomnie,
Ne sait point en ses vers trahir la vérité ;
Et toujours accordant un tribut mérité,
Toujours prête à donner des louanges acquises,
Jamais d'un vil Crésus n'encensa les sottises.

O vous qui dans le sein d'une humble obscurité
Nourrissez les vertus avec la pauvreté,
Dont les désirs bornés dans la sage indigence
Méprisent sans orgueil une vaine abondance,

1. Musset-Pathay et ses successeurs impriment : « bonheur » au lieu de « hazard »

2. Ils impriment : « quel sujet ».

3. Ils impriment : « sottie » au lieu de « folle. »

4. Ils impriment : « de même oeil ».

Restes trop précieux de ces antiques tems
Où des moindres apprêts nos ancêtres contens,
Recherchés dans leurs moeurs, simples dans leur parure,
Ne sentoient de besoins que ceux de la nature ;
Illustres malheureux, quels lieux habitez-vous ?
Dites, quels sont vos noms ? Il me sera trop doux
D'exercer mes talens à chanter votre gloire,
A vous éterniser au temple de mémoire ;
Et quand mes foibles vers n'y pourroient arriver,
Ces noms si respectés sauroient les conserver.

Mais pourquoi m'occuper d'une vaine chimère ?
Il n'est pas de sagesse où règne la misère ;
Sous le poids de la faim le mérite abattu
Laisse en un triste coeur éteindre la vertu.
Tant de pompeux discours sur l'heureuse indigence
M'ont bien l'air d'être nés du sein de l'abondance :
Philosophe commode, on a toujours grand soin
De prêcher les vertus dont on n'a pas besoin.

Bordes, cherchons ailleurs des sujets pour ma muse ;
De la pitié qu'il fait, souvent le pauvre abuse,
Et décorant du nom de sainte charité
Les dons dont on nourrit sa vile oisiveté,
Sous l'aspect des vertus que l'infortune opprime,
Cache l'amour du vice et le penchant au crime.
J'honore le mérite aux rangs les plus abjects ;
Mais je trouve à louer peu de pareils sujets.

Non, célébrons plutôt l'innocente industrie
Qui sait multiplier les douceurs de la vie,
Et, salutaire à tous dans ses utiles soins,
Par la route du luxe apaise les besoins.
C'est pour cet art charmant que sans cesse enrichie,
On voit briller au loin ton heureuse patrie*.

* La ville de Lyon (*Note de J.-J. Rousseau*).

Son Commerce en tous lieux, et toujours respecté,
Fait un des forts liens de la Société ;
Et dans tout l'Univers sa fertile abondance
Va porter la parure et la magnificence¹.

Ouvrages précieux, superbes ornemens,
On diroit que Minerve en ses amusemens,
Avec l'or et la soie a, d'une main savante,
Formé de vos dessins la tissure élégante.
Turin, Londres, en vain, pour vous le disputer,
Par de jaloux efforts veulent vous imiter :
Vos mélanges charmans, assortis par les grâces,
Les laissent de bien loin s'épuiser sur vos traces.
Le bon goût les dédaigne et triomphe chez vous ;
Et tandis qu'entraînés par leur dépit jaloux,
Dans leurs ouvrages froids ils forcent la nature,
Votre vivacité, toujours brillante & pure,
Donne à ce qu'elle pare un oeil plus délicat,
Et même à la beauté prête encor de l'éclat.

Ville heureuse qui fais l'ornement de la France,
Trésor de l'Univers, source de l'abondance,
Lyon, séjour charmant des enfans de Plutus,
Dans tes tranquilles murs, tous les arts sont reçus :
D'un sage protecteur le goût les y rassemble ;
Apollon et Plutus, étonnés d'être ensemble,
De leurs longs différends ont peine à revenir,
Et demandent quel dieu a pû les² réunir.
On reconnoit tes soins, Pallu* : tu nous ramènes
Les siècles renommés et de Tyr et d'Athènes :
De mille éclats divers Lyon brille à la fois,
Et son peuple opulent semble un peuple de rois.

1. Ces quatre vers manquent dans le texte imprimé par Musset-Pathay et par tous les éditeurs qui sont venus après lui.

2. Musset-Pathay et ses successeurs impriment : « les a pu ».

* Intendant de Lyon (*Note de J.-J. Rousseau*).

Toi, digne citoyen de cette ville illustre,
Tu peux contribuer à lui donner du lustre ;
Par tes heureux talens, tu peux la décorer,
Et c'est lui faire un vol que de plus différer.

Comment oses-tu bien me proposer d'écrire,
Toi que Minerve même avoit pris soin d'instruire,
Toi, de ses dons divins possesseur négligent,
Qui viens parler pour elle encore en l'outrageant ?
Ah ! si du feu divin qui brille en ton ouvrage,
Une étincelle au moins eût été mon partage,
Ma muse, quelque jour, attendrissant les coeurs,
Peut-être sur la scène eût fait couler des pleurs.
Mais je te parle en vain ; insensible à mes plaintes,
Par de cruels refus tu confirmes mes craintes,
Et je vois qu'impuissante à fléchir tes rigueurs,
Blanche* n'a pas encore épuisé ses malheurs.

* *Blanche de Bourbon*, tragédie de M. Bordes, qu'au grand regret de ses amis, il refuse constamment de mettre au théâtre (*Note de J.-J. Rousseau*).

N^o 48.

LETTRE A MONSIEUR DE CONZIÉ¹.

14^e Mars 1742.

Monsieur,

Nous receumes hier au soir, trop tard, une lettre de vôtre part, adressee a Mad. de W. mais que nous avons bien supposé être pour moy. J'envoie cette réponse aujourd'hui de bon matin et cette exactitude doit suppleer a la brieveté de ma lettre et a la médiocrité des vers qui y sont joints. D'ailleurs, Maman n'a pas voulu que je les fisse meilleurs, disant qu'il n'est pas bon que les malades aient tant d'esprit. Nous avons été très allarmés d'apprendre vôtre maladie ; et quelque efort que vous fassies pour nous rassurer nous conservons un fond d'inquietude sur vôtre retablissement qui ne pourra être bien dissipé que par vôtre presence.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect et un attachement infinis,

M^r

J. R.

[A cette lettre est joint le poëme suivant :]

A FANIE

Malgré l'art d'Esculape et ses tristes secours,
La fièvre impitoyable alloit trancher mes jours ;
Il n'étoit dû qu'à vous, adorable Fanie,
De me rappeler à la vie.

1. Collationné sur la copie autographe de « *La Muse Allobroge ou les Œuvres du petit Poucet* », fol. 111-112^{recto}, appartenant à la Bibl. publ. de Genève et qui fit partie du dossier Savoyard utilisé par De Boubers pour l'édition de Bruxelles (Londres), t. VIII (1776), p. 410-411.

Dieux ! je ne puis encore y penser sans effroi !
Les horreurs du Tartare ont paru devant moi,
La mort à mes regards a voilé la nature,
J'ai du Cocyte affreux entendu le murmure.

Helas ! j'étois perdu, le nocher redouté
M'avoit déjà conduit sur les bords du Léthé,
Là, m'offrant une coupe, et, d'un regard sévère,
Me pressant aussi-tôt d'avalier l'onde amère :
« Vien, dit-il, éprouver ces secourables eaux ;
Viens déposer ici les erreurs et les maux
Qui des foibles mortels remplissent la carrière :
Le secours de ce fleuve à tous est salutaire ;
Sans regretter le jour par des cris superflus,
Leur coeur, en l'oubliant, ne le désire plus.
Ah ! pourquoi cet oubli leur est il nécessaire
S'ils connoissoient la vie, ils craindroient sa misère. »
« Voila, lui dis-je alors, un fort docte sermon ;
Mais osés-vous penser, mon bon seigneur C[h]aron
Qu'après avoir aimé la divine Fanie,
Jamais de cet amour la mémoire s'oublie ?
Ne vous en flattez point ; non, malgré vos efforts,
Mon coeur l'adorera jusque parmi les morts ;
C'est pourquoi, supprimés, s'il vous plait, vôtre eau noire ;
Toutte l'encre du monde, et tout l'affreux grimoire
Ne m'en ôteroient pas le charmant souvenir. »

Sur un si beau sujet, j'avois beaucoup a dire,
Et n'étois pas prêt à finir,
Quand tout à coup vers nous je vis venir
Le Dieu de l'infernal empire.
« Calme-toi, me dit-il, je connois ton martire.
La constance a son prix, même parmi les morts ;
Ce que je fis jadis pour quelques vains accords,
Je l'accorde en ce jour, a ta tendresse extrême :
Va, parmi les mortels, pour la seconde fois,

Témoigner que sur Pluton même
Un si tendre amour a des droits.

C'est ainsi, charmante Fanie,
Que mon ardeur pour vous m'empêcha de périr ;
Mais quand le Dieu des morts veut me rendre la vie,
N'allez pas me faire mourir.

[François-Joseph de Conzié, comte des Charmettes, à qui cette lettre est adressée, est cité au livre V des *Confessions*: « Une autre liaison du même tems n'est pas éteinte, et me leurre encore de cet espoir du bonheur temporel, qui meurt si difficilement dans le cœur de l'homme. M. de Conzié, gentilhomme savoyard, alors jeune et aimable, eut la fantaisie d'apprendre la musique, ou plutôt de faire connoissance avec celui qui l'enseignoit. Avec de l'esprit et du goût pour les belles connoissances, M. de Conzié avoit une douceur de caractère qui le rendoit très liant, etc. » En 1785, le comte d'Escherny alla visiter les Charmettes, et eut, sur J.-J. Rousseau, un entretien avec M. de Conzié, alors âgé de plus de 80 ans. « M. de Conzié disoit avoir eu chez lui Jean-Jacques au sortir de l'enfiance, et qu'il tutoyoit ce petit honhomme, qui faisoit son feu et battoit ses habits. » On verra à la fin de ce volume des lettres de M. de Conzié qui ne semblent pas prouver de sa part une grande sincérité, alors que Jean-Jacques Rousseau paraît l'avoir toujours tenu pour un véritable ami. Le petit poème « à Fanie » qui accompagne la présente lettre est, dit A. de Montet, dédié à M^{me} de Warens, « Fanie étant une forme anglaise de son prénom de Françoise » (*M^{me} de Warens et le pays de Vaud*, p. 18, note 3).]

N^o 49.

MÉMOIRE REMIS LE 19^e AVRIL 1742
A M^r BOUDET, ANTONIN QUI TRAVAILLE A
L'HISTOIRE DE FEU MONSIEUR DE BERNEX, ÉVÊQUE DE GENÈVE¹.

Dans l'intention ou l'on est de n'omettre dans l'histoire de M. de Bernex aucun des faits considérables qui peuvent servir a mettre ses vertus chrétiennes dans tout leur jour, on ne sauroit oublier la conversion de Madame la Baronne de Warens de la Tour, qui fut l'ouvrage de ce Prélat.

Au mois de Juillet de l'Année 1726, Le Roi de Sardaigne Étant à Evian, plusieurs Personnes de distinction du Païs de Vaud s'y rendirent pour voir la Cour. Madame de Warens fut du nombre, et cette Dame qu'un pur motif de curiosité avoit amenée fut retenuë par des motifs d'un genre supérieur, et qui n'en furent pas moins efficaces pour avoir été moins prévus. Aiant assisté par hazard à un des discours que ce Prelat prononçoit avec ce zèle et cette onction qui portoit dans les coeurs le feu de sa charité, M^e de Warens en fut émuë au point qu'on peut regarder cet instant comme l'Epoque de sa Conversion. La chose cependant, devoit paroître d'autant plus difficile que cette Dame, étant très-éclairée, se tenoit en garde contre les séductions de l'éloquence, et n'étoit pas disposée à ceder sans être pleinement convaincuë. Mais quand on a l'esprit juste et le coeur droit que peut-il manquer pour goûter la vérité que le secours de la grâce, et M^r de Bernex

1. Publié pour la première fois, fragmentairement, en 1751, par Boudet, dans la vie de M. de Bernex, puis in-extenso par Fréron dans *l'Année littéraire*, 1765, t. II. Rousseau ne s'affligea pas de cette publication malicieuse (cf. *Confessions*, livre III : « M. Fréron déterra le certificat, je ne sais comment, et en fit usage dans ses feuilles. Il faut avouer que la découverte étoit heureuse, et l'à-propos me parut à moi-même très plaisant »). Ma collation est faite sur la copie autogr. de Rousseau, dans *La Muse Allobroge*, ms. conservé à la Bibliothèque de Genève, fol. 7 verso, fol. 8 et fol. 9.

n'étoit-il pas accoutumé à la porter dans les coeurs les plus endurcis? Mad^e de Warens vit le Prélat; ses préjugés furent détruits; ses doutes furent dissipés; et pénétrée des grandes vérités qui lui étoient annoncées, elle se détermina à rendre à la foi, par un sacrifice éclatant, le prix des lumières dont elle venoit de l'éclairer.

Le bruit du dessein de Madame de Warens ne tarda pas à se répandre dans le païs de Vaud. Ce furent un deuil et des allarmes universelles : Cette Dame y étoit adorée et l'amour qu'on avoit pour elle se changea en fureur contre ce qu'on appelloit ses séducteurs et ses ravisseurs. Les habitans de Vevai ne parloient pas moins que de mettre le feu à Évian et de l'enlever à main armée au milieu même de la Cour. Ce projet insensé, fruit ordinaire d'un zèle fanatique parvint aux oreilles de S. M.; et ce fut à cette occasion qu'elle fit à M^r de Bernex cette espèce de reproche si glorieux, qu'il faisoit des conversions bien bruïantes. Le Roy fit partir sur le champ Madame de Warens pour Anneci, escortée de quarante de ses Gardes. Ce fut là, ou quelque tems après, S. M. l'assura de sa protection dans les termes les plus flatteurs et lui assigna une pension qui doit passer pour une preuve éclatante de la piété et de la générosité de ce Prince, mais qui n'ôte point à Mad^e de Warens le mérite d'avoir abandonné de grands biens et un rang brillant dans sa patrie pour suivre la voix du seigneur et se livrer sans réserve à sa providence. Il eut même la bonté de lui offrir d'augmenter cette pension de sorte qu'elle put figurer avec tout l'éclat qu'elle souhaitteroit, et de lui procurer la situation la plus gracieuse si elle vouloit se rendre à Turin auprès de la Reine; mais Mad^e de Warens n'abusa point des bontés du monarque; elle alloit acquérir les plus grands biens en participant à ceux que l'Église répand sur les Fidèles; et l'éclat des autres n'avoit désormais plus rien qui pût la toucher. C'est ainsi qu'elle s'en expliqua à M. de Bernex, et c'est sur ces maximes de détachement et de modération qu'on l'a vû se conduire constamment depuis lors.

Enfin le jour arriva où M^r de Bernex alloit assurer à l'Église

la conquête qu'il lui avoit acquise : Il receut publiquement l'abjuration de Madame de Warens et lui administra le sacrement de confirmation le 8 7^{bre} 1726 jour de la nativité de N. D., dans l'Eglise de la visitation devant la relique de S^t Fr. de Sales. Cette Dame eut l'honneur d'avoir pour maraine, dans cette cérémonie, Madame la Princesse de Hesse soeur de la Princesse de Piémont, depuis, Reine de Sardaigne. Ce fut un Spectacle touchant de voir une jeune Dame d'une naissance illustre favorisée des graces de la nature et enrichie des biens de la fortune, et qui peu de tems auparavant faisoit les délices de sa patrie, s'arracher du sein de l'abondance et des plaisirs pour venir déposer au pied de la Croix du Christ l'éclat et les voluptés du monde et y renoncer pour jamais. M^r de Bernex fit a ce sujet un discours très-touchant et très pathétique ; l'ardeur de son zèle lui prêta ce jour la de nouvelles forces, toute cette nombreuse assemblée fondit en larmes, et les Dames, baignées de pleurs vinrent embrasser Mad^e de Warens, la féliciter et rendre graces à Dieu avec elle de la victoire qu'il lui faisoit remporter. Au reste, on a cherché inutilement parmi tous les papiers de feu M^r de Bernex le discours qu'il prononça en cette occasion et qui, au témoignage de tous ceux qui l'entendirent est un chef d'oeuvre d'éloquence, et il y a lieu de croire que quelque beau qu'il soit, il a été composé sur le champ et sans préparation.

Depuis ce jour-là M^r de Bernex n'apella plus Mad^e de Warens que sa fille, et elle l'appelloit son Père il a en effet toujours conservé pour elle les bontés d'un Père ; et il ne faut pas s'étonner qu'il regardât avec quelque sorte de complaisance l'ouvrage de ses soins Apostoliques, puisque cette Dame s'est toujours efforcée de suivre d'aussi près qu'il lui étoit possible les s^{ts} exemples de ce Prélat, soit dans son détachement des choses mondaines, soit dans son extrême charité envers les pauvres, deux vertus qui définissent parfaitement le caractère de Madame de Warens.

Le fait suivant peut entrer aussi parmi les preuves qui constatent les actions miraculeuses de M^r de Bernex.

Au mois de 7^{bre} 1729 Madame de Warens demeurant dans la maison de M^r de Boige, le feu prit au four des Cordeliers qui donnoit dans la cour de cette maison, avec une telle violence que ce four qui contenoit un Bâtiment assés grand entièrement plein de fascines et de bois sec fut bientôt tout embrasé : Le feu porté par un vent impétueux s'attacha au toit de la maison et pénétra même par les fenêtres dans les appartemens ; Madame de Warens donna aussitôt ses ordres pour arrêter les progrès du feu et pour faire transporter ses meubles dans son jardin : Elle étoit occupée à ces soins, quand elle aprit que M^r l'Evêque étoit accouru au bruit du danger qui la menaçoit et qu'il alloit paroître à l'instant, elle fut au devant de lui ils entrèrent ensemble dans le jardin, il se mit a genoux, et tous ceux qui étoient présens, au nombre desquels j'étois, et commença a prononcer des oraisons avec cette ferveur qui étoit inséparable de ses prières : l'effet en fut sensible ; le vent qui portoit les flammes par dessus la maison jusques prés du jardin, changea tout a coup, et les éloigna si bien que le four quoique contigu fut entièrement consumé sans que la Maison eut d'autre mal que le dommage qu'elle avoit reçu auparavant. C'est un fait connu de tout Anneci, et que moi Ecrivain du présent mémoire ai vu de mes propres yeux.

M^r de Bernex a continué constamment a prendre le même intérêt dans tout ce qui regardoit M^e de W. Il fit faire le Portrait de cette Dame disant qu'il souhaittoit qu'il restât dans sa famille comme un monument honorable d'un de ses plus heureux travaux. Enfin quoiqu'elle fut éloignée de lui, il lui a donné peu de tems avant que de mourir des marques de son souvenir et en a même laissé dans son testament. Après la mort de ce Prélat, M^e de W. s'est entièrement consacrée a la solitude et a la retraite disant qu'après avoir perdu son Père, rien ne l'attachoit plus au monde.

N^o 50.

A S. EXC. [M. DE MENTHON, COMMANDANT DU DUCHÉ
DE SAVOIE]¹.

(Lettre adressée par M^{me} de Warens, écrite par J.-J. Rousseau.)

[Charmettes, 17 juin 1742.]

Monsieur,

Je vois avec beaucoup de regret, que M. Renaud continue d'importuner V. E. à mon sujet, j'avois résolu de garder désormais un profond silence sur toutes ses injustices, mais puisqu'il se hâte de m'accuser de ses propres torts, je sens bien qu'au lieu de me plaindre, il faut que je me justifie, heureux M., j'ai une double défense, et dans mon propre droit et dans votre Générosité, qui probabl^t n'hésiteront même dans un cas douteux, de favoriser une f^{me} étrangère et infirme, contre les vexations d'un procureur acharné, en cas de plainte, de part ou d'autre, on sent d'abord de quel côté les préjugés doivent pencher.

Mais comment oser compter sur cet avantage; puisqu'on prend à tâche de me peindre à V. E. comme une f^{me} avide de disputes et de chicanes. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces insinuations viennent de la part de M. R.. Qu'un homme attaqué de la jaunisse, croie voir tous les objets teint (*sic*) de ses propres couleurs, il n'y a rien là que de fort naturel; mais

1. Publiée par Albert Metzger, *Les Pensées de M^{me} de Warens*, Lyon, 1888, p. 69-78. Le destinataire est Claude de Menthon, baron de Lornay, commandant du Duché de Savoie, nommé à ce poste le 14 sept. 1736 (Cf. Th. Dufour, *Pages inédites*, 2^e série, Genève, 1907, p. 25-26). La date et le destinataire sont désignés par la lettre à M. Noëray, qui suit. De même que la lettre « de M^{me} de Warens » à M. Favre, qu'on a vue plus haut (n^o 28) et celle qui suit, il est certain que la présente a été rédigée par Rousseau. M^{me} de Warens n'eût pas été en mesure de les écrire. — [Th. D.]

qu'il entreprenne de le persuader aux autres, cela n'a pas grande apparence de succès : quelque défiance que j'aie toujours eue sur moi-même, ce n'est pas assurément par ces endroits là que je craignais de me voir accuser.

Il y a 2 ans que la famille de M. R. exerce la maraude dans mon bien ; je ne me suis point avisée de m'en plaindre ; je leur ai laissé faire paisiblement toute leur petite manoeuvre, sachant bien que dans le fond, il faut passer quelque chose en faveur du métier, et je me flattais que satisfaits de ma complaisance, ils se contenteroient d'une honnête contribution, et telle qu'on la doit naturellement à de pareils voisins, mais M. R. sentant parfaitement mon impuissance et ses propres forces, a cru devoir s'en prévaloir dans des vues qu'il n'a eu garde d'expliquer à votre E. Il prit la peine de conduire des chasseurs et force chiens dans mes blés encore en fleurs, et comme je m'en plaignis à lui, comme nous étions tête-à-tête, il me dit confidamment que tout cela était vrai, mais qu'il me défiait de le lui prouver. Je fus contrainte d'en porter mes plaintes à ses supérieurs, qui me faisant la justice de me connaître incapable d'en imposer, et le connaissant assez lui-même pour être en garde contre ses subtilités, lui ordonnèrent de faire trêve à ses plaisirs bruants. Qui gagnai-je à tout cela ? Son dépit ne m'en attira que plus de mal ; mon bien et mes fruits en devinrent les victimes, et sur ce que des personnes de ma maison ayant trouvé sa servante et ses enfants occupés à faire des fascines sur mon fond, eurent l'honnêteté de les laisser tranquillement aller et emporter mon bois, M^{de} son épouse jura que nous avions très bien fait et qu'autrement elle serait venue étrangler mes gens jusques dans ma maison. Je me le suis tenu pour dit, et comme je n'entends pas la guerre, je n'ai pas trouvé à propos d'en courir les risques, et j'ai très expressément défendu à mes gens de troubler le commerce de la famille Renaud.

Cependant par un travers incroyable cette dame peu contente de profiter elle-même de mes dépouilles, se fait un plaisir d'exciter les autres à en faire autant. Sur la fin de l'année passée, mes gens surprirent un homme du faubourg à couper

mon bois, et comme c'étoit une récidive, ils lui prirent son bois et sa hache, ne croyant pas que la politesse qu'ils avoient faite aux enfants de M. R. dût s'étendre à toutes sortes de personnes. Là dessus grande doléance de la part de M^{de} R. Elle reçut l'homme chez elle avec beaucoup de caresses, lui donna bien à manger, le garde jusqu'au soir et lui promit pour le consoler que quand il seroit d'humeur d'aller à mon bois, elle auroit toujours une hache à son service. Cela n'est-il pas bien touchant ? Cependant il se trouve des gens assés bizarres pour donner à ce genre de charité un nom qui n'est pas fort honnête.

Des chicanes plus sérieuses ont succédé. L'absence de M^r Noyrey a paru un tems favorable pour faire de nouvelles entreprises. Le lendemain de son départ, et pendant que j'étois en ville, on se mit en devoir de boucher avec des pieux le passage par lequel les bestiaux de M^r N. alloient boire à la fontaine. Un honnête homme qui se trouva par hasard à ma campagne et qui n'étoit pas au fait de mes défenses, s'y étant opposé, on l'accabla d'injures et de menaces, après quoi on alla se plaindre à V. E. Vous eutes la bonté M^r de défendre toutes voies de fait, et d'ordonner que tout resteroit en l'état actuel jusqu'au retour de M. N. : c'est à cause de cela que M. R. se hâta de combler le bassin : je m'y opposai par la raison qu'étant obligée de veiller aux intérêts de M. N. comme aux miens propres, je ne crus pas qu'il me fût permis de laisser abolir une servitude que j'avois trouvé établie, et dont M. R. lui-même s'étoit prévalu contre moi, quand j'étois chez M^{de} Revil, et lui chez M. N. Je dis donc à M. R. que V. E. ne souffriroit point qu'on fit ce tort à un officier pendant que son devoir l'appeloit au service de S. M.. M. R. me répondit gravem^t que ce qu'il avoit commencé il le finissoit toujours ; je trouvai la sentence singulière, je me disois à moi-même que si nous étions à la place l'un de l'autre, il trouveroit bien le secret de me faire interrompre un ouvrage commencé, aussi mal à propos, et je crus, M. devoir me prévaloir de la protection que V. E. a daigné me promettre, et dont j'ai certainement grand besoin.

Votre excell^{te} jugea à propos pour le bien de la paix de consentir que le bassin restât comblé, et que mes bestiaux au lieu d'aller s'abreuver au verger, comme auparavant, allassent désormais au chemin sous diverses conditions, néanmoins, qui furent fixées par elle avec ordre à M. R. de les remplir dans l'espace d'un mois et défense expresse de ne rien innover d'ailleurs. Qu'est-il arrivé? M. R. selon sa coutume a fait ce qui lui étoit défendu, et n'a rien fait de ce qui lui étoit ordonné; le mois s'est écoulé sans qu'il ait touché au bassin ou au canal tel qu'ils étoient; il a continué d'abreuver ses bestiaux dans son verger et d'y faire laver sa lessive contre ce qui étoit convenu, et moi je suis maintenant réduite à cause de l'incommodité du pieu qui est au chemin et de la malpropreté de l'eau d'envoyer abreuver mes bêtes ailleurs. Voilà dans le vrai l'état de la chose.

D'un autre côté, V. E. lui ayant interdit toute innovation, il a commencé à boucher des chemins communs, auxquels, quoique dans les pièces, je n'ai pas moins de droit que lui; il y a planté des piquets et construit des passoërs, comme il les appelle; mais de telle façon que réunissant leur propre incommodité avec celle du terrain, il étoit impossible, non seulement à moi d'y passer, mais à mon domestique d'y porter aux champs le repas des ouvriers; si j'ai hasardé de les faire détruire, c'est que mon droit n'étoit pas moins évident dans ces sentiers que dans le grand chemin même, je ne voyois plus en continuant sur ce pied, ce qui les empêcheroit à la fin, de venir m'investir dans ma propre maison.

Je ne comprends pas comment toutes les subtilités de M. R. peuvent éluder cette vérité plus claire que le soleil, qu'en tout et partout M. R. a toujours été l'agresseur, et que je n'ai jamais qu'essayé de me défendre, quoique sans succès, ce qui n'est pas étonnant contre un pareil adversaire. A l'égard de ses invectives contre les gens de ma maison, le motif n'en est pas difficile à comprendre; je ne puis pas tout voir par moi même; j'ai besoin de quelqu'un pour y suppléer; c'est ce qui lui fait de la peine et il n'est pas difficile à V. E. de trouver

ici l'explication de la fable du loup qui vouloit faire la paix avec les agneaux, à condition qu'ils se deferoient de leurs chiens.

Je ne souffre chez moi que d'honnêtes gens dont la conduite est irréprochable, qu'on ne peut taxer que de trop de zèle pour mes intérêts, et qui, enfin, ne voudroient faire nulle comparaison de procédé avec ceux qui les accusent.

Pour juger du caractère de M. R. il suffiroit de faire un détail de la manoeuvre qu'il a pratiqué en me remettant ce bien et de l'état où je l'ai trouvé, aujourd. qu'il voit les soins que j'y ai pris et les bénédictions que la Providence répand sur mon travail, il s'est proposé de me le faire abandonner, à force de chicanes, afin d'en profiter lui-même, car, voila le vrai mobile de tout, et c'est en effet à quoi il faudra bien qu'il réussisse à la fin, en continuant de ce train là ; car moi, je n'y peux plus tenir ; et j'ai bien peine à croire qu'après moi il se trouve personne d'assés hardi pour se mettre à portée d'un si redoutable voisin.

Pardonnez, Monsieur, si j'ai abusé si longtems de votre attention. J'ai cru que V. Ex. daignerait souffrir que pour la dernière fois, j'eusse l'honneur de lui faire un détail de mes différens avec M. R. Je ne lui demande rien, sinon du moins, qu'il ne se plaigne pas, quand il me fait du tort. Je ne suis pas assez ridicule, pour prétendre qu'il soit coulant, et qu'il en agisse comme un autre homme : je sais quels sont les droits de sa profession ; mais je souhaiterois au moins qu'il voulût se résoudre à ne me faire que le mal qui pût lui rapporter du profit. Du reste V. E. a bien voulu se charger des intérêts de M. N., et je la supplie aussy de disposer absolument des miens. Vous êtes mon appui, vous m'avez fait l'honneur de me le promettre, et toutes les fois que V. E. daignera décider quelque chose sur ce qui me regarde, elle éprouvera en moi une obéissance et une docilité bien éloignée du Génie dont on a osé m'accuser auprès d'elle.

J'ai l'honneur d'être...

N^o 51.

A MONSIEUR [NOËRAY¹].

(Lettre de M^{me} de Warens, rédigée et écrite par J.-J. Rousseau,
avec souscription de M^{me} de Warens.)

Monsieur

J'ai fait ce que j'ai pu pour éviter de vous rompre la tête des tracasseries de M^r Renaud et des chicanes qu'il cherche pour me faire du tort en détruisant vôtre bien; mais enfin le danger où se trouvent vos droits auprès d'un pareil voisin et le dommage qui m'en revient à moi-même me mettent dans la nécessité de vous en donner avis afin que vous preniez la peine d'y mettre ordre comme vous le jugerez a propos. Vous trouverez cy jointe une lettre que j'écrivis la semaine passée à Monsieur le Commandant et la réponse qu'il y fit. Elles roulent sur l'entreprise qu'a faite M^r Renaud de priver vôtre

1. *INÉDIT*. — Transcrit de l'original autographe qui m'a été communiqué par M. Etienne Charavay en janvier 1895. Le destinataire ne peut être que Claude-François Noëray, capitaine grenadier au régiment de Tarentaise, propriétaire d'un petit domaine dans le vallon des Charmettes. Il l'avait d'abord loué, le 8 mai 1737, à Pierre Renaud, procureur au Sénat. Mais M^{me} de Warens, qui, le 15 sept. 1737, avait affermé la métairie Revil, située en face, obtint que Renaud renonçât à son bail et prit la ferme Revil en échange du domaine de M. Noëray. Le nouveau bail, passé entre ce dernier et M^{me} de Warens, est du 6 juillet 1738 (Voy. F. Mugnier, *M^{me} de Warens et J.-J. Rousseau*, 1891, p. 172-174, 176, 187, 188). Le mémoire du 17 juin 1732 qui précède, antérieur de 8 jours seulement à la présente lettre, fut adressé à « Son Excellence » par M^{me} de Warens et roule tout entier sur les tracasseries que lui faisait P. Renaud. Il semble que ce mémoire doit être la lettre dont parle ici M^{me} de Warens et qu'elle avait écrite « la semaine passée » « à M. le Commandant ». Ce « M. le Commandant », qui était chargé des intérêts de M. Noëray en son absence (la lettre du 17 juin 1742 le dit formellement), paraît avoir pris le sieur Renaud pour le représenter. Ce ne peut être, comme il a été dit, que le commandant général du duché, Claude de Menthon, baron de Lornay (mort en 1744), qualifié d'Excellence dans la lettre du 17 juin (Cf. Th. Dufour, *Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau*, deuxième série, Genève. A. Jullien, 1907, in-8, p. 24, notes 3-5). [Th. D.]

bétail de la liberté d'aller boire dans le Verger de Mad^e Revil, quoique vous, Monsieur, et tous ceux qui ont tenu ce bien jusqu'ici sans en excepter M^r Renaud lui-même aient joui de ce droit sans difficulté; sur l'air aisé avec lequel il envoie ses Enfans et ses Domestiques couper et détruire vôtre Bois; sur les efforts qu'il fait pour vous ôter le droit de passage dans le bien de Mad^e Revil soit en construisant des passoirs difficiles ou il n'y en a jamais eu, soit en tâchant réellement de nous empêcher d'y passer sous les prétextes les plus impertinens. Ce qui fait qu'à son exemple les voisins se sont mis sur le pié de boucher tous leurs sentiers et de laisser les grands chemins impraticables. Ce Monsieur la, fier de l'honneur qu'il a d'être procureur de Monsieur le Commandant et Syndic, a résolu conjointement avec Mad^e Revil de nous faire a vous et a moi tout le mal qu'il lui sera possible, car que peut-on faire de pis a un bien que de lui ôter l'eau, le bois et les chemins. J'ai fait jusques ici tout ce que j'ai pu pour m'opposer à toutes ces innovations qui ont commencé précisément le lendemain de votre départ, mais Monsieur le commandant aiant déclaré qu'il prenoit sur soi ce qui vous regarde et en conséquence aiant ratifié l'innovation au sujet de l'eau et des passoirs, je suis contrainte de vous déclarer a mon tour qu'il n'est plus a mon pouvoir de m'opposer a rien de ce qu'il plaira a M^r Renaud d'entreprendre. J'ai fait la même déclaration a Monsieur de Chatillon qui s'est transporté sur les lieux a ma prière et qui ne s'est pas trouvé en pouvoir d'agir de son chef. Je vous prie, Monsieur, de faire la-dessus vos réflexions et surtout de ne pas vous en prendre a moi s'il arrive des dépérissemens a vôtre bien ¹. J'ay l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monsieur, votre tres humble et tres obéissante servante DE WARENS DE LA TOUR.

Des Charmettes, ce 25^e juin 1742.

1. Jusqu'ici l'original est de la main de J.-J. Rousseau, le reste est de l'écriture de M^{me} de Warens.

N° 52.

ÉPÎTRE A MONSIEUR PARISOT¹.

Achevée le 10 Juillet 1742.

Ami, daigne souffrir qu'a tes yeux aujourdui
Je dévoile ce coeur plein de trouble et d'ennui.
Toi qui connus jadis mon ame toute entière
Seul en qui je trouvois un ami tendre, un Père,
Rappelle encor pour moi tes premières bontés,
Rend tes soins a mon coeur, il les a mérités.

Ne crois pas qu'allarmé par de frivoles craintes
De ton silence ici je te fasse des plaintes,
Que par de faux soubsons indignes de tous deux
Je puisse t'accuser d'un mépris odieux :
Non, tu voudrois en vain t'obstiner a te taire :
Je sais trop expliquer ce Langage sévère,
Sur ce triste projet que je t'ai dévoilé
Sans m'avoir repondu, ton silence a parlé.
Je ne m'excuse point dés qu'un ami me blame
Le vil orgueil n'est pas le vice de mon ame :
J'ai receu quelquefois de solides avis
Avec bonté donnés, avec Zéle suivis :
J'ignore ces détours dont les vaines adresses
En autant de vertus transforment nos foiblesses,
Et jamais mon esprit sous de fausses couleurs
Ne sut a tes regards déguiser ses erreurs ;
Mais qu'il me soit permis par un soin légitime
De conserver du moins des droits a ton estime :
Pése mes sentimens, mes raisons et mon choix
Et décide mon sort pour la dernière fois.

1. Collationné sur la copie autographe, dans *La Muse Allobroge*, fol. 15-19 r°
(Bibl. publ. de Genève).

Né dans l'obscurité, j'ai fait dès mon enfance
Des caprices du sort la triste expérience
Et s'il est quelque bien qu'il ne m'ait point oté
Même par ses faveurs il m'a persécuté.
Il m'a fait naître libre, Hélas, pour quel usage ?
Qu'il m'a vendu bien cher un si vain avantage !
Je suis libre en effet : mais de ce bien cruel
J'ai reçu plus d'ennuis que d'un malheur réel.
Ah s'il faloit un jour absent de ma patrie,
Traîner chez l'Etranger ma languissante vie
S'il falloit bassement ramper auprès des Grands
Que n'en ai-je appris l'art des mes plus jeunes ans.
Mais sur d'autres leçons on forme ma jeunesse
On me dit de remplir mes devoirs sans bassesse
De respecter les Grands, les Magistrats, les Rois,
De cherir les humains et d'obéir aux Loix :
Mais on m'aprit aussi qu'ayant par ma naissance
Le droit de partager la suprême puissance
Tout petit que j'étois, foible obscur Cytoien
Je fesois cependant membre du souverain,
Qu'il faloit soutenir un si noble avantage
Par le coeur d'un Héros, par les vertus d'un sage,
Qu'enfin la liberté ce cher présent des cieux
N'est qu'un fléau fatal pour les coeurs vicieux.
Avec le lait chez nous on suce ces maximes,
Moins pour s'enorgueillir de nos droits Légitimes
Que pour savoir un jour se donner a la fois
Les meilleurs Magistrats et les plus justes Loix.

« Vois-tu me disoit on ces nations puissantes
Fournir rapidement leurs carrières brillantes ?
Tout ce vain appareil qui ravit l'Univers
N'est qu'un frivole éclat qui leur cache leurs fers :
Par leur propre valeur ils forgent leurs entraves,
Ils font les conquérans, ils sont de vils esclaves
Et leur vaste pouvoir que l'art avoit produit

Par le Luxe bientôt se retrouve détruit.
Un soin bien différent ici nous intéresse
Nôtre plus grande force est dans nôtre foiblesse :
Nous vivons sans regret dans l'humble obscurité
Mais du moins dans nos murs on est en liberté.
Nous n'y connoissons point la superbe arrogance
Nuls titres fastueux, nulle injuste puissance
De sages magistrats établis par nos voix
Jugent nos différens, font observer nos Loix.
L'Art n'est point le soutien de nôtre République :
Etre juste est chez nous l'unique politique ;
Tous les ordres divers sans inégalité
Gardent chacun le rang qui leur est affecté :
Nos chefs, nos magistrats simples dans leur parure
Sans étaler ici le Luxe & la Dorure
Parmi nous cependant ne sont point confondus,
Ils en sont distingués : mais c'est par leurs vertus.

Puisse durer toujours cette union charmante,
Helas ! on voit si peu de probité constante !
Il n'est rien que le tems ne corrompe a la fin
Tout jusqu'a la sagesse est sujet au déclin. »

Par ces réflexions ma raison exercée
M'apprit a mépriser cette pompe insensée
Par qui l'orgueil des Grands brille de toutes parts,
Et du peuple imbecille attire les regards.
Mais qu'il m'en coûta cher quand pour toute ma vie,
La foy m'eut éloigné du sein de ma patrie
Quand je me vis enfin, sans appui, sans secours
A ces mêmes Grandeurs contraint d'avoir recours.

Non, je ne puis penser sans répandre des larmes
A ces momens affreux pleins de trouble et d'allarmes
Ou j'éprouvai qu'enfin tous ces beaux sentimens
Loin d'adoucir mon sort irritoient mes tourmens.

Sans doute a tous les yeux la misère est horrible
Mais pour qui sait penser elle est bien plus sensible.
A force de ramper un lâche en peut sortir
L'honnête homme a ce prix n'y sauroit consentir.

Encor si de vrais Grands recevoient mon hommage
Ou qu'ils eussent du moins le mérite en partage,
Mon coeur par ses respects noblement accordés
Reconnoîtroit des dons qu'il n'a pas possédés :
Mais faudra t-il qu'ici mon humble obeissance
De ces fiers Campagnars nourrisse l'arrogance
Quoi de vils Parchemins par faveur obtenus
Leur donneront le droit de vivre sans vertus,
Et malgré mes efforts sans mes respects serviles
Mon zèle & mes talents resteront inutiles.
Ah ! de mes tristes jours voions plus tôt la fin
Que de jamais subir un si lâche destin.

Ces discours insensés troubloient ainsi mon ame ;
Je les tenois alors ; aujourd'hui je les blame.
De plus sages leçons ont formé mon esprit ;
Mais de bien des malheurs ma raison est le fruit.

Tu sais, cher Parizot, quelle main généreuse
Vint tarir de mes pleurs la source malheureuse
Tu le sais et tes yeux ont été les témoins
Si mon coeur sait sentir ce qu'il doit a ses soins.
Mais mon zèle enflammé peut-il jamais prétendre
De paier les bienfaits de cette mère tendre ?
Si, par les sentimens, on y peut aspirer
Ah ! du moins, par les miens j'ai droit de l'espérer.

Je puis conter pour peu ses bontés secourables
Je lui dois d'autres biens, des biens plus estimables,
Les biens de la raison, les sentimens du coeur,
Même par les talents quelques droits a l'honneur.

Avant que sa bonté du sein de la misère
Aux plus tristes besoins eut daigné me soustraire
J'étois un vil enfant du sort abandonné
Peut-être dans la fange a périr destiné.
Orgueilleux avorton dont la fierté burlesque
Méloit comiquement l'enfance au Romanesque,
Aux bons fesoit pitié, fesoit rire les fous,
Et des sots quelquefois excitoit le courroux.
Mais les hommes ne sont que ce qu'on les fait être
A peine a ses regards j'avois osé paroître
Que de ma bienfaitrice aprenant mes erreurs
Je sentis le besoin de corriger mes moeurs
J'abjurai pour toujours ces maximes feroces
Du préjugé natal fruits amers et précoces
Qui des les jeunes ans par leurs acres Levains
Nourrissent la fierté des coeurs Républicains :
J'appris a respecter une Noblesse illustre,
Qui même a la vertu sait ajouter du Lustre.
Il ne seroit pas bon dans la société
Qu'il fût entre les rangs moins d'inégalité.
Irai-je faire ici dans ma vaine marotte
Le grand déclamateur, le nouveau Don Quichotte,
Le destin sur la terre a réglé les états
Et pour moi surement ne les changera pas
Ainsi de ma raison si longtems languissante
Je me formai dès lors une raison naissante,
Par les soins d'une Mère incessamment conduit
Bientôt de ses bontés je recueillis le fruit.
Je connus que sur tout cette roideur sauvage
Dans le monde aujourdui seroit d'un triste usage ;
La modestie alors devint chère a mon coeur
J'aimai l'humanité : je cheris la douceur
Et respectant des grands le rang et la naissance
Je souffris leurs hauteurs avec cette espérance
Que malgré tout l'éclat dont ils sont revettus,
Je les pourrois du moins égaler en vertus.

Enfin pendant deux Ans au sein de ta patrie
J'appris a cultiver les douceurs de la vie.
Du Portique autrefois la triste austérité
A mon goût peu formé mêloit sa dureté ;
Epictète & Zenon dans leur fierté stoïque
Me faisoient admirer ce courage Héroïque
Qui faisant des faux biens un mépris généreux
Par la seule vertu prétend nous rendre heureux.
Longtems de cette erreur la brillante chimère
Séduisit mon esprit, roidit mon caractère ;
Mais malgré tant d'efforts ces vaines fictions
Ont elles de mon coeur banni les passions.
Il n'est permis qu'a Dieu, qu'a l'Essence Suprême
D'être toujours heureuse et seule et par soi-même :
Pour l'homme tel qu'il est pour l'esprit & le coeur
Otés les passions, il n'est plus de bonheur.
C'est toi, cher Parisot, c'est ton commerce aimable
De grossier que j'étois qui me rendit traitable
Je reconnus alors combien il est charmant
De joindre a la sagesse un peu d'amusement.
Des amis plus polis, un climat moins sauvage
Des plaisirs innocens m'enseignèrent l'usage :
Je vis avec transport ce spectacle enchanteur
Par la route des sens qui sait aller au coeur :
Le mien qui jusqu'alors avoit été paisible,
Pour la première fois enfin devint sensible,
L'amour malgré mes soins heureux a m'égarer
Auprès de deux beaux yeux m'apprit a soupirer.
Bons mots, vers élégans, conversations vives,
Un repas egaié par d'aimables convives
Petits jeux de commerce et dont le chagrin fuit
Ou sans risquer la Bourse on délasse l'esprit
En un mot les attraits d'une vie opulente
Qu'aux vœux de l'Etranger sa richesse présente
Tous les plaisirs du goût, le charme des beaux arts,
A mes yeux enchantés brilloient de toutes parts.

Ce n'est pas, cependant, que mon ame égarée
Donnât dans les travers d'une molesse outrée
L'innocence est le bien le plus cher à mon coeur,
La débauche et l'exces sont des objets d'horreur :
Les coupables plaisirs sont les tourmens de l'ame
Ils sont trop achetés s'ils sont dignes de blâme
Sans doute, le plaisir pour être un bien réel
Doit rendre l'homme heureux et non pas criminel :
Mais il n'est pas moins vrai que de notre carrière
Le ciel ne défend pas d'adoucir la misère.
Et, pour finir ce point trop longtems débattu,
Rien ne doit être outré, pas même la vertu.

Voilà de mes erreurs un abrégé fidelle ;
C'est a toi de juger, ami, sur ce modèle
Si je puis près des Grands implorant de l'appui
A la fortune encor recourir aujourd'hui.
De la gloire est-il tems de rechercher le Lustre
Me voici presque au bout de mon sixième Lustre.
La moitié de mes jours dans l'oubli sont passés,
Et déjà du travail mes esprits sont lassés.
Avide de science, avide de sagesse
Je n'ai point aux plaisirs prodigué ma jeunesse
J'osai d'un tems si cher faire un meilleur emploi
L'Etude et la vertu furent la seule Loy
Que je me proposai pour regler ma conduite ;
Mais ce n'est point par art qu'on acquiert du mérite ;
Que sert un vain travail par le ciel dédaigné
Si de son but toujours on se voit éloigné.
Comptant par mes talents d'assurer ma fortune
Je négligeai ces soins, cette brigue importune
Ce manége subtil par qui cent ignorans
Ravissent la faveur et les bienfaits des Grands.

Le succès, cependant, trompe ma confiance
De mes foibles progrès je sens peu d'espérance,

Et je vois qu'a juger par des effets si lents
Pour briller dans le monde il faut d'autres talens.
Eh ! qu'y ferois-je moi de qui l'abord timide
Ne sait point affecter cette audace intrépide
Cet air content de soi, ce ton fier et joli
Qui du rang des Badauts sauve l'homme poli ?
Faut-il donc aujourd'hui m'en aller dans le monde
Vanter impudemment ma science profonde
Et toujours en secret dementi par mon coeur
Me prodiguer l'encens et les degrés d'honneur ?
Faudra-t-il d'un Devot affectant la grimace
Faire servir le Ciel a gagner une place
Et par l'hypocrisie assurant mes projets
Grossir l'heureux essaim de ces hommes parfaits
De ces humbles devots de qui la modestie
Conte par leurs vertus tous les jours de leur vie :
Pour glorifier Dieu leur bouche a tour a tour
Quelque nouvelle grace a rendre chaque jour
Mais l'orgueilleux en vain d'une adresse chrétienne
Sous la gloire de Dieu veut étaler la sienne
L'homme vraiment sensé fait le mépris qu'il doit
Des mensonges du fat, et du sot qui les croit.

Non, je ne puis forcer mon esprit né sincère
A déguiser ainsi mon propre caractère
Il en couteroit trop de contrainte a mon coeur
A cet indigne prix je renonce au bonheur.
D'ailleurs, il faudroit donc fils lâche et mercenaire
Trahir indignement les bontés d'une mère
Et, paiant en ingrat tant de bienfaits reçus
Laisser a d'autres mains les soins qui lui sont dus.
Ah ces soins sont trop chers a ma reconnoissance
Si le ciel n'a rien mis de plus en ma puissance
Du moins d'un Zèle pur les vœux trop mérités
Par mon coeur chaque jour lui seront présentés.
Je sais trop, il est vrai, que ce Zèle inutile

Ne peut lui procurer un destin plus tranquille,
En vain dans les langueurs je veux la soulager,
Ce n'est pas les guerir que de les partager.
Hélas de ses tourmens le spectacle funeste
Bientôt de mon courage étouffera le reste
C'est trop lui voir porter par d'éternels efforts
Et les peines de l'ame et les douleurs du corps.
Que lui sert de chercher dans cette solitude
A fuir l'éclat du monde et son inquiétude
Si, jusqu'en ce désert a la paix destiné
Le sort lui donne encore, a lui nuire acharné
D'un affreux Procureur le voisinage horrible
Nourri d'encre & de fiel dont la griffe terrible
De ses tristes voisins est plus crainte cent fois
Que le Hussard cruel du pauvre Bavarois.

Mais c'est trop t'accabler du récit de nos peines :
Daigne me pardonner, ami, ces plaintes vaines
C'est le dernier des biens permis aux malheureux,
De voir plaindre leurs maux par des coeurs généreux.

Telle est de mes malheurs la peinture naïve
Juge de l'avenir sur cette Perspective ;
Voi si je dois encor par des soins impuissans
Offrir a la fortune un inutile encens :
Non, la Gloire n'est point l'idole de mon ame,
Je n'y sens point bruler cette divine flamme
Qui d'un genie heureux animant les ressorts
Le force a s'élever par de nobles efforts.
Que m'importe, après tout, ce que pensent les hommes ?
Leurs honneurs, leurs mépris font-ils ce que nous sommes ?
Et qui ne sait pas l'art de s'en faire admirer
A la félicité ne peut-il aspirer ?
L'ardente ambition a l'éclat en partage
Mais les plaisirs du coeur font le bonheur du sage
Que ces plaisirs sont doux a qui sait les goûter !

Heureux qui les connoit et sait s'en contenter !
Jouir de leurs douceurs dans un état paisible
C'est le plus cher desir auquel je sois sensible.
Un bon Livre, un ami, la Liberté, la paix,
Faut-il pour vivre heureux former d'autres souhaits ?

Les grandes passions sont des sources de peine :
J'évite les dangers ou leur penchant entraîne ;
Dans leurs pièges adroits si l'on me voit tomber,
Du moins je ne fais pas gloire d'y succomber.
De mes égaremens mon coeur n'est point complice
Sans être vertueux je déteste le vice,
Et le bonheur en vain s'obstine a se cacher,
Puisqu'enfin je connois ou je dois le chercher.

N^o 53.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. D. ¹

M., quand j'inventai de nouveaux caractères pour entretenir plus commodément notre commerce de Musique, je n'imaginai guère que la connoissance de ce système passeroit plus loin que chés vous et chés moi : cependant je me vis bien-tôt dans le cas d'en multiplier l'usage, lorsqu'étant venu à Paris, je fus sollicité par mes amis de Province de leur envoyer divers morceaux de Musique ; comme ces commissions revenoient souvent, je pris le parti de leur expliquer ma Méthode, ce qui me mit à portée de satisfaire leur curiosité plus facilement, et sans augmenter le volume de mes Lettres. Nous nous en sommes si bien trouvés, que nous continuons à nous envoyer réciproquement en Italie et à Paris, ce qu'il y a de plus curieux et de plus nouveau en fait de Musique, noté suivant ma Méthode. Son extrême facilité comparée aux embarras de la Musique ordinaire, m'engagea bien-tôt d'en faire un parallele, dans lequel la mienne me sembloit gagner et mériter un examen plus sérieux. L'Académie Royale des Sciences voulut bien m'accorder l'honneur de faire cet examen. Elle en porta même un jugement assés favorable, pour m'autoriser à

1. Imprimé (et non réimprimé depuis) dans le *Mercur de France* de février 1743, p. 321-333. La ligne « Lettre de M. Rousseau à M. D. » est précédée de cette annonce, sous la rubrique « Nouvelles littéraires des Beaux-Arts, etc. » : « Dissertation sur la Musique moderne, par M. Rousseau, 8^o de 100 pages, sans la Préface. A Paris, chés Quillau, Pere, ruë Gallande, à l'Annonciation. 40 Sols. » C'est le 22 août 1742 que J.-J. avait été admis à lire à l'Académie des Sciences son mémoire sur un nouveau projet de notation musicale et quinze jours plus tard que les commissaires donnèrent lecture de leur rapport ; on trouvera cette pièce à l'Appendice, n^o VI. M. D., à qui la lettre est adressée, est peut-être M. Damesin, gentilhomme savoyard à qui Rousseau fut recommandé à son arrivée à Paris et qui lui procura tout de suite des élèves (voy. *Les Confessions*, début du Livre VII).

publier ma Méthode ; c'est ce que je fais aujourd'hui dans un petit Ouvrage intitulé, *Dissertation sur la Musique Moderne*, lequel indépendamment de mon système que j'y explique, contient des réflexions sur l'Echelle et les Notes ordinaires de la Musique, assés neuves, je crois, et assés intéressantes pour mériter quelque attention. Je vais, M., vous donner une idée de ce petit Traité, en attendant que la lecture vous mette en état de ne vous en rapporter qu'à vous-même. Au reste, je ne vous cacherai point que j'ai la foiblesse d'être du nombre de ces Auteurs, qui s'imaginent que leurs Ouvrages ne sont point susceptibles d'extraits, et qu'il faut tout lire pour en bien juger.

Comme ma vuë n'est point d'anéantir les Signes de la Musique ordinaire, pour leur substituer les miens, je dev[r]ois être dispensé de répondre aux objections qu'on fait ordinairement, et même avec assés de raison, contre toutes les entreprises de ce genre : cependant je me suis apperçu qu'on se plaisoit si fort à répéter ces sortes d'objections et avec tant de confiance, que j'ai crû devoir montrer en détail combien peu elles sont applicables à mon système : mon but n'est que d'établir une Méthode plus simple et plus commode qui puisse servir, pour ainsi dire, d'aide et de supplément à l'ancienne. Il ne faut donc pas se fatiguer à prévoir ce que deviendra la Musique déjà notée, si la mienne a lieu, et il faut encore moins m'opposer la longueur du tems qu'il faudroit perdre à apprendre la Musique deux fois, puisque, fondé sur l'extrême simplicité de ma Méthode, j'établis qu'on parviendroit à les sçavoir toutes deux, en commençant par la mienne, en moins de tems encore qu'on n'en met à apprendre seule celle qui est en usage. C'est ce que j'explique en détail dans ma Préface : j'ai tâché d'y épuiser ce qu'il y avoit de général à opposer à mon système, et j'ose croire qu'il faut aimer à chicanner, pour renouveler les mêmes objections, après l'avoir lûë.

L'Ouvrage commence par un examen des Signes actuels de la Musique, tels qu'ils ont été substitués par Jean de Meurs

ou par Guy d'Arezzo aux chiffres de l'Arithmétique, c'est à dire aux lettres de l'Alphabet des Grecs. Les motifs de cette substitution m'ayant parû frivoles, j'explique le fondement de mon opinion, et après avoir montré que les chiffres peuvent conserver tous les avantages des Notes, j'ajoute que ces chiffres étant l'expression qu'on a donnée aux nombres, et les nombres eux-mêmes étant les exposans de la génération des sons, rien n'est si naturel que l'expression des sons par les chiffres de l'Arithmétique.

La manière d'employer ces chiffres ne peut être relative qu'aux rapports des sons ou à leurs intervalles, et il est aisé de voir que le second sens est préférable pour la pratique. Mais il s'agit de trouver un son fixe fondamental auquel on puisse rapporter tous les autres et qui leur serve de terme commun de comparaison. Il n'en est point de tel, proprement dit ; mais il en est une infinité d'arbitraires, qui peuvent devenir fondamentaux, chacun à son tour : car alors nuls des autres sons ne peuvent être employés dans le Chant qu'en vertu de certains rapports déterminés qu'ils ont avec ce son Tonique, et tous ceux qui n'ont pas ces rapports-là, sont pour lors exclus de la modulation.

Or, comme il n'y a que le mode majeur qui nous soit indiqué par la Nature, je le prends pour modèle dans ma nouvelle institution, et j'établis le chiffre 1 pour la Base et la Tonique de tous les Tons majeurs. Nous avons dans le Clavier douze sons principaux, sur chacun desquels on peut faire rouler un Chant ; chacun de ces sons pourroit donc être exprimé par le chiffre 1, et ce son particulier sera déterminé par son nom naturel qu'on écrira à la marge ; c'est-à-dire, que si l'on écrit *ut* nous serons en *ut* majeur, et l'*ut* se marquera 1 ; si l'on écrit *sol*, nous serons en *sol* majeur, et le *sol* s'écrira 1, etc. Or, dès que le Ton sera ainsi déterminé, le chiffre ou la Tonique 1 s'appellera toujours *ut*, sans égard pour son nom naturel ; la seconde Note du Ton s'appellera *re* et se marquera 2 ; la troisième, *mi* et se marquera 3, etc., jusqu'à la septième qui s'appellera *si* et se marquera 7. Toutes ces Nottes.

devront se trouver entre elles et avec la Tonique en mêmes rapports que les Nottes de même nom dans la Gamme naturelle entre elles et avec le *C sol ut*; de manière qu'il y aura toujours un Ton entre 1 et 2, un Ton entre 2 et 3, un demi Ton entre 3 et 4, etc. Ce qui retranche tout d'un coup les Diézes et les Bémols des Clés, et exprime toujours les mêmes intervalles, tant majeurs que mineurs avec les mêmes caractères.

Ceci revient à peu près à cette Méthode qu'on appelle Transposition dans la Musique vocale, et que les maîtres regardent ordinairement comme une pratique d'ignorans, s'imaginant qu'il y a beaucoup plus de science à chanter toujours au naturel; à plus forte raison ne l'adopteroient-ils pas dans la pratique instrumentale, puisque d'ailleurs elle détruit ce rapport direct qu'ils supposent toujours entre une telle position de Note et une telle touche de leur instrument.

Mais ce rapport est à chaque instant en défaut, et doit plus servir à induire en erreur qu'à faciliter l'exécution, ce que j'explique en détail, aussi bien que tout ce qui concerne l'idée que l'on doit se faire des Nottes et des sons relatifs dans l'exécution, tant vocale qu'instrumentale. S'il y a quelque chose de mal imaginé dans la Musique, c'est, sans contredit, la Méthode de chanter et d'exécuter au naturel, je crois l'avoir démontré; et s'il y a quelque chose d'ingénieux dans le Système que je propose, c'est l'expression des sons, toujours relative au Ton dans lequel ils sont employés. Vous jugerez, M., de la solidité de mes preuves, en les examinant dans l'ouvrage même.

Les passages d'une Octave à l'autre se font par des points placés au-dessus ou au-dessous des Nottes ou par des positions sur lignes, semblables à celles de la Musique ordinaire, avec cette différence, que l'éloignement d'un degré ne fait qu'un intervalle de seconde par cette Musique, et qu'il n'en faut pas d'avantage pour faire une Octave par la mienne, de sorte qu'une seule ligne et ses deux espaces contigus y suffisent pour faire rouler une partie dans l'étenduë de trois Octaves,

pour lesquelles il ne faudroit pas moins d'onze lignes par la Méthode ordinaire.

A l'égard du mode mineur, comme le rapport des sons qui le constituent se trouve exactement dans l'Octave comprise entre deux *la* sur le Clavier naturel, cette Octave en devient le modèle, et en appliquant le chiffre 1, et le nom d'*ut* à la Médiante d'un ton mineur, la Tonique s'appellera *la* et se marquera par le chiffre 6; ainsi le nom écrit à la marge et qui indique toujours la Note qui doit s'appeller *ut*, est alors celui de la Médiante et non pas de la Tonique; c'est ce qu'on connoît toujours par un Signe ajoûté à ce mot, quand le Ton est mineur, et cet arrangement a de plus l'avantage d'exprimer très-exactement l'analogie qui se trouve d'un côté, entre tout Ton majeur et le mode mineur de sa sixième Note, et de l'autre, entre tout Ton mineur et le mode majeur de sa Médiante.

Le Dièse accidentel s'indique par une ligne oblique qui traverse la Note, en montant de gauche à droite, et le Bémol par une autre semblable ligne qui la traverse en descendant dans le même sens.

Voilà, M., une idée abrégée de la Méthode dont je me sers pour l'expression de tous les sons qui composent le Clavier. Les avantages que cette Méthode a pardessus la Note ordinaire, me paroissent considérables; je ne vous parlerai ici que des deux plus importans, qui sont, 1^o L'identité d'idées toujours conservée dans le même arrangement de caractères, ce qu'on ne trouve point dans l'autre Musique, où les mêmes positions de Notes expriment à tout moment des sons et des intervalles différens. 2^o La connoissance exacte des intervalles simples et redoublés, tant par la différence des chiffres qui les expriment, que par des renversemens dont la parfaite connoissance dépend d'un quart d'heure d'application.

L'examen de la manière dont on a déterminé la durée des sons et la valeur des Notes, occupe la seconde partie de l'Ouvrage.

Toutes ces différentes figures de Notes, relatives à la durée

d'une ronde ou à celle d'une mesure à quatre tems, n'ont rien de déterminé quant à la durée, puisque rien n'est si variable que le terme auquel on les compare. De-là naissent mille défauts nuisibles à la précision des mouvemens. D'ailleurs pourquoi ce grand nombre de mesures différentes, indiquées par tant de chiffres bizarres, tandis que d'un autre côté on n'a établi les rapports des Notes que par une progression sous-double, qui ne fait que la moitié des combinaisons.

Je ne reconnois que deux mesures différentes, sçavoir à deux et à trois tems, et je reconnois de même deux divisions de tems, sçavoir division sous-double et division sous-triple, auxquelles il faut nécessairement avoir égard dans la distribution des valeurs, faute de quoi on tombe dans les exceptions vicieuses dont je parle dans cet Ouvrage. Comme nous n'avons point de son fixe absolu, qui mérite par quelque propriété particulière de servir de fondement aux autres, de même et par la même raison, nous n'avons point de durée absolue qui doive servir de mesure communes aux différentes valeurs des Notes. Mais comme dans chaque Ton j'établis pour son fixe le son fondamental de ce Ton-là, dans chaque mesure différente je prends aussi pour terme de comparaison la durée même de la mesure dont il est question ; j'en divise les tems par des virgules ; chaque tems comprend une Note, ou plusieurs ; s'il n'en comprend qu'une, cette Note remplit tout ce tems et doit durer autant que lui ; rien n'est si simple : si le tems contient plusieurs Notes, divisez sa durée en autant de parties égales qu'il y a de Notes ; appliquez chacune de ces parties à chacune de ces Notes, et passez-les en sorte que tous les Tems soient égaux.

Un tems est-il divisé en parties égales ? Toutes les inégalités possibles sont déterminées avec la plus exacte précision, non par une complication de figures bizarres, mais par de simples lignes horizontales ajoutées au-dessus ou au-dessous des Notes, pour lier toutes celles qui ne sont que des subdivisions des parties égales, auxquelles par ce moyen il est aisé de les comparer. Ces liaisons font à peu près l'effet des

croches, doubles-croches, etc., dans la Musique ordinaire, excepté qu'elles reviennent beaucoup plus rarement et ne peuvent jamais être plus de deux en nombre sur la même Note.

Je me sers du point, à peu près pour le même usage que dans la Musique ordinaire, mais je lui donne un sens bien plus étendu, puisqu'il peut soutenir le Son de la Note, ce qui ne fait qu'un cas particulier, mais pendant toutes les différentes durées dont la mesure où on l'emploie est susceptible ; le point, de même que les Notes, n'ayant de valeur déterminée que par la place qu'il occupe dans la mesure ou dans le tems où il est.

Comme je n'ai pas besoin de diversifier la figure des Notes pour représenter leurs différentes valeurs, et que les mêmes règles sont applicables à tous leurs silences relatifs, il s'ensuit que le seul zéro suffit avec les points qui le peuvent suivre, pour remplacer tous ces soupirs, demi soupirs et autres Signes bizarres qu'on est contraint d'arranger à tout moment à la file les uns des autres, faute d'avoir voulu donner au point un usage plus étendu.

Il n'est pas nécessaire, M., de vous en dire d'avantage, pour vous rappeler l'idée d'une Méthode que vous avez cultivée avec tant de plaisir. Vous m'avez fait l'honneur de me dire autrefois que vous ne croyiez pas qu'il fût possible d'imaginer des Signes plus simples et plus expressifs que les miens. J'espère, M., que si le Public n'adopte pas en tout un jugement aussi favorable, il les trouvera, du moins, commodes et faciles ; en quoi j'ose me flatter d'avoir travaillé avec un succès bien différent de tous ceux qui ont proposé jusqu'ici des projets en ce genre.

Au reste, il me paroît qu'on trouvera dans ce système bien des avantages de détail qu'on souhaite depuis long-tems. Il n'y a peut-être pas un amateur de la Musique qui n'ait cherché une fois en sa vie quelque moyen plus commode de noter sous un plus petit volume, et sans tout cet embarras de lignes et de portées, soit de porter sur soi des Recueils, soit

pour envoyer de la Musique en Province, soit enfin parce qu'on ne trouve pas de papier réglé sous la main, toutes les fois qu'on a quelque air à noter.

Ce qu'il y a d'avantageux dans mon système, c'est qu'il suffit pour ceux qui savent la Musique de lire une fois mon Ouvrage, pour pouvoir exécuter sur la mienne avec la même facilité que sur l'autre : à l'égard de ceux qui ne la savent point, s'ils se veulent contenter de la mienne, ils doivent savoir chanter à Livre ouvert tout au moins en huit mois, et s'ils veulent outre cela savoir la Musique ordinaire, ils ne doivent pas employer plus du double de ce tems-là pour toutes deux, en commençant par la mienne, ce qui n'arriveroit pas s'ils commençoient par l'autre, car tout cet embarras de transpositions, de clefs, de valeurs, de positions, fait une confusion qu'on ne doit développer à l'esprit des Ecoliers, que quand leurs organes ont acquis l'habitude de la mesure et de l'intonation, et qu'ils commencent à entendre quelque chose à la théorie des tons et des modes.

Vous trouverez dans le *Mercur*¹ prochain un Air noté par mes caractères; je n'ai point voulu le mettre dans celui-ci, parce que cet extrait ne suffisant pas pour expliquer mon Système, il falloit donner à mon Livre le tems de se répandre dans les Provinces, afin que tout le monde fût en état de déchiffrer. J'ai l'honneur d'être, etc.

A Paris, ce 6 janvier 1743.

1. L'air noté par les nouveaux caractères et annoncé par J.-J. Rousseau comme devant être publié dans le n° suivant du *Mercur* n'y figure pas.

N^o 54.

A M. [CH. PH. DE MONTHENAUT D'ÉGLY]¹.

[février 1743.]

Je me disposois, Monsieur, à vous envoyer un extrait de mon ouvrage; mais j'en ai trouvé un dans les *Observations sur les Ecrits modernes*, qui me dispensera de ce soin, et auquel vos lecteurs pourront recourir. M. L[abbé] D[es] F[ontaines] dit que cet extrait est d'un de ses amis très versé dans la musique. Il est en effet écrit en homme du métier: je suis fâché seulement que l'auteur n'ait pas partout suivi ma pensée, ni même entendu mon ouvrage, d'autant plus que j'avois tâché d'y mettre toute la clarté dont mon sujet étoit susceptible. L'observateur dit, par exemple (p. 272), que dans mon système les notes changent de nom selon les occasions; il me le fait dire à moi-même: cependant rien n'est moins vrai, puisque les mêmes notes y portent toujours et invariablement les mêmes noms: 1 est toujours *ut*, 2 toujours *ré*, etc. Il a encore mal entendu les changemens de ton; et, faute d'avoir consulté les exemples que j'ai mis dans mon ouvrage, il a confondu la première note du chant qui suit le changement de ton, avec la première note du ton. Du reste, excepté quelques autres erreurs plus légères, je n'ai rien à reprendre dans cet extrait. Il seroit à souhaiter que les réflexions que l'observateur y a ajoutées allassent un peu mieux au fait. Peu importe à mon système qu'Aretin ait le premier exprimé les sons de

1. A paru dans *Suite de la Clef, ou journal historique sur les matières du tems, contenant quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses*. Par le Sieur C. J. (Claude Jordan) LIII, mars 1743, p. 179-181 (Paris, V^{ve} Ganeau, 1743, pet. in-8). Ce journal est plus généralement cité sous le titre de *Journal de Verdun*. Bien que ce journal continuât à porter la signature de C. J., Claude Jordan avait cessé en 1727 d'en être le rédacteur effectif, qui, en 1743, était Ch. Ph. de Monthenaut d'Egley, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

l'octave par les syllabes usitées : je veux, sur la foi de Denys d'Halicarnasse, qu'on fasse honneur aux anciens Égyptiens de cette invention, et même, s'il le faut, de l'*Hymne de Saint-Jean*, d'où ces syllabes sont tirées. Je consens, si tel est le bon plaisir de l'observateur, qu'on jette au feu toutes les traductions, excepté peut-être celle de M. l'A.[bbé], son ami ; que nos chiffres ne soient que des lettres grecques corrompues ; mais enfin, je ne vois pas ce que font toutes ces remarques au système que j'ai proposé. Une dame d'esprit peut, même sans être une grande musicienne, dire en badinant que, si je change en chiffres les notes de la musique, peut-être substituerai-je en revanche des notes aux chiffres de l'accompagnement ; mais le bon mot, tout joli qu'il est, n'a pas, je pense, assez de solidité pour engager un journaliste à le citer à propos de rien. Quoi qu'il en soit, je déclare à l'observateur que je ne pretens point me brouiller avec les dames, et que je passe condamnation dès à présent sur tout ce qu'elles blâmeront.

A l'égard des incorrections de mon langage, j'en tombe d'accord aisément. Un Suisse n'auroit pas, je crois, trop bonne grace à faire le puriste, et M. D.[es] F.[ontaines], qui n'ignore pas ma patrie, auroit pu engager M. son ami à avoir sur ce point quelque indulgence pour moi en qualité d'étranger. L'Académie même des Sciences en a donné l'exemple et on n'a pas dédaigné de m'y faire compliment sur mon style. Je sais cependant comment je dois recevoir des éloges dont on honore plutôt mon zèle que mes talens, et je suis réellement obligé à l'observateur d'avoir peint aux yeux, par quelques caractères italiques, le ridicule d'une période dont je ne puis moi-même soutenir la lecture depuis ce tems-là. Je ne crois pas qu'il m'arrive jamais d'en écrire une seconde de semblable construction, et tel est l'usage que je prétens faire de mes fautes, toutes les fois qu'on voudra bien m'en faire appercevoir.

Je ne crois point, au reste, que ce mot d'*Académie* réveille la critique de l'observateur, et je suis persuadé que le trait qu'il y a ajouté, après une reflexion assez naturelle de ma part, n'est qu'un pur badinage qu'il sent bien lui-même n'avoir pas de

sens. Pour se convaincre qu'il faut souvent parler au public autrement qu'à une académie, il n'a qu'à demander en conscience à M. D.[es] F.[ontaines] s'il ne feroit pas quelques changemens à ses écrits, au cas qu'il n'eût que des academiciens pour lecteurs.

La reconnoissance ne me permet point de finir cette lettre sans remercier l'observateur des éloges dont il m'honore. Je les crois sincères, sans me flatter de les mériter ; car si d'un côté il les accompagne d'adoucissemens propres à les rendre moins suspects, de l'autre, il passe sous silence plusieurs défauts non moins importans que ceux qu'il a relevés. En citant, par exemple, le passage de Lucrèce que j'ai mis en tête de mon livre, il copie la faute que j'ai faite par inattention, en écrivant le mot *animus* au lieu du mot *sensus*, dont ce poète s'est servi¹. Or comme on ne sauroit soupçonner un observateur aussi attentif sur les fautes de n'avoir point apperçu celle-là, il est bien évident que ce n'est que par indulgence qu'il ne l'a point marquée, ne voulant pas, sans doute, me dégrader tout à fait de la qualité d'homme de lettres, dont il me favorise en partie. Ce qui me paroît étrange, c'est qu'il explique cette épigraphe dans un sens auquel, dit-il, je n'ai pas pensé, et auquel, néanmoins j'ai si bien pensé, qu'il me paroît le seul raisonnable qu'on puisse lui donner dans la place où il est.

J. J. ROUSSEAU

1. L' « observateur » avait écrit : « Ce que je dis ne m'empêche pas d'estimer l'Ouvrage de M. Rousseau, & de le regarder, sinon comme entièrement nouveau, du moins comme ne pouvant être que le fruit de longues & de sérieuses méditations ; il annonce dans son Auteur, non seulement l'homme versé dans la théorie de la Musique, mais même l'homme d'esprit & l'homme de Lettres. Il semble avoir un peu dérogé à cette dernière qualité, lorsqu'il dit, p. 11 : « *il est démonstratif*, que « dès qu'on aura inventé des signes, &c », & lorsqu'il lui échappe quelques autres « expressions aussi peu françaises, &c. » (*Observations sur les écrits modernes*, tome XXXI, p. 285-286). Et, à la page 284, il avait dit : « M. Huet étoit persuadé que nos chiffres arabiques ne sont autre chose que les lettres grecques formées avec négligence. Si M. Rousseau réussissoit dans son projet, il rétablirait donc la manière de noter en usage du tems des Grecs, & il vérifieroit dans un sens, auquel il n'a pas pensé, l'Épigraphe qu'il a mise au frontispice de son Livre : *Immutat animus ad pristina* (Lucr.) ».

N^o 55.

A MADAME DUPIN¹.

[Paris] 9 avril 1743.

Madame,

J'aperçois avec la plus vive douleur que j'ai mérité votre disgrâce ; j'en sens les effets, même en éprouvant votre bonté, et je vois à n'en pouvoir douter qu'il n'y a qu'un sentiment de générosité de votre part qui m'ait pu garantir du traitement qui m'étoit dû. Votre indulgence, Madame, m'a fait rentrer en moi-même autant que votre mépris m'a touché, et j'ose aujourd'hui vous demander grâce, non pas avec l'assurance d'un homme qui cesse d'être coupable, mais avec tout le regret d'un homme qui se repent de l'avoir été. Dans l'état où je me vois réduit, je croyois n'avoir plus rien à risquer : mais, Madame, je connois aujourd'hui qu'on ne peut se dire vraiment malheureux qu'après avoir perdu vos bontés et votre estime. Il n'y a point d'effort dont je ne sois capable pour en obtenir le retour : un motif aussi pur doit autoriser mon zèle et mes prières. Si vous daignez vous y rendre, vous aurez la satisfaction d'avoir sauvé du désespoir le plus infortuné de tous les hommes, et vous éprouverez désormais, par mon respect et par ma conduite, que les coeurs susceptibles d'honneur et de reconnoissance savent convertir jusqu'à leurs égaremens mêmes au profit de leur devoir. Je vous supplie aussi, Madame, de pardonner la liberté que j'ai prise de vous écrire cette lettre, en vous adressant un mémoire que vous m'aviez fait l'honneur de me demander ; je me repens assez du motif qui l'a dictée, pour n'en craindre aucune nouvelle

1. Transcrit de l'imprimé en 1884 dans *Le Portefeuille de M^{me} Dupin*, par M. de Villeneuve-Guibert, p. 334-335.

disgrâce. Daignez, Madame, pour toute réponse, me rendre les sentiments favorables dont vous m'aviez ci-devant honoré : votre bonté les doit à mes malheurs, et votre équité à mon repentir. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Madame,

Votre très humble et très obéissant
serviteur.

J. J. ROUSSEAU.

[En rédigeant ses *Confessions* (livre VII), Rousseau ne s'est pas souvenu d'avoir écrit cette lettre ; il parle d'une autre, qu'il avait adressée un peu auparavant à M^{me} Dupin, et qui ne nous a pas été conservée :

... « Je mourois d'envie de parler, je n'osai jamais... ne pouvant plus me taire, j'osai écrire. Elle garda la lettre deux jours sans m'en parler. Le troisième jour, elle me la rendit, en m'adressant verbalement quelques mots d'exhortation d'un ton froid qui me glaça. Je voulus parler, la parole expira sur mes lèvres ; ma subite passion s'éteignit avec l'espérance : et, après une déclaration dans les formes, je continuai à vivre avec elle comme auparavant, sans plus lui parler de rien, même des yeux... » Le mémoire que Rousseau adressait à M^{me} Dupin en même temps que sa déclaration d'amour est sans doute celui qu'il avait composé en 1740 à Lyon, pour l'éducation du fils de M. de S^{te} Marie. Une copie autographe de ce mémoire s'est retrouvée dans les papiers laissés par M^{me} Dupin, et M. le Comte de Villeneuve-Guibert l'a reproduit d'après cette copie dans son ouvrage précédemment cité, p. 361-414. Le texte donné par M. de Villeneuve-Guibert comporte plusieurs pages qui n'avaient encore jamais figuré dans les éditions imprimées du mémoire. On trouvera ici, à l'Appendice, n^o III, ce passage révélé en 1884 par l'auteur du *Portefeuille de M^{me} Dupin.*]

N^o 56.

A M. DUPIN¹.

[Paris] 10 avril 1743.

Monsieur,

Permettez, Monsieur, que j'emploie les momens qu'une légère indisposition m'empêche de passer près de vous, à vous ouvrir mon coeur derechef. Je sais combien ces sortes de récidives sont importunes, mais je crois nécessaire d'y venir encore une fois, pour n'y revenir jamais.

Je ne suis ni assez aveugle ni assez vain, pour m'imaginer que j'eusse jamais pu être d'une grande utilité dans votre maison.

Quand madame Dupin et vous, Monsieur, m'avez fait l'honneur de m'y admettre, j'ai senti que vous ne le faisiez que par un principe d'humanité, et j'ai proportionné ma reconnoissance à ce sentiment. Vous pouviez, cependant, avoir fondé sur mes foibles talents quelques espérances, que j'ai sans doute mal soutenues ; ce sont les indices qu'il me paroît d'en avoir et la justice que je suis forcé de me rendre qui m'engagent aujourd'hui à m'en éclaircir avec vous. Je vois, Monsieur, que vous en conservez toujours la même bonté pour moi ; mais, dans les coeurs aussi bien faits que le vôtre, les bontés ne tirent guère à conséquence pour le mérite de celui qui les reçoit. Il est étrange qu'avec tant de zèle et de bonne volonté, je ne me sois montré jusqu'à présent que par des endroits défectueux. Sans doute il n'est pas possible que l'amour pour le bien n'ait produit en moi quelques bonnes qualités : malheureusement elles y sont offusquées par tant

1. Transcrit de l'imprimé en 1884 dans *Le Portefeuille de M^{me} Dupin*, par M. de Villeneuve-Guibert, p. 336-339.

de défauts, qu'elles ne sauroient percer les premières, et l'impression étant déjà faite quand elles viendroient à paroître, c'est rarement par elles qu'on peut juger de moi. Quoi qu'il en soit, le dégoût visible de madame Dupin m'annonce un malheur qui me cause plus d'affliction que d'étonnement, et je dois prévoir le vôtre assez tôt pour ne vous pas laisser le désagrément de me le témoigner, ni à moi le désespoir de déplaire à un bienfaiteur pour qui tous les mouvemens de mon coeur sont des sentimens de respect, de reconnoissance et d'attachement.

Je m'étois flatté, Monsieur, du bonheur de vous appartenir pour le reste de mes jours, et je puis jurer que cette idée est le premier et le seul vrai sentiment de plaisir qui m'ait touché. L'espoir de mériter votre estime et votre affection, joint à l'amour de l'étude et du repos, m'en faisoit un avenir charmant, auquel j'ai sacrifié avec joie toute autre vue. Bien loin de prétendre me prévaloir aujourd'hui d'un tel sacrifice, je conviens le premier que je ne suis point digne de ce bonheur, et quand je n'aurois contre moi d'autre motif d'exclusion que l'ardeur avec laquelle je le souhaite, je connois trop la triste fatalité qui me poursuit, pour compter sur un bien capable de me rendre heureux. Un triste penchant à prévoir tous les malheurs que je crains, et une cruelle exactitude du sort à justifier toutes mes craintes, me rend le mien comme assuré, et c'est pour vous supplier de confirmer ou de détruire ce doute, une bonne fois, que j'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui. Je n'ai ni assez de talents, ni assez de mérite, ni assez de sagesse, pour me croire digne de votre protection et de vos bontés. A prendre la chose dans ce sens-là, j'ai cent motifs de craindre, et je n'en ai aucune de me rassurer. Si madame Dupin et vous, Monsieur, n'êtes qu'équitables, mon sort n'est plus douteux, et il en faudra subir la triste influence. Sur ce pied-là, mon parti est pris, et, sans faire le désespéré, vous connoîtrez par ma conduite si mon zèle étoit sincère, et si j'ai porté dans l'avenir des vues au delà de votre disgrâce. J'espère que vous conviendrez aussi que la

durée des bienfaits ne fixe point en moi celle du respect et de la reconnoissance.

Rempli de travers et de défauts, je sais du moins les haïr. Il est des retours sur nos fautes, qui valent mieux que de n'en avoir point commis. Si les erreurs d'un tel caractère vous paroissent dignes de quelque indulgence, j'implore la vôtre et celle de madame Dupin : il suffira que ma vue ne lui soit pas odieuse à un certain point, pour que je travaille avec succès à devenir supportable. Mes talents sont extrêmement bornés, je l'avoue ; mais il est d'autres endroits par lesquels un honnête homme peut se faire aimer, estimer, et même se rendre utile ; j'en ferai mon unique étude. Sans ambition, sans intérêt et sans désir de briller, je ne ferai consister mon bonheur qu'à mériter votre confiance, vos bontés et celles de madame Dupin. Je ne vous dis rien qui ne soit une image fidèle de ce qui se passe au fond de mon âme. Jugez-moi là-dessus et daignez m'accorder un mot de réponse.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

J. J. ROUSSEAU

[Les trente-cinq pièces qui suivent sont de la période du séjour de Rousseau à Venise [4 septembre 1743-22 août 1744]. On n'en connaissait jusqu'à présent que dix-sept. L'obligeance de M. le comte Auguste de Montaigu, qui a bien voulu m'ouvrir ses archives, me permet d'ajouter au dossier dix-huit documents inédits. Ce sont des lettres ou fragments de minutes laissées par Rousseau au moment de son départ, et qui, conservés avec les papiers de l'Ambassade, sont actuellement aux archives du château de la Bretesche (Loire-Inférieure), propriété des descendants du comte de Montaigu, l'ambassadeur de France à Venise auprès de qui J.-J. a rempli pendant un an les fonctions de secrétaire. En 1904, dans une brochure intitulée « *Démêlés du comte de Montaigu, ambassadeur à Venise et de son secrétaire Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Plon, in-8°, M. Auguste de Montaigu a fait allusion à ces papiers. Il n'en a cité que deux pièces, la lettre à [Lautrec] et un court poème. Plus tard, M. Joseph Souchon, archiviste de l'Aisne, a fait paraître un fort volume : *Correspondance du Comte de Montaigu, ambassadeur à Venise (1743-1749)*, Paris, Plon 1915 in 8°, ouvrage dont il semble que Th. Dufour n'a pas eu connaissance — du moins aucune de ses notes n'y fait allusion — et où les pièces inédites sont signalées comme « insignifiantes ». On verra pourtant qu'il s'y trouve plusieurs renseignements nouveaux sur l'état d'esprit de J.-J. et ses tribulations pendant son séjour à Venise. C'est ainsi qu'on y peut apprendre que, dès le mois de février 1744, la mésentente existait entre lui et l'ambassadeur. On y trouvera aussi, dans une pièce comptable qui n'est autre que le fameux « mémoire d'apothicaire » dressé par l'ambassadeur pour ne pas payer les appointements de son secrétaire, un curieux commentaire au récit que les *Confessions* font du voyage de Paris à Venise, et la minute de la lettre dont il est question dans le même ouvrage, lettre que J.-J. adressa au chevalier de Montaigu, frère de l'ambassadeur, et qui donna lieu à la scène à la suite de laquelle Rousseau quitta l'ambassade.

On conserve aux archives des Affaires Etrangères, à Paris, un grand nombre de lettres du comte de Montaigu écrites de la main de Rousseau. Plusieurs d'entre elles ont été reproduites dans *J.-J. Rousseau à Venise, notes et documents recueillis par Victor Cérésolle*, publiés par Th. de Saussure, Genève et Paris, 1885, in-8. Elles seront utilisées dans notre commentaire des *Confessions*. — P.-P. P.]

N^o 57.

A. M. [DE CONZIÉ, COMTE DES CHARMETTES]¹.

A Venise ce 21 septembre 1743.

Je connois si bien, Monsieur, vôtre générosité naturelle, que je ne doute point que vous ne preniez part à mon désespoir, et que vous ne me fassiez la grace de me tirer de l'état affreux d'incertitude où je suis. Je compte pour rien les infirmités qui me rendent mourant, au prix de la douleur de n'avoir aucune nouvelle de Madame de Warens, quoique je lui aie écrit, depuis que je suis ici, par une infinité de voyes différentes. Vous connoissez les liens de reconnoissance et d'amour filial qui m'attachent à elle, jugez du regret que j'aurois à mourir sans recevoir de ses nouvelles. Ce n'est pas sans doute vous faire un grand éloge que de vous avouer, Monsieur, que je n'ai trouvé que vous seul, à Chambéri, capable de rendre un service par pure générosité ; mais c'est du moins vous parler suivant mes vrais sentimens, que de vous dire que vous êtes l'homme du monde de qui j'aimerois mieux en recevoir. Rendez-moi, Monsieur, celui de me donner des nouvelles de ma pauvre Maman : ne me déguisez rien, Monsieur, je vous en supplie, je m'attens à tout, je souffre déjà tous les maux que je peux prévoir, et la pire de toutes les nouvelles pour moi, c'est de n'en recevoir aucune. Vous aurez la bonté, Monsieur, de m'adresser votre lettre sous le pli de quelque correspondant de Genève, pour qu'il me la fasse parvenir, car elle ne viendrait pas en droiture.

Je passai en poste à Milan, ce qui me priva du plaisir de rendre moi-même votre lettre, que j'ai fait parvenir depuis. J'ai

1. Imprimé en 1776, tome VIII de l'édition de Londres (Bruxelles), p. 412-413, d'après l'original, aujourd'hui inconnu, du dossier savoyard de J.-L. De Boubers. Le nom du destinataire n'est pas donné dans cette première impression. [Th. D.]

appris que votre aimable marquise s'est remariée il y a quelque temps. Adieu, Monsieur, puisqu'il faut mourir tout de bon, c'est à présent qu'il faut être philosophe. Je vous dirai une autre fois quel est le genre de philosophie que je pratique. J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère et le plus parfait attachement, Monsieur, [etc.].

Faites-moi la grâce, Monsieur, de faire parvenir sûrement l'incluse¹, que je confie à votre générosité².

1. L' « incluse » est inconnue.

2. Les précédents éditeurs donnent en post-scriptum à cette lettre une phrase écrite par Rousseau six ans auparavant ; voyez page 32, note 4.

N^o 58.

A MADAME [LA BARONNE DE WARENS]¹.

Venise 5^e Octobre 1743.

Quoi, Ma bonne Maman, il y a mille ans que je soupire sans recevoir de vos nouvelles et vous souffrez que je reçoive des Lettres de Chambéri qui ne soient pas de vous. J'ai eu l'honneur de vous écrire a mon arrivée a Venise; mais depuis (*sic*) que nôtre Ambassadeur et nôtre directeur des Postes seront partis de Turin je ne saurai plus par ou vous écrire, car il faudra faire trois ou quatre entrepos assés difficiles, Cependant les Lettres dussent elles voler par l'air il faut que les miennes vous parviennent et sur tout que je reçoive des vôtres sans quoi je suis tout à fait mort. Je vous ferai parvenir cette Lettre par la voie de Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne qui j'espère ne me refusera pas la grace de la mettre dans son paquet. Je vous supplie, Maman, de faire dire a M^r Dupont que j'ai reçu sa lettre et que je ferai avec plaisir tout ce qu'il me demande aussi tôt que je saurai l'adresse du Marchand qu'il m'indique. Adieu ma très bonne et très chère Maman, j'écris aujourdui a Monsieur de Lautrec exprès pour lui parler de vous². Je tâcherai de faire qu'on vous envoie avec cette Lettre une adresse pour me faire parvenir les vôtres, vous ne la donnerez a personne mais vous prendrez seulement les Lettres de ceux qui voudront m'écrire pourvû qu'elles ne soient pas volumineuses afin que Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne n'ait pas a se plaindre de mon indiscretion a surcharger ses courriers. Adieu déréchef très chère Maman, je

1. Collationné à Londres, le 6 avril 1912, sur l'original autographe non signé, faisant alors partie de la collection Alfred Morrison, provenant de la vente du 16 février 1887, et ayant passé auparavant à la vente du 25 juin 1886, 2 p. 1/2 in-4. Sans adresse. Orthographe, accentuation et ponctuation respectées. [Th. D.]

2. Voyez la lettre qui suit.

me porte bien et vous aime plus que jamais. Permettez que je fasse mille amitiés a tous nos amis, sans oublier Zizi et taleralataléra, et tous mes oncles.

Si vous m'écrivez par Genève en recommandant vôtre Lettre a quelcun, l'adresse sera simplement A M. Rousseau secrétaire d'Ambassade de france A Venise.

Comme il y auroit toujous de l'embarras a m'envoier vos Lettres par les courriers de Monsieur De la Mina, je crois, toute réflexion faite que vous ferez mieux de les adresser a quelque correspondant a Genève qui me les fera parvenir aisément. Je vous prie de prendre la peine de fermer l'incluse¹ et de la faire parvenir a son adresse. O mille fois chère maman il me semble déjà qu'il y a un siècle que je ne vous ai vuë, en vérité je ne puis vivre loin de vous.

1. L'« incluse » est inconnue.

N^o 59.

A [M. LE COMTE DE LAUTREC]¹.

[Venise, 5 octobre 1743.]

Aiant l'honneur d'écrire à V. E. au nom de Monsieur le comte de Montaigu, voulez vous bien agréer Monsieur que je me donne aussi cette liberté au mien propre ou du moins en celui d'une Dame qui n'oubliera jamais les marques d'Estime qu'elle a reçues de V. E.² à son passage à S. Jean de Morienne et a Chamberi³? Je veux parler de Madame la Baronne de

1. Collationné le 1 octobre 1923 sur la minute autographe non datée, conservée aux archives du château de la Bretesche (n^o 4622). Cette lettre a été déjà publiée par M. Auguste de Montaigu, *Démêlés du comte de Montaigu, ambassadeur à Venise et de son secrétaire Jean-Jacques Rousseau*. Paris, 1904, p. 26-27, brochure non mise dans le commerce. M. Aug. de Montaigu pense qu'elle était destinée à M. de Chavigny (p. 45). Mais la dernière phrase montre qu'il s'agit du comte de Lautrec, qui, lors de la Médiation de 1737, fut l'un des plénipotentiaires français envoyée à Genève, et, plus tard, occupa le poste d'ambassadeur à Francfort. D'ailleurs, le 5 octobre 1743, dans la lettre précédente, adressée à M^{me} de Warens (n^o 58), Rousseau dit précisément : « J'écris aujourd'hui à M. de Lautrec exprès pour lui parler de vous » (Cf. Th. Dufour, *Annales J.-J. R.*, t. 1, p. 305-306). La minute est précédée des lignes *INÉDITES* que voici, écrites de la main de Rousseau : « 4 août 1743. Mémoire de ce qu'a fait M^{re} Antoine Ruggia menuisier pour le service de S. E. Mgr. l'Ambassadeur de France. » Sur le reste de la feuille, in-folio, Rousseau a commencé, sans dater : « Je supplie », il a biffé ce dernier mot, puis il a écrit : « ne puis me résoudre à écrire plus longtemps à V. E. au nom de », puis il a biffé toute la ligne. Il a repris : « Aiant l'honneur d'écrire toutes les semaines à V. E. » ; il a biffé *toutes les semaines*, et a continué par « au nom de Monsieur le comte de Montaigu ».

2. ...de V. E., *espère que vous voudrez bien agréer (biffé) recevoir les assurances souhaite depuis longtemps* (les mots ici soulignés ont été biffés).

3. Au V^e livre des *Confessions*, Rousseau dit : « La paix étant faite [elle avait été conclue le 18 novembre 1738], l'armée françoise repassa les monts. Plusieurs officiers vinrent voir Maman, entre autres M. le comte de Lautrec, colonel du régiment d'Orléans, depuis plénipotentiaire à Genève et enfin maréchal de France, auquel elle me présenta. Sur ce qu'elle lui dit, il parut s'intéresser beaucoup à moi, et me promit beaucoup de choses, dont il ne s'est souvenu que la dernière année de sa vie, lorsque je n'avois plus besoin de lui. » Dans sa lettre de Montpellier,

Warens qui¹ m'avoit ordonné², pendant mon séjour à Paris, d'aller vous assurer M. du souvenir respectueux qu'elle en conservera toute sa vie. Comme elle m'avoit fait l'honneur autrefois de me proposer à V. E. pour être son secrétaire, je me flattois aussi que sur cette ancienne recommandation vous voudriez bien recevoir favorablement mes respects mais j'appris votre départ pour francfort avant que d'avoir pu m'acquitter de ce devoir. Permettez Monsieur, que j'y supplée aujourd'hui en ce qui dépend de moi : et qu'en remerciant V. E. au nom d'une bienfaitrice et d'une mère, car elle me permet de lui donner ce nom, des bontés que vous avez eues pour elle, j'y ajoute les témoignages de ma reconnaissance particulière sur la paix dont jouit ma patrie³ par les soins bienfaisans de V. E.⁴.

4 déc. 1737, à M^{me} de Warens (n^o 21), Rousseau dit : « Vous devez avoir déjà reçu ma réponse par rapport à M^r de Lautrec. » M^{me} de Warens avait donc probablement déjà vu M. de Lautrec lors de son premier passage à Chambéry.

1. *Me fit même la grace de me proposer* (mots biffés).

2. *Monsieur, pendant mon d'aller vous faire la révérence* (mots biffés).

3. *Par la profonde sagesse et les soins* (mots biffés).

4. Daniel-François, comte de Gelas Voisins, vicomte de Lautrec fut, successivement, lieutenant-général du roi en la province de Guyenne, maréchal de ses camps et armées, inspecteur-général de son infanterie, puis, en 1737, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très chrétienne pour la médiation des troubles de la République de Genève (il signe l'acte de pacification le 7 avril 1738) et, maréchal de France, nommé le 23 avril 1743 ministre plénipotentiaire auprès des empereurs d'Allemagne et d'Autriche et de la Cour de Bavière.

N^o 60.

LE COMTE DE MONTAIGU A M.[***]¹.

(Lettre écrite de la main de J.-J. Rousseau.)

A Venise le 9^e 9^{bre} 1743.

Monsieur,

J'ai reçu hier la Lettre du 22 du Mois passé par laquelle vous me faites l'honneur de me dire que la Reine desireroit d'avoir des Jambons qui se mangent cruds. Aussi tôt vôtre Lettre receuë j'en ai fait chercher, et j'en ai trouvé par le moien de M. Zanetti, qu'il m'a dit être excellens, et qui ont été choisis sur deux cents. Je vous en envoie quatre seulement, comme vous me le marquez a cause de leur pesanteur et du parti que je prens de vous les envoyer par le Courrier afin qu'ils arrivent plustôt. S'ils se trouvent bons, j'en enverrai davantage dans la suite. Agréez, Monsieur, que je vous prie de les accepter et de les présenter en vôtre nom a la Reine, vous sacrifiant de bon coeur le mérite que vous voulez bien me donner en les presentant de ma part a Sa Majesté. J'espère qu'avec plus de connoissance du pais que je n'en ai j'y trouverai des choses qui pourront mériter de vous être présentées.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur

Vôtre très humble et très
obeissant serviteur

MONTAIGU

P. S.

1. Collationné le 28 mars 1912 sur l'original en entier de la main de Rousseau, sauf la signature de « Montaigu ». In-folio, 2 pages. Sur la 1^{re}, 15 lignes (date comprise), sur la page 2, 13 lignes (y compris les lettres P. S.). Ecriture soignée, encre pâle, lignes très espacées. Au haut de la page 1, à gauche : « Receu le

[Pierre-François, comte et marquis de Montaigu, marquis de Civières et du Plessis, comte de la Chaise, marquis de Bois-Davy, seigneur de la Bosse, le Plessis-Bâtard, etc., fils aîné de Charles-François, comte et marquis de Montaigu et de Marie-Roberte Prévost du Châtelier-Porteau, né en 1692, mort en 1764, fut ambassadeur de France à Venise de 1743 à 1749. Il était précédemment capitaine de grenadiers aux gardes françaises.]

1^{er} Decbre »; au bas de la page 2, les lettres P. S., qui sont de la main de Rousseau, annoncent un post-scriptum; mais le 2^e f. de la lettre, où il devait se trouver, manque (Collection Alfred Morrison, n^o 2 du vol. in-folio). La lettre est sans doute adressée à quelque haut commis des Affaires étrangères. Au ministre, il aurait dit « Monseigneur ». [Th. D.]

N^o 61.

A MADAME [LA COMTESSE DE MONTAIGU] ¹.

A Venise le 23^e 9^{bre} 1743.

Madame

Je craindrois que Vôtre Excellence n'eût lieu de m'accuser d'avoir oublié ses ordres si je differois plus longtems d'avoir l'honneur de lui écrire quoique l'exactitude de Monsieur l'Ambassadeur ne me donne pas lieu de rien suppléer pour lui. Sa santé est telle qu'il n'y en a que la continuation a désirer. S. E. prend le sel de Glauber dont elle se trouve fort bien ; elle vit toûjours fort liée avec M. L'Ambassadeur d'Espagne, et moi pour imiter son gout autant que mon état le permet, je me suis pris d'amitié si intimement avec le secretaire que nous sommes inséparables, de façon qu'on ne voit rien a Venise de si uni que les deux maisons de France et d'Espagne. J'ai un peu dérangé ma Philosophie pour me mettre comme les autres, de sorte que je cours la place et les spectacles en masque et en Bahutte tout aussi fièrement que si j'avois passé toute ma vie dans cet équipage. Je m'aperçois que je fais a Vôtre Excellence des détails qui l'intéressent fort peu. Je voudrois, Madame, pouvoir vous en faire d'asses séduisans de ce pais pour vous engager a hater vôtre voiage, et a satisfaire en cela les voeux de toute vôtre Maison de Venise a la tête de laquelle j'ose me conter encore plus par l'empressement et le zèle que par le rang.

J'envoie a un Ami un mémoire assés considérable de plusieurs emplettes a faire a Paris pour moi et pour mes amis de

1. Collationné le 30 mars 1912 sur l'original autographe signé, faisant alors partie de la collection Alfred Morrison, à Londres, lettre n^o 4 du vol. in-folio. In-folio de 4 pages, lignes espacées ; sans adresse, ni cachet, ni aucune annotation postérieure. Orthographe, accentuation et ponctuation respectées. [Th. D.]

Venise. S. E. m'a promis Madame, de vous prier de vouloir bien recevoir le tout et l'envoyer sur le même Vaisseau et sous les mêmes passeports que vôtre Equipage, Vôtre Excellence aura aussi la bonté je l'en supplie, de satisfaire au montant du mémoire qui lui sera remis avec la marchandise conformément a ce que lui en marquera Monsieur l'Ambassadeur. S. E. vous prie, Madame, de vouloir bien lui envoyer par le premier Courrier une demie douzaine de Colombats ¹ proprement reliés pour faire des présens ; j'ai calculé qu'en les envoyant tout de suite, ils arriveront justement ici le pénultième jour de l'Année. Pour l'Almanac Roial, je ne serois pas d'avis que Vôtre Excellence l'envoîât par la poste, a cause de sa grosseur mais qu'elle prit la peine de l'envoyer a Lyon par la Diligence a quelcun qui l'expedieroit a Marseille et de là à Gènes à M. Dupont chargé des affaires de France qui nous le feroit parvenir facilement.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect Madame
De Vôtre Excellence

Le très humble et très obeissant serviteur

J. ROUSSEAU ²

[Anne-Françoise de la Chaise d'Aix, avait épousé, en 1736, le comte Pierre-François de Montaigu, qui en eut deux fils, nés en 1739 et en 1741. Elle n'arriva à Venise avec ses enfants que quinze mois après son mari (Cf. Aug. de Montaigu, *Démêlés*, etc., p. 66, note 3).]

1. Jacques Collombat, « imprimeur ordinaire du Roy et de feuë M^{me} la duchesse de Bourgogne, Dauphine de France, tenant sa boutique à Paris, rue S. Jacques, au Pélican », s'était fait une spécialité de livres de messe et d'*offices de la Semaine Sainte*. Et ces livres s'appelaient couramment des « collombats », comme on a dit plus tard un « barrême », comme on dit aujourd'hui un « bottin », en faisant un nom commun d'un nom propre [P.-P. P.].

2. Cette signature, comme celle de la lettre suivante, ne comporte qu'un seul J, formant la hampe de l'R.

N^o 62.

A MONSIEUR
MONSIEUR LE BLOND
CONSUL DE FRANCE A VENISE ¹.

A Venise le 29^e 8^{bre} 1743.

Je vous demande mille pardons, Monsieur, si je ne vous ai pas encore envoyé le passeport en question ; je n'ai pu le faire ne me souvenant pas de la quantité ; si vous voulez bien m'envoyer un des précédens pour modèle vous serez servi des aujourd'hui. Je m'étois proposé d'aller vous rendre mes devoirs ce matin, si la gondole n'étoit pas allée à Mestre avec M. le C^{te} Riati. Je supplie Madame le Blond d'aggréer mon respect et j'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux attachement Monsieur, Vôtre très humble et très obeissant serviteur

J. ROUSSEAU

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de l'original autogr. signé, conservé aux archives du château de la Bretesche (Loire-Inférieure), n^o 4604 ; 4 p. in-4^o, le texte sur les deux premières, l'adresse sur la 4^e. Cachet de l'ambassadeur, sur pain à cacheter : d'azur, à deux lions d'or debout, armés et lampassés de gueules et couronnés à l'antique, d'argent ; tenants : deux Hercules. Le destinataire est M. Le Blond, consul de France à Venise, dont Rousseau parle à plusieurs reprises au livre VII des *Confessions*, et de la courtoisie parfaite duquel il n'eut qu'à se louer. Jouissant d'une très honorable notoriété à Venise, où sa longue résidence lui avait permis de se faire des relations personnelles, M. Le Blond avait rempli pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire de l'ambassade. Il eut, à ce titre, la gestion des affaires après le départ du comte de Froulay, de 1738 au 15 janvier 1743, date de l'arrivée du comte de Montaigu. Toujours consul de France, comme l'indique la « Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques de la Cour de France près les puissances étrangères », dans l'*Annuaire historique pour l'année* 1848, 12^e année, Paris, 1847, in-8^o, page 214, il fut de nouveau chargé d'affaires à Venise en 1749, en 1751, en 1770 et en 1786. Ce fut lui qui, avec M. de Saint-Cyr, prêta à J.-J. Rousseau les fonds dont il avait besoin pour rentrer en France ; ce fut encore lui qui, le jour de sa dernière scène avec l'ambassadeur, le retint à dîner : « Ce dîner, quoique impromptu fut brillant ; tous les François de considération qui étoient à Venise s'y trouvèrent : l'ambassadeur n'eut pas un chat. » [P.-P. P.]

N^o 63.

A M. DE ROGUIN [À PARIS]¹.

A Venise le 7^e fevrier 1744.

Depuis la Lettre que j'eus l'honneur Monsieur, de vous écrire il y a trois mois et dans laquelle j'avois pris la liberté de vous adresser un mémoire d'emplettes, je n'ai plus été honoré des vôtres, et ne sachant pas si vous aviez agréé la commission, je me trouve dans quelque embarras par raport a ces emplettes là, dans la crainte de les faire a double ou de ne les point avoir du tout. Je conçois, Monsieur que vos affaires particulières peuvent exiger d'autres soins de vôtre part, j'ai même a m'accuser de beaucoup d'indiscrétion d'en avoir agi aussi familièrement avec vous, ce qui est abuser fort de vôtre politesse et de vôtre bonté : mais en m'excusant sur le tort que j'ai eu, je ne puis me dispenser de croire que si vous n'aviez point été a portée de me faire comodément la grace que j'avois l'honneur de vous demander, vous auriez eu la bonté de m'en donner avis afin que je prisse d'autres arrangements. Ne sachant point, au vrai ce qu'il en est, j'écris par un ordinaire a Madame l'Ambassadrice, et je lui envoie un double de mon mémoire, priant S. E. d'avoir la bonté de le faire remplir ; elle ne se donnera pourtant cette peine, ainsi que je l'en prie, que quand vous aurez pris celle de lui faire dire que vous ne vous êtes point chargé de ce soin ; précaution qui me paroît absolument nécessaire pour éviter tout mésentendu, et pour ne pas risquer de voir retarder mes emplettes après le départ du vaisseau. S'il se trouve que vous aiez

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. non signée conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4605. Trois pages. Le nom de « M. de Roguin » est écrit à l'encre, de la main de Rousseau, au bas de la première page, à gauche, et répété au crayon par une autre main à l'angle supérieur gauche de la même page. [P.-P. P.]

agréé la liberté que j'ai prise, et que vous veuillez bien vous charger de mon mémoire¹, je n'aurai d'autre changement à y faire qu'à l'article des bas ou au lieu de prendre ceux dont j'ai parlé qui sont de franches ordures vous aurez la bonté de choisir de vrais bons bas de Paris a un prix raisonable. On pourra aussi se dispenser de faire faire le linge et les habits ; j'ai enfin trouvé ici de bons ouvriers.

[Celui que J.-J. appelle ici M. de Roguin n'est-il pas le « papa » Daniel Roguin qu'il avait connu l'année précédente à Paris, qui se montrera bientôt son ami (cf. lettre n° 95) et avec qui il entretiendra plus tard de si bonnes relations ? C'est plus que vraisemblable. En relatant les incidents qui marquèrent son départ de Venise, Rousseau parle dans ses *Confessions* du « Mémoire d'apothicaire » que l'ambassadeur voulut lui donner en paiement de ses appointements, et il raconte l'histoire de la boîte contenant des vêtements et notamment *des bas* qu'il s'était fait envoyer avec le bagage de M^{me} de Montaigu. Cette boîte, que l'ambassadeur comptait pour onze quintaux et demi, ne pesait en réalité que 45 livres, ce qui fut vérifié à Lyon par M. Boy de la Tour, « auquel j'étois recommandé par M. Roguin son oncle ». Voyez plus loin, n° 83, le « Mémoire d'apothicaire » du comte de Montaigu, suivi de la citation de ce passage des *Confessions*. D'ailleurs, dans une lettre du 9 juillet 1745, adressée précisément à Daniel Roguin (n° 94), J.-J. dit : « Je vous supplie de savoir si l'on ne pourroit pas engager le marchand a reprendre la veste, en y perdant ce qu'il voudra. J'ai aussi, encore neufs, plusieurs autres effets. » Il semble qu'il ne peut, en ce passage, parler que des achats faits pour lui en 1744 par Roguin et envoyés à Venise dans la fameuse « boîte », et il faut en conclure que le colis de Roguin était déjà parti quand il reçut la présente lettre, puisqu'à la fin de celle-ci, Rousseau renonce aux « habits » qu'il avait demandés dans son premier « mémoire d'emplettes ». — P.-P. P.]

1. Il avait d'abord écrit : « bien faire mes commissions. »

N^o 64.

A M [***, à PARIS]¹.

[probablement l'abbé Alary.]

A Venise le 22^e fevrier 1744.

Monsieur,

Si je n'avois consulté que mes sentimens j'aurois profité plus souvent de la permission que vous m'avez donnée de vous écrire : les Loix de la discretion m'ont empêché de me livrer a mon penchant sur ce point mais il s'est si peu mêlé d'autres motifs a mon silence, que pour peu que vôtre bonté m'y autorise encore je me sens tout disposé a en abuser un peu. Ce ne sera pourtant pas Monsieur a titre de Poete ou de bel esprit que je vous importunerai. Je ne veux employer près de vous que de (*sic*) celui d'homme sensible et reconnoissant, cela me sera d'autant plus comode que je trouve bien mieux mon compte du côté du coeur que du côté de l'esprit et que j'ai beaucoup plus de bonnes choses a penser que je n'en ai de jolies a dire. D'ailleurs j'y gagnerai encore d'exposer moins les vices² de mon esprit a l'épreuve de vôtre goût, et je m'entretiendrai de choses plus agreables pour moi que tous les vers du monde quand en me rappelant les manières polies et obligeantes dont vous m'avez comblé j'exercerai ma reconnoissance a vous assurer quelque fois du profond respect et du zèle inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être [etc.]

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4606. [P.-P. P.].

2. Après « les vices », J.-J. a écrit les lignes suivantes, qu'il a biffées : « Je me rappellerai 'tout simplement ces manières polies et obligeantes qui d'ailleurs semblables a ces beautés qui nous cachant leurs défauts évitent d'être vues dans le grand jour ; nous autres génies médiocres n'aimons a nous exposer qu'au jugement des gens qui n'ont que le gout qu'il faut pour nous admirer et non celui qui discerne jusqu'a nos défauts. »

[*Il me suffira, pour avoir beaucoup de choses à dire*]¹

L'air de Venise est si contraire à ma santé² que malgré toutes les bontés de M. l'Ambassadeur je ne suis que trop autorisé à regretter Paris surtout à présent que je me verrois à portée de vous y faire ma cour quelques fois et de jouir de ces manières charmantes et pleines de politesse et de bonté par lesquelles vous m'avez inspiré plus de sentimens que le respect ne me permet de vous [en témoigner. Vous m'avez promis, Monsieur, toujours quelque part dans vôtre souvenir, et je sens que je la mérite un peu par le profond respect et le zèle inviolable avec les quels j'ai l'h. d'. [etc.]

[Je présume que cette lettre est adressée à l'abbé Alary. Déjà en février 1744, comme on le verra plus loin, la mésentente s'était produite entre l'ambassadeur et son secrétaire, et J.-J. sentait la nécessité de se rappeler au souvenir des personnes qui lui avaient témoigné de la bienveillance à Paris. Pierre-Joseph Alary, dit l'abbé Alary (1689-1770), membre de l'Académie française, précepteur des enfants du roi, ami de M^{mes} de Beuzinwal et de Broglie, était l'homme qui avait mis J.-J. Rousseau en rapport avec le comte de Montaigu, par l'intermédiaire du frère de ce dernier, le Chevalier de Montaigu, « officier de la Manche de Mgr. le Dauphin. » (Voy. les nos 66 et 84.) [P.-P. P.]. L'abbé Alary a été le président du « Club de l'Entresol », conférence de quelques personnes qui voulaient « s'occuper des affaires du temps et de l'histoire moderne politique ». Cette conférence débuta en 1724 et dura jusqu'à la fin de 1731 (Voir « Un académicien politique au XVIII^e siècle : le Club de l'Entresol », dans la *Revue Britannique* de 1888, tome VIII, p. 169-186). — Th. D.]

1. Phrase inachevée, non biffée.

2. M. Aug. de Montaigu (*Démêlés*, p. 26) ne cite, de la présente lettre, que les premiers mots de cette phrase, à partir de « l'air de Venise » jusqu'à « regretter Paris ».

N^o 65.

A M. [***]¹.

A Venise, le 18^e Avril 1744.

Je m'acquitte, Monsieur, avec bien du plaisir de l'ordre que M. l'Ambass^{eur} me donne de vous écrire pour m'informer de vos nouvelles et vous prier de nous en donner de tems en tems de celles du pais où vous êtes ; s'entend des nouvelles publiques et générales qu'il est permis a chacun d'écrire et de débiter, que nous pouvons vous demander sans indiscretion, et que vous pouvez nous envoyer sans danger. J'y gagnerai en mon particulier, si cela me met a portée de vous assurer un peu plus souvent du sincère et parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4607. [P.-P. P.]

N^o 66.

A M. [LE CHEVALIER DE MONTAIGU, FRÈRE DE L'AMBASSADEUR,
A PARIS]¹.

[Venise] 1744 : 30 : Avril 1744.

C'est avec une repugnance infinie que je me determine a vous importuné²

M.

J'avois compté que le zèle et la bonne volonté que j'apportoie au service de M. l'Amb^t. pourroit suppléer a mes deffauts et je n'ai rien épargné pour dédommager par là S. E. de ce qui pouvoit me manquer du côté des talents. Je vois avec douleur combien mes efforts pour lui plaire ont été inutiles : Je puis d'autant moins ignorer ce mauvais succès que S. E. me l'a déclaré nettement et plus d'une fois et que la manière dont elle en agit avec moi me le confirme tous les jours. Je ne puis vous déguiser Monsieur, que nos mécontentemens sont pour le moins reciproques. Je n'ai point cependant, voulu inquieter S. E. d'une infinité de plaintes prémiérement parce que la manière dont elle les reçoit est une preuve certaine qu'elle n'est pas dans l'intention de les écouter et en second lieu parce que S. E. m'ayant déclaré il y a pres de trois mois qu'elle me congédieroit dans 6 semaines, je crus qu'il étoit de la discretion d'user de patience pour un intervalle si court. Mais comme le terme s'allonge insensiblement sans que j'entende parler de rien et que d'ailleurs il ne paroît point que S. E. marque pour mon compte plus de contentement qu'elle n'a fait jusqu'ici[,] il est raisonnable que je souhaite de

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. sans adresse. Arch. du château de la Bretesche, n^o 4608. [P. P. P.]

2. Début abandonné, immédiatement après la date, et avant « M. ».

savoir si je dois m'attendre d'avoir bientôt un successeur, afin qu'en cas que S. E. ne jugeât pas convenable de se defaire de moi sitôt, je lui fisses parvenir les représentations que je crois convenables eu égard a ma situation. Je ne veux point, Monsieur, abuser aujourdui de vôtre patience par le détail de mes griefs ; quand il en faudra venir là : vous verrez bien que ce ne sera pas faulte de matière : cependant je ne puis plus m'exposer a avoir d'explications avec S. E. et j'attendrai patiemment que suivant la declaration qu'elle m'a faite elle se soit pourvue d'un meilleur sujet. C'est à vous seul, Monsieur, que je prens la liberté de m'ouvrir sur mes justes mecontentemens. J'apprens cependant que M. l'Amb^r parle dans le public peu favorablement sur mon compte et je pense assez noblement et croi ma conduite assés irréprochable pour n'avoir pas besoin de me donner beaucoup de peine pour la justifier. Je sais quels sont les égards de bienséance et de respect qu'un Domes- tique doit a son maître. Aussi ne veux-je point croire comme on le prétend que M. l'Ambass^r me depeigne a tout le monde avec des traits qui me conviennent très mal. Quoique je sache combien peu S. E. se plaît a menager les personnes dont elle ne croit pas avoir lieu d'être contente, je regarde mon attachement précédent a son service comme si supérieur a tout reproche que je ne doute point qu'elle n'ait toujours pour moi tous les egards que je crois mériter sur cet article. En tous cas comme rien ne répugne plus a mon caractère que l'indiscretion et les plaintes téméraires contre les superieurs ; aussi une sotté et mauvaise crainte ne m'empê- chera-t-elle jamais de maintenir ma réputation quand je la croirai exposée. J'ai cessé d'écrire a M^e l'Amb^{ce} et a M. l'Abbé alari dés que je n'ai rien eu d'agreable à leur mander, si j'avois connu une manière de se plaindre plus discrete et plus respectueuse que le silence je l'aurois employée. Ces sentimens doivent vous convaincre M. de l'effort qu'il a fallu me faire pour écrire cette Lettre, et je ne l'aurois même jamais écrite si j'avois moins connu le fond que je dois faire sur vos sentimens et sur vos lumières. Et s'il

faut achever de vous parler franchement j'ose vous supplier, M. de vouloir bien correspondre a la confiance respectueuse avec laquelle je m'adresse à vous en me déclarant naturellement quelles sont les véritables intentions de S. E. et en ne faisant aucun usage de ma lettre qui puisse m'exposer a de plus grandes extrémités.

[La minute est très raturée et témoigne non seulement de l'effort que Rousseau a fait pour trouver un choix judicieux et modéré d'expressions, mais aussi de l'ennui qu'il éprouvait à écrire une lettre de ce genre. Elle s'adresse à quelqu'un qui est en mesure de connaître les intentions de l'ambassadeur et qui est en outre au courant des relations de Rousseau avec l'abbé Alary et de sa correspondance avec l'ambassadrice. Ce ne peut être que le Chevalier de Montaignu, frère de l'Ambassadeur. Peut-être la présente minute n'est-elle que le premier jet d'une lettre que J.-J. aura écrite avec d'autres précisions et qu'il ne se sera décidé a envoyer que quelques semaines plus tard. Il parle dans ses *Confessions* (livre VII) d'une lettre de ce genre qu'il adressa au Chevalier de Montaignu : « Voyant que rien n'alloit mieux, et qu'il (l'ambassadeur) ne se mettoit en devoir de chercher personne, j'écrivis à son frère, et, lui détaillant mes motifs, je le priai d'obtenir mon congé de Son Excellence, ajoutant que, de manière ou d'autre, il m'étoit impossible de rester. *J'attendis longtems et n'eus point de réponse.* Je commençois d'être fort embarrassé ; mais l'ambassadeur reçut enfin une lettre de son frère. Il falloit qu'elle fût bien vive, car quoi qu'il fût sujet à des emportemens très-féroces, je ne lui en vis jamais un pareil. » Cette scène eut lieu au commencement d'août (le 6, vraisemblablement). Il se serait donc écoulé trois mois depuis la première rédaction de la minute. Mais on peut admettre que l'expédition de la lettre ne fut faite qu'un certain temps après cette première rédaction, et J.-J. dit lui-même qu'il *attendit longtems* et n'eut pas de réponse. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'hésiter sur la désignation du destinataire. D'ailleurs, dans une lettre à l'abbé Alary, qu'on verra plus loin (n° 84), J.-J. dit qu'il n'a écrit qu'au Chevalier de Montaignu sur ce qui fait l'objet de la présente lettre. — Je n'ai pas relevé en note les passages biffés qui présentent un réel intérêt, pensant qu'il serait plus agréable au lecteur de les déchiffrer lui-même sur le fac-similé qui accompagne ma transcription du texte conservé. — Louis-Gabriel-Christophe, chevalier de Montaignu, frère puîné de l'ambassadeur, ménin (gentilhomme de la manche) du Dauphin, sous-lieutenant aux gardes, puis commandant et colonel, chevalier de S^t Louis, est mort le 3 septembre 1753 et a été enterré à S^t Sulpice. — P.-P. P.]

il y a ^{pres} ~~des~~ ^{trois} ~~deux~~ mois qu'elle mes congeditions
 dans 6 semaines. je vois tres ~~pas~~ ^{qu'il} ~~est~~ ^{de}
 de la dissolution de l'importance d'un de
 patience pour un intervalle si court. Mais ~~pour~~
 comme le ~~ser~~ ^{s'allo} ~~me~~ ^{par} ~~me~~ ^{me} sans
~~un~~ ~~que~~ ~~je~~ ~~n'~~ ~~ai~~ ~~entendu~~ ~~à~~ ~~jour~~ ~~parler~~ ~~de~~ ~~rien~~.
 Et en nature ~~pres~~ ~~de~~ ~~elle~~ ~~si~~ ~~elle~~ ~~il~~ ~~ne~~ ~~raison~~
 point ~~sur~~ ~~elle~~ ~~si~~ ~~elle~~ ~~il~~ ~~ne~~ ~~raison~~
 contentement ~~me~~ ~~elle~~ ~~n'a~~ ~~fait~~ ~~jusqu'~~ ~~il~~
~~plus~~ ~~d'~~ ~~esperer~~ ~~ne~~ ~~elle~~ ~~mes~~ ~~me~~ ~~en~~ ~~un~~ ~~me~~ ~~me~~
 jusqu'a ~~prochain~~, je ~~vais~~ ~~entendre~~ ~~il~~ ~~est~~
 raisonnable. ~~que~~ ~~je~~ ~~pourrais~~ ~~le~~ ~~savoir~~ ~~si~~ ~~elle~~
~~me~~ ~~en~~ ~~tenir~~ ~~je~~ ~~vais~~ ~~me~~ ~~reconce~~ ~~voir~~ ~~beaucoup~~!
 un ~~incapable~~ ~~des~~ ~~de~~ ~~je~~ ~~de~~ ~~rien~~ ~~ne~~ ~~peut~~ ~~ne~~ ~~peut~~ ~~pas~~
 convenable de se de faire ~~de~~ ~~moi~~ ~~fil~~ ~~de~~ ~~je~~ ~~lui~~ ~~si~~ ~~je~~ ~~peux~~
~~de~~ ~~n'~~ ~~est~~ ~~que~~ ~~trois~~ ~~mois~~ ~~pour~~ ~~chacun~~
 l'importance de mes jetaites parvenu le
 ne ~~présentation~~ je vois convenables en regard
 à ma situation ~~à~~ ~~peu~~ ~~je~~ ~~n'~~ ~~ai~~ ~~supplément~~. Je ne
 vous ~~peux~~ ~~pas~~ ~~non~~ ~~moins~~ ~~abus~~ ~~en~~ ~~je~~ ~~voudrais~~ ~~de~~
 votre patience, par le détail de mes griefs; quand
 il en faudra venir là, vous verrez bien que
 ce ne sera pas toute de matière ^{pendant} ~~à~~ ~~moins~~
 que nous ne ~~soyons~~ ~~très~~ ~~servis~~ ~~de~~ ~~mediateurs~~
 je ~~ne~~ ~~peux~~ ~~pas~~ ~~me~~ ~~en~~ ~~passer~~ ~~sans~~ ~~avoir~~
 d'explications ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~elle~~ ~~si~~ ~~elle~~ ~~ne~~ ~~peut~~ ~~pas~~
 rationnement ~~que~~ ~~je~~ ~~vais~~ ~~faire~~ ~~la~~ ~~dé~~ ~~claration~~ ~~qu'~~ ~~elle~~ ~~me~~ ~~a~~ ~~fait~~
~~par~~ ~~elle~~ ~~de~~ ~~je~~ ~~peux~~ ~~de~~ ~~un~~ ~~meilleur~~
 fait. Mais à parler franchement je vois que pour
 son propre agrément elle ne saurait prendre ce
 parti là trop tôt. ~~Quinze~~ ~~jours~~ ~~à~~ ~~peu~~ ~~près~~
 son intention ~~que~~ ~~je~~ ~~vais~~ ~~faire~~ ~~la~~ ~~dé~~ ~~claration~~ ~~qu'~~ ~~elle~~ ~~me~~ ~~a~~ ~~fait~~
~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~elle~~ ~~si~~ ~~elle~~ ~~ne~~ ~~peut~~ ~~pas~~
 son intention ~~que~~ ~~je~~ ~~vais~~ ~~faire~~ ~~la~~ ~~dé~~ ~~claration~~ ~~qu'~~ ~~elle~~ ~~me~~ ~~a~~ ~~fait~~
 de la part de elle si elle ne peut pas

Librairie Armand Colin, Paris.





N^o 67.

A M. [***] ¹.

A Venise, le 23^e May 1744.

J'apprends, Monsieur, avec la plus parfaite satisfaction les nouvelles graces dont S. M. vient d'honorer M. et M^e la Duchesse de Châtillon ; avec tant de mérites et un Roy si équitable, il n'y en a point auxquelles ils n'aient droit de s'attendre, et qui ne leur soient déjà offertes par les voeux des honnêtes gens. Les miens seroient comblez, Monsieur, si la part sincère que je prens a tout ce qui vous touche m'en faisoit mériter un peu dans leurs bontés et dans les vôtres, et me mettoit à portée de vous convaincre du très sincère et très parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être Monsieur vôtre très humble et très obeissant serviteur.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 sur la minute de la main de Rousseau, conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4610. C'est probablement la minute d'une lettre écrite pour le compte de l'ambassadeur. [P.-P. P.].

N^o 68.

A M [***]¹.

A Venise, le 23 May 1744.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois ; j'y répons malgré mon marché et ma résolution afin de ne vous pas autoriser par mon exemple a une négligence a laquelle j'ai plus d'interest que vous de m'opposer, et dont je vois bien que vous [ne] cherchez que des pretextes.

Vous savez avec quelle politesse M. le C^{te} de Gages² qui savoit la résolution qu'avoit prise M. de Lobkowitz de le venir visiter, lui a épargné la moitié du chemin et a pris la peine de venir inopinément au devant de lui.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute de la main de Rousseau, conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4611. On peut supposer que c'est un fragment de minute d'une lettre dictée par l'ambassadeur. [P.-P. P.]

2. J.-B. Dumont, comte de Gages, était le général espagnol commandant en Lombardie l'armée, composée en grande partie de Napolitains, qui défendait la cause de don Carlos, fils de Philippe V, non encore reconnu par les puissances de l'Europe, contre l'armée autrichienne, commandée par le Prince de Lobkowitz. L'Autriche voulait reprendre à la maison de Bourbon le royaume de Naples qu'elle avait été contrainte, par le traité de Vienne, de lui céder en 1736.

N^o 69.

A M. [***]¹.

A Venise le 23^e May 1744.

J'ai reçu, Monsieur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 21 et 28 du mois dernier, je n'ai pu déchiffrer la seconde, le Chiffre nouveau dont je vous ai parlé n'étant pas celui dont vous vous êtes servi : ce qui m'étonne d'autant plus que vôtre nom est compris dans ceux des ministres du Roy avec lesquels il doit me servir.

On mande aujourd'hui de Génes que le vice-amiral Matthews après un grand conseil de Guerre, ou le Commandant des Galères et autres Officiers du Roy de Sardaigne avoient assisté, avoit résolu d'envoier huit ou dix de ses vaisseaux à la Plage d'Oneille pour y favoriser les Piémontois se préparant, de la rade de Vado où il est, a mettre lui-même incessamment à la voile ; il est très foible a mettre lui même incessamment a la voile

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 d'un fragment de copie de la main de Rousseau sans aucune rature ; il semble que c'est un commencement d'expédition dont J.-J. a interrompu la transcription. peut-être à cause d'une tache d'encre qui l'aura obligé à recommencer sa lettre, ou, peut-être aussi à cause de la répétition de la dernière phrase inachevée, qui serait un témoignage assez piquant de son inattention de copiste. (Archives du château de la Bretesche, n^o 4612). Le destinataire était un « des ministres du roi », et il est probable que c'est ici une lettre de M. de Montaigu dictée à Rousseau, de même sans doute que les deux précédentes, portant la même date. [P.-P. P.]

N^o 70.

A M. [***]¹.

A Venise, le 20 Juin 1744.

Je n'imiterai pas vôtre silence ; j'imiterai seulement vôtre brieveté ordinaire, dans ma lettre d'aujourd'hui. Nous n'avons aucune nouvelle que de la prise de Menin où l'on mande que le Roy est entré le 4 a 3 heures après midi. On suppose qu'ensuite Ypres a du être assiégé.

M. de Cumiane commandant de Modéne a eu ordre de faire partir de cette Place le Bataillon de Piémont qui y étoit en Garnison, pour aller joindre les Troupes du R. de Sard^e et de s'y rendre lui-même. Adieu, Monsieur. | .

P. S.

S. E. craignant que M. de Mari² n'eût oublié sa commission avoit chargé M. Cambiaso de vôtre paiement ; c'est pourquoy si ce n'est pas de lui que vous l'avez receu, et qu'il vous le présente S. E. vous prie de recevoir la somme et de la restituer à M. de Mari.

La prise de Menin se confirme. Le Gouverneur a laissé le Roy maître de la Capitula[ti]on et S. M. lui a accordé les honneurs de la Guerre, elle s'est fait beaucoup d'honneur a ce siège et a acquis les coeurs de l'officier et du soldat. Ypres³ est assiégé. | .

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. archives du château de la Bretesche, n^o 4613. [P.-P. P.]

2. Le Marquis de Mari, ambassadeur d'Espagne à Venise, « homme adroit et fin qui l'eût [M. de Montaigne] mené par le nez s'il l'eût voulu » (*Confessions*, livre VII).

3. Au lendemain de la prise de Menin (en Flandres), le 5 juin, le roi avait fait investir Ypres, qui fut prise le 26 (*Journal historique ou fastes du règne de Louis XV, surnommé le Bienaimé*, Paris, Prault et Saillant, 1766, tome II, p. 15). [P.-P. P.]

N^o 71.

A M. [***]¹.

A Venise, le 20^e Juin 1744.

J'ai reçu, Monsieur, avec la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce Mois, celle qui y étoit jointe pour M. Peyssonnel et à laquelle je ne manquerai pas de donner cours par la première Expedition. Deux jours plutôt elle seroit partie sur le champ. J'apprens avec bien de la joie que vous avez fait heureusement vôtre voyage, et je ne doute point que vous ne trouviez dans votre n^{elle} situation tous les agrémens qu'on a droit de se promettre avec autant de mérite. il ne me reste qu'à souhaitiez (*sic*) que vous m'y conserviez la même amitié que vous m'avez témoignée et que je crois m'être un peu duë en retour de mon sincère attachement pour vous.

Vous ne devez pas douter de tout mon empressement à renouer avec vous la correspondance que vôtre voyage avoit interrompuë, je ne sais cependant si vous trouverez qu'elle vaille pour vous la peine d'être nourrie. Cette République ne fournit chez elle aucune nouvelle intéressante et comme je ne doute point qu'à v[ot]re Ambassade on ne soit bien en relations d'Italie, je crains que vous ne trouviez dans mes Lettres que des duplicata de nouvelles et souvent de plus vieille datte que celles que vous pouvez avoir des lieux même. Soiés persuadé, Monsieur, que ce n'est point un prétexte que je cherche pour éluder l'offre et autoriser ma paresse, puisqu'il n'y a qu'à gagner pour moi dans le marché et que les plus intéressantes nouvelles que vous pouvez m'envoyer sont celles qui vous regardent personnellement.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute de la main de Rousseau, conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4614. C'est peut-être la minute d'une lettre écrite par J.-J. pour le compte de l'ambassadeur. [P.-P. P.]

C'est sur des avis très prématurés que vous m'annoncés la retraite du P. de Lobkowitz puisque par lettres du 13 de son Armée on voit qu'il n'avoit fait aucun mouvement en arrière, il ne semble pas même qu'il lui fut aisé de le faire sans courre les plus grands risques ; d'un autre côté l'attaque ne peut qu'être extrêmement dangereuse, vu la bonne position de l'Armée de S. M. Sicilienne et la confiance qui y régne ; mais comme la désertion et la mortalité qui désolent l'armée austri^ène rendent les retardemens aussi nuisibles pour eux sans présenter les mêmes ressources, il y a apparence que le P. de Lobkowitz qui paroît toujourns se disposer [à] attaquer prendra enfin le parti d'en courre les risques ou ceux de la retraite plustot que de fondre sans avantage dans la position ou il est.

N^o 72.

A S. E. [***]¹.

A Venise le 27^e Juin 1744.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que Vôtre Excellence M'a fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois, et avec laquelle quoiqu'elle ne semblât annoncer que des dispositions défensives, nous est venue la nouvelle des avantages remportés le 17 par les Troupes de S. M. S^{ne} sur celles du P. de Lobkowitz a l'attaque de plusieurs postes retranchez, et le lendemain 18 a la deffense des mêmes postes. Ce sont là des commence-mens dont je tire pour l'avenir les préjuges les plus favorables. Les Eloges du Roy des deux siciles dont toutes les relations sont remplies nous annoncent ses triomphes prochains, ainsi je prévois que vous ne partagerez les dangers de ce Prince qu'en partageant aussi ses lauriers.

[Sur la quatrième page de cette minute, se trouvent, de la main de Rousseau les vers suivants :

Vergognosetta d'un Ludibrio tanto
La dea d'Amor ch'i membri alabastrini
Non avea da coprir velo ne manto
Trenca (*sic*) bassa la fronte e gl'occhi chini
Intorno i cancelli de' legami fini
Graticolando le sembianze belle
Diviso aveano un Sol in molte stelle.]

1. *INEDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4615. Il semble que c'est la minute d'une lettre écrite de la main de Rousseau pour l'ambassadeur. En ce qui concerne le petit poème italien de sept vers qui est écrit au dos de la quatrième page (la minute de la lettre n'occupe que la première), s'il est de J.-J., et s'il a été composé en pensant à la Zulieta, il n'a pu être noté sur ce papier qu'un mois plus tard, (Cf. plus loin, n^o 76, p. 223, note.) [P.-P. P.]

N^o 73.

A S. E. [le Marquis de Mari]¹.

A Venise, le 27^e Juin 1744.

Monsieur

Je supplie V. E. de me pardonner la liberté que je prends de lui écrire, j'irois même implorer sa générosité et ses bons offices, si l'émotion où je suis me laissoit la présence d'esprit nécessaire pour lui expliquer nettement mes craintes et ma situation.

Je ne puis concevoir en quoi j'ai pu déplaire a M. l'Ambassadeur de France : Mais il y a longtems que j'éprouve que le zèle le plus ardent et l'exactitude la plus scrupuleuse ne contribent point a se concilier un maître prévenu. J'ai servi S. E. de la manière que je voudrois l'être si j'étois Ambassadeur et en m'acquittant de mon devoir.

[Il est plus que probable que cette minute paraissant inachevée est celle d'une lettre destinée au marquis de Mari, ambassadeur d'Espagne : elle s'adresse à une Excellence qui habite Venise : « J'irois même implorer sa générosité... » et qui a assez de familiarité avec le comte de Montaignu pour s'informer auprès de lui de ce que J.-J. désire savoir. P.-P. P.]

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autographe. Archives de Montaignu, n^o 4616. [P.-P. P.]

N^o 74.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU SÉNAT DE VENISE PAR M. LE COMTE
DE MONTAIGU¹.

(en réalité par J.-J. ROUSSEAU.)

le 7 juillet 1744.

Sérenissime Prince,
Très illustre et très excellents Seigneurs.

Le comte de Montaigu, Ambassadeur de Sa Majesté très chrétienne auprès de cette Sérénissime République, a l'honneur de faire rapport à Votre Sérénité et à Vos Excellences que hier 6^e de Juillet un coup de vent qui s'éleva sur les 19 heures jetta une Barque Esclavonne portant Pavillon de S^t-Marc, laquelle est en quarantaine, sur le Vaisseau françois la *Sainte-Barbe*, capitaine Olivet, ancré à Poveggia depuis deux mois et qui devoit partir aujourdui : après que le vent eût cessé, le Capitaine en second dudit Vaisseau avertit les gens de cette Barque de se tirer de l'avant qu'ils endommageoient considérablement, et qu'ils observassent qu'ils étoient en quarantaine.

1. Publié en juin 1888 par Prosper Faugère, dans le *Correspondant* (p. 1062-1063), d'après la copie, de la main de J.-J. Rousseau, conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris. Dans ses *Confessions*, livre VIII, J.-J. dit : «... Je tirai de peine un capitaine de vaisseau marchand, par moi seul, et presque sans le secours de personne... Il s'appelait le capitaine Olivet, de Marseille..... Il eut recours à l'ambassadeur qui l'envoya promener : il fut au consul qui lui dit que ce n'étoit pas une affaire de commerce et qu'il ne pouvoit s'en mêler. Je représentai à M. de Montaigu qu'il devoit me permettre de donner sur cette affaire un Mémoire au Sénat, je ne me rappelle pas s'il y consentit et si je présentai le mémoire... » Le mémoire fut effectivement présenté et une copie en fut envoyée le 11 juillet à Paris. Le Sénat de Venise y répondit ce même jour et sa réponse, contenant toutes satisfactions, fut transmise à Paris le 18 juillet 1744.

Le texte est ici transcrit de la brochure de Th. de Saussure : *J.-J. Rousseau à Venise*, notes et documents recueillis par Victor Cérésolle, Genève et Paris, 1885, p. 26-27, d'après l'original autographe de la main de Rousseau conservé aux archives d'État de Venise ; il présente quelques variantes avec la copie reproduite par P. Faugère.

Les matelots de la Barque coupèrent pour toute réponse une corde dudit Vaisseau : sur quoi ledit officier leur remontrant qu'ils ne devoient pas couper ainsi les Agrets de ce Vaisseau, ils lui répondirent qu'ils le couperoient luy même et son équipage s'il parloit davantage ; et l'Officier leur aiant répliqué qu'ils s'en garderoient bien, ils sautèrent au nombre de quinze à vingt dans ledit Vaisseau, le Sabre à la main. Quatre jeunes gens du vaisseau, ne voyant pas d'autre moyen d'éviter la fureur de ces emportés, se jettèrent à la Mer ; les autres se cachèrent comme ils purent, un seul qui est Italien fut atteint et sabré de manière qu'il a eu le bras coupé et presque séparé du corps. Les forcenés ajoutèrent en se retirant qu'ils étoient fachez de n'avoir pas trouvé de François à bord, et qu'ils n'en auroient pas fait reste.

Le comte de Montaignu s'abstient d'ajouter icy les réflexions que comporteroient de tels procédés. Vn semblable attentat commis sans ombre de prétexte contre un Pavillon aussi respectable dans les Ports et presque sous les yeux de Vôtre Sérénité et de Vos Excellences, parle de lui-même, et le fait seul suffit pour plaider la cause du capitaine Olivet devant un gouvernement aussi équitable.

Cependant, outre la blessure du matelot, outre le tems et les fraix nécessaires pour reparer le Vaisseau dangereusement maltraité, ledit Vaisseau est rentré en quarantaine, et le S^r Olivet, obligé de prendre de nouvelles mesures, voit son départ prolongé de tout le tems qu'elle doit durer, ou ses fraix doublés et son entrée interdite dans tous les Ports de sa route.

Le Comte de Montaignu ne doute point que sur la vérité de l'exposé qu'il a l'honneur de leur faire, Vôtre Sérénité et Vos Excellences ne conçoivent bien de l'étonnement et de l'indignation de voir leurs ordres si mal observés, et l'hospitalité si violemment blessée par des sujets de la Sérénissime République : qu'elles n'infligent au Chef et à l'équipage de la Barque Esclavonne une punition proportionnée à l'énormité de leur faute, et qu'elles n'ordonnent en faveur du capitaine Olivet les

dédommagemens qui lui sont dus pour les préjudices considérables qu'il a recus et pour la blessure de son Matelot.

[Victor Cérésolle reproduit, page 117, le fragment suivant d'une lettre de l'ambassadeur, écrite de la main de Rousseau le 11 juillet, adressée à Amelot, ministre, et jointe, aux archives des Affaires étrangères (Vol. Venise, 207, folio 25), à la copie du mémoire :

« ... Je joins ici le mémoire que j'ai présenté au collège le 7 de ce mois au sujet d'une insulte qui fut faite le jour précédent au vaisseau la *Sainte-Barbe* de Marseille, commandé par le capitaine Olivet, par l'équipage d'une barque esclavonne au pavillon de Saint-Marc qui étoit en quarantaine. Avant-hier il fut porté dans le Pregadi¹, où M. Erizzo soutint toujours son opinion contre M. Memo, M. Morosini et plusieurs autres, les deux affaires furent renvoyées au Pregadi d'aujourd'hui. Je ne doute pas que sur mon dernier mémoire on ne donne toute la satisfaction qu'exige une action de cette nature...]

1. Le Sénat. (Voyez la note, page 254.)

N° 75.

A S. E. [LE COMTE DE MONTAIGU]¹.

A Venise, le 15^e Juillet 1744.

Je dois rendre compte à V. E. que j'ai passé hier la journée a Povveggia² avec le Chancelier de M. le Blond et le Cap^e Olivet, a prendre les dépositions de l'Equipage et des Témoins du fait en question. Il s'en faut bien que les circonstances n'en soient conformes à celles énoncées dans la réponse au Mémoire de V. E.³ comme elle verra par l'acte en bonne forme

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de l'orig. autog. non signé et sans adresse. Archives du château de la Bretesche, n° 4617. Le texte est écrit d'une grosse écriture appliquée et occupe trois pages. La 4^e est blanche. La lettre a été pliée en quatre, pour être mise sous enveloppe [P.-P. P.].

2. Poveggia ou Poveglia est, suivant Cérésole, une île servant « encore aujourd'hui de quarantaine pour les bateaux à vapeur de la *Société orientale et péninsulaire* arrivant d'Alexandrie (d'Égypte) en temps de choléra (1883 et 1884) ».

3. Le Sénat avait répondu le 11 juillet au mémoire du comte de Montaigu. La traduction est conservée à Paris, aux archives des Affaires étrangères, Vol. *Venise* 207, fol. 32, en ces termes, reproduits par Cérésole, p. 132-134 :

« Monsieur l'Ambassadeur. Le mémoire que vous nous avez produit le 7 du courant contenant l'incident arrivé entre le vaisseau françois la S^{te}-Barbe et une tartane esclavonne, tous deux ancrés à Poveggia, a été reçu de nous avec la même estime et les mêmes dispositions favorables qui nous sont ordinaires pour tout ce qui nous vient de votre part. L'exposé que vous nous avez fait sur les relations qui vous auront été présentées exigeoit que nous prissions de notre côté les informations nécessaires pour en constater la vérité dans toutes circonstances. Nous sommes parvenus à relever, par celles du magistrat de la santé dans l'exercice des fonctions qui le regardent, que le 6 du courant ledit vaisseau se trouvant placé avec quelque irrégularité à la bouche de ce canal destiné aux quarantaines où la Tartane se tenoit pour achever la sienne, il s'éleva tout à coup environ les 17 heures une violente tempeste qui rompit les 5 pieux où elle étoit attachée, de sorte qu'elle étoit par l'impétuosité du vent directement portée sur le vaisseau. Les gens de la Tartane voyant le péril de s'aller briser à l'amarre d'une ancre qui étoit attachée au dehors de la proüe du vaisseau, crièrent à instance qu'on coupa (*sic*) le cable de cette ancre afin qu'elle tombât dans l'eau ; mais l'équipage françois leur ayant refusé cette assistance, qui en pareil cas et réciproquement ne se refuse jamais à tout vaisseau en danger de se rompre, les Esclavons contraints par la nécessité et par le péril éminent (*sic*), poussés par le vent sur le vaisseau, se laissèrent persuader par le soin

que je travaille à en faire dresser. J'ai aussi reçu hier seulement l'avis d'une Expedition pour Constantinople qui part aujourd'hui, J'ai jugé superflu d'envoyer pour cela un Exprès à V. E. tant parce que je savois qu'elle n'avoit rien de particulier pour ce pais-là, que parce que le tems auroit été trop court pour attendre ses ordres. Ainsi je n'ai envoyé que les nouvelles à M. le C^{te} de Castellane. Il s'est présenté deux Prisonniers de Guerre échappés de Gratz qui demandent des Passeports que je n'ai pu leur donner et qui se lamentent beaucoup d'être obligés d'attendre jusqu'à vendredi.

de leur propre salut de couper eux-mêmes ledit cable, qui par la chute de l'ancre causa une seule petite secousse au vaisseau : ce qui ne seroit pas arrivé si le cable avoit été coupé à tems comme on auroit dû le faire, la prière en ayant surtout été accompagnée de la part des Esclavons de la promesse de bonifier le dommage. Beaucoup moins tout cela seroit-il arrivé si le capitaine Olivet avoit été à bord de son bâtiment qui, ne trouvant point à charger, s'arrêtoit là depuis le 9 mai, d'autant que rempli des bonnes manières qui se pratiquent en pareil cas, il n'auroit pas résisté à des demandes honnêtes et convenables. De ce commencement naquit entre les Gens de l'un et de l'autre Bâtiment une dispute de paroles qui dégénéra bientôt en voyes de fait, se jettant reciproquement des batons, morceaux de bois et autres matières pour se blesser, desquels quelques-uns et particulièrement une Balle de canon s'est trouvée sur la Tartane qu'on assure venir du côté des François. De là s'ensuivit que venus aux mains, les Mariniers et les Esclavons sautèrent sur le Vaisseau au nombre de 8 ou 10. Vn des matelots dudit Vaisseau, lequel est de Rovigno, fut blessé au bras gauche dont il se garantissoit la tête, outre de deux coups de pointe aussi dans le genou gauche, qui pourtant ne l'empêchoient pas de marcher. Le Patron de la Tartanne s'étant interposé vint à bout d'empêcher tout désordre ultérieur. Telles sont les particularités et circonstances qu'on a pu rassembler du rapport de plusieurs personnes tant de l'Équipage françois que d'autres, particulièrement des gens destinés à la garde des postes qui sont dans cet endroit-là. On relèvera le surplus de la conspiration du procès qui, eu égard à la matière, se poursuit devant le Magistrat de la Santé, et que nous sollicitons pour en venir aux actes qu'auront mérité les excès commis. Au regard des dommages que le capitaine prétend luy avoir été causés : nous avons chargé en même tems le Magistrat des cinq sages du commerce à qui compétent de telles liquidations, de l'examen de cet article ; c'est pourquoi vous pouvez insinuer au Capitaine Olivet d'y faire exposer ses demandes pour les dédomagemens qui sur les règles de l'équité et de la justice seront trouvés légitimes et convenables. Quant à vous, Monsieur l'Ambassadeur, relevant par tout cecy les causes et les accidens arrivés, vous en comprendrez encore combien les dispositions de cet État sont inclinées à donner des témoignages sincères et continuels de la droiture de ses intentions et de ses égards accoutumés envers la couronne très chrétienne, et en même tems de sa consideration envers votre personne à qui nous la confirmons de nouveau. » Cette traduction, dit Cérésolé, n'est pas de la main de Rousseau.

Si je puis mettre en ordre aujourd'hui l'acte de ce verbal, je me rendrai demain matin auprès de V. E. suivant ses ordres, et je lui porterai en même tems les Lettres de flandres s'il y en a.

[Le destinataire est sans aucun doute l'ambassadeur de France absent de Venise et villégiaturant à peu de distance, probablement à Padoue, où il avait une maison (Cf. n^o 87, p. 250). Au sujet de l'affaire du Capitaine Olivet et du procès-verbal des dépositions de son équipage et des autres témoins, voy. *Confessions*, livre VII.— P.-P. P.]

N^o 76.

POUR LA [ZULIETTA]¹.

[Venise, vers le 20 juillet 1744.]

Que ce penser est doux et que j'ai de plaisir
Lorsque je m'entretiens des charmes de la Belle.
Je maudis tout emploi qui m'ôte le loisir
De passer tout le jour à ne parler que d'elle.
Peut on assez louer cet abord gracieux,
Cette taille, ce teint, cette bouche, ces yeux,
Cet esprit sans pareil, cette douceur extrême
Ah ma raison s'y perd et j'en suis tout charmé.
Dieux si tant de plaisirs suivent celui qui l'aime,
Que seroit-ce d'en être aimé!

Voiez adorable Aspasia
Quels sont vos triomphes divers.
Vous soumettez tout l'Univers :
France, Espagne, Suisse, Italie
Tout s'empresse à porter vos fers.
Moi seul prétendois m'en défendre
Mais hélas je sens trop qu'un même sort m'attend
Qui peut rendre un françois constant
Pourra bien rendre un suisse tendre.

1. Publié par M. Aug. de Montaignu (*Démêlés*, p. 27-28). Collationné le 1^{er} octobre 1923 sur l'orig. autogr., n^o 4609 des archives du château de la Bretesche. On peut supposer que ces deux petits poèmes, car ce sont deux pièces, et non deux strophes d'une même pièce, sont inspirés par la Zulieta dont Rousseau parle au VII^e livre des *Confessions*. Dans ce cas, ils ne doivent avoir été écrits qu'à partir de la seconde quinzaine de juillet 1744, bien peu de temps avant le départ de J.-J., puisque ce dernier n'a connu la Zulieta qu'après l'enquête à bord du bâtiment sur l'affaire du capitaine Olivet, que la lettre précédente date du 14 juillet. Sur l'original, les deux pièces sont séparées, comme ici, par un trait. — [P.-P.P.]

N^o 77.

A M. DUPONT, secretaire de M. de Jonville, Envoyé
extraordinaire de France à Gênes¹.

A Venise, le 25 Juillet [1744]².

Je commence ma lettre, mon cher confrère, par les instructions que vous me demandez dans la vôtre du 18, de la part de Monsieur l'Envoyé; après quoi nous aurons ensemble quelque petite explication sur les Hussards du prince de Lobkowitz, et sur ce bon Curé Foligno dont vous parlez avec une irrévérence qui sent extrêmement le fagot.

Les Ambassadeurs ont deux voyes de négociation avec le Gouvernement. La première et la plus commune est celle des mémoires, et celle-là plait fort au Sénat : car, outre qu'il évite par là les liaisons particulières entre les Ambassadeurs et certains membres de l'Etat, il y trouve encore l'avantage de mieux préparer ce qu'il veut dire, et de s'engager, par la tournure équivoque et vague de ses réponses, beaucoup moins qu'il n'est forcé de faire dans des conférences ou l'Ambassadeur est plus le maître d'aller au degré de clarté dont il a besoin.

Mais comme cette manière de traiter par écrit est sujette à bien des inconvéniens, soit par les longueurs qui en sont inséparables, soit par la difficulté du secret, plus grande dans un

1. Lettre inachevée. Imprimée pour la première fois en 1782 par Du Peyrou, d'après la copie autogr. qui est au copie de lettres 7885, 30, 36, à la Bibl. de Neuchâtel, copie autographe sur laquelle est faite ma collation. [Th. D.]

2. Les précédents éditeurs donnent comme date 25 juillet 1743, ce qui n'est pas possible. Rousseau, parti de Paris le 10 juillet 1743, n'était arrivé à Venise que le 4 septembre (Aug. de Montaigu, p. 12, 18). Il faut donc que la lettre soit de l'année suivante. La phrase : « sur quoi je me souviens qu'étant un jour allé au Sénat... » montre bien, d'ailleurs, que cette lettre a été écrite après un certain temps de séjour. L'erreur provient de Rousseau lui-même, car sur sa copie, conservée à Neuchâtel, il avait d'abord écrit : « A Venise le 25 juillet 1742 », puis il a biffé le 2 pour le remplacer par un 3, trompé encore par sa mémoire. [Th. D.]

corps composé de plusieurs têtes; quand les Ambassadeurs sont chargés, par leurs principaux, de quelque négociation particulière et d'une certaine importance auprès de la République, on leur nomme, à leur réquisition, un Sénateur pour conférer tête-à-tête avec eux; et ce Sénateur est toujours un homme qui a passé par des Ambassades, un procureur de S^t-Marc, un Chevalier de l'étoile d'Or¹, un Sage grand, en un mot, une des premières têtes de l'État par le rang et par le génie.

Il y a des exemples, et même assez récents, que la République a refusé des Conférens aux Ambassadeurs de Princes dont elle n'étoit pas contente, ou dont elle ne croyoit pas les négociations de nature à en mériter. C'est pourtant ce qui n'arrive guères, parce que, suivant une maxime générale même à Venise, on ne risque rien à écouter les propositions d'autrui.

Quand le Conférent est nommé, il en fait donner avis à l'Ambassadeur, en y joignant un compliment, et lui propose en même tems un Couvent, ou autre lieu neutre, pour leurs entrevues. En indiquant le lieu, les Conférens ont, pour l'ordinaire, beaucoup d'attention à la Commodité des Ambassadeurs. Ainsi, par exemple, le rendez-vous de M. le Comte de Montaignu est presque à la porte de son Palais, quoiqu'il ait eu là-dessus des disputes de politesse avec son Conférent, qui en est à plus d'une lieue, et qui n'en a voulu jamais établir un autre où le chemin fût mieux partagé. Les meubles, et le feu en hiver, sont fournis aux dépends de la République et je pense qu'il en est de même des rafraichissemens, que l'honnéteté du Conférent ne néglige pas dans l'occasion. A l'égard du tems des séances, celui des deux qui a quelque chose à communiquer à l'autre lui envoie proposer la conférence par un Secrétaire ou par un Gentilhomme; et cela forme

1. L'ordre de l'Étoile d'or, créé par la République de Venise à une époque qui n'est pas bien déterminée, ne se conférait en principe qu'aux nobles qui avoient été chargés de missions diplomatiques auprès des Souverains étrangers. Quelquefois, et par dérogation, il étoit accordé pour des services importants rendus à la République. Les chevaliers portaient l'étoile noire bordée d'un galon d'or, et dans les cérémonies, l'étoile de drap d'or. Une ordonnance de 1636 régla le costume (*La Grande Encyclopédie*, tome XVI, p. 678).

encore une dispute de civilité, chacun voulant laisser à l'autre le choix de l'heure. Sur quoi je me souviens qu'étant un jour allé au Sénat pour appointer la Conférence, je fus obligé de prendre sur moi de marquer l'heure au Conférent, M. l'Ambassadeur m'ayant chargé de prendre la sienne, et lui n'ayant jamais voulu la donner. Le Conférent arrive ordinairement le premier, parce que le logement appartenant à la République, il est convenable qu'il en fasse les honneurs. Voilà, mon cher, tout ce que j'ai à vous dire sur cette matière. A présent que nous avons mis en règle les chicannes des Potentats, reprenons les nôtres, etc.

[Sur le destinataire de cette lettre, M. Dupont, et sur M. de Jonville, voy. les *Confessions*, livre VII, où J.-J. raconte qu'arrêté dans le port de Gênes par l'obligation de faire quarantaine, et ayant été isolé dans le lazaret, sa réclusion fut abrégée par l'intervention de M. de Jonville : « Je passai de la sorte quatorze jours ; et j'y aurois passé la vingtaine entière sans m'ennuyer un moment, si M. de Jonville, envoyé de France, à qui je fis parvenir une lettre vinaigrée, parfumée et demi-brûlée, n'eût fait abréger mon tems de huit jours : je les allai passer chez lui, et je me trouvai mieux, je l'avoue, du gîte de sa maison que de celui du lazaret. Il me fit force caresses. Dupont, son secrétaire, étoit un bon garçon, qui me mena, tant à Gênes qu'à la campagne, dans plusieurs maisons où l'on s'amusoit assez ; et je liai avec lui connaissance et correspondance que nous entretenmes fort long-tems. »]

N^o 78.

A M^{me} [***, A PARIS]¹.

A Venise, le 25^e juillet 1744.

Madame,

Quoique j'aie eu l'honneur de vous écrire diverses fois depuis mon départ de Paris, je ne m'en serois pas tenu a si peu de Lettres si le sentiment s'exprimoit toujours par des paroles. La crainte d'être importun ne doit pas sans doute prévaloir à celle de passer pour ingrat, mais le vrai respect et la vive reconnoissance ne s'expriment qu'a regret par des complimens et ce témoignage de la bonté du coeur n'est propre que pour des malheureux tels que moi qui n'en peuvent jamais offrir d'autres. Agréez donc, Madame, je vous en supplie, qu'incessamment pénétré de toutes les graces que j'ai reçues de vous, et plus encore du prix que vos sentimens généreux et compatissans leur ont donné, je continue a vous reiterer quelques fois les assurances de mon immortelle gratitude et du profond respect [etc.].

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autographe conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4618. La destinataire est peut-être la marquise de Broglie, fille de M^{me} de Beuzinwal [P.-P. P.].

N^o 79.

A M. [***, A PARIS]¹.

[A Venise, le 23^e juillet 1744.]

M.

L'honneur que vous me fites l'année dernière d'approuver que j'eusse quelquefois celui de vous écrire, m'autorise a me donner cette liberté sinon aussi souvent que mon zèle l'exigeoit, du moins assés pour ne pas laisser éteindre dans vôtre mémoire celui de tous les hommes dont le coeur est le plus rempli des sentimens qui vous sont dus. J'ai lieu de me plaindre, Monsieur, de cette bienséance incommode qui quelque pénétré qu'on puisse être ne permet point de le témoigner aux grands seigneurs de ce ton que le coeur inspire. S'il est facheux pour eux d'être environnés de faux amis il ne l'est gueres moins d'en avoir de vrais a qui le respect ne permettra jamais de le témoigner. J'en connois même très peu qui m'inspirassent ces réflexions ou avec qui je voulusse les faire. Pardonnez les Monsieur, a un Suisse qui ne connoit de vrais hommages que ceux du coeur et a un malade un peu misantrope qui renonce a toute vuë d'ambition pour ne se livrer qu'au sentiment. Il n'en fut jamais de plus vifs ni de plus sincères que le zèle et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être [etc.],

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4618. Cette lettre et la précédente, dont les minutes se trouvent sur le même feuillet, donnent l'impression que J.-J. sentait le besoin de se rappeler au souvenir de protecteurs parisiens, au moment où il était de nouveau préoccupé par ses difficultés avec l'ambassadeur. [P.-P. P.]

N^o 80.

A M. [***] ¹.

A Venise, le 1^{er} août 1744.

Comme ce sera désormais, Monsieur, M. l'Abbé de Binis ² qui aura l'honneur de vôtre correspondance, je ne dois point terminer la mienne sans vous remercier du soin que vous avez bien voulu prendre des Lettres qui m'étoient adressées, vous suppliant de vouloir bien continuer à les faire passer icy sous le pli de l'Abbé jusqu'à nouvel avis et vous assurant qu'on ne peut être plus sensible que je le suis à la peine que vous avez prise pour moi.

M. l'Ambassadeur m'a chargé de vous prier, M. de lui renvoyer un double de l'état de vos déboursés S. E. ayant égaré celui que vous lui aviés adressé cy devant.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autographe conservée aux Archives du château de la Bretesche, n^o 4619. [P.-P. P.]

2. M. de Binis, « jeune abbé qui écrivoit sous le secrétaire », disent les *Confessions*. C'est à lui « bon garçon, et bien éloigné de prétendre à rien de semblable », que J.-J. faisait « une petite part du produit des passeports ». L'ambassadeur « l'employoit ordinairement pour écrire dans son cabinet ses lettres particulières; il se servit de lui pour écrire à M. de Maurepas une relation de l'affaire du capitaine Olivet, dans laquelle, loin de lui faire aucune mention de moi qui seul m'en étois mêlé, il m'ôtoit même l'honneur du verbal, dont il lui envoyoit un double, pour l'attribuer à Patizel (chancelier du consulat), qui n'avoit pas dit un seul mot ».

N^o 81.

A M. DE VERMONT¹.

A Venise, le 4^e août 1744.

Je profite, Monsieur, de l'occasion de M. de Montigny qui s'en va joindre l'Armée du Roy, pour vous renouveler les assurances de mon tendre et sincère attachement et vous demander un peu raison de vôtre silence à mon égard.

Quoique nous n'ayons point icy de lumières particulieres sur la vérité du raport que M. de Montigny nous a fait de sa naissance et de son état. Je crois pourtant sur l'examen qu'en a fait M. l'Ambassadeur, qui connoit sa famille, pouvoir vous le recommander. Il se donne pour lieutenant dans Navarre et frère de M. de Montigny, Exempt des Gardes, et se dit échappé de la Hongrie où il étoit prisonnier de Guerre. S. E. qui l'a retenu icy plusieurs jours pour le remettre un peu en ordre lui a donné quelque argent pour poursuivre sa route, mais comme cela ne sauroit lui suffire pour joindre son Régiment, si vous jugés a propos de le présenter à Monsieur l'Ambassadeur, peut être S. E. voudrat-elle bien continuer, en supposant la vérité de l'exposé du dit M. de Montigny, a le mettre a portée d'achever son voyage.

L'air de ce pais cy m'étant absolument pernicieux je compte de partir au prémier jour pour retourner en france et j'ai déjà cessé d'exercer les fonctions de secrétaire de cette Ambassade. C'est pourquoi si vous jugés a propos de me faire l'honneur

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4620. Le nom du destinataire est écrit de la main de Rousseau, au bas de la première page. M. de Vermont était peut-être le secrétaire du marquis de Sennecterre, alors ambassadeur de France à Turin, car l'armée française, qu'allait rejoindre M. de Montigny, venait, au commencement d'août, de pénétrer dans le Piémont, sous les ordres du prince de Conti. Le 17 août, elle mettait le siège devant Coni. [P.-P. P.]

de m'écrire: vos lettres me seront toujours rendues sous le pli de M. Gallatin directeur de la Poste de France à Genève.

Je vous prie de me conserver toujours quelque part dans l'amitié que vous m'avez promise vous assurant, M. de la constance et de la solidité de la mienne et du sincère et parfait attachement avec lequel [etc.].

N^o 82.

A MADAME [DE MONTIGNY MÈRE]¹.

[4 août 1744.]

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser cy-joint une Lettre qui vous causera sans doute bien du plaisir, puisqu'elle est de M. vôtre fils qui étoit prisonnier en Hongrie. C'est du moins sous ce titre que la personne qui vous l'écrit s'est présentée à moi. Quoique nous ayons été trompés plus d'une fois sous de faux noms², je n'ai pas jugé que la situation pressante où se trouvoit M. de Montigny supportât la longueur d'un examen en règle et en ayant aussi tôt parlé à S. E. qui a agréé que je le lui présentasse j'ai eu le plaisir de voir que M. l'Ambassadeur vouloit bien s'intéresser pour lui, on est occupé à l'habiller et il compte partir pour Genève dans quelques jours. Je lui ai donné en cette ville là l'adresse de Mr. Gallatin qui est la même qu'il vous indique pour lui faire toucher de l'argent et qui est aussi celle sous laquelle nous recevons nos lettres de Paris. Je m'estimerois trop heureux, Madame, que cette occasion m'eût procuré le bonheur d'être utile en quelque chose à quelcun qui vous appartient, et de pouvoir m'assurer en même tems que vous agréiez le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être [etc.].

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autographe non datée, conservée aux arch. du château de la Bretesche, n^o 4623. La date résulte de la lettre précédente, adressée à M. de Vermont, et le nom de la destinataire, du texte même de la minute. [P.-P. P.]

2. Mots biffés : « il n'étoit pas juste d'exposer un honnête homme ».

N^o 83.

COMPTE DE LA DÉPENSE DU VOYAGE DU S^r ROUSSEAU DE PARIS
A VENIZE PARTI LE 10 JUILLET ET ARRIVÉ LE 4 7^{bre} [1743].¹

[vers le 6 août 1744.]

De Paris à Lyon.	100.	£
au cocher.	6.	
au Patron de la Barque de Chalon.	1.	4. s.
aux Domestiques de la route.	1.	6.
en arrivant à Lyon à la bêche.		16.
La couchée à Lyon.	1.	10.
Port des Hardes de Paris à Lyon.	36.	
Voyage de Lyon à Chambéry et retour.	30.	
Trois jours de Séjour à Lyon et aux Domes- tiques.	9.	12.
De Lyon à Avignon pour le Coche.	10.	
Port des Hardes.	7.	10.
Nourriture de 3. jours.	9.	15.
Aux Domestiques partant de Lyon et arri- vant à Avignon.	3.	12.
Au patron du coche d'Avignon.	1.	4.
Un séjour à Avignon et aux Domestiques.	3.	6.
Parti d'Avignon le 30 Juillet en chaize de Poste jusqu'à Marseille.	30.	
Nourriture.	3.	
	<hr/>	
	254.	15.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 1^{er} octobre 1923 de la minute autogr. de la main du comte de Montaigu, conservée aux archives du château de la Bretesche, n^o 4621. Au dos du document, on lit, d'une autre écriture : « Comte et uoigae de S^r Rousseau 1744 ». [P.-P. P.]

De l'autre part.	254.	15.
Port des Hardes.	6. £	
5 séjours à Marseille jusqu'au départ d'un Bâtiment pour Gênes.. . . .	15.	
aux Domestiques.	1.	4 s.
Parti de Marseille le 5 aoust par une fe- louque jusqu'à Gênes.	24.	
Nourriture jusqu'à Gênes y compris un séjour à Toulon.	21.	
Aux Matelots.	2.	8.
Quarantaine commencée le 11 ^e et finie le 23 au soir tout compris.. . . .	74.	
Transport des Hardes du Lazaret à l'au- berge.	1.	8.
Huit jours de Séjour à Gênes.	28.	

Argent de France. 427. 15 s.

Pour une chaize de Gênes à Milan, argent d'Italie 7 philippes valant 11 fr. la pièce.	77. £	
Domestique et voiturier.	10.	
Un séjour à Milan.	10.	
Aux Domestiques.	2.	8.
De Milan à Padoue 9 philippes.	99.	
Aux domestiques et voituriers.	8.	
Nourriture de 4 jours et demie.	36.	
De Padoue à Venize.	16.	
Au voiturier et aux gondoliers.	4.	

Argent de Venise dont une Livre
ne fait que 10 s. de france. 262. 8.

RAISONNEMENT DU S^r ROUSSEAU.

Il nous reste maintenant des calculs à faire qui ne sont pas aisés parce qu'il y en a une partie en argent de france et l'au-

tre en argent de Venize et que l'évaluation n'est pas exacte. Je suppose que les 100 Pistoles d'appointement que l'on me doit donner soient évaluées à 100 sequins. Cela ferait une différence de 30 à 40 fr. de france à mon profit. Je crois que S. E. ne me fera pas difficulté de passer cette petite différence pour la commodité du calcul, et parce qu'il ne seroit pas supportable que dans nos évaluations, le risque de la perte fut de mon côté. J'ai reçu

en partant de Paris.	775 £	argent de france
à Gènes 20 sequins qui font. . . .	440 £	de Venise.
Le 10 9 ^{bre} en Ducats.	36.	
Le 10 X ^{bre} dix Sequins.	220.	
Le 20 X ^{bre} 2 sequins.. . . .	44.	
Le 25. 3. philippes.	33.	
	<u>773.</u>	

Pour lever toutes les difficultés du calcul proposées par le raisonnement du S^r. Rousseau, voicy le party que j'ai pris. C'est de payer argent de france ce qui est dû argent de france et argent de Venize ce qui est dû argent de Venise. Après avoir retranché les choses qui ne m'ont pas paruës devoir être payées dans le compte du dit Rousseau.

Dans le voyage de Paris à Gènes je retranche

Le voyage de Chambéry.	30. £	
Les 3 séjours de Lyon,	9.	12 s.
Le séjour d'Avignon.	3.	
7 jours de séjour à Gènes.	24.	10.
	<u>67.</u>	<u>2.</u>

frais de Paris à Gènes selon le compte du

S ^r Rousseau.	425 £.	15 s.
retranché,	67.	2.
	<u>358. £</u>	<u>13 s.</u>
reste.		

Sur 775 £ receuës par le Sieur Rousseau à Paris pris 358. 13. pour son voyage de Paris à Gênes restera.	416. £	7.
Ajoutez le port du Balot de 1150 £. de Paris à Marseille à 12 £. le 100.	138.	
partant.	554.	7.

Le sieur Rousseau a receu 554 £ de France. Sur les 1000 £ qui luy sont duës argent de france pour un an de ses gages.

Il faut 446 £. 13 s. de france joindre à 554 £ 7 s. pour faire les 1000 £ de france duës au S^r Rousseau et pour retourner de Gênes à Paris 284. 13 moyennant quoy il faut au S^r Rousseau 730 £ de france payées

en 25 Loïs d'or faisant.	600 £.
en 230 £ de Venise faisant.	115 £ de f. qu'il a receu
et 30 £ monnoye de Ven. faisant.	15 £. de f.

730 £ de france sur quoi
a été retenu ce qu'il doit au Sieur Manzoni marchand.

Dans le voyage de Gênes à Venize, je retranche argent de Venize le séjour de Milan.	10 £.
Sur la nourriture de 4 jours sur 36 £.	9.
De Padouë à Venise sur 16 £.	14.
	<hr/>
	33.

La dépense de Gênes à Venise se monte à.	262.	8.
Sur quoi je retranche.	33.	
reste.	229.	8.

Sur 773 £ argent de Venize qu'a receues le S^r Rousseau il faut prendre suivant mon compte 229 £. 8 s.

reste.	543.	12.
Il faut prendre de plus pour 12 mois de Blanchissage selon son compte.	84.	
reste receu.	459.	12.

Il luy faut pour son retour jusqu'a Génes, argent de Venise.	229 £.
	<hr/>
reste receu.	230 £. 12.
qui font argent de france.	115 £. 6.
portés avec les 25 louis qui font 600 de france. Soit.	715,
30 £ argent de Venize.	15. de france
	<hr/>
	730 £.

[C'est ici la minute du *Mémoire d'apothicaire* dont parle J.-J. en racontant son retour en France, au VII^e livre des *Confessions*: « Mon plus court chemin n'étoit pas par Lyon ; mais j'y voulus passer pour vérifier une friponnerie bien basse de M. de Montaignu. J'avois fait venir de Paris une petite caisse contenant une veste brodée en or, quelques paires de manchettes et six paires de bas de soie blancs : rien de plus. Sur la proposition qu'il m'en fit lui-même, je fis ajouter cette caisse, ou plutôt cette boîte, à son bagage. Dans le mémoire d'apothicaire qu'il voulut me donner en paiement de mes appointemens, et qu'il avoit écrit de sa main, il avoit mis que cette boîte, qu'il appeloit ballot, pesoit onze quintaux, et il m'en avoit passé le port à un prix énorme. Par les soins de M. Boy de La Tour, auquel j'étois recommandé par M. Roguin son oncle, il fut vérifié sur les registres des douanes de Lyon et de Marseille, que ledit ballot ne pesoit que quarante-cinq livres, et n'avoit payé le port qu'à raison de ce poids. Je joignis cet extrait authentique au mémoire de M. de Montaignu, et, muni de ces pièces et de plusieurs autres de même force, je me rendis à Paris, très impatient d'en faire usage. » — Ce document soulève un point curieux. Il y est parlé d'un voyage Lyon-Chambéry et retour fait par J.-J. en venant de Paris à Venise. Or, dans les *Confessions*, Rousseau dit : « A Lyon, j'auois bien voulu prendre la route du Mont-Cenis pour voir en passant ma pauvre maman. Mais je descendis le Rhône et fus m'embarquer à Toulon, tant à cause de la guerre et par raison d'économie, que, pour prendre un passe-port de M. de Mirepoix qui commandait alors en Provence et à qui j'étois adressé. » Il n'a pas passé par le Mont-Cenis, c'est entendu ; mais a-t-il, de Lyon, fait un saut jusqu'à Chambéry pour revenir prendre à Lyon la route de Toulon, et a-t-il oublié le fait lorsqu'il a rédigé ses *Confessions* ? Ce petit voyage se serait alors confondu dans ses souvenirs avec beaucoup d'autres qu'il a fait entre Lyon et Chambéry ; ou plutôt, s'il est allé ce jour-là à

Chambéry, n'y aurait-il pas reçu un mauvais accueil dont il lui a répugné de parler, et en racontant ce moment de sa vie, n'a-t-il pas voulu dire tout ? Il note simplement qu'il aurait voulu revoir sa « pauvre maman », et il n'en dit pas davantage... La lecture de ses lettres m'a persuadé que, dans ses *Confessions*, J.-J. observe à l'égard de M^{me} Warens une très grande discrétion, quoi qu'on ait pu dire à ce sujet. Il se tait souvent sur des points qui le concernent, lui personnellement, et qui pourraient la charger.

Quant à l'ambassadeur, il dut sans doute reconnaître qu'il n'était pas tout à fait en règle avec Rousseau, puisque plusieurs années après, en 1749, il lui fit porter de l'argent, quand il fut revenu à Paris. (cf. *Confessions*, livre VII :) « Peu de tems après son retour, il (M. de Montaigu) m'envoya son maître d'hôtel pour solder son compte et me donner de l'argent. J'en manquois à ce moment-là ; mes dettes de Venise, dettes d'honneur si jamais il en fut, me pesoient sur le cœur. Je saisis le moyen qui se présentoit de les acquiter, de même que le billet de Zanetto Nani. *Je reçus ce qu'on voulut me donner*, je payai toutes mes dettes et, je restai sans un sou, comme auparavant, mais soulagé d'un poids qui m'étoit insupportable. » Encore les mots « je reçus ce qu'on voulut me donner » laissent-ils entendre que le solde offert par M. de Montaigu était inférieur à la somme due à Rousseau. — P.-P. P.]

N^o 84.

A M L'ABBÉ ALARY¹.

[Venise, vers le 8 Août 1744.]

Monsieur,

Je suis extrêmement touché du mauvais succès qu'a produit le service que vous avez voulu rendre à Monsieur l'Ambassadeur, en me donnant à lui ; il n'auroit peut-être tenu qu'à Son Excellence que les choses se fussent mieux passées : elle en pense autant que moi. L'avenir en décidera : elle aura d'autres secrétaires, je puis tomber aussi en d'autres mains. Quoi qu'il en soit, j'ai peine à croire qu'aucun honnête homme, et vous, Monsieur, moins que personne, puisse donner son approbation à la manière indécente et scandaleuse dont Son Excellence a jugé à propos de finir avec moi ; l'autorité dont elle est dépositaire, le caractère respectable dont elle est revêtue, ne sont pas, sans doute, destinés à favoriser des injustices : et les violences, qui rarement sont les armes de la raison, ne le sont pas non plus des ministres du plus équitable et du plus clément des rois. La grande retenue que j'ai gardée dans les nombreux et graves sujets de plainte que m'a donnés Son Excellence, marque assez à quel excès je dois avoir été poussé, pour me faire enfin un devoir d'en franchir les bornes. Je n'ai été que trop réservé à votre égard, puisque j'ai mieux aimé me faire soupçonner d'ingratitude envers vous, que de vous importuner de plaintes indiscrètes, mais que je ne devois pas taire en vous écrivant. J'ai observé, jusques au dernier moment, les plus exactes bienséances ; je me

1. Imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuv. Inéd.*, t. I, p. 382-384, d'après une copie faite par Lenieps, le 3 déc. 1766, sur l'original que lui avait communiqué l'abbé Alary.

suis tû avec mes amis, et je n'ai ouvert mon coeur qu'avec M. le comte¹ de Montaigu, qui, peut-être, auroit fait un autre usage de ma lettre, s'il avoit mieux consulté ses sentimens et ses lumières. Aujourd'hui que les procédés de Son Excellence ont rendu l'éclat nécessaire, je suis obligé d'agir différemment; insulté publiquement, la défense de mon honneur veut que je me justifie devant le public, et c'est ce que je ferai avec l'ardeur et la fermeté qui conviennent en pareil cas à un honnête homme. Ma douleur dans toute cette affaire est le déplaisir qu'elle vous donnera de même qu'à Madame la baronne de Bezenval² qui a bien voulu me présenter à vous. Le ciel a vu dans mon coeur combien j'ai sacrifié de choses à sa considération et à la vôtre. Je n'ai jamais craint l'éclat par rapport à moi-même; ma conduite ne perdra rien assurément à être exposée au grand jour, que je n'ai craint que par la peine qu'il pouvoit faire à mes protecteurs.

Je ne sais ce que peut vous avoir écrit M. l'ambassadeur sur mon compte. Si j'en juge par induction, il ne vous a pas fait de moi une peinture équitable; mais j'ose me flatter, malgré cela, que vous voudrez bien, Monsieur, ne me pas condamner sur mon silence, et que ma modération ne tournera pas à mon préjudice. C'est de quoi je vous supplie très-humblement, et d'agréer le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre, etc. »

1. Le « comte », c'est-à-dire sans doute : « le Chevalier ». Il y avait probablement « M. le C. » et on aura mal lu [Th. D.]. Ce passage confirme que la lettre n° 66 est adressée au frère de l'ambassadeur.

2. Dans le manuscrit des *Confessions*, Rousseau écrit « de Beuzinwal ».

N^o 85.

A M. [DU THEIL] ¹.

Monsieur

Je sens combien la liberté que je prends seroit déplacée pour un homme a qui il resteroit quelque autre ressource, mais la situation ou je suis rend ma témérité pardonnable. J'ose porter jusqu'à vous mes justes et très respectueuses plaines contre un Ambassadeur du Roy, et contre un Maître dont dont j'ai mangé le pain. Vn homme raisonnable ne fait pas de pareilles démarches sans nécessité, et un homme aussi exercé que moi a la resignation et a la patience, ne s'y resou-

1. Collationné le 2 avril 1912 à Londres, sur l'orig. aut. faisant partie de la collection Morrison et provenant du marquis Fortia d'Urban.

De février 1737 à avril 1744, le ministre des Affaires étrangères avait été J.-J. Amelot de Chaillou, congédié le 26 avril 1744 par Louis XV qui, dès lors, administra lui-même les Affaires étrangères, dont il se faisait présenter le travail par MM. de Noailles, *du Theil* et d'Argenson. Ce dernier fut nommé ministre le 18 novembre 1744, et administra les Affaires étrangères jusqu'au 7 janvier 1747, époque de sa démission. Cependant, dès le commencement de mai, M. Du Theil fut chargé de « faire au roi le rapport des dépêches et d'entretenir la correspondance avec les agents diplomatiques », dit P. Faugère (*Jean-Jacques Rousseau à Venise*, dans le *Correspondant* 25 juin 1888, p. 1071, note) qui ajoute : « Il était prescrit aux agents d'écrire dans la forme qu'ils avaient toujours suivie, mais sans mettre au bas de leurs dépêches l'indication du nom du ministre. Les dépêches devaient être ainsi adressées : *A Monsieur, Monsieur du Theil, secrétaire du cabinet du roi, premier commis des affaires étrangères, à la suite du roi*. M. du Theil répondait aux agents par des notes qui n'étaient pas signées. Cet état de choses dura jusqu'à la nomination du marquis d'Argenson au ministère, en novembre 1744 ». P. Faugère donne encore ces renseignements : « M. du Theil était alors premier commis de la section politique du ministère depuis trente-six ans. En 1745, il fut placé à la tête du Dépôt du département. Pendant cette longue carrière, il avait été chargé de diverses missions temporaires et, en dernier lieu, envoyé aux conférences d'Aix-la-Chapelle. Il fut l'un des deux plénipotentiaires qui signèrent au nom du roi le traité conclu dans cette ville en 1748. » Jean-Gabriel de la Porte du Theil était né en 1679. Il mourut à Paris le 17 août 1755.

droit pas si son devoir même ne l'y contraignoit. Je rougis, Monsieur, de distraire vôtre attention, destinée aux plus grandes affaires, sur des objets qui, je l'avoüe, ne sont pas dignes par eux mêmes de vous occuper un instant ; mais qui, cependant font le malheur de la vie et le desespoir d'un honnête homme, et qui, par là, deviennent intéressans pour un cœur aussi généreux que le vôtre.

Il y a quatorse Mois que je suis entré au service de Monsieur le Comte de Montaigu en qualité de Secrétaire. Ce n'est pas a moi d'examiner si j'étois capable ou non de cet emploi ; il est certain que j'ai toujours plus compté sur mon zèle que sur mes talents pour le bien remplir, et il est certain, de plus, que des Dépêches telles que celles qui depuis près d'un an paroissent a la Cour écrites de ma main ne sont pas propres a donner fort bonne opinion de ma capacité, puis qu'il est naturel de mettre au moins sur mon compte les fautes et les incorrections dont elles sont remplies : mais c'est sur quoi il me seroit plus aisé que bienséant de me justifier. Je ne relèverai pas non plus les duretés continuelles et les désagrémens infinis que j'ai soufferts, tant parce qu'un excès de délicatesse peut m'y avoir rendu trop sensible, que parce qu'il m'en coûteroit en les exténuant (*sic*) assés pour les rendre croyables, et qu'enfin je ne dois point abuser de vôtre bonté par des détails qui ne vont point au fait.

Les mécontentemens étoient réciproques, et il est aisé de juger que chaquun n'a reconnu que les siens pour légitimes : Monsieur l'Ambassadeur a enfin pris le parti de me congédier. Je comptois que la chose se passeroit avec l'honnêteté accoutumée entre un Maître qui a de la dignité et un Domestique honorable a qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter tous les égards dus a son état, a son zèle et a sa probité. Je me suis trompé ; Monsieur l'Ambassadeur qui s'est fait des maximes de confondre tous ceux qui sont a son service sous le vil titre de Valets, et de traiter tous les gens qui sortent de sa Maison comme autant de Coquins dignes de la Potence, a jugé a propos d'exercer avec moi cette étrange poli-

tique. Après des procédés inouïs ; après avoir manqué a la plus-part de ses engagements, Monsieur l'Ambassadeur voulut avant hier me faire ce qu'il appelloit mon compte. Ce fut d'un Ton à faire trembler, que ce compte fut commencé, les termes dont il se servit, les épithètes odieuses dont il m'accabla, furent autant de préparatifs pour m'intimider et me rendre docile aux injustes réductions qu'il me faisoit : après plusieurs représentations inutiles, me voyant lésé d'une manière si criante, je demandai respectueusement à S. E. si elle souhaitoit de regler avec moi ce compte suivant l'équité, ou si elle étoit déterminée a ne consulter que sa volonté seule, parce qu'en ce dernier cas, ma présence lui étoit inutile. Alors S. E. s'emporta horriblement supposant que j'avois dit que sa volonté et l'équité n'étoient pas toujours la même chose, et véritablement, je ne récusai pas l'explication, d'autant plus que les injures dont j'étois accablé ne me laissoient pas le loisir de placer un seul mot. Enfin, S. E. ne pouvant m'obliger a consentir a passer ce compte comme elle le vouloit, me proposa en termes très nets d'y souscrire ou de passer par la fenêtre, jurant de m'y faire jeter sur le champ, et je vis le moment qu'elle se mettoit en devoir d'exécuter sa menace elle même : mais voulant éviter une aussi cruelle alternative, et ne pouvant, d'ailleurs, supporter plus longtems les horreurs dont ma mémoire est encore souillée, je sortis, en me félicitant de ce que l'émotion que m'avoient causé[e] de tels traitemens ne m'avoit pas assés transporté pour imiter Monsieur l'Ambassadeur en perdant le profond respect dû à l'Auguste Caractère dont il est revêtu. Il m'ordonna, en me voyant sortir, de quitter son Palais sur le champ et de n'y remettre jamais les pieds, ce que je fis, bien résolu de ne m'exposer de ma vie a paroître en sa présence, non que je craignisse beaucoup la mort dont il me menace, mais par une juste défiance de moi même, et pour ne plus m'exposer a avoir tort avec l'Ambassadeur du plus grand Roy du Monde.

Me voicy, cependant, sur le pavé ; languissant, infirme, sans secours, sans bien, sans patrie, a quatre cens lieues de toutes

mes connaissances, surchargé des dettes que j'ai été contraint de faire, faute, de la part de Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir rempli ses conditions avec moi, et n'ayant d'autre ressource que quelques médiocres talens qui ne mettent pas à couvert de l'injustice de ceux qui les emploient ; dans une telle situation, pardonnés, Monsieur, la liberté que je prens d'implorer vôtre protection contre les cruels traitemens que Monsieur l'Ambassadeur exerce sur le plus zélé et le plus fidelle Domestique qu'il aura jamais. Je ne puis porter mes justes plaintes a aucun Tribunal : ce n'est qu'aux pieds du Trone de Sa Majesté qu'il m'est permis d'implorer justice ; je la demande très respectueusement et dans l'amertume de mon âme, et je ne me serois jamais déterminé a faire cette démarche si j'avois cru pouvoir trouver quelque ressource, pour acquiter mes deptes et retourner en France, autre que le payement de mes appointemens et de mon voyage et celui des fraix que je suis contraint de faire icy en attendant qu'il vous plaise de me faire parvenir vos ordres.

Je sais, Monsieur, còmbien de préjugés sont contre moi, je sais que dans les démêlés entre le Maître et le Domestique, c'est toujourns le dernier qui a tort ; je sais d'ailleurs qu'étant entièrement inconnu, je n'ai personne qui s'intéresse pour moi : vôtre générosité et mon bon droit sont mes seuls protecteurs. Mais je me confie également en l'un et en l'autre. Peut être même les préjugés ne me sont ils pas tous contraires : celui par exemple de la voix publique. Il n'est pas, Monsieur, que vous ne soiez instruit de ce qui se passe en ce Pais-cy et de la manière dont on y pense : c'est tout ce que je puis dire en ma faveur, aimant mieux négliger quelques moyens de défense que d'exercer contre un Maître que j'ai servi l'odieuse fonction de délateur. Il me sera permis du moins de reclamer le témoignage de toutes les personnes avec qui j'ai vécu jusqu'icy, sur le caractère et les sentimens dont je fais profession.

Au reste, s'il se trouve que j'aie ajouté un seul mot a la vérité dans l'exposé que j'ai l'honneur de vous faire, et cela ne

sera pas difficile a vérifier, je consens a payer de ma tête ma Calomnie et mon insolence.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monsieur

Vôtre très humble et très respectueux serviteur.

J. J. ROUSSEAU

A Venise, le 8^e août 1744.

P. S. — Si vous vous daignez, Monsieur, m'honorer de vos ordres, M. Le Blond¹ est à portée de me les communiquer.

1. M. Le Blond, consul de France à Venise, à qui est adressée la lettre n° 62.

N^o 87.

A M. [DU THEIL]¹.

Monsieur

Depuis la Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de ce Mois, Monsieur l'Ambassadeur a continué de m'accabler de traitemens dont il n'y a d'exemples que contre les derniers des scélerats : il m'a fait poursuivre de maison en maison compromettant son autorité jusqu'à deffendre aux Propriétaires de me Loger. Il a chargé successivement plusieurs de ses Gens de prendre des hommes avec eux et de me faire périr sous le bâton, et comme il n'a trouvé personne d'assés lâche pour accepter un semblable emploi, il m'a envoyé sept ou huit fois son Gentilhomme avec le solde d'un compte le plus injuste qu'un Maître ait jamais fait avec son Domestique, et que je produirai écrit de sa propre main, lequel compte il m'a voulu faire accepter par force, m'intimant l'ordre de partir sur le Champ de Venise sous peine d'être assommé de coups, matin et soir aussi longtems que j'y séjournerois. J'obeirai donc pour éviter des traitemens infames auxquels un homme d'honneur ne survit pas, et pour témoigner jusqu'au bout ma déférence et mon respect pour les ordres de Monsieur l'Ambassadeur; Ainsi, quoique son Excellence me retienne ce qu'elle me doit légitimement, que, de plus, on me retienne encore mes hardes dans sa Maison sous des prétextes non moins odieux ni moins injustes, je ne laisserai pas de me mettre en route dans deux ou trois jours que je vais employer à tâcher de rassembler quelque argent pour mon voyage. Je me rendrai à Paris accablé, il est vrai, d'opprobes et d'igno-

1. Collationné à Londres, le 12 avril 1912, sur l'orig. autogr. signé, faisant alors partie de la collection Alfred Morrison. In-folio, 4 pages, lignes espacées, écriture très soignée. Sans adresse, ni cachet. Orthographe, accentuation et ponctuation respectées..

minies par Monsieur le Comte de Montaigu, mais soutenu par les témoignages d'une bonne conscience et par l'estime des honnêtes gens. C'est là, Monsieur que j'oserai prendre la liberté d'implorer de nouveau vôtre protection et la justice du Roy, ne demandant que d'être puni si je suis coupable ; mais si je suis innocent, si je me suis toujours comporté conformément au devoir d'un bon et fidelle serviteur, je ne cesserai de recourir à l'équité et à la Clemence de Sa Majesté pour obtenir la satisfaction qui m'est dûë sur les injustices criantes et les outrages sanglants (*sic*) par lesquels Monsieur l'Ambassadeur a prétendu signaler contre moi son autorité en diffamant un homme d'honneur qui n'a de faute à se reprocher à son sujet que d'être entré dans sa Maison¹.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monsieur

Votre très humble et très obeissant serviteur

J. J. ROUSSEAU

A Venise, le 15^e Août 1744.

1. Les précédents éditeurs ont omis tout ce qui suit.

N^o 87.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE A L'ABBÉ ALARY
PAR LE COMTE DE MONTAIGU¹.

Venise, 15 août 1744.

... Je vous dirai que nous avons été bien trompés tous deux dans le sieur Rousseau. Je ne suis point étonné de la mendicité dans laquelle nous l'avons vu. Son humeur et son insolence, causées par la bonne opinion qu'il a de lui et par de la folie, le doivent tenir toujours dans cet état.

Je l'ai chassé, comme un mauvais valet, pour les insolences auxquelles il s'est porté : je n'ai pas voulu prendre les choses d'une autre façon, quelques raisons que j'eusse de le regarder comme un espion et ayant abusé de l'état dans lequel je l'avois mis auprès de moi, par rapport à vous qui me l'aviez donné, et dans le désir que j'avois de le trouver comme il devoit être, je mis tout en usage pour qu'il se plût avec moi. Le surlendemain qu'il fut arrivé, il se plaignit amèrement de ce que l'ayant mené dans ma gondole pour aller entendre de la musique, mes gentilshommes ne l'avoient pas mis au dessus d'eux dans ma gondole, me disant qu'il étoit le premier homme de ma mission ; ce que je décidai, suivant l'usage, contre lui². Douze jours après, il me demanda de lui donner journellement une gondole, ce qui étoit la demande du monde la plus ridicule et la plus extravagante que je refusai avec tous les menagemens qu'on y pouvoit mettre, et par des raisons

1. Publié par Prosper Faugère, dans le *Correspondant*. Paris, 25 juin 1888, p. 1066-1070.

2. « M. de Montaigu se trompait. J.-J. Rousseau n'étoit pas son secrétaire particulier, mais il remplissoit les fonctions de secrétaire de l'ambassade, et c'est en cette qualité, par exemple, qu'il étoit chargé de porter au Sénat les communications de l'ambassadeur. Or, dans les cérémonies publiques, le secrétaire d'ambassade, puis le consul, venoient immédiatement après l'ambassadeur. » (*Note de P. Faugère.*)

dont il convint. Quinze jours après, il m'écrivit de sa chambre une lettre dont je vous envoie copie. La chose se traita de ma part tout comme elle l'avoit été auparavant, et de là jusqu'au mois de janvier; et des propos familiers de sa part, et un maintien insolent vis à vis de moi, dans mon cabinet, furent les choses qu'il imagina pour obtenir de moi ce que je n'avois pu lui accorder, comptant que je ne pouvois me passer de lui.

Une chaise au bout de mon bureau pour écrire n'étoit pas une place qui lui convint; il se mit d'emblée dans mon fauteuil, et, pendant la dictée que je lui faisois, cherchant quelquefois le mot qui ne me venoit pas, il prenoit ordinairement un livre ou me regardoit en pitié. J'ai eu la patience de souffrir cela jusqu'à ce que j'aie été assuré de celui que j'ai. Il y a environ deux mois et demi que ces insolences augmentent, me présentant souvent des lettres mal copiées sur mes minutes, et attendant de me les montrer à signer au moment du départ de la poste, et par malignité et par paresse. La patience m'échappa à la fin; je lui signifiai que je le chasserois, en lui reprochant toutes ses insolences et des raisons que j'avois de me méfier de sa fidélité. Pour le propos qu'il me tint au sujet de M. le duc de Modène qui devoit venir dîner chez moi, je lui fis dire qu'il dîneroit ce jour là avec mes gentilshommes, ce qu'il trouva si mauvais et d'une façon si impertinente que je crus qu'il étoit fou. Je lui dis tout ce que je pus pour l'arraisonner, lui remettant devant les yeux la confiance que j'avois en lui et la manière dont je le traitois d'ailleurs. Il me répondit que toute cette confiance et le reste étoit beau et bon, qu'un écu de plus le toucheroit davantage¹ et qu'il étoit bon pour manger avec tout le monde; qu'il n'étoit avec moi que

1. « Ce que rapporte ici d'une manière assez confuse M. de Montaigu confirme ce que dit Rousseau dans le passage suivant des Confessions : « Forcé de dépenser « beaucoup pour me tenir au pair avec mes Confrères et convenablement à mon « poste, je ne pouvois arracher un sou de mes appointemens; et quand je lu « demandois de l'argent, il me parloit de son estime et de sa confiance, comme si « elle eût dû remplir ma bourse et pourvoir à tout. » (Note de P. Faugère.)

sur ce pied là. Il m'avoit mis dans la nécessité de lui donner mes chiffres pour mes dépêches chaque fois que cela étoit nécessaire, me disant qu'il falloit qu'il fût seul pour travailler.

Enfin allant à ma maison de campagne, où j'avois des affaires, et comptant d'y faire mes dépêches, n'ayant pu l'y amener en même temps que moi, je lui dis de me venir trouver par une voiture publique qui va sans cesse de Venise à Padoue, et dans laquelle vont tous les honnêtes gens, comme on va par terre dans des voitures et dans la diligence. Il ne m'y vint pas trouver. Je fus obligé de quitter mes affaires par cette raison pour venir ici. Etant de retour, je lui demandai pourquoi il ne m'étoit pas venu trouver ; il me répondit avec un ton de maître, que cette voiture étoit bonne pour des valets, mais non pas pour un homme comme lui. Je lui dis seulement que je lui confirmois la séparation qu'il savoit depuis longtemps qu'il y avoit entre nous. Nous nous séparâmes là-dessus.

Quelques jours après, lui ayant dicté un mémoire pour présenter au sénat, il me l'apporta écrit de la main de mon second secrétaire ; je lui demandai pour lors s'il étoit incommodé dès qu'il n'avoit pas écrit le mémoire ; il me répondit en ricanant que non, mais que cette main-là étoit plus belle que la sienne. Ce fut là le terme de ma patience ; je le renvoyai fort doucement le récrire ; lui fis présenter le mémoire l'après-midi ; le fis venir dans mon cabinet quand cela fut fait, et lui signifiai qu'il n'étoit plus à mes gages ; que le maintien insolent qu'il avoit eu chez moi depuis qu'il y étoit et l'abus qu'il avoit fait de sa place me le faisoient regarder comme le plus grand coquin dont on pût se servir.

J'ordonnai à mon second secrétaire de faire avec lui l'inventaire de ma secrétairerie et que, dès que cela seroit fait, il prît la peine de partir, parce que je ne voulais pas qu'il restât à Venise. La chose faite, je l'envoyai chercher pour lui donner ce que je lui devois ; son compte a été fait sur l'exposé écrit de sa main : à la vérité je ne lui passe ni en venant ni en retournant les séjours de son voyage, lui payant les 100 pistoles que

je lui dois pour un an, argent de France, comme il est juste, ainsi que le chemin qu'il faut faire en cette monnoye, et celui de ce pays-ci en monnoye du pays. Il ne me laissa pas lui donner les connoissances de ce compte-là : en entrant dans mon cabinet, lui disant que j'allais faire son compte, il me dit qu'il seroit fort injuste s'il étoit fait selon ma volonté et fort juste selon ses prétentions. A la vérité, ma tête s'échauffa à ce propos et je lui dis qu'il auroit été un temps qu'un insolent comme lui seroit sorti de mon cabinet par la fenêtre ; que la mendicité dans laquelle je l'avois pris à Paris auroit dû nous faire penser de lui, l'ami qui me l'avoit donné et moi, tout autrement que nous avons fait ; qu'il avoit toutes les qualités d'un fort mauvais valet et que je traiterois le compte qu'il m'avoit donné de ce voyage sur ce pied-là ; que les cinq jours qu'il disoit avoir demeuré à Marseille pour attendre la felouque qui le porta à Gênes lui seroient passés, mais point les autres, ni son voyage de Chambéry, ni les 16 livres pour venir de Padoue ici, puisqu'il y seroit venu fort décemment pour 2 liv. Il se porta à des insolences si grandes en me disant qu'il ne recevrait point un compte de cette espèce, dans lequel je faisois entrer comme de raison le port d'un ballot de 1150 livres¹ pesant, qui est arrivé avec les miens à Marseille, et qu'il avoit compté malgré la sûreté où il étoit de sortir d'avec moi, de faire entrer ici sous mon nom sans payer les droits ; il se porta, dis-je, à des insolences si grandes que je lui dis que s'il ne finissoit pas ce ton-là, en prenant le parti de quitter Venise, je lui ferois sentir jusqu'où s'étendoit mon autorité ; que je lui en rendrais le séjour si pesant par les visites que je lui ferois rendre tous les jours, qu'il n'y auroit rien de mieux pour lui que de s'en aller ; qu'il devoit à un marchand qui ne lui avoit fourni ce qu'il avoit pris que sur ma caution et que j'allois commencer par le payer sur ce que je lui devois ; il me dit qu'il étoit bon pour payer ses dettes quand je lui aurois

1. Voyez au sujet de ce prétendu ballot de « 1150 livres », qui était en réalité une boîte ne pesant que quarante-cinq livres, la citation des *Confessions* qui suit le n° 83, p. 237.

payé ce que je lui devois suivant ses prétentions. Je lui dis de sortir de ma maison sur-le-champ, parce que je ne voulois pas me porter à de certaines extrémités ; que je lui enverrois son compte tel que je le faisois, l'après-midi, avec le marchand que je voulois qu'on payât sur-le-champ, sachant qu'il étoit un escroc qui devoit à tout le monde.

Ayant appris qu'il avoit passé toutes les nuits pendant l'hiver à jouer à la Redoute¹, ce qui faisoit que je ne le voyois jamais que pour dîner, et le rendoit, joint à son naturel, d'une paresse affreuse, si bien que je n'ai eu pendant que j'ai gardé ce drôle qu'un maintien insolent de sa part et un fort médiocre service qui m'a été fort à charge. Il lui falloit toujours un poulet ou un pigeon pour qu'il pût souper. Il y a huit jours qu'il est hors de chez moi sans vouloir partir. Je juge que je serai obligé d'en user avec violence. Je joins ici son compte et celui que je lui ai fait ; l'ayant eu de votre main, je vous dois faire cet ennuyeux détail, et pour vous, et pour moi ; mais la même raison qui m'engage à le faire, demande de vous que vous ayez la patience de vous en instruire.

1. « La Redoute étoit un établissement de jeu placé sous la protection du gouvernement, moyennant le paiement d'un impôt. Cette maison fut supprimée à la fin de 1775, en vertu d'une ordonnance qui défendoit les jeux de hasard ; elle existait depuis plus de deux cents ans. » (*Note de P. Faugère*, qui ajoute avec à propos cette citation d'une lettre de Rousseau à M. de Saint-Germain du 9 février 1770 : « Le jeu : je ne puis le souffrir. Je n'ai vraiment joué qu'une fois au Redoute, à Venise : je gagnai beaucoup, m'ennuyai, et je ne jouai plus. Les échecs, où l'on ne joue rien, sont le seul jeu qui m'amuse. »)

N^o 88.

EXTRAIT DES REGISTRES DES INQUISITEURS DE VENISE ¹.

(Traduction.)

Septembre 1744.

L'Excellentissime S^r François Lorédan, Sage du Conseil pour la semaine, m'ayant fait dire, à moi Secrétaire, de me transporter au Collège, j'y allai dans la matinée du 4 courant : il me dit que l'ambassadeur de France avait envoyé solliciter aux portes du Collège, parce qu'ayant congédié son secrétaire, dont il ne se trouvait pas satisfait, il suppliait qu'il fût donné un ordre pour que celui-ci eût à sortir de la ville et de l'Etat ; mais comme la personne n'était pas nommée, les Exc^{mes} S^{rs} Sages avaient fait répondre qu'ils ne savaient pas quel ordre ils pouvaient donner. Qu'ensuite l'Ambassadeur avait fait présenter un mémoire dans lequel il réitérait la même demande, en nommant la personne, qu'alors les Exc^{mes} S^{rs} Sages avaient résolu de faire consigner entre mes mains ces mêmes écrits, pour que le tout fût recommandé à la connaissance du Tribunal, afin de répondre aux vœux de l'Ambassadeur, & qu'ils me les consignaient.

J'ai répondu que j'obéirais à leurs ordres.

Ayant exposé ce que dessus aux Exc^{mes} S^{rs} Inquisiteurs d'Etat et fait faire les diligences nécessaires, ceux-ci m'ordonnèrent de rapporter que le secrétaire de l'ambassadeur, Rossau, d'après les renseignements qu'on avait eus, était parti de cette ville le 22 août, soit deux jours avant la première démarche qu'avait fait faire l'ambassadeur ; qu'on savait qu'il avait écrit de Bergame et qu'il avait pris la route des Grisons pour ren-

1. Imprimé dans *J.-J. Rousseau à Venise, notes et documents* recueillis par Victor Cérésolle, publiés par Th. de Saussure, Genève et Paris 1885, p. 14-17. Le texte original italien est donné dans le même ouvrage, p. 62-64.

trer en France ; qu'ils me consignent à leur tour les pièces à moi remises, ajoutant que si les Exc^{mes} S^{rs} Sages désiraient autre chose, ils eussent la bonté d'en traiter avec le Sénat. Je m'acquittai de ce message dans la matinée du 5.

L'Exc^{me} S^r Sage Lorédan me dit qu'ayant beaucoup de choses à porter ce soir aux Pregadi¹, il ne pouvait en porter une autre au Sénat.

Le 10 du courant, l'Exc^{me} S^r Sage du Conseil pour la semaine, ser Almore Zustinian, m'ayant fait savoir qu'il me voulait au Collège, je m'y transportai : il me fit aller immédiatement sous la Consulte et me dit qu'à l'égard de la demande de l'ambassadeur de France, relative à la personne de son secrétaire, les Exc^{mes} S^{rs} Sages pensaient s'en remettre à la prudence du Suprême Tribunal pour faire tenir audit Ambassadeur ce qu'ils estimeraient à propos, ne croyant pas devoir porter l'affaire au Sénat.

J'ai répondu que j'obéirais à leurs ordres, en rapportant ce dont ils m'avaient chargé.

Après en avoir rendu compte, on m'ordonna de faire venir le consul Le Blond et de lui dire que le S^r Ambassadeur ayant d'abord fait exprimé le 24 août précédent à l'Exc^{me} Collège son désir touchant l'éloignement d'une personne qui l'avait servi comme secrétaire, et ayant ensuite fait présenter à l'Exc^{me} Collège, sous la date du 31 même mois, un mémoire dans lequel il nommait Rossau, son secrétaire, je pouvais lui dire que, d'après les renseignements qu'on possédait, Rossau était parti de Venise le 22 dudit mois d'août, qu'on savait qu'il était arrivé à Bergame, d'où il avait écrit, & qu'il allait s'acheminer en France par la route de Suisse.

J'accomplis cette mission auprès du consul Le Blond dans la matinée du 13 courant. Il me répondit qu'après le dîner il en ferait rapport à l'Ambassadeur, ajoutant qu'il lui avait, lui-même, raconté les mêmes choses, mais que l'Ambassadeur, dans son obstination, n'avait pas voulu le croire ; il me dit en

1. Les Pregadi (*i pregati*) est un synonyme vénitien du Sénat ; venant, dit Cérésole, de ce que les Sénateurs étaient *priés* à domicile de se rendre au Palais-Ducal.

outre que lui, consul, avait conduit le secrétaire au bateau, qu'il lui avait prêté de l'argent pour le voyage, & que, connaissant le caractère du S^r Ambassadeur, il ne s'était pas trouvé en position de lui donner un conseil, tandis que lui [Rossau] faisait profession d'un plus grand zèle pour la République depuis qu'il avait été congédié.

ZORZI CONTARINI, Chevalier, Inquisiteur,

Michel PRIULI, Inquisiteur.

Marc Antoine DOLFIN, Inquisiteur.

(*Annotazioni degli Inquisitori*, tome X, c. 146-147.)

N^o 89.

A M. [DU THEIL] ¹.

A Venise, le 7 octobre 1744 ².

Monsieur

J'apprends que M. le Comte de Montaigu, pour couvrir ses torts envers moi, m'ose imputer des crimes, et qu'après avoir donné un Mémoire au Senat de Venise pour me faire arrêter, il porte jusqu'à vous ses plaintes pour prevenir celles auxquelles il a donné lieu. Le Sénat me rend justice. Monsieur le Consul de France a été chargé de m'en assurer et vous me la rendrez, Monsieur, j'en suis très sur, sitot que vous m'aurez entendu. Pour cet effet, au lieu de m'arrêter à Genève, comme je l'avois resolu, je vais en diligence continuer mon voyage; j'aspire avec ardeur au moment d'être admis à vôtre audience. Je porte ma tête à la justice du Roy, si je suis coupable. Mais si c'est M. de Montaigu qui l'est, je porte ma plainte aux pieds du trone; je demande la justice qui m'est due, et si elle m'étoit refusée, je la réclamerais jusqu'à mon dernier soupir. En attendant, permettez-moi, Monsieur, de vous représenter combien la plainte de M. l'Ambassadeur est frivole, et combien ses accusations sont absurdes. Il m'accuse, dit-on, d'avoir vendu ses chiffres à Monsieur le Prince Pio. Vous avez Mieux que personne de quelle importance sont les affai-

1. Collationné sur une minute autogr. très raturée, refaite par J.-J. en 1763, et qui est conservée à la bibl. de Neuchâtel, dans le ms. 7887.

2. J.-J. a d'abord écrit « A Genève », qu'il a biffé pour mettre « A Venise ». Cependant, la phrase « au lieu de m'arrêter à Genève » montre que la lettre a été écrite en voyage. En octobre, J.-J. n'était plus à Venise, qu'il avait quittée le 22 août. Du reste, il a refait cette lettre près de vingt ans après, et sa mémoire l'a trompé. En quittant Venise, J.-J. a passé à Bergame, aux îles Borromées, à Sion, puis il s'est rendu à Lyon, par Genève, avant de gagner Paris. La présente lettre devrait donc être datée: « En voyage, commencement d'octobre 1744. »

res dont est chargé M. le comte de Montaigu. M. le Prince Pio n'est surement pas assez dupe pour donner un écu de tous ses chiffres, et moi, quand j'aurois été assez fripon pour vouloir les lui vendre, je n'aurois pas été du moins assez bête pour l'espérer. L'impudence, j'ose le dire, et l'ineptie d'une pareille accusation vous sauteront aux yeux, si vous daignez lui donner un moment d'examen. Vous verrez qu'elle est faite sans raison, sans fondement, contre toute vraisemblance, et avec aussi peu d'esprit que de vérité, par quelqu'un qui, sentant ses injustices, croit les effacer en decriant celui qui en est la victime, et prétend à l'abri de son titre déshonorer impunément son inférieur. Cependant, M., cet inférieur tel qu'il est emporte au milieu des outrages de M. l'Ambassadeur l'estime publique. J'ai vu toute la nation françoise m'accueillir me consoler dans mon malheur. J'ai logé chez le chancelier du Consulat, j'ai été invité dans toutes les maisons; toutes les bourses m'ont été ouvertes et j'ai trouvé dans celle de M. le Consul l'argent qui m'est nécessaire, puisqu'il ne plait pas à Monsieur l'ambassadeur de me payer mes appointemens. Vous conviendrez Monsieur qu'un pareil traitement seroit fort extraordinaire de la part des sujets du Roy les plus fidelles envers un pauvre étranger qu'ils soupçonneroient d'être un traître et un fripon. Je ne vous offre ces préjugés legitimes qu'en attendant de plus solides raisons. Vous connoîtrez dans peu s'ils sont bien fondés. Le soin de mon honneur et la réparation qui m'est due font au reste l'unique objet de mon voyage. Aux preuves de la fidélité et de l'utilité de mes services je ne joindrai point de sollicitations pour avoir de l'emploi. Je m'en tiens à l'épreuve que je viens de faire, et ne la réitererai plus. J'aime mieux vivre libre et pauvre jusqu'à la fin que de faire mon chemin dans une route aussi dangereuse.

N^o 90.

A M. [DU THEIL]¹.

A Paris, le 11^e 8^{bre} 1744.

Monsieur

Voici la dernière fois que je prendrai la liberté de vous écrire jusqu'à ce qu'il vous ai[t] plu de me faire parvenir vos ordres. Je sens combien mes Lettres doivent vous importuner, et ce n'est qu'avec beaucoup de respect que je me vois réduit à un métier si contraire à mon caractère ; Mais, Monsieur, je ne pouvois en consequence de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment me dispenser de vous informer de mon arrivée à Paris, et de plus, je reconnois que le ton de mes Lettres demanderoit bien des explications que la discretion m'oblige, cependant, d'abandonner en partie et que je réduirai à une seule exposition du motif qui me les a fait écrire.

Si vous daignez, Monsieur, faire prendre quelques explications sur ma conduite et sur mon caractère, soit à Venise, soit à Gènes ou j'ai l'honneur d'être connu de Monsieur de Jonville, soit à Lyon, soit à Genève ma patrie, j'espère que vous n'apprendrez rien qui n'aggrave l'injustice des violences dont Monsieur le Comte de Montaigu a jugé à propos de m'accabler. Les traitemens qu'il m'a faits sont de ceux contre lesquels un honnête homme ne se précautionne point. Avec les devoirs que je me suis imposés, et les sentimens dont je me suis nourri, je m'étois cru assés supérieur a de semblables accidens pour n'avoir point à chercher dans mes principes de règles de conduite en de pareils cas. Le zèle et l'exactitude avec lesquels je me suis acquitté de l'emploi que S. E. m'avoit

1. Collationné le 1^{er} avril 1912 à Londres sur l'orig. aut. signé, de la collection Morrison. In-fol., 6 pages, écriture très soignée. En haut, à gauche : « Receu au Vieux Brisack, le 16 ». Pas d'adresse, ni de cachet.

confié n'ont pas dû m'inspirer plus de défiance : peut être serai-je assés heureux pour que vous en puissiez entendre parler par quelcun qui soit en état d'en juger, et qui n'ait point d'intérêt à me calomnier. S'il m'est donc arrivé, Monsieur, de vous écrire quelque chose d'irrégulier, je vous supplie de le pardonner au trouble affreux et au désespoir où m'ont jetté de si étranges traitemens. Connoit-on rien de plus triste pour un honnête homme que de se voir indignement diffamer aux yeux du public, et en peril de sa propre vie, sans ombre de prétexte pour de misérables discussions d'intérêt, sans qu'il lui soit permis de se deffendre ni possible de se justifier? Inutilement ai-je senti que je m'allois donner du ridicule et que l'inférieur auroit toujours tort vis à vis de son supérieur, puisque je n'ai point vu d'autre voye que de justes et respectueuses représentations pour soutenir mon honneur outragé. Ce ne sont point les traitemens de Monsieur le Comte de Montaignu qui me touchent en eux-mêmes. J'ai lieu de ne le pas croire assés connoisseur en mérite pour faire un cas infini de son estime : Mais, Monsieur, que pensera le public qui, content de juger sur les apparences, se donne rarement la peine d'examiner si celui qu'on maltraite l'a mérité? C'est aux personnes qui aiment l'équité, et qui sont en droit d'approfondir les choses, de réparer en cela l'injustice du public et d'y rétablir l'honneur d'un honnête homme qui compte sa vie pour rien quand il a perdu sa réputation. Rien n'est si simple que cette discussion à mon égard; s'agit-il de l'intérêt? Le compte que j'aurai l'honneur de vous remettre écrit de la propre main de Monsieur le Comte de Montaignu est un témoignage sans réplique qui ne fera pas honneur à sa bonne foi. S'agit-il de l'honneur? Tout Venise a vû avec indignation les traitemens honteux dont il m'a accablé. Je suis déjà instruit de quelles couleurs S. E. sait peindre les personnes qu'elle a prises en haine : si donc on l'en croit sur sa parole, je ne doute point, à la vérité, que je ne sois perdu et deshonoré; mais qu'on daigne prendre quelques informations et vérifier les choses, et j'ose

croire que Monsieur le Comte de Montaignu m'aura sans y penser rendu service en me faisant connoître.

Je ne prétens point, Monsieur, exiger de satisfaction de Monsieur l'Ambassadeur. Je n'ignore pas, quelque juste qu'elle fut, les raisons qui doivent s'y opposer. Je ne demande que d'être puni rigoureusement si je suis coupable : Mais si je ne le suis point, et que vous trouviez mon caractère digne de vôtre estime et mon sort de quelque pitié, j'ose implorer, Monsieur, vôtre protection et quelque marque de bonté de vôtre part qui puisse me réhabiliter aux yeux du public. Peut être y regagnerai-je plus que je n'aurai perdu : mais je sens que le zèle qui me porteroit à m'en rendre digne, laisseroit un jour en doute si vous avez exercé envers moi plus de générosité que de justice.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monsieur

Votre très humble et très
obeissant serviteur

J. J. ROUSSEAU

à l'hostel d'Orleans, ruë du Chantre,
près le Palais Royal.

[En 1766, au cours du différend Hume-Rousseau, Jean-Jacques reçut du fils de Du Theil une lettre qui fut imprimée dans le tome VII (1768) de l'édition des Œuvres de R. (Paris, Duchesne), avec quelques changements de style, pour le rendre plus correct, et reproduite avec les mêmes changements par Du Peyrou, dans la seconde partie des *Confessions*, Neuchâtel et Genève, 1790, t. IX, p. 123-124, note. En voici le texte, restitué dans son intégralité, d'après l'original autographe conservé à la bibliothèque de Neuchâtel :

N^o 91.

[DU THEIL FILS A J.-J. ROUSSEAU.]

« A Paris, le 26 x^{bre} 1766.

« Jean Jacques, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts qu'on fait pour vous nuire, le libelle, notes sur la lettre de M^r de

Voltaire à M^r Hume, vous tombera peut-être entre les mains, vous y verrez citées des lettres écrites par vous et conservées, dit l'auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je suis son fils. Si jamais le hasard vous eut fait connoître mon existence, vous auriez pu me croire complice de ces vils écrivains. Je ne puis supporter cette idée. Si vos lettres ont existé, je ne puis concevoir comment elles sont devenues publiques. Si elles eussent été conservées chez moy, Jean Jacques, je jure.... par vous-même, je crois jurer sur l'autel de la Vérité, jamais elles n'eussent vû le jour sans votre ordre ; en ce moment, si j'oublie votre gloire, pour ne sentir que l'horreur de trahir un homme ; si en vous écrivant j'eusse sans balancer juré le nom de Hume s'il m'eut paru plus Saint que le vôtre ; si je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inspiré l'amour de la vertu ; Jean Jacques, rejouissez vous, dites voila encore une ame que j'ai rendu vertueuse.

« DU THEIL.

« Gardez vous de soupçonner que quelqu'un de mes parens ne puisse pas tenir ici le même langage que moi. Sans vous leur exemple seroit le seul qui m'auroit appris à être honnête. »

Du Theil fils pouvait ignorer que son père avait reçu vingt-deux ans auparavant des lettres de Rousseau ¹.]

1. Suivant Wagnière, « la copie des lettres de M. Rousseau, écrites en 1744, à M. Du Theil, fut envoyée du bureau des Affaires étrangères à M. de Voltaire, et cette copie est aujourd'hui entre les mains de S. M. l'impératrice de Russie, avec d'autres papiers et les livres de M. de Voltaire. Il se peut très bien que M. du Theil, officier aux gardes (fils ou parent de celui dont on parle), ignorât l'existence de ces lettres, et sa protestation ne peut les anéantir ». (Wagnière, *Mémoires sur Voltaire*, 1826, t. I, p. 255-256, partie intitulée : Examen des *Mémoires secrets*, etc., dits de Bachaumont). Cette note de Wagnière se rapporte à un article des *Mémoires secrets* du 30 mars 1767, ainsi conçu : « Dans des *Notes* [de Voltaire] sur la lettre de M. de Voltaire [à M. Hume], on reproduit quelques fragmens de Lettres de M. Rousseau à M. Du Theil. »

N^o 92.

A MADAME DE BEZENVAL¹.

Paris.... novembre 1744.

J'ai tort, madame, je me suis mépris. Je vous croyais juste, vous êtes noble ; j'aurais dû m'en souvenir : j'aurais dû sentir qu'il est inconvenant à moi, étranger et plébéien, de réclamer contre un gentilhomme. Ai-je des aïeux, des titres ! l'équité sans parchemin est-elle l'équité ? Je vous avais vue indulgente, sensible, j'étais échauffé par le plus légitime des ressentiments ; je n'ai pas eu assez de tact pour sentir que le cas était privilégié. Ce sera, madame, la dernière irrévérence de ce genre dont je me rendrai coupable. Si ma destinée me met encore aux prises avec un ambassadeur de la même étoffe, je souffrirai sans me plaindre. S'il est sans dignité, sans élévation dans l'âme, c'est que la noblesse l'en dispense ; s'il est affilié à tout ce qu'il y a d'immonde dans la ville la plus immorale, c'est que ses aïeux ont eu de l'honneur pour lui ; s'il hante les escrocs, s'il l'est lui-même, s'il frustre un serviteur du plus juste des salaires, ah ! alors, madame, alors, j'admire en silence combien il est heureux de n'être pas fils de ses oeuvres ! Ces

1. Cette lettre a été communiquée par le sieur Dubois à Musset-Pathay, qui l'a imprimée dans le t. I, p. 15, 16 des *Œuvres inédites*. Elle est aussi peu authentique que les deux autres qui ont la même provenance (v. nos 2 et 26). Musset-Pathay, d'ailleurs, la sentait douteuse, car il l'accompagne de la note suivante : « Lorsque Jean-Jacques écrivit cette lettre (et je raisonne dans la supposition de son authenticité), il n'avait encore rien fait de remarquable. C'était six années avant la publication du fameux Discours sur la question proposée par l'académie de Dijon, couronné en 1750. Des fautes de style ou de goût ne surprendraient donc pas, si l'on en trouvait dans cette lettre, et l'on doit plutôt s'étonner de ce qu'il y en ait si peu. » Il y a lieu de remarquer que le nom de la destinataire supposée est écrit, dans le ms. des *Confessions* de Rousseau, non pas « de Bezenval », mais « de Beuzinwal ».

aïeux pourtant dont on se targue si haut, quels étaient-ils ? des gens sans aveu, sans fortune, mes égaux ; ils avaient du talent, ils se sont fait un nom ; mais la nature qui sème la vie de biens et de maux leur a donné une postérité chétive dont la fatuité va jusqu'à méconnaître les pairs de ceux qui les ont faits.

N^o 73.

A MADAME [DE WARENS]¹.

A Paris, le 25^e févr. 1745.

J'ai reçu, Ma très bonne Maman, avec les deux Lettres que vous m'avez écrites, les présens que vous y avez joints tant en Savon qu'en Chocolat ; je n'ai point jugé à propos de me frotter les Moustaches du premier parceque je le reserve pour m'en servir plus utilement dans l'occasion. Mais commençons par le plus pressant qui est vôtre santé et l'état présent de vos affaires, c'est à dire, des nôtres. Je suis plus affligé qu'étonné de vos souffrances continuelles. La sagesse de Dieu n'aime point à faire des présens inutiles ; vous êtes, en faveur des vertus que vous en avez receuës, condamnée à en faire un exercice continuel. Quand vous êtes malade ; c'est la patience, quand vous servez ceux qui le sont, c'est l'humanité. Puisque vos peines tournent toutes à vôtre gloire, ou au soulagement d'autrui, elles entrent dans le bien général, et nous n'en devons pas murmurer. J'ai été très touché de la maladie de mon pauvre frère², j'espère d'en apprendre incessamment de meilleures nouvelles, M. d'Arras m'en a parlé avec une affection qui m'a charmé : c'étoit me faire sa cour mieux qu'il ne le pensoit lui même. Dites lui, je vous prie, qu'il prenne courage, car je le compte échappé de cette affaire-cy, et je lui prépare des magistères qui le rendront immortel.

Quand à moi je me suis toujours assez bien porté depuis mon arrivée à Paris, et bien m'en a pris : car j'aurois été, aussi bien que vous, un malade de mauvais raport pour les

1. Collationné à Londres, les 6 et 8 avril 1912, sur l'original autographe non signé de la collection Alfred Morrison. (Ventes des 16 février 1887, n^o 87 et 25 juin 1886). In-4, 4 pages pleines ; sans cachet ni adresse.

2. C'est le garçon perruquier Wintzenried, dit de Curtilles, que J.-J. nomme son frère. (Voy. p. 104, note 2.)

Chirurgiens et pour les Apoticaire. Au reste je n'ai pas été exempt des mêmes embarras que vous, puisque l'Ami chez lequel je suis logé a été attaqué cet hyver d'une maladie de poitrine, dont il s'est enfin tiré contre toute espérance de ma part. Ce bon et généreux ami est un gentilhomme Espagnol asses à son aise, qui me presse d'accepter un azile dans sa maison, pour y philosopher ensemble le reste de nos jours¹. Quelque conformité de goûts et de sentimens qui me lie à lui, je ne le prens point au mot, et je vous laisse à deviner pourquoi ?

Je ne puis rien vous dire de particulier sur le voyage que vous meditez, parceque l'approbation qu'on peut lui donner dépend des secours que vous trouverez pour en supporter les fraix, et des moyens sur lesquels vous appuyez l'espoir du succès de ce que vous y allez entreprendre.

Quand a vos autres projets, je n'y vois rien que lui, et je n'attens pas là dessus d'autres lumières que celles de vos yeux et des miens. Ainsi vous êtes mieux en état que moi de juger de la solidité des projets que nous pourrions faire de ce côté. Je trouve Mlle sa fille assés aimable, je pense pourtant que vous me faites plus d'honneur que de justice en me comparant a elle, car il faudra tout au moins qu'il m'en coute mon cher nom de petit nés. Je n'ajouterais rien sur ce que vous m'en dites de plus, car je ne saurois répondre à ce que je ne comprends pas. Je ne saurois finir cet article sans vous demander comment vous vous trouvez de cet archi-âne de Keister. Je pardonne à un sot d'être la dupe d'un autre, car il est né pour cela ; mais quand on a vos lumières, on n'a bonne grace à se laisser mener par un tel animal, qu'après s'être crevé les yeux. Plus j'acquiers de lumières en Chymie, plus tous ces maîtres chercheurs de secrets et de magistères me paroissent cruches et butords. Je voyois il y a deux jours un de ces idiots qui souspesant de l'huile de Vitriol dans un laboratoire où j'étois n'étoit pas étonné de sa grande pesanteur,

1. Altuna (Voyez *Confessions*, livre VII), gentilhomme espagnol que J.-J. avait connu à Venise et chez qui il logea lors de son retour à Paris. Voir, n° 100, une lettre qui lui est adressée.

parce, disoit-il, qu'elle contient beaucoup de mercure, et le même homme se vançoit de savoir parfaitement l'Analyse et la composition des corps. Si de pareils bavards savoient que je daigne écrire leurs impertinences ils en seroient trop fiers.

Me demanderez-vous ce que je fais. Helas, Maman, je vous aime, je pense à vous, je me plains de mon cheval d'Ambassadeur, on me plaint, on m'estime et l'on ne me rend pas d'autre justice : Ce n'est pas que je n'espère m'en vanger un jour en lui faisant voir, non seulement que je vaux mieux, mais que je suis plus estimé que lui. Du reste, beaucoup de projets, peu d'espérance, mais toujours n'établissant pour mon point de vuë que le bonheur de finir mes jours avec vous.

J'ai eu le malheur de ne pouvoir être bon à rien à M. de Ville : Car il a fini ses affaires fort heureusement, et il ne lui manque que de l'Argent, sorte de marchandise dont mes mains Philosophiques ne se souillent plus. Je ne sais encore comment vous ira cette Lettre : Car on m'a dit que M. De Ville doit partir demain, et comme je ne le vois point venir aujourd'hui, je crains bien d'être regardé de lui comme un homme inutile, qui ne vaut pas la peine qu'on s'en souviennne. Adieu Maman, souvenés vous de m'écrire souvent et de me donner une adresse sure.

N^o 93 bis.

Le 29^e [février (lisez 1 mars) 1745]¹.

Le depart de M. de Ville se trouvant prolongé de quelques jours, cela me procure, Chère Maman, le Loisir de m'entretenir encore avec vous.

1. Collationné le 9 avril 1912, à Londres, sur l'aut. orig. non signé et sans adresse de la collection A. Morrison. Ceci n'est pas autre chose qu'un post-scriptum de la lettre précédente ; ce qui le prouve, c'est la mention de M. Deville et de son départ retardé. La date est bien 1745 et non 1747, comme l'a dit Musset-Pathay, qui a cru qu'il s'agissait de deux lettres différentes, écrites à deux ans de distance : il est question, à la fin, du mariage du dauphin, de son premier mariage, dont les fêtes furent célébrées à Paris les 23 et 26 février 1745, et non de son second mariage, célébré en 1747.

Comme je n'ai nulle relation à la Cour de l'Infant, je ne saurois que vous exhorter à vous servir des connoissances que vos amis peuvent vous procurer de ce côté là : je puis avoir quelques facilités de plus du côté de la Cour d'Espagne ayant plusieurs amis qui pourroient nous servir de ce côté. J'ai entre autres icy M. le M^{is} de Turrieta qui est assez ami de mon ami pour être un peu le mien ; je me propose à son départ pour Madrid, où il doit retourner ce Printems, de lui remettre un Memoire¹ relatif à vôtre Pension qui auroit pour objet de vous la faire établir pour toujourns à la pouvoir manger où il vous plairoit : Car mon opinion est que c'est une affaire desespérée du côté de la Cour de Turin où les Savoyards auront toujourns assés de credit pour vous faire tout le mal qu'ils voudront, c'est à dire, tout celui qu'ils pourront. Il n'en sera pas de même en Espagne ou nous trouverons toujourns autant et, comme je croi plus d'amis qu'eux ; au reste je suis bien éloigné de vouloir vous flatter du succès de ma démarche, mais que risquons nous de tenter. Quand à M. le M^{is} Scotti², je savois déjà tout ce que vous m'en dites, et je ne manquerai pas d'insinuer cette voye celui à qui je remettrai le mémoire, mais, comme cela dépend de plusieurs circonstances, soit de l'accés qu'on peut trouver auprès de lui, soit de la répugnance que pourroient avoir mes correspondans à lui faire leur Cour, soit enfin de la vie du Roy d'Espagne, il ne sera peut être pas si mauvais que vous le pensés de suivre la voye ordinaire des Ministres. Les affaires qui ont passé par les bureaux se trouvent à la longue toujourns plus solides que celles qui ne se sont faites que par faveur.

Quelque peut d'intérest que je prenne aux fêtes publiques, je ne me pardonnerois pas de ne rien vous dire du tout de celles qui se font ici pour le Mariage de M. le Dauphin. Elles sont telles qu'après les merveilles que S^t Paul a vues, l'esprit humain ne peut rien concevoir de plus brillant. Je vous ferois

1. On trouvera, à la suite du n^o 96, p. 274, le texte de ce mémoire projeté

2. On peut lire aussi Scolti.

un détail de tout cela, si je ne pensois que M. Deville (*sic*) sera à portée de vous en entretenir. Je puis en deux mots vous donner une idée de la Cour soit par le nombre soit par la magnificence, en vous disant premièrement qu'il y avoit quinze mille masques au Bal Masqué qui s'est donné à Versailles et que la richesse des habits au Bal paré, au Ballet et aux grands Appartemens étoit telle que mon Espagnol saisi d'un enthousiasme poétique de son pays s'écria que Mad^e la Dauphine étoit un soleil dont la présence avoit liquéfié tout l'or du Royaume, dont s'étoit fait un fleuve immense au milieu duquel nage toute la Cour.

Je n'ai pas eu, pour ma part, le spectacle le moins agréable, Car j'ai vu danser et sauter toute la Canaille de Paris dans ces sales superbes et magnifiquement illuminées qui ont été construites dans toutes les places pour le divertissement du peuple. J'amaï (*sic*) ils ne s'étoient trouvés a pareille fête. Ils ont tant secoué leurs guenilles, ils ont tellement bu et se sont si pleinement piffrez que la pluspart en ont été malades. Adieu Maman.

N^o 94.

A. M. DANIEL ROGUIN ¹.

A Paris, le 9^e juillet 1745.

Je ne sais, Monsieur, quel jugement vous portez de moi et de ma conduite ; mais les apparences sont si contraires que je n'aurois pas à me plaindre quand vous en penseriez peu favorablement. Vous n'en jugeriez pas de même si vous lisiez au fond de mon âme : l'amertume et l'affliction que vous y verriez n'y sont pas les sentimens d'un homme capable d'oublier son devoir.

Vous connoissez a peu près ma situation. La première fois que j'aurai l'honneur de vous voir en particulier, je vous expliquerai la nature de mes ressources : vous jugerez des secours qu'elles peuvent me produire et de la confiance que j'y dois donner. Je n'ai plus reçu de réponse de mon coquin² et je commence à désespérer tout à fait d'en tirer raison. Cependant une impuissance que je n'ai pu prévoir me met dans la triste nécessité de payer de délais, vous le prémier, vous mon bon et généreux ami et bienfaiteur, et les autres honnêtes gens qui, comme vous, ont bien voulu s'incomoder pour soulager mes besoins, et fonder sur ma probité des sûretés qu'ils ne pouvoient attendre de ma fortune. Le juge des coeurs lit dans le mien si leur espérance a été trompée. Mon impuissance actuelle doit d'autant moins m'être imputée à crime que, selon toutes les regles de la prudence humaine, je n'ai pas dû la prévoir dans le tems que j'ai si malheureusement abusé de votre confiance et de votre amitié, à moins qu'on ne veuille que mes malheurs passés n'eussent dû me servir de leçon,

1. Collationné sur l'original autographe signé, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel (7901).

2. Il entend sans doute parler du comte de Montaigu.

pour me préparer à d'autres encore moins vraisemblables. Ainsi, privé de toutes les ressources, et réduit a des espérances vagues et éloignées, je lutte contre la pauvreté depuis mon arrivée a Paris, et mes démarches sont si droites, qu'a la moindre lueur de quelque avantage, je vous avois prié, même avant que de le pouvoir, de trouver bon que je fisse par parties ce que je ne pouvois faire tout a la fois : mais mon infortune ordinaire m'a encore ôté jusqu'ici les moyens de satisfaire mon empressement a cet égard.

Vous savez que j'ai entrepris un ouvrage sur lequel je fondois des ressources suffisantes pour m'aquiter : il traînoit si fort en longueur, que je me suis déterminé a venir m'emprisonner a l'hôtel Saint-Quentin sans me permettre d'en sortir que je ne l'eusse achevé ; c'est ce que je viens de faire. Je ne vous dirai point s'il est bon ou mauvais ; vous en jugerez. Il n'est guères possible que les dispositions d'un esprit affligé et mélancolique n'influent sur les productions ; mais je prévois déjà tant d'obstacles a le faire valoir, qu'il pourroit être bon a pure perte, et que je suis bien trompé s'il n'a le succès ordinaire a tout ce que j'entreprends. Quoi qu'il en soit, je n'épargnerai ni peines ni soins pour vaincre les difficultés, soit de ce côté, soit de tout autre qui pourroit produire le même effet pour ce qui vous regarde. Je vous dirai même plus : je suis si dégouté de la société et du commerce des hommes, que ce n'est que la seule loi de l'honneur qui me retient ici, et que, si jamais je parviens au comble de mes voeux, c'est a dire a ne devoir plus rien, on ne me verra pas a Paris vingt-quatre heures après.

Telles sont, mon cher Monsieur, les dispositions de mon ame. Je suis fort a plaindre sans doute, mais je me sens toujours digne de vôtre estime, et je vous supplie de ne me l'ôter que quand vous me verrez oublier mon devoir et mon immortelle reconnoissance : c'est vous la demander pour toujours. Je vous avoue ingénûment que, sur le point de vous aller voir, je n'ai pas osé reparoître devant vous sans m'assurer, en quelque manière, de vos dispositions a mon égard, par une

justification que mes malheurs seuls, et non mes sentimens, rendent nécessaire.

Je vous supplie de savoir si l'on ne pourrait pas engager le marchand a reprendre la veste, en y perdant ce qu'il voudra. J'ai aussi, encore neufs, plusieurs des autres effets¹; mais comme je me flatte que le payement en est moins éloigné que la restitution ne vous en seroit onéreuse, je ne vous en parle point.

Mes respects, je vous supplie, a Madame Duplessis et a Mademoiselle. J'ai l'honneur d'être, avec le plus tendre et le plus immortel attachement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

J. J. ROUSSEAU

[Au dos de l'original autographe de cette lettre, conservé, comme il est dit plus haut, à la bibliothèque de Neuchâtel (7901), se lit le billet suivant, de la main de Roguin :]

N^o 95.

[RÉPONSE DE DANIEL ROGUIN]².

En verité Mon cher Amy, vous vous moqués de ma figure par vos compliments et je m'en offense véritablement. Si vous êtes dans la peine, je partageray toujours avec plaisir le peu que j'ay, et cela très sincèrement, vous pouvés en faire l'épreuve, jugés donc si le retard de la fortune a vous rendre justice doit vous inquiéter pour moy, il me fait seulement de la peine de ce qu'elle est si aveugle. Je vous en iray assurer demain matin, dans l'espérance que vous me permettrés d'interrompre pour un moment votre travail, ce que je n'osay

1. Il s'agit probablement des vêtements envoyés par Roguin à Rousseau, alors à Venise (Voy. le commentaire qui suit la lettre n^o 63, p. 202).

2. Collationné sur l'orig. autogr. — Ce billet de D. Roguin a déjà été publié, par Alb. Jansen : *J.-J. Rousseau, fragments inédits* 1882, p. 2. Jansen imprime : « de Chabrot » (pour de Chabrol) et « Hottin » (pour Nottin).

faire dernièrement en allant rendre un livre à M. de Chabrol, parce qu'il m'avoit instruit de votre retraite, dont je rendis compte hier au soir à M^{les} Nottin qui m'en demandèrent des nouvelles, et auxquelles je dis que je me faisois un scrupule de l'aller troubler. Adieu mon cher Amy. Je suis d'autant a vous qu'a

D. ROGUIN

[Daniel Roguin, né à Yverdon (pays de Vaud) le 6 novembre 1691, mort à Yverdon le 25 mai et inhumé le 27 mai 1771. Dans sa jeunesse, il avait été officier au service de la Hollande, et avait résidé à Surinam. Il s'était ensuite établi à Paris, avant de venir terminer ses jours dans sa ville natale.]

N^o 96.

A M^{me} [DE WARENS]¹.

[Probablement novembre 1745.]

Je dois, Ma très chère Maman, vous donner avis que contre toute espérance j'ai trouvé le moyen de faire recommander votre affaire à M. le C^{te} de Castellane de la manière la plus avantage^{use} ² ; C'est par le Ministre même qu'il en sera chargé ; de manière que ceci devenant une affaire de dépêches, vous pouvez vous assurer d'y avoir tous les avantages que la faveur peut prêter à l'équité. J'ai esté (*sic*) contraint de dresser sur les pièces que vous m'avez envoyées un Memoire dont je joins ici la copie afin que vous voyez si j'ai pris le sens qu'il falloit, j'aurai le tems, si vous hatez de me répondre, d'y faire les corrections convenables avant que de le faire donner, Car la Cour ne reviendra de fontainebleau que dans quelques jours ; il faut que vous vous hatiez de prendre sur cette affaire les instructions qui vous manquent, et il est par exemple fort étrange de ne pas savoir même les noms de Baptême des personnes dont on repette la succession ; vous savez aussi que rien ne peut être décidé dans des cas de cette nature sans de bons extraits Baptistères et du testateur et de l'Héritier, légalisez par les magistrats du lieu et par les ministres du Roy qui y résident. Je vous avertis de tout cela afin que vous munissiez de toutes ces pièces dont l'envoi de tems à autre servira même de mémoratif qui ne sera pas inutile. adieu, ma chère Maman, je me propose de vous écrire bien au long sur mes

1. Collat. le 9 avril 1912, sur l'orig. aut. non signé et sans adresse, de la coll. Alfred Morrison, provenant des ventes du 16 février 1887 et 25 juin 1886. In-4^o de 4 pages sans cachet.

2. Les trois lettres « use », omises par J.-J. Rousseau, ont été écrites par M^{me} de Warens au-dessus de la ligne.

propres affaires mais j'ai des choses si peu réjouissantes à vous apprendre que ce n'est pas la peine de se hâter.

Mémoire (Joint à la lettre précédente).

N. N. De la Tour, Gentilhomme du pais de Vaud en Suisse étant mort à Constantinople, et ayant établi le S^r Honoré Pélico Marchand françois pour son* Exécuteur testamentaire à la charge de faire parvenir ses biens à ses plus proches parens, Françoise Louise de la Tour Bar: de W., qui se trouve dans le cas**, souhaitteroit qu'on put agir auprès dudit S^r Pelico pour l'engager à se dessaisir des dits biens en sa faveur en lui demontrant son droit. Sans vouloir revoquer en doute la bonne volonté dudit-S^r Pelico, il semble par le silence qu'il a observé jusqu'à présent envers la famille du deffunt, qu'il n'est pas pressé d'exécuter ses volontés. C'est pourquoi il seroit à désirer que M. l'Amb^{eur} voulut interposer son autorité pour l'examen et la décision de cette affaire. Laditte Baronne de Warens ayant eu ses biens confisqués pour cause de la Rel: Cath: qu'elle a embrassée et n'étant pas payée des pensions que le R. de Sard: et ensuite S. M. Cath: lui ont assignées sur la Savoie ne doute point que la dure nécessité ou elle se trouve ne soit un motif de plus pour intéresser en sa faveur la Religion de S. E^t.

*. *M. Miol avoit mis Procureur sans faire réflèxion que le pouvoir du procureur cesse à la mort du Commettant (Note de J.-J. Rousseau).*

***. Note qui sera à la Marge: Il ne reste de toute la maison de la Tour que M^e de Warens et une sienne nièce qui se trouve, par consequent d'un degré au moins plus éloignée et qui, d'ailleurs n'ayant pas quitté sa Religion ni ses biens n'est pas assujétie aux mêmes besoins (Note de J.-J. Rousseau).*

1. Après « S.-E. », J.-J. avait écrit: « préférablement aux autres parens qui quoique dans un degré plus éloigné pourroient être les »... mots qu'il a biffés, sa seconde note les rendant inutiles.

N^o 97.

A M. [DE VOLTAIRE]¹.

Monsieur,

Il y a quinze ans que je travaille pour me rendre digne de vos regards, et des soins dont vous favorisez les jeunes Muses en qui vous découvrez quelque talent : Mais, pour avoir fait la musique d'un Opera, je me trouve, je ne sais comment, métamorphosé en musicien. C'est, Monsieur, en cette qualité que M. le Duc de Richelieu m'a chargé de scènes dont vous avez lié vos Divertissemens de la Princesse de Navarre ; il a même exigé que je fisse dans les Canevas les changemens nécessaires pour les rendre convenables à vôtre nouveau sujet. J'ai fait mes respectueuses représentations ; M. le Duc a insisté, j'ai obéi ; c'est le seul parti qui convienne à l'état de ma fortune. M. Ballod² s'est chargé de vous communiquer ces changemens. Je me suis attaché à les réduire au moins de mots qu'il étoit possible. C'est le seul mérite que je pouvois leur donner. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir les examiner, ou plustôt d'en substituer de plus dignes de la place qu'ils doivent occuper. Quand aux recitatifs, j'espère aussi, Monsieur, que vous voudrez bien les juger avant l'exécution, et m'indiquer les endroits où je me serai écarté du beau et du vrai, c'est à dire, de vôtre pensée. Quelque soit pour moi le succès de ces foibles essais, ils me seront toujours glorieux, s'ils me procurent l'honneur d'être connu de vous, et de vous

1. Collationné sur l'original autogr. signé et sans adresse, qui m'a été communiqué en nov. 1887, par M. Etienne Charavay, et qui, depuis, a été acquis par la Bibl. publique de Genève. Ecriture très soignée.

2. Sylvain Ballot, dit Ballot de Sovot, ou Ballot le jeune, né vers 1702, mort à Paris le 8 décembre 1760, avocat au Parlement, est l'auteur des livrets d'Opéra ; il fit notamment les paroles de l'acte de *Pygmalion* du *Triomphe des Arts*, dont la musique est de Rameau.

montrer l'admiration et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

Monsieur

Vôtre très humble et très

obeissant serviteur

J. J. ROUSSEAU

A Paris, le 11 décembre 1745.

N^o 98.

RÉPONSE DE VOLTAIRE.

15 décembre 1745.

Vous réunissez, Monsieur, deux talens qui ont toujours été séparés jusqu'à présent. Voilà déjà deux bonnes raisons pour moi de vous estimer et de chercher à vous aimer. Je suis fâché pour vous que vous employiez ces deux talens à un ouvrage qui n'en est pas trop digne. Il y a quelques mois que M. le duc de Richelieu m'ordonna absolument de faire en un clin d'œil une petite et mauvaise esquisse de quelques scènes insipides et tronquées, qui devoient s'ajuster à des divertissemens qui ne sont point faits pour elles. J'obéis avec la plus grande exactitude, je fis très-vite et très-mal. J'envoyai ce miserable croquis à M. le duc de Richelieu, comptant qu'il ne serviroit pas, ou que je le corrigerois. Heureusement, il est entre vos mains, vous en êtes le maître absolu ; j'ai perdu tout cela entièrement de vue. Je ne doute pas que vous n'ayez rectifié toutes les fautes échappées nécessairement dans une composition si rapide d'une simple esquisse, que vous n'ayez rempli les vides et suppléé le tout.

Je me souviens qu'entre autres balourdises, il n'est pas dit dans ces scènes, qui lient les divertissemens, comment la princesse Grenadine passe tout d'un coup d'une prison dans un jardin ou dans un palais. Comme ce n'est point un magicien qui lui donne des fêtes, mais un seigneur espagnol, il me

semble que rien ne doit se faire par enchantement. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien revoir cet endroit, dont je n'ai qu'une idée confuse. Voyez s'il est nécessaire que la prison s'ouvre, et qu'on fasse passer notre princesse de cette prison dans un beau palais doré et verni préparé pour elle. Je sais très bien que tout cela est fort misérable et qu'il est au-dessous d'un être pensant de se faire une affaire sérieuse de ces bagatelles ; mais enfin, puisqu'il s'agit de déplaire le moins qu'on pourra, il faut mettre le plus de raison qu'on peut, même dans un mauvais divertissement d'opéra.

Je me rapporte du tout à vous et à M. Ballod, et je compte avoir bientôt l'honneur de vous faire mes remerciemens, et de vous assurer, Monsieur, à quel point j'ai celui d'être, etc.

[Au sujet de ces deux lettres, cf. *Confessions*, livre VII : « L'hiver qui suivit la bataille de Fontenoi, il y eut beaucoup de fêtes à Versailles, entre autres plusieurs opéras au théâtre des Petites Écuries. De ce nombre fut le drame de Voltaire intitulé la *Princesse de Navarre*, dont Rameau avoit fait la musique et qui venoit d'être changé et réformé sous le nom de fêtes de Ramire. Ce sujet demandoit plusieurs changemens aux divertissemens de l'ancien, tant dans les vers que dans la musique. Il s'agissoit de trouver quelqu'un qui pût remplir ce double rôle. Voltaire alors en Lorraine et Rameau, tous deux occupés à l'opéra du Temple de la Gloire, ne pouvant donner des soins à celui-là, M. de Richelieu pensa à moi, me fit proposer de m'en charger..... Avant toutes choses je ne voulois toucher aux paroles que de l'aveu de l'auteur et je lui écrivis une lettre très honnête, et même respectueuse, comme il convenoit. » [Et plus loin, après avoir reproduit le texte de la réponse de Voltaire, J.-J. ajoute :) « Qu'on nesoit pas surpris de la grande politesse de cette lettre, comparée aux autres lettres demi-cavalières qu'il m'a écrites depuis ce tems-là. Il me crut en grande faveur auprès de M. de Richelieu ; et la souplesse courtesane qu'on lui connoit l'obligeoit à beaucoup d'égards pour un nouveau venu, jusqu'à ce qu'il connût mieux la mesure de son crédit. »

On a vu que l'original autographe de la lettre de Rousseau à Voltaire du 11 décembre 1745, est actuellement conservée à la Bibl. de Genève. On en trouve partiellement la copie de la main de Rousseau (avec la copie de la réponse) dans le ms. n° 7885 de la Bibl. de Neuchâtel. Partiellement, parce que les feuillets 1-4 de ce ms. manquent. Il débute au f. 5 par les mots : « bien les entendre, avant

l'exécution et m'indiquer... ». Le recueil ms. 7885, qui donne la copie autographe de 41 lettres de Rousseau, 92 lettres adressées à lui par des correspondants, et d'autres pièces, a failli être détruit par Rousseau lui-même, comme nous l'apprend la note autographe et *INÉDITE* suivante qu'on lit au v^o de la couverture :

« Dans l'automne de 1768, ayant résolu de retourner en Angleterre, je visitai les papiers qui m'étoient restés, dans le dessein d'en brûler le plus grand nombre comme un embarras inutile que je traînois après moi. Je commençai cette opération sur le présent recueil, quand, en le feuilletant machinalement, je tombai par hasard sur une lacune qui m'avoit peu frappé jusqu'alors, mais dont d'autres circonstances me rappelant en ce moment l'importance et les Auteurs, me donnèrent la première idée du complot affreux dont je suis la victime. Dès lors, renonçant au projet de brûler ce recueil, je résolus au contraire de le conserver précieusement, fortement persuadé que malgré les choses qu'il renferme et qui paroissent m'être contraires, il fournira tôt ou tard des indications suffisantes pour mettre tout homme impartial et attentif sur la voye de la vérité. Ce fut aussi dans ce même moment que quoique j'eusse un passeport de M. de Choiseul, je renonçai au projet de sortir du Royaume et résolus de m'exposer armé de ma seule innocence à toutes les suites du complot tramé contre moi. J'ai mis de petites notes à la fin de quelques lettres pour mettre ceux entre les mains de qui tombera ce recueil sur la voye de la vérité. C'est à eux, s'ils aiment la justice, de faire, à l'aide de ce guide, les perquisitions nécessaires pour la rendre un jour à l'innocence du plus infortuné des mortels et venger sa mémoire des outrages de ses persécuteurs. » Il faut se réjouir du soupçon de Rousseau qui le détourna de détruire ce précieux recueil, car un certain nombre des lettres dont il renferme la transcription ne nous sont connues que par cette copie.]

N^o 99.

A MADAME
MADAME DE WARENS
NÉE BARONNE DE LA TOUR
A CHAMBÉRI¹.

A Paris le 17 X^{bre} 1747.

Il n'y a que six jours, ma très chère Maman, que je suis de retour de Chenonceaux. En arrivant j'ai reçu votre Lettre du 2 de ce mois dans laquelle vous me reprochez mon silence, et avec raison puisque j'y vois que vous n'avez point reçu celle que je vous avois écrite de là sous l'enveloppe de l'Abbé Giloz. J'en viens de recevoir une de lui même dans laquelle il me fait les mêmes² reproches. Ainsi je suis certain qu'il n'a point reçu son paquet ni vous votre Lettre ; mais ce qui semble m'accuser est justement ce qui me justifie. Car dans l'éloignement où j'étois de tout Bureau pour affranchir, je hazardai ma double Lettre sans affranchissement, vous marquant à tous les deux combien je craignais qu'elle n'arrivât pas et que j'attendois votre réponse pour me rassurer ; je ne l'ai point reçue cette réponse et j'ai bien compris par là que vous n'aviez rien reçu et qu'il falloit necessairement attendre mon retour à Paris pour vous écrire de nouveau. Ce qui m'avait encore enhardi à hazarder cette Lettre, c'est que l'année dernière il vous en étoit parvenu une par je ne sai quel bonheur, que j'avois hazardée de la même manière dans l'impossibilité

1. Collationné le 8 avril 1912, à Londres, sur l'original autographe non signé, de la Collection Alfred Morrison, provenant de la vente du 6 février 1887 et ayant passé précédemment dans la vente du 25 juin 1886, n^o 169. In-4 de 3 pages et 5 lignes. Page 4, les 5 lignes du post-scriptum, plus l'adresse. Petit fragment de cachet rouge : tête de philosophe.

2. Le mot « mêmes » est écrit « ees », ces trois lettres surmontées d'un large circonflexe.

de faire autrement. Pour la preuve de ce que je dis, prenez la peine de faire chercher au bureau du Pont, un paquet endossé de mon écriture à l'adresse de M. l'Abbé Giloz etc. Vous pourrez l'ouvrir, prendre vostre (*sic*) Lettre et lui envoyer la sienne, aussi bien contiennent elles des détails qui me coûtent trop pour me resoudre à les recommencer.

M. Descreux vint me voir le lendemain de mon arrivée ; il me dit qu'il avoit de l'argent à vôtre service, et qu'il avoit un voyage à faire dans lequel il comptoit vous voir en passant et vous offrir sa bourse. Il a beau dire, je ne la crois guères en meilleur état que la mienne. J'ai toujours regardé vos Lettres de change qu'il a acceptées, comme un véritable badinage. Il en acceptera bien pour tant de millions qu'il vous plaira au même prix ; je vous assure que cela lui est fort égal. Il est fort, sur les zero[s], aussi bien que M. Bageret¹, et je ne doute pas qu'il n'aille achever ses projets au même lieu. Du reste je le crois fort bon homme, et qui même allie deux choses rares à trouver ensemble ; la folie et l'in[térest]².

Par rapport à moi, je ne vous dis rien e[t] c'est tout dire. Malgré les injustices que vous me faites intérieurement, il ne tiendrait qu'à moi de changer en estime et en compassion vos perpetuelles défiances envers moi. Quelques explications suffiroient pour cela : Mais vôtre coeur n'a que trop de ses propres maux sans avoir encore à porter ceux d'autrui. J'espère toujours qu'un jour vous me connoîtrez mieux et vous m'en aimerez davantage.

Je remercie tendrement le frère de sa bonne amitié, et l'as-

1. M. Bageret est mentionné au Livre V des Confessions : « Il y avoit un Genevois nommé M. Bageret, lequel avoit été employé sous Pierre-le-Grand à la cour de Russie ; un des plus vilains hommes et des plus grands fous que j'aie jamais vus, toujours plein de projets aussi fous que lui, qui faisoit tomber les millions comme la pluie, et à qui les zéro ne coûtoient rien. Cet homme étant venu à Chambéri pour quelque procès au Sénat, s'empara de maman comme de raison, et, pour ses trésors de zéro qu'il lui prodiguoit généreusement, tiroit ses pauvres écus pièce à pièce. Je ne l'aimois point..... Il s'avisa de me proposer d'apprendre les échecs, etc. »

2. Trou dans le papier, de même qu'à la ligne suivante, pour le mot « et ».

sure de toute la mienne. Adieu, trop chère et trop bonne
maman. Je suis de nouveau à l'*Hostel du S^t Esprit; rue
Plastrière*.

J'ai différé de quelques jours de faire partir cette Lettre sur
l'esperance que M' (*sic*) avoit donnée M. [Descieux] de [me]
venir voir avant son départ, mais je l'ai attendu inutilement
et je tiens parti ou perdu.

N^o 100.

A MONSIEUR ALTUNA.

A Paris le 30 juin 1748.

Vôtre lettre du 7 de ce mois, mon cher et bon Ami, est venue bien a propos pour ma consolation, au milieu des terribles attaques d'un mal dont je n'avois pas eu jusqu'ici le moindre soupçon. Une violente retention d'urine a été suivie d'une indication déclarée de gravelle, et enfin d'une colique nephretique, la plus effroyable qu'on ait jamais sentie. Après quinze jours de souffrance, grâce à Dieu, les douleurs sont un peu calmées ; mais la difficulté d'uriner continue toujours au même degré. J'ai pris les Bains qui ne m'ont rien fait, et après avoir employé tous les secours de l'art qui étoient à la portée de mes facultés, j'ai trouvé que la patience et la résignation étoient les seuls remèdes à mon mal, de maniere que je vais recommencer de sortir et de vacquer a mes affaires, me remettant du reste à la volonté de Dieu. Je tire un favorable augure des épreuves amères qu'il lui plait de m'envoyer. J'ai tant mérité de châtimens, que je n'ai pas le droit de me plaindre de ceux-ci, et puisqu'il commence par la Justice, j'espere qu'il finira par la miséricorde¹.

A quelle rude épreuve mettez-vous ma vertu, en me rappelant sans cesse un projet qui faisait l'espoir de ma vie ? J'aurois besoin plus que jamais de son exécution pour la consolation de mon pauvre coeur accablé d'amertumes, et pour le repos que demanderoient mes infirmités ; mais, quoi qu'il en puisse arriver, je n'achéterai point ma félicité par un lâche déguisement envers mon ami.

Vous connaissez mes sentimens sur un certain point ; ils sont invariables ; car ils sont fondés sur l'évidence et sur la

1. Tout ce premier alinéa était jusqu'ici *INÉDIT*

démonstration qui sont, quelque doctrine qu'on embrasse, les seules armes qu'on ait pour l'établir. Car, quoique ma foi m'apprenne bien des choses qui sont au-dessus de ma raison, c'est, premièrement, ma raison qui m'a forcé de me soumettre à ma foi. Mais n'entrons point dans ces discussions. Vous pouvez parler, et je ne le puis pas : cela met trop d'avantage de votre côté. D'ailleurs vous cherchez, par zèle, à me tirer de mon état, et je me fais un devoir de vous laisser dans le vôtre, comme avantageux pour la paix de votre esprit, et également bon pour votre salut éternel, si vous y êtes de bonne foi, et que vous vous conduisiez toujours selon les divins et sublimes principes du Christianisme. Vous voyez donc, que de toutes manières, la discussion sur ce point-là est interdite entre nous.

Du reste, ayez assez bonne opinion du coeur et de l'esprit de votre ami, pour croire qu'il a réfléchi plus d'une fois sur les lieux communs que vous lui alléguez et que sa morale de principes, si ce n'est celle de sa conduite, n'est pas inférieure à la vôtre, ni certainement moins agréable à Dieu. Je suis donc intraitable sur ce point. Les plus affreuses douleurs, ni les approches de la mort, n'ont rien qui ne m'affermisse, rien qui ne me console, dans l'espérance d'un bonheur éternel que j'espère partager avec vous dans le sein de mon Créateur.

¹ Je m'aperçois que je ne vous parle que de moi. Mais

1. La fin de la lettre, depuis : « Je m'aperçois », était jusqu'ici *INÉDITE*. Les 2^e, 3^e et 4^e alinéas ont été publiés pour la première fois dans *La Guerre des Petits Dieux, ou le siège du Lycée Thélusson par le Portique républicain : poème héroïco-burlesque*, suivi de *Mon Apologie, satire*. Par l'auteur des *Étrennes de l'Institut* et de *La fin du dix-huitième siècle* [J.-C. Colnet, libraire]. A Paris, chez les marchands de nouveautés, an VIII, in-12. Le texte complet est donné ici d'après deux copies indépendantes, paraissant dater de 1820. A la suite de l'une de ces copies, se trouve transcrit un billet du 29 mai 1762, adressé aux Oratoriens de Montmorency (billet dont l'original autographe est connu [P.-P. P.]) et qui sera placé plus loin, à sa date.

La partie imprimée de la lettre à Altuna présente avec l'une et l'autre copies les différences suivantes :

CHEZ LES PRÉCÉDENTS ÉDITEURS :

coeur accablé d'*amertume*
je n'achèterai *pas une* félicité

SUR LES DEUX COPIES :

... d'*amertumes*
... *point ma* félicité

puisque les grandes peines sont de mon côté, il est juste que la plus grande effusion de coeur y soit aussi. Du reste, soyez certain que vos peines et vos plaisirs seront toujours les miens.

Je fais des vœux ardents pour que le plus heureux mariage assure votre félicité. J'attens vos commissions pour y joindre les livres que vous me demandez, et je vous embrasse. A Dieu.

CHEZ LES PRÉCÉDENTS ÉDITEURS :

que l'on embrasse
que l'on ait
bon pour votre *félicité future*
de bonne foi et *si* vous vous *conduisez*
de *toute manière*
ni moins agréable

SUR LES DEUX COPIES :

... *qu'on embrasse*
... *qu'on ait*
... pour vôtre *salut éternel*.
... et *que* vous vous *conduisiez toujours*
... de *toutes manières*
... ni *certainement* moins agréable.

Ces leçons se retrouvant dans l'une et l'autre copies, doivent être considérées comme étant celles de l'original. Les leçons de l'imprimé me paraissent celles d'une copie, corrigée, que J.-J. aura conservée dans ses mss. [Th. D.]. — A moins qu'il ne s'agisse d'une supercherie : tout le premier alinéa, inédit, présente avec le premier alinéa de la lettre suivante, du 26 août 1748, à M^{me} de Warens (publiée dès 1776), des analogies qui pourraient bien trahir la main d'un faussaire. Il y a deux phrases qui reparaissent presque identiquement dans les deux textes : « mais la difficulté d'uriner subsiste toujours », et « j'ai trouvé que la patience et la résignation étoient les seuls remèdes à mon mal. » Les corrections de style apportées au passage imprimé par Colnet auraient alors une autre origine que celle que propose Th. Dufour. La chose peut prêter matière à discussion. [P.-P. P.]

N^o 101.

A MADAME LA BARONNE DE WARENS¹

A Paris, le 26 août 1748.

Je n'esperois pas, ma très-bonne Maman, d'avoir le plaisir de vous écrire ; l'intervalle de ma dernière lettre a été rempli coup sur coup de deux maladies affreuses. J'ai d'abord eu attaque de colique néphrétique, fièvre, ardeur et rétention d'urine ; la douleur s'est calmée à force de bains, de nitre, et d'autres diurétiques ; mais la difficulté d'uriner subsiste toujours, et la pierre, qui du rein est descendue dans la vessie, ne peut en sortir que par l'opération : mais ma santé ni ma bourse ne me laissant pas en état d'y songer, il ne me reste plus, de ce côté là que la patience et la résignation, remèdes qu'on a toujours sous la main, mais qui ne guérissent pas de grand'chose.

En dernier lieu, je viens d'être attaqué de violentes coliques d'estomac, accompagnés de vomissemens continuels et d'un flux de ventre excessif. J'ai fait mille remèdes inutiles, j'ai pris l'émetique, et en dernier lieu le simarouba ; le vomissement est calmé, mais je ne digère plus du tout. Les alimens sortent tels que je les ai pris ; il a fallu renoncer même au riz qui m'avoit été prescrit, et je suis réduit à me priver presque de toute nourriture, et par dessus tout cela, d'une foiblesse inconcevable.

Cependant, le besoin me chasse de la chambre et je me propose de faire demain ma première sortie ; peut être que le grand air et un peu de promenade me rendront quelque chose de mes forces perdues. On m'a conseillé l'usage de l'extrait de

1. Imprimé par De Boubers, dans l'édition de Londres (Bruxelles), tome VIII (1776), p. 382-383, puis dans le *Supplément aux Œuvres*, 1779, p. 150-152 ; l'original autogr. n'est pas connu.

genièvre ; mais il est ici bien moins bon et beaucoup plus cher que dans nos montagnes.

Et vous, ma chère Maman, comment êtes-vous à présent ? Vos peines ne sont-elles point calmées ? n'êtes-vous point affligée au sujet d'un malheureux fils qui n'a prévu vos peines que de trop loin, sans jamais les pouvoir soulager ? Vous n'avez connu ni mon coeur ni ma situation. Permettez-moi de vous répondre ce que vous m'avez dit si souvent : vous ne me connoîtrez que quand il n'en sera plus tems.

M. Léonard¹ a envoyé savoir de mes nouvelles il y a quelque tems. Je promis de lui écrire, et je l'aurois fait si je n'étois retombé malade précisément dans ce tems-là. Si vous jugez à propos, nous nous écrivions à l'ordinaire par cette voye. Ce seroit quelques ports de lettres, quelques affranchissemens épargnés dans un tems où cette lésine est presque de nécessité. J'espère toujours que ce tems n'est pas pour durer éternellement. Je voudrois bien avoir quelque voye sûre pour m'ouvrir à vous sur ma véritable situation. J'aurois le plus grand besoin de vos conseils. J'use mon esprit et ma santé pour tâcher de me conduire avec sagesse dans ces circonstances difficiles, pour sortir, s'il est possible, de cet état d'opprobre et de misère ; et je crois m'appercevoir chaque jour que c'est le hasard seul qui règle ma destinée et que la prudence la plus consommée n'y peut rien faire du tout. Adieu, mon aimable Maman ; écrivez moi toujours à *l'hôtel du Saint-Esprit, rue Platrière*.

1. M. Léonard, curé de Gruffy, qui appelait M^{me} de Warens « ma soeur », et que J.-J. appelait l' « oncle ». Voyez plus haut, p. 50, note 2.

N^o 102.

A MADAME
MADAME DE WARENS
NÉE BARONNE DE LA TOUR
A CHAMBÉRI¹.

A Paris le 27^e Janvr 1749².

Vn travail extraordinaire qui m'est survenu et une très mauvaise santé pour le supporter m'ont empêché. Ma très bonne Maman, de remplir mon devoir envers vous depuis un mois; Je me suis chargé de quelques Articles pour le grand Dictionnaire des Arts et des Sciences qu'on va mettre sous presse, la besogne croit sous ma main, et il faut la rendre à jour nommé, de façon que surchargé de ce travail sans préjudice de mes occupations ordinaires, je suis contraint de prendre mon tems sur les heures de mon sommeil. Je suis sur les dents : mais j'ai promis, il faut tenir parole. D'ailleurs, je tiens au cu et aux chausses des gens qui m'ont fait du mal et la bile me donne des forces et même de l'esprit et de la science.

La colère suffit et vaut un Apollon³.

Je bouquine, j'apprens le Grec. Chacun a ses Armes; au lieu de faire des chansons à mes Ennemis, je leur fais des articles de Dictionnaires : je compte que l'un vaudra bien l'autre et durera plus longtems.

1. Collationné le 8 avril 1912, à Londres, sur l'original autographe non signé, de la collection Alfred Morrison, provenant de la vente du 16 février 1887 et ayant passé auparavant dans la vente du 25 juin 1886. Cachet de cire rouge : tête de Philosophe.

2. Les précédents éditeurs, depuis 1776 (t. VIII de l'édition de Londres (Bruxelles), p. 384-385), impriment « 17 janvier ». C'est, indiscutablement, « 27^e janvier » qu'on lit sur l'original.

3. Boileau, satire I, vers 146.

Voilà, Ma chère Maman, quelle seroit l'excuse de ma négligence, si j'en avois quelcune de recevable auprès de vous mais je sens bien que ce seroit un nouveau tort de prétendre me justifier. J'avouë le mien, en vous en demandant pardon ; si l'ardeur de la haine l'a emporté quelques instans dans mes occupations sur celle de l'amitié, croyez qu'elle n'est pas faite pour avoir longtems la préférence dans un coeur qui vous appartient. Je quitte tout pour vous écrire : c'est là véritablement mon état naturel.

En vous envoyant en réponse à la dernière de vos Lettres celle que j'avois receuë de Genève, je n'y ajoutai rien de ma main. Mais je pense que ce que je vous adressai étoit décisif et pouvoit me dispenser d'autre réponse, d'autant que j'aurois eu trop à dire.

Je vous supplie de vouloir bien vous charger de mes tendres remercîmens pour le frère¹, et de lui dire que j'entre parfaitement dans ses vuës et dans ses raisons, et qu'il ne me manque que le moyen d'y recourir plus reellement. Il faut esperer qu'un tems plus favorable nous rapprochera de séjour, comme la même façon de penser nous rapproche de sentimens.

A dieu Ma bonne Maman, n'imités pas mon mauvais exemple, donnés moi plus souvent des nouvelles de vôtre santé, et plaignés un homme qui succombe sous un travail ingrat.

1. Wintzenried. Voir p. 104, note 2.

N^o 103.

A MADAME DUPIN¹.

[Paris] Le 22 mai 1749.

Madame,

La reconnoissance que je dois à toutes vos bontés est une dette que mon coeur payera sans cesse et qu'il n'acquittera jamais. Je crois vous pouvoir donner une preuve de ce sentiment en acceptant la fonction que vous m'avez fait l'honneur de me proposer.

Ce n'est pas que je ne sente que je puis, peut-être, y trouver mes propres avantages ; ce n'est pas que je ne rende toute la justice que je dois aux bonnes qualités de M. de Chenonceaux ; mais après avoir éprouvé le bonheur de vivre auprès de vous, Madame, le moyen de changer d'occupations sans regret ? D'ailleurs, il peut se trouver de petites oppositions d'humeur entre M. de Chenonceaux et moi ; qui, bien que légères, auront besoin de beaucoup de bonne volonté de sa part et de zèle de la mienne, pour ne pas lui devenir désagréables et, à moi, onéreuses.

Je puis, cependant, convenir peut-être mieux à M. de Chenonceaux que bien d'autres gens qui auroient plus de mérite. Cela, et l'honneur que vous m'avez fait de songer à moi, suffit pour me déterminer.

Du moins, il trouvera en moi ce qu'il y a trouvé jusqu'ici, un homme droit et franc, qui lui dira la vérité sans aigreur et sans flatterie. Je crois qu'il aura encore longtemps besoin de quelqu'un qui lui parle ainsi, et sûrement il en trouvera peu.

1. Transcrit de l'imprimé en 1884 dans *Le Portefeuille de M^{me} Dupin*, par M. de Villeneuve-Guibert, p. 340-341.

Quand je promets donc de m'attacher à M. de Chenonceaux¹, je suppose que la chose lui convient et que je ne serai pas pour lui un homme désagréable, car c'est un point essentiel et sur lequel je crois qu'il doit être consulté. Animé par le désir de mériter votre estime et d'exercer ma reconnaissance, je n'épargnerai rien pour bien remplir mon devoir auprès de lui, et cet attachement, s'il en est content, deviendra aussi solide et aussi durable qu'il lui plaira ; cela dépendra de lui seul.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. J. ROUSSEAU

1. Jacques-Armand de Chenonceaux, fils de M^{me} Dupin, né en février 1730, marié en 1751 à Marie-Alexandrine-Sophie de Rochechouart-Ponville, mort à l'Île-Bourbon le 3 mai 1767. Cf. *Confessions*, livre VII. « ... j'aurois cessé d'y aller tout à fait (chez M. et M^{me} de Francueil), si par un autre caprice imprévu, madame Dupin ne m'avoit fait prier de veiller pendant huit ou dix jours à son fils qui, changeant de gouverneur, restoit seul durant cet intervalle. Je passai ces huit jours dans un supplice que le désir d'obéir à Madame Dupin pouvoit seul me rendre souffrable : car le pauvre Chenonceaux avoit dès lors cette mauvaise tête qui a failli déshonorer sa famille et qui l'a fait mourir à l'île de Bourbon. Pendant que je fus auprès de lui, je l'empêchai de faire du mal à lui-même ou à d'autres, et voilà tout : encore ne fut-ce pas une médiocre peine ; je ne m'en serois pas chargé huit autres jours de plus, quand madame Dupin se seroit donnée a moi pour récompense. »

N^o 104.

A M. MARTIN, CURÉ DE DEUIL¹.

[Août-Septembre 1749.]

Enfin, mon cher Abbé, vous voilà curé ; je m'en réjouis de tout mon coeur et suis charmé d'avoir été pour vous *Vates* à tous égards. Croyez, je vous prie, que mon amitié est à l'épreuve de la fortune. Malgré mon mépris pour tous les titres et pour les sots qui les portent, malgré ma haine pour tout ce qu'on appelle place[s] et pour les fripons qui les occupent, je crois que je vous verrois même devenir Évêque sans cesser de vous aimer.

Assez d'autres vous feront des complimens sans se soucier de vous ; pour moi, qui suis vôtre ami, je veux vous donner des conseils. Je crois vous marquer en cela beaucoup mieux mon attachement qu'en vous prodigant tous les éloges que la flatterie n'ose refuser à ceux qui en sont indignes, mais que la bienséance interdit envers ceux qui les méritent. Je serai Gros-Jean, si vous voulez, mais, malheureusement pour le peuple, il y a beaucoup moins de ces Gros-Jean là que de Curés qui en auroient besoin.

Vous voilà libre enfin, c'est à dire assujeti à un seul maître, mais le plus impérieux de tous, qui est le devoir, car le joug de la raison, pour être moins sujet au caprice, n'est pas moins dur que la tyrannie des hommes, et il n'y a point d'esclave qui ait plus de peine à contenter son maître qu'un honnête

1. Collationné sur les fragments d'une minute autogr. Bibl. de Neuch. (n^o 7869), minute en tête de laquelle on lit ce titre, qui paraît bien être de la main de J.-J. : « Conseils à un curé ». Imprimé par A. Jansen, *Recherches*, 1882, p. 7, 8. — Cf. les *Berichtigungen und Ergänzungen*, du même (*Separatabdruck aus : Die Gegenwart*, Bd. XXII, Nr. 28 (1802). L'abbé Martin fut nommé curé de Deuil non en 1751, comme le dit Jansen, mais en 1749. Le premier acte qu'il signe est du 26 août 1749. La lettre de Rousseau doit par conséquent être d'août ou septembre 1749.

homme en trouve à se contenter lui-même. C'est encore pis, quand on a d'autres gens sous sa conduite. Alors, la liberté n'est qu'apparente ; c'est assez pour l'homme libre d'avoir à se gouverner, mais quiconque commande à d'autres a nécessairement des engagements à remplir et n'est pas moins assujéti que ceux mêmes qui lui obéissent.

De tous les tristes liens qui attachent un homme au dessus des autres, le vôtre me paroît le plus supportable. Vous allez être bienfaisant par état, un magistrat pacifique, un père. Vous serez en droit de faire tout le bien que vous voudrez, sans que personne ose le trouver mauvais, et nul n'aura le pouvoir de vous contraindre à mal faire.

Ces prérogatives, Monsieur, sont grandes, rares, et n'appartiennent peut-être qu'à un Curé de campagne, car, outre que les Curés de ville me paroissent déjà de bien grands seigneurs pour être d'honnêtes gens, ils sont trop éloignés de trouver dans leurs paroissiens la simplicité, la docilité nécessaires pour pouvoir les faire vivre sagement.

.
Car personne n'ignore qu'en obligeant le clergé à la continence on lui a rendu la chasteté impossible.

.
Je consens que vous leur appreniez toutes les balivernes du Catéchisme, pourvu que vous leur appreniez aussi à croire en Dieu et à aimer la vertu. Faites-en des chrétiens, puisqu'il le faut, mais n'oubliez pas le devoir plus indispensable d'en faire d'honnêtes gens.....

[En publiant le premier cette lettre dont il avait trouvé la minute à la bibliothèque de Neuchâtel, Jansen en a rapproché le texte du passage suivant d'*Émile* où Rousseau fait parler le vicaire savoyard : « J'ai longtems ambitionné l'honneur d'être curé, je l'ambitionne encore, mais je ne l'espère plus. Mon bon ami, je ne trouve rien de si beau que d'être curé. Un bon curé est un ministre de bonté comme un bon magistrat est un ministre de justice. Un curé n'a jamais de mal à faire ; s'il ne peut pas toujours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place quand il le sollicite, et souvent il l'obtient quand il sait se faire respecter... »]

N^o 105.

[ÉPÎTRE A M. DE L'ETANG,
VICAIRE DE MARCOUSSIS]¹.

[1749.]

En depit du destin jaloux,
Cher Abbé, nous irons chés vous.
Dans vôtre franche politesse,
Dans vôtre gaité sans rudesse,
Parmi vos bois et vos coteaux,
Nous irons chercher le repos,
Nous irons chercher le remède
Au triste ennui qui nous obsède ;
A ces affreux charivaris,
[10] A tout ce fracas de Paris.

O Ville où règne l'arrogance,
Où les plus grands fripons de France
Régentent les honnêtes Gens ;
Où les vertueux indigens
Sont des objets de raillerie !
Ville où la Charlatannerie,

1. Transcrit à Londres, les 2 et 3 avril 1912, de l'orig. autogr. faisant partie de la collection A. Morrison, acquis depuis par la Bibl. de Genève, et qui présente plusieurs variantes avec le texte imprimé par les précédents éditeurs. C'est ainsi que le manuscrit de Rousseau compte 138 vers, alors que l'imprimé en compte 142, les vers 26 et 27 du manuscrit étant remplacés, dans l'imprimé, par les six suivants :

Où le jeune et beau magistrat
Etale, avec les airs d'un fat
Sa perruque pour tout mérite ;
Où le savant, bas parasite,
Chez Aspasia ou chez Phryné,
Vend de l'esprit pour un diné.

Le ton haut, les airs insolens,
Ecrasent les humbles Talents,
Et tyrannisent la fortune !

- [20] Ville où l'Auteur de Rodogune
A rampé devant Chapelain ;
Où, d'un petit magot vilain,
L'Amour fait le héros des Belles ;
Où tous les roquets des rüelles
Deviennent les hommes d'Etat ;
Où le moine devient soldat
Et le sénateur parasite !
Paris; malheureux qui t'habite!
Mais plus malheureux mille fois
[30] Qui t'habite de son pur choix,
Et dans un climat plus tranquille
Ne sait point se faire un azile
Inabordable aux noirs soucis,
Tel qu'à mes yeux est Marcoussis !
Marcoussis qui peut tant nous plaire ;
Marcoussis dont pourtant j'espère
Vous voir sortir un beau matin
Sans vous en pendre de chagrin.

- Accordez donc, mon cher Vicaire
[40] Votre demeure hospitalière
A Gens dont le soin le plus doux
Est d'aller passer près de vous
Les momens dont ils sont les maitres.
Nous connoissons déjà les êtres
Du Païs & de la maison :
Nous en cherissons le Patron,
Et desirons, s'il est possible,
Qu'à tous autres inaccessible,
Il destine en nôtre faveur
[50] Son loisir et sa bonne humeur.
De plus ; prieres des plus vives

D'éloigner tous fâcheux Convives ;
Taciturnes, mauvais plaisans,
Ou beaux parleurs, ou médisans.

Point de ces Gens que Dieu confonde,
De ces sots dont Paris abonde
Et qu'on y nomme beaux Esprits ;
Vendeurs de fumée à tout prix
Au riche faquin qui les gâte ;
[60] Vils flateurs de qui les empâte ;
Plus vils détracteurs du bon sens
De qui méprise leur encens.

Point de ces fades petit-Maitres ;
Point de ces Houbereaux champêtres
Tout fiers de quelques vains Ayeux
Peut-être presque aussi sots qu'eux.
Point de grondeuses Pigrièches,
Voix aigre, teint noir et mains sèches,
Toujours syndiquant les appas
[70] Et les plaisirs qu'elles n'ont pas,
Dénigrant le prochain par zèle,
Se donnant à tous pour modèle,
Médisantes par charité,
Et sages par nécessité.

Point de richard, point de canaille ;
Point surtout de cette racaille
Que l'on appelle grands seigneurs,
Fripons sans probité, sans moeurs,
Se raillant du pauvre vulgaire
[80] Dont la vertu fait la chimère ;
Toujours d'autrui mangeant le bien,
Exigeant tout, ne donnant rien ;
Et dont la fausse politesse
Rusant, patelinant sans cesse,
N'est qu'un piège adroit pour duper
Le sot qui s'y laisse attraper.

Point de ces fendans Militaires
A l'air rogue, aux mines altières,
Fiers de commander des Goujats,
[90] Traittant chacun de haut en bas,
Donnant le ton, tranchant du Maitre ;
Breuilleurs, fanfarons peut-être,
Toujours prêts à battre ou tuer,
Parlant toujours de leur Métier,
Et cent fois plus pédans, me semble
Que tous les ergoteurs ensemble.

Loin de nous tous ces ennuyeux.
Mais si, par un sort plus heureux,
Il se rencontre un honnête homme
[100] Qui d'aucun Grand ne se renomme,
Qui soit aimable comme vous,
Qui sache rire avec les foux,
Qui sache vivre avec le sage,
Qui ne léche point son langage,
Qui ne dise point de bon mot,
Qui ne soit pas non plus un sot,
Qui soit gai sans chercher à l'être,
Qui soit instruit sans le paroître,
Qui ne rie que par gaîté
[110] Et jamais par malignité,
De moeurs droittes sans être austères,
Qui soit simple dans ses manières,
Qui vueille vivre pour autrui
Afin qu'on vive aussi pour lui ;
Qui sache assaisonner la table
D'appetit, d'humeur agréable ;
Ne voulant point être admiré,
Ne voulant point être ignoré ;
Tenant son coin comme les autres,
[120] Mélant ses folies aux nôtres,
Raillant sans jamais insulter,

Raillé sans jamais s'emporter ;
Ennemi de tout vain scrupule,
Ami du plaisir sans crapule ;
Point philosophe hors de saison,
Mais gardant toujours sa raison :
En un mot ; d'un tel caractère
Qu'avec lui nous puissions nous plaire
Qu'avec nous il se plaise aussi :
S'il est un homme fait ainsi
Donnez-le nous, je vous supplie
Mettez-le en nôtre compagnie :
Je brûle déjà de le voir,
Et de l'aimer, c'est mon devoir ;
Mais vous, pour le faire paroître,
Le vôtre est de le bien connoître :
S'il vous est connu, c'est assés ;
Montrez le nous si vous osez.

[130]

[Sur le manuscrit autographe, les vers ont été numérotés de dix en dix, mais par une autre main que celle de Rousseau, peut-être celle du vicaire. Au haut de la première page, une main ancienne a écrit à gauche la date « 1749 » et, au milieu, ce titre : « Épître de Jean-Jacques Rousseau de Genève[,] et de son Ecriture[,] à ***, Vicaire de Marcoussis, près Monthléry (a) », a été ajouté après coup d'une encre plus noire. Le renvoi (a) se rapporte à la note suivante, écrite en 4 lignes dans la marge latérale extérieure, et dans le sens de la hauteur : « (a) J'étois vicaire à Marcoussis lorsque J. Jacques Rousseau m'Ecrivait cette Lettre de Paris ; il venoit m'y voir de tems en tems. Depuis, je suis passé (en 1752) à la cure de S. Filbert de Bretigny. Et en 1767 à celle de S. Pierre audit lieu de Bretigny, où je suis encore (1777). » A la page 4, nouveau titre, en 3 lignes, écrit dans la marge latérale intérieure, dans le sens de la hauteur : « Épître de J. Jacques Rousseau de Genève à M. le Vicaire de Marcoussis. En 1749. » Il est possible que les dernières lignes soient de la main de M. De l'Etang, tandis que cela paraît certain pour le premier titre au haut de la page 1. La note (a) est en tous cas de son écriture. En regard de la page 4, a été fixé par un onglet sur un feuillet blanc ce billet autographe adressé à « Madame Madame Du Chesne, m^{de} Libraire rue S^t Jacques au Temple du goût, à Paris » :

« J'aurois désiré, Madame, vous remettre moy-même le morceau En original que je vous avois offert, de feu M. J. J. Rousseau, mon ancien amy. Des occupations me retiennent nécessairement dans ma Paroisse, Et m'Empêchent de m'absenter : comme le Caractère de l'Escriture ne vous sera point Inconnu, J'ose me flatter que vous n'aurez pas le moindre doute sur le texte : je vous l'adresse par occasion et par la petite poste.

« Accordés moy seulement En retour, Le Veritable Portray d'un amy dont Je respecteray toujours la vertu. Obligés-moy aussi, En m'accusant la réception de mon Envoy, de me marquer la demeure de la veuve, qui, (par parenthèse) est ma commère, et dont je serois fort aise de sçavoir le sort actuel.

« J'ay l'honneur d'Estre avec respect,

Madame, Votre tres humble
Et tres obeissant serviteur
DE L'ETANG curé de
S^t Pierre de Bretigny.

« à Bretigny par Linas, route d'Orléans près
Monthléry, ce 15 7^{bre} 1779. »

Dans le VIII^e livre des *Confessions*, Rousseau parle de son épître :

« J'allai plusieurs fois passer quelques jours à Marcoussis, dont M^{me} le Vasseur connoissoit le vicaire, chez lequel nous nous arrangions tous de façon qu'il ne s'en trouvoit pas mal. Grimm y vint une fois avec nous. Le vicaire avoit de la voix, chantoit bien, et quoiqu'il ne sût pas la musique, il apprenoit sa partie avec beaucoup de facilité et de précision. Nous y passâmes le tems à chanter mes trios de Chenonceaux. J'y en fis deux ou trois nouveaux sur des paroles que Grimm et le vicaire bâtissoient tant bien que mal. Je ne puis m'empêcher de regretter ces trios faits et chantés dans des momens de bien pure joie que j'ai laissés à Wootton avec toute ma musique. Mademoiselle Davenport en aura peut être déjà fait des papillotes ; mais ils méritoient d'être conservés et sont pour la plupart d'un très bon contrepoint. Ce fut après quelqu'un de ces petits voyages où j'avois le plaisir de voir la tante (Thérèse) bien aise, bien gaie, et où je m'égayai fort aussi, que j'écrivis au vicaire, fort rapidement et fort mal, une épître en vers qu'on trouvera parmi mes papiers. »]

N^o 106.

A M. [DE VALMALETTE, MAITRE D'HOTEL DU ROI, A PARIS]¹.

(Fragment.)

[Vers 1749-1751.]

Quel long et injuste silence ! mon cher ami, mais j'étois malade et paresseux. Aujourdui que je suis malade, paresseux et libre, aujourdui que je me fous de tous vous autres Gens de Cour, aujourdui que tous les Rois de la terre, avec toute leur morgue, tous leurs titres et tout leur or ne me feroient pas faire un pas.....

[Rousseau parle dans les *Confessions* de M. de Valmalette, « maître d'hôtel du roi et gendre de M. Mussard, mon parent et mon ami ». C'est par M. de Valmalette qu'il apprit que « les connoisseurs avoient été très contents » de l'ouverture qu'il avait écrite pour la représentation de la *Princesse de Navarre* exécutée devant le roi, ouverture qui « étoit à l'italienne et d'un style très nouveau pour lors, en France » (Livre VII). Le destinataire de la présente lettre était-il réellement M. de Valmalette ? Rien ne s'y oppose, mais rien ne le prouve d'une façon formelle ; ce nom est proposé par Jansen].

1. Collationné sur un fragment de minute autographe conservé à la bibl. de Neuchâtel (n^o 7869). Publié pour la première fois par Jansen, *Recherches*, p. 5.

N^o 107.

A M. [DIDEROT] ¹.

[Vers 1749.]

Je vous supplie, mon cher, de lire ceci en particulier et de le corriger, avant que d'en faire lecture à ces Messieurs.

1. *INÉDIT*. Billet d'envoi (Neuch. 7865) du manuscrit du *Persifleur*, écrit au verso du 6^e et dernier feuillet de ce manuscrit (Cf. *Confessions*, fin du livre VII). Collationné sur l'original, à la bibl. de Neuchâtel, 7865, p. 510. In-4^o de 6 ff. Minute ou plutôt copie autogr. avec quelques ratures. Le présent billet, sur quatre lignes, que je suppose adressé à Diderot, se trouve au verso du 6^e feuillet, comme un envoi d'auteur. Le texte de *Persifleur*, imprimé par Du Peyrou en 1782 l'a été vraisemblablement d'après cette copie, car le journal que Rousseau s'était proposé de publier ne parut pas. Toutefois, il se présente une difficulté. Dans le ms., fol. 2 recto, J.-J. dit... « la physique expérimentale ne me paroît plus que l'art d'arranger agréablement de jolis brinborions *, et la géométrie celui d' . Quand aux anciens... » Au mot « brinborions * » J.-J. a mis cette note en marge : « *voiez le cabinet de M. l'Abbé Nolet », note non reproduite par les éditeurs des *Œuvres*, et, en regard du blanc de deux ou trois lignes qu'il a laissé dans le texte après les mots « et la géométrie celui d' », il a mis en marge cette seconde note, soulignée comme la première : « Je vous prie de remplir cette lacune, mais de bonne foi, et sans marchander. » La lacune a été remplie, non sur le manuscrit, mais dans l'imprimé de Du Peyrou et de ses successeurs, par : « Et la géométrie, celui de se passer du raisonnement à l'aide de quelques formules ». Dès lors, je me demande : 1^o où Du Peyrou a-t-il pris ces mots ? 2^o le billet final, « je vous supplie, mon cher, etc » ... serait-il adressé à d'Alembert, qui était géomètre ? Mais il ne l'appelait pas « mon cher ». Il lui dit « Monsieur » dans sa lettre du 26 juin (1751) [Th. D.]

N^o 108.

A MONSIEUR [DE VOLTAIRE¹]

Monsieur

Un Rousseau se déclara autrefois vôtre ennemi, de peur de se reconnoître vôtre inférieur ; un autre Rousseau, ne pouvant approcher du premier par le génie, veut imiter ses mauvais procédés. Je porte le même nom qu'eux ; mais, n'ayant ni les talens de l'un ni la suffisance de l'autre, je suis encore moins capable d'avoir leurs torts envers vous. Je consens bien de vivre inconnu, mais non deshonoré ; et je croirois l'être si j'avois manqué au respect que vous doivent tous les gens de lettres, et qu'ont pour vous tous ceux qui en méritent eux-mêmes.

Je ne veux point m'étendre sur ce sujet, ni enfreindre, même avec vous, la loi que je me suis imposée de ne jamais louer personne en face ; mais, Monsieur, je prendrai la liberté de vous dire que vous avez mal jugé d'un homme de bien en le croyant capable de payer d'ingratitude et d'arrogance la bonté et l'honnêteté dont vous avez usé envers lui au sujet des Fêtes de Ramire. Je n'ai point oublié la lettre dont vous m'honorâtes dans cette occasion. Elle a achevé de me convaincre que, malgré de vaines calomnies, vous êtes véritablement le protecteur des talens naissans qui en ont besoin. C'est en faveur de ceux dont je faisais l'essai que vous daignâtes me promettre de l'amitié : leur sort fut malheureux et j'aurois dû m'y attendre. Un solitaire qui ne sait point parler, un homme timide, découragé, n'ose se présenter à vous. Quel eût été mon titre ? Ce ne fut point le zèle qui me manqua, mais l'orgueil ;

1. Collationné en avril 1912, à Londres, sur l'original autographe, sans adresse, de la collection Alfred Morrison. L'édition de luxe du *Catalogue de la vente Bovet* (1884, n^o 1251), donne un fac-similé de toute la lettre. Après la vente Bovet, elle passa dans une vente du 20 mai 1890, n^o 129, où M. A. Morrison s'en rendit acquéreur.

et n'osant m'offrir à vos yeux, j'attendis du tems quelque occasion favorable pour vous témoigner mon respect et ma reconnaissance.

Depuis ce jour, j'ai renoncé aux lettres et à la fantaisie d'acquérir de la réputation ; et, désespérant d'y arriver comme vous à force de génie, j'ai dédaigné de tenter, comme les hommes vulgaires, d'y parvenir à force de manège ; mais je ne renoncerai jamais à mon admiration pour vos ouvrages. Vous avez peint l'amitié et toutes les vertus en homme qui les connoît et les aime. J'ai entendu murmurer l'envie, j'ai méprisé ses clameurs, et j'ai dit, sans crainte de me tromper : « Ces écrits, qui m'élèvent l'âme et m'enflamment le courage, ne sont point d'un homme indifférent pour la vertu ».

Vous n'avez pas non plus bien jugé d'un républicain, puisque j'étois connu de vous pour tel. J'adore la liberté ; je déteste également la domination et la servitude, et ne veux en imposer à personne. De tels sentimens sympathisent mal avec l'insolence ; elle est plus propre à des Esclaves ou à des hommes plus vils encore, à de petits auteurs jaloux des grands.

Je vous proteste donc, Monsieur, que non seulement Rousseau de Genève n'a point tenu les discours que vous lui avez attribués, mais qu'il est incapable d'en tenir de pareils. Je ne me flatte point de mériter¹ l'honneur d'être connu de vous ; mais si ce bonheur m'arrive, ce ne sera, j'espère, que par des endroits dignes de vôtre estime.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monsieur

Vôtre très humble et très
obéissant serviteur

J. J. ROUSSEAU CITOYEN DE GENÈVE

A Paris le 30^e Janv^r 1750.

1. Le mot *mériter* est omis par tous les éditeurs précédents, ainsi que la fin de la souscription, à partir de *très humble*.

N^o 109.

RÉPONSE DE VOLTAIRE.

A MONSIEUR

MONSIEUR ROUSSAU DE GENEVE ¹.

vous rehabilitez monsieur par votre probité le nom de
roussau. celuy dont il est question nest point citoyen de geneve
mais citoyen a ce qu'on dit du boubier du parnasse. il a des
torts que vous etes incapable d'avoir, et ne paroît pas avoir
votre merite.

V.

1. Transcrit de l'original autographe, entièrement de la main de Voltaire, conservé
à la bibliothèque de Neuchâtel (7902), in-16, page 1, texte sur 9 lignes, plus la
signature V ; pages 2 et 3 blanches ; page 4, adresse, également de la main de
Voltaire. Sur cette même page 4, Rousseau a écrit : « Billet de M. de Voltaire ».
Cacheté d'une oublie, ce billet doit avoir été envoyé dans une lettre à l'un des
correspondants que Voltaire avait à Paris. Il a été publié pour la première fois
en 1883 par M. Eugène Ritter dans *L'Alliance libérale*, puis, plus tard, avec la
mention « inédit », par Maugras dans *Voltaire et Rousseau*, p. 19. Les *Confessions* n'en
parlent pas, non plus que de l'occasion qui a motivé la lettre précédente.

N° 110.

A MM. [LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE DIJON]¹.

Messieurs

Vous m'honorez d'un prix auquel j'ai concouru sans y aspirer, et qui m'est d'autant plus cher que je l'attendois moins. Préférant vôtre estime à vos récompenses, j'ai osé soutenir devant vous contre vos propres intérêts le parti que j'ai cru celui de la vérité, et vôtre générosité en couronnant mon courage, s'est encore plus couronné [*sic*] soi-même. Oui, Messieurs, ce que vous avez fait pour ma gloire est un laurier ajoûté à la vôtre. Assés d'autres jugemens honorent vos lumières, c'est à celui ci qu'il appartient d'honorer vôtre intégrité.

Je suis avec un profond respect

Messieurs

Vôtre très humble et très
obéissant serviteur.

J. J. ROUSSEAU

A Paris, le 20 Juillet 1750.

1. Collationné le 28 mai 1912 sur l'autographe original conservé aux Archives de l'Académie de Dijon. 1 feuillet in-4, sans adresse. Ecriture extrêmement appliquée. Ce texte a été particulièrement altéré par les précédents éditeurs. C'est ainsi qu'ils impriment : « 18 juillet » pour « 20 juillet », « concouru sans y prétendre » au lieu de « sans y aspirer », « ...vérité, et vous avez couronné mon courage », au lieu de « ...vérité, et votre générosité, en couronnant mon courage, s'est encore plus couronné soi même » ; « Messieurs, ce que vous avez fait pour ma gloire ajoute à la vôtre », alors qu'on lit sur l'original : « Oui Messieurs ce que vous avez fait pour ma gloire est un laurier ajoûté à la vôtre. » En outre, ils omettent la souscription.

N^o 111.

Lettre de
M. ROUSSEAU de Genève,
à l'Auteur du Mercure¹.

Vous le voulez, Monsieur, je ne résiste plus. Il faut vous ouvrir un porte-feuille, qui n'étoit pas destiné à voir le jour et qui en est très peu digne. Les plaintes du Public sur ce déluge de mauvais écrits, dont on l'inonde journellement, m'ont assez appris qu'il n'a que faire des miens, et de mon côté, la réputation d'Auteur médiocre à laquelle seule j'aurois pû aspirer, a peu flatté mon ambition. N'ayant pû vaincre mon penchant pour les Lettres, j'ai presque toujours écrit pour moi seul², et le Public ni mes amis n'auront pas à se plaindre que j'aye été pour eux *recitator acerbus*. Or on est toujours indulgent à soi-même, et les écrits destinés ainsi à l'obscurité, l'Auteur même eût-il du talent, manqueront toujours de ce feu que donne l'émulation, et de cette correction dont le seul désir de plaire peut surmonter le dégoût.

Une chose singulière, c'est qu'ayant autrefois publié un seul ouvrage, où certainement il n'est point question de Poësie, on me fasse aujourd'hui Poëte malgré moi. On vient tous les jours me faire des complimens sur des Comédies et

1. Transcrit de l'imprimé, *Mercur de France*, septembre 1750, p. 64-66, où cette lettre est suivie de « L'Allée de Silvie » (p. 66-71). poëme signé : *Rousseau de Genève*. L'Auteur du *Mercur* étoit alors l'abbé Guillaume-Thomas-François Raynal (né en 1713 à Saint-Geniez, dans l'Aveyron, mort à Chaillot en 1796).

2. Cette lettre est (en partie), copiée de la main de Rousseau, dans le ms. n. 7885, p. 8, conservé à la bibl. de Neuchâtel. Sur la copie ms., à ces mots : ... « écrit pour moi seul », Rousseau a mis en note : « Pour juger si ce langage étoit sincère, on voudra bien faire attention que celui qui parloit ainsi dans une Lettre publique avoit alors près de quarante ans. ». Plus bas, après les mots : « ayant autrefois publié un ouvrage », il a mis en note : « Dissertation sur la Musique moderne. A Paris, chez Quillau père. 1743 ».

d'autres Pièces de vers que je n'ai point faites et que je ne suis point capable de faire. C'est la conformité du nom de l'Auteur avec le mien, qui m'attire cet honneur. J'en serois flatté sans doute, si l'on pouvoit l'être des éloges qu'on dérobe à autrui ; mais louer un homme de choses qui sont au-dessus de ses forces, c'est le faire songer à son insuffisance.

Je m'étois essayé, je l'avoue, dans le genre lyrique, par un Ouvrage loué des amateurs, décrié des Artistes, et que la réunion des deux Arts difficiles a fait exclure par ceux-ci avec autant de chaleur que si en effet il eût été excellent. Je m'étois imaginé en vrai Suisse que pour réussir, il ne falloit que bien faire ; mais ayant vû par l'expérience d'autrui que bien faire, est le premier et le plus dangereux obstacle qu'on trouve à surmonter dans cette carriere, et ayant éprouvé moi-même qu'il y faut d'autres talens que je ne puis ni ne veux avoir, je me suis hâté de rentrer dans l'obscurité, qui convient également à mes talens et à mon caractere, et où vous devriez me laisser pour l'honneur de votre Journal. Je suis etc.

A Paris, le 25 juillet 1750.

N^o 112.

A MONSIEUR
MONSIEUR PETIT; SECRETAIRE DE
L'ACADEMIE; RUE DU VIEUX MARCHÉ A DIJON¹.

A Paris le 9 Janv^r 1751.

Monsieur

Vne longue et cruelle maladie dont je ne suis pas encore délivré, ayant considerablement retardé l'impression de mon discours, m'a empêché de vous envoyer Les premiers Exemplaires selon mon devoir et mon intention; Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien en faire mes très humbles excuses à l'Academie, et en particulier à Monsieur Lantin à qui je dois des remercimens et duquel je vous prie aussi de vouloir bien me donner l'adresse. Ayez encore la bonté de me marquer le nombre d'Exemplaires que je dois envoyer et de m'indiquer une voye pour vous les faire parvenir

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait et respectueux attachement

Monsieur.

Vôtre très humble et très
obéissant serviteur

J. J. ROUSSEAU

1. Collationné le 28 mai 1912 sur l'original autogr. appartenant aux Archives de l'Académie de Dijon.

N^o 113.

A M^{me} DE FRANCUEIL ¹.

Paris, le 20 avril 1751.

Oui, Madame, j'ai mis mes enfans aux *Enfans-Trouvés* ; j'ai chargé de leur entretien l'établissement fait pour cela. Si ma misère et mes maux m'otent le pouvoir de remplir un soin si cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre, et non un crime à me reprocher. Je leur dois la subsistance ; je la leur ai procurée meilleure ou plus sure au moins que je n'aurois pu la leur donner moi-même : cet article est avant tout. Ensuite vient la déclaration de leur mère, qu'il ne faut pas déshonorer.

Vous connoissez ma situation ; je gagne au jour la journée mon pain avec assez de peine ; comment nourrirois-je encore une famille. Et si j'étois contraint de recourir au métier d'auteur, comment les soucis domestiques et les tracas des enfans me laisseroient-ils, dans mon grenier, la tranquillité d'esprit nécessaire pour faire un travail lucratif ? Les écrits que dicte la faim ne rapportent guères et cette ressource est bientôt épuisée. Il faudroit donc recourir aux protections, à l'intrigue, au manège ; briguer quelque vil emploi ; le faire valoir par les moyens ordinaires, autrement il ne me nourrirait pas, et me sera bientôt ôté ; enfin, me livrer moi-même à toutes les infamies pour lesquelles je suis pénétré d'une si juste horreur. Nourrir, moi, mes enfans et leur mère, du sang des misérables ! Non, Madame, il vaut mieux qu'ils soient orphelins que d'avoir pour père un fripon.

Accablé d'une maladie douloureuse et mortelle, je ne puis

1. Cette lettre se trouve chiffrée, à la bibl. de Neuchâtel [7885, p. 15-20], avec le texte rétabli en clair de la main de Du Peyrou ; je l'ai collationnée sur cette transcription. [Th. D.]

espérer encore une longue vie ; quand je pourrais entretenir, de mon vivant, ces infortunés destinés à souffrir un jour, ils payeroient chèrement l'avantage d'avoir été tenus un peu plus délicatement qu'ils ne pourront l'être où ils sont. Leur mère, victime de mon zèle indiscret, chargée de sa propre honte et de ses propres besoins, presque aussi valétudinaire, et encore moins en état de les nourrir que moi, sera forcée de les abandonner à eux-mêmes ; et je ne vois pour eux que l'alternative de se faire decrotteurs ou bandits, ce qui revient bientôt au même. Si du moins leur état étoit légitime, ils pourroient trouver plus aisément des ressources. Ayant à porter à la fois le deshonneur de leur naissance et celui de leur misère, que deviendront-ils ?

Que ne me suis-je marié, me direz-vous ? Demandez à vos injustes lois, Madame. Il ne me convenoit pas de contracter un engagement éternel, et jamais on ne me prouvera qu'aucun devoir m'y oblige. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'en ai rien fait, et que je n'en veux rien faire. « Il ne faut pas faire des enfans quand on ne peut pas les nourrir. » Pardonnez-moi, Madame ; la nature veut qu'on en fasse, puisque la terre produit de quoi nourrir tout le monde : mais c'est l'état des riches, c'est votre état, qui vole au mien le pain de mes enfans. La nature veut aussi qu'on pourvoie à leur subsistance : voilà ce que j'ai fait ; s'il n'existoit pas pour eux un azile, je ferois mon devoir et me resoudrois à mourir de faim moi-même plutôt que de ne pas les nourrir.

Ce mot d'Enfans-Trouvés vous en imposeroit-il, comme si l'on trouvoit ces enfans dans les rues, exposés à périr si le hazard ne les sauve ? Soyez sûre que vous n'auriez pas plus d'horreur que moi pour l'indigne père qui pourroit se résoudre à cette barbarie : elle est trop loin de mon coeur pour que je daigne m'en justifier. Il y a des règles établies ; informez-vous de ce qu'elles sont, et vous saurez que les enfans ne sortent des mains de la sage-femme que pour passer dans celles d'une nourrice. Je sais que ces enfans ne sont pas élevés délicatement : tant mieux pour eux, ils en deviennent plus

robustes ; on ne leur donne rien de superflu, mais ils ont le nécessaire ; on n'en fait pas des messieurs, mais des paysans ou des ouvriers. Je ne vois rien, dans cette manière de les élever, dont je ne fisse choix pour les miens. Quand j'en serois le maître, je ne les préparerois point, par la mollesse, aux maladies que donnent la fatigue et les intempéries de l'air à ceux qui n'y sont pas faits. Ils ne sauroient ni danser ni monter à cheval ; mais ils auroient de bonnes jambes infatigables. Je n'en ferois ni des auteurs ni des gens de bureau ; je ne les exercerois point à manier la plume, mais la charrue, la lime ou le rabot, instrumens qui font mener une vie saine, laborieuse, innocente, dont on n'abuse jamais pour mal faire, et qui n'attire point d'ennemis en faisant bien. C'est à cela qu'ils sont destinés ; par la rustique éducation qu'on leur donne, ils seront plus heureux que leur père.

Je suis privé du plaisir de les voir, et je n'ai jamais savouré la douceur des embrassements paternels. Hélas ! je vous l'ai déjà dit, je ne vois là que de quoi me plaindre, et je les délivre de la misère à mes dépens. Ainsi vouloit Platon que tous les enfans fussent élevés dans sa République ; que chacun restât inconnu à son père, et que tous fussent les enfans de l'Etat. Mais cette éducation est vile et basse ! Voilà le grand crime ; il vous en impose comme aux autres ; et vous ne voyez pas que, suivant toujours les préjugés du monde, vous prenez pour le deshonneur du vice ce qui n'est que celui de la pauvreté.

N° 114.

A MONSIEUR
MONSIEUR MARCET DE MÉZIERES
Rue du Cendrier
A Genève¹.

A Paris, le 28 may 1751.

J'accepte, Monsieur, avec reconnoissance le commerce de Lettres que vous avez la bonté de m'offrir, et je n'y suis pas moins déterminé par vôtre propre mérite qui ne m'est point inconnu, que par vos anciennes liaisons avec mon bon et vertueux Père. Peut être ce retour, quoique du, ne sera-t-il pas tout-à-fait sans prix pour vous quand vous connoîtrez ma paresse naturelle, les langueurs dont je suis accablé, et quand vous saurez, sur tout, que jamais les richesses que je méprise, ni la grandeur que je hais ne m'ont arraché le moindre hommage ni la moindre attention ; tout cela est réservé pour des titres de plus grande valeur, et je crois que vous les possédez.

Mais permettez-moi de faire mes conditions. Les formules,

1. Collationné le 12 octobre 1923 sur l'original autographe conservé à la Bibl. publ. de Genève (*ms. fr.* 203, n° 106). Cachet de cire rouge : tête antique. [P.-P. P.] Les précédents éditeurs n'ont pas connu le nom du destinataire, et ils ont cru que la présente lettre était adressée à Moulrou, supposition tout à fait absurde, étant donné que dans la première phrase, Rousseau indique qu'il parle à un contemporain de son « bon et vertueux père ». En fait, Isaac-Ami Marcet de Mézières, était un peu plus jeune qu'Isaac Rousseau. Il était né, à Genève, le 6 juillet 1695, d'Isaac Marcet, citoyen, « monteur de boîtes » (mort du *miserere* aux Etuves, le 6 mars 1734, à l'âge de 65 ans) et de Lucrèce Chapuis. « Marcet », dit Jean Sènebier (*Histoire littéraire de Genève*, Tome III), en parlant du correspondant de J.-J., « Marcet, né avec de l'esprit, lisoit avec plaisir les bons ouvrages ; il a rempli le *Journal hévelique* de ses productions. Il a publié *Diogène à la campagne*, comédie en cinq actes, 8°, Genève ». Il sera question plus loin et à sa date, de cette comédie en prose, en trois actes et non en cinq, dont deux représentations furent données à Carouge, les 29 et 31 août 1758. Isaac-Ami Marcet de Mézieres est mort le « mercredi 23^e février 1763, à 8^h du matin, d'une inflammation de poitrine, rue de Chevêlu ». (*Registre mortuaire* de l'église St Gervais, à Genève).

les complimens et tout ce qui tient à l'étiquette sont pour moi des choses insupportables ; nous les retrancherons, s'il vous plaît. Vos Lettres seront ma règle pour le stile, que les miennes soient la vôtre pour le Cérémonial. De plus, je suis négligent, et j'ai de trop bonnes raisons pour l'être. Accablé d'une maladie mortelle et très-douloureuse, la répugnance que j'ai naturellement à écrire s'augmente encore avec mes maux ; j'écrirai pourtant, mais je prévois que j'aurai tort avec vous, soit que vous comptiez mes Lettres soit que vous les pesiez. Ne vous attendez donc point de ma part à cette exactitude scrupuleuse que je me propose bien d'exiger de vous à moins que vous n'ayez le malheur d'avoir pour votre excuse les mêmes droits à m'opposer.

Vous ne vous êtes point trompé en croyant appercevoir un coeur pénétré dans ma manière seule d'employer le mot de patrie. Je vous sais un gré infini de cette observation, elle m'en dît plus sur le fond de votre ame que vous n'auriez pu m'en exprimer de toute autre manière. Je suis fort aise que nous nous entendions si bien réciproquement. Je prevois par là qu'il y aura dans notre commerce plus de choses que de mots ; ma paresse et mon coeur y trouveront également leur compte.

Vous le savez, Monsieur ; j'ai reçu le jour d'un excellent Citoyen ; toutes les circonstances de ma vie n'ont servi qu'à donner encore plus d'énergie à cet ardent amour de la Patrie qu'il m'avoit inspiré. C'est à force de vivre parmi des esclaves que j'ai senti tout le prix de la liberté. Que vous êtes heureux de vivre au sein de votre famille et de votre Païs, d'habiter parmi des hommes et de n'obeir qu'aux Loix, c'est-à-dire, à la raison !

Vous voulez parler Littérature et j'y consens volontiers. Nous tâcherons d'évaluer toutes les merveilles de ce siècle si vanté par ses lumières et si justement décrié pour son mauvais goût ; si fertile en beaux esprits et si dépourvû de génies ; nous jetterons quelques fleurs sur les monumens de ces hommes si grands et si négligés qui ont posé les fondemens

inébranlables du Temple des Muses et du grand édifice philosophique sur lequel on élève aujourd'hui de si jolis châteaux de cartes.

J. J. ROUSSEAU

Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur.

Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de m'écrire sous une enveloppe adressée à Monsieur Métairie, secrétaire de M. Dupin ; à l'Hôtel des Fermes, à Paris.

N^o 115.

OBSERVATIONS SUR LE DISCOURS QUI A ÉTÉ
COURONNÉ A DIJON¹.

L'auteur du Discours Académique qui a remporté le Prix à l'Académie de Dijon, est invité par des personnes qui prennent intérêt au bon & au vrai qui y règnent, à publier ce Traité plus ample, qu'il avoit projeté & depuis supprimé.

On espère que le Lecteur y trouveroit des éclaircissemens & des modifications à plusieurs propositions générales, susceptibles d'exceptions & de restrictions. Tout cela ne pouvoit entrer dans un Discours Académique, limité à un court espace. Cette sorte de style non plus n'admet peut-être pas de pareils détails, & ce seroit d'ailleurs paroître se défier trop des lumières et de l'équité de ses Juges.

C'est ce que des personnes bien intentionnées ont voulu faire entendre à certains Lecteurs hérissés de difficultés & peut-être de mauvaise humeur de voir le luxe trop vivement attaqué. Ils se sont récriés sur ce que l'Auteur semble, disent-ils, préférer la situation où étoit l'Europe avant le renouvellement des sciences, état pire que l'ignorance par le faux sçavoir ou le jargon scholastique qui étoit en règne.

Ils ajoutent que l'Auteur préfère la rusticité à la politesse, & qu'il fait main basse sur tous les sçavans & les Artistes. Il auroit dû, disent-ils, encore marquer le point d'où il part pour désigner l'époque de la décadence, & en remontant à cette première époque, faire comparaison des mœurs de ce tems là avec les nôtres. Sans cela nous ne voyons point jusqu'où il faudroit remonter, à moins que ce ne soit au tems des Apôtres.

Ils disent de plus, par rapport au luxe, qu'en bonne poli-

1. Transcrit du *Mercur de France* de juin 1751, p. 94-97.

tique on sçait qu'il doit être interdit dans les petits États, mais que le cas d'un Royaume tel que la France, par exemple, est tout différent. Les raisons en sont connues.

Enfin, voici ce qu'on objecte. Quelle conclusion pratique peut-on tirer de la Thèse que l'Auteur soutient ? Quand on lui accorderoit tout ce qu'il avance sur le préjudice du trop grand nombre de sçavans & principalement de Poètes, Peintres & Musiciens, comme au contraire sur le trop petit nombre de Laboureurs. C'est, dis-je, ce qu'on lui accordera sans peine. Mais quel usage en tirera-t-on ? Comment remédier à ce désordre, tant du côté des Princes que de celui des Particuliers ? Ceux-là peuvent-ils gêner la liberté de leurs sujets par rapport aux professions auxquelles ils se destinent ? Et quant au luxe, les loix somptuaires qu'ils peuvent faire n'y remédient jamais à fonds ; l'Auteur n'ignore pas tout ce qu'il y auroit à dire là dessus.

Mais ce qui touche de plus près la généralité des Lecteurs, c'est de sçavoir quel parti ils en peuvent tirer eux-mêmes en qualité de simples particuliers, & c'est en effet le point important, puisque si l'on pouvoit venir à bout de faire concourir volontairement chaque individu particulier à ce qu'exige le bien public, ce concours unanime feroit un total plus complet, et sans comparaison plus solide, que tous les réglemens imaginables que pourroient faire les puissances.

Voilà une vaste carrière ouverte au talent de l'Auteur, & puisque la presse roule & roulera vraisemblablement (quoi qu'il en puisse dire) & toujours plus au service du frivole et de pis encore qu'à celui de la vérité, n'est-il pas juste que chacun qui a de meilleures vûes & le talent requis, concoure de sa part à y mettre tout le contrepoids dont il est capable ?

Il est d'ailleurs des cas où l'on est plus comptable au Public d'un second écrit qu'on ne l'étoit du premier. Il n'y a pas beaucoup de Lecteurs à qui l'on puisse appliquer ce Proverbe. *A bon entendeur demi-mot.* On ne sçauroit mettre dans un trop grand jour des vérités qui heurtent autant de front le goût général, & il importe d'ôter toute prise à la chicane.

Il est aussi bien des Lecteurs qui les goûteront mieux dans un style tout uni, que sous cet habit de cérémonie qu'exigent des Discours Académiques, & l'Auteur, qui paroît dédaigner toute vaine parure, le préférera sans doute, libéré qu'il sera par là d'une forme toujours gênante.

P. S. On apprend qu'un Académicien d'une des bonnes Villes de France, prépare un Discours en réfutation de celui de l'Auteur. Il y fera sans doute entrer un article contre la suppression totale de l'imprimerie, que bien des gens ont trouvé extrêmement outré.

N^o 116.

[A M. L'ABBÉ RAYNAL, AUTEUR DU MERCURE]¹

RÉPONSE [DE ROUSSEAU]

AUX OBSERVATIONS PRÉCÉDENTES.

Je dois, Monsieur, des remerciemens à ceux qui vous ont fait passer les observations que vous avez la bonté de me communiquer, et je tâcherai d'en faire mon profit; je vous assurerai pourtant que je trouve mes Censeurs un peu sévères sur ma Logique, & je soupçonne qu'ils se seroient montrés moins scrupuleux, si j'avois été de leur avis. Il me semble au moins que s'ils avoient eux-mêmes un peu de cette exactitude rigoureuse qu'ils exigent de moi, je n'aurois aucun besoin des éclaircissemens que je leur vais demander.

L'auteur semble, disent-ils, préférer la situation où étoit l'Europe avant le renouvellement des Sciences. Etat pire que l'ignorance par le faux sçavoir, où le jargon étoit en règne. L'Auteur de cette observation semble me faire dire que le faux sçavoir, ou le jargon scholastique soit préférable à la Science, & c'est moi-même qui ai dit qu'il étoit pire que l'ignorance; mais qu'entend-il par ce mot de *situation*? l'ap-

1. Transcrit du *Mercur de France*, juin 1751, p. 98-102.

plique-t-il aux lumières ou aux moeurs, ou s'il confond ces choses que j'ai pris tant de peine à distinguer? Au reste, comme c'est ici le fond de la question, j'avoüe qu'il est très-maladroit à moi de n'avoir fait que sembler prendre parti là-dessus.

Ils ajoutent que l'Auteur préfère la rusticité à la politesse. Il est vrai que l'Auteur préfère la rusticité à l'orgueilleuse & fausse politesse de notre siècle, & il en a dit la raison. *Et qu'il fait main basse sur tous les Sçavans & les Artistes.* Soit, puisqu'on le veut ainsi, je consens de supprimer toutes les distinctions que j'y avois mises.

Il auroit dû, disent-ils encore, marquer le point d'où il part, pour désigner l'époque de la décadence. J'ai fait plus; j'ai rendu ma proposition générale: J'ai assigné le premier degré de la décadence des moeurs au premier moment de la culture des Lettres dans tous les pays du monde, & j'ai trouvé le progrès de ces deux choses toujours en proportion. *Et en remontant à cette première époque, faire comparaison des moeurs de ce tems là avec les nôtres.* C'est ce que j'aurois fait encore plus au long dans un volume in-quarto.

Sans cela, nous ne voyons point jusqu'où il faudroit remonter, à moins que ce ne soit au tems des Apôtres. Je ne vois pas, moi, l'inconvénient qu'il y auroit à cela, si le fait étoit vrai. Mais je demande justice au Censeur: Voudroit-il que j'eusse dit que le tems de la plus profonde ignorance étoit celui des Apôtres?

Ils disent de plus, par rapport au luxe, qu'en bonne politique on sçait qu'il doit être interdit dans les petits Etats, mais que le cas d'un Royaume, tel que la France par exemple, est tout différent. Les raisons en sont connues. N'ai-je pas ici encore quelque sujet de me plaindre? Ces raisons sont celles auxquelles j'ai tâché de répondre. Bien ou mal, j'ai répondu. Or on ne sçauroit guères donner à un Auteur une plus grande marque de mépris qu'en ne lui répliquant que par les mêmes argumens qu'il a réfutés. Mais faut-il leur indiquer la difficulté qu'ils ont à résoudre? La voici. *Que deviendra la vertu,*

quand il faudra s'enrichir à quelque prix que ce soit?* Voilà ce que je leur ai demandé, & ce que je leur demande encore.

Quant aux deux observations suivantes, dont la première commence par ces mots : *Enfin voici ce qu'on objecte*, & l'autre par ceux-ci, *mais ce qui touche de plus près*; je supplie le Lecteur de m'épargner la peine de les transcrire. L'Académie m'avoit demandé si le rétablissement des Sciences & des Arts avoit contribué à épurer les mœurs. Telle étoit la question que j'avois à résoudre : cependant voici qu'on me fait un crime de n'en avoir pas résolu une autre. Certainement cette critique est tout au moins fort singulière. Cependant j'ai presque à demander pardon au Lecteur de l'avoir prévue, car c'est ce qu'il pourroit croire en lisant les cinq ou six dernières pages de mon Discours.

Au reste, si mes Censeurs s'obstinent à desirer encore des conclusions pratiques, je leur en promets de très clairement énoncées dans ma première réponse.

Sur l'inutilité des Loix somptuaires pour déraciner le luxe une fois établi, on dit que l'*Auteur n'ignore pas ce qu'il y a à dire là-dessus*. Vraiment non. Je n'ignore pas que quand un homme est mort, il ne faut point appeler de Médecins.

On ne sauroit mettre dans un trop grand jour des vérités qui heurtent autant de front le goût général, & il importe d'ôter toute prise à la chicane. Je ne suis pas tout à fait de cet avis, & je crois qu'il faut laisser des osselets aux enfants.

Il est aussi bien des Lecteurs qui les goûteront mieux dans un style tout uni, que sous cet habit de cérémonie qu'exigent les Discours Académiques. Je suis fort du goût de ces Lecteurs-là. Voici donc un point dans lequel je puis me conformer au sentiment de mes Censeurs, comme je fais dès aujourd'hui.

J'ignore quel est l'adversaire dont on me menace dans le *Post-scriptum*. Tel qu'il puisse être, je ne saurois me résoudre

*Disc. p. 38 (Note de J. J. Rousseau).

à répondre à un ouvrage, avant que de l'avoir lû, ni à me tenir pour battu, avant que d'avoir été attaqué.

Au surplus, soit que je réponde aux critiques qui me sont annoncées, soit que je me contente de publier l'ouvrage augmenté qu'on me demande, j'avertis mes Censeurs qu'ils pourroient bien n'y pas trouver les modifications qu'ils esperent. Je prévois que quand il sera question de me défendre, je suivrai sans scrupule toutes les conséquences de mes principes.

Je sçais d'avance avec quels grands mots on m'attaquera. Lumières, connoissances, loix, morale, raison, bienveillance, égards, douceur, aménité, politesse, éducation, &c. A tout cela je ne répondrai que par deux autres mots, qui sonnent encore plus fort à mon oreille. Vertu, vérité ! m'écriai-je sans cesse ; vérité, vertu ! Si quelqu'un n'aperçoit là que des mots, je n'ai plus rien à lui dire.

[Ces observations anonymes et la réponse de Rousseau sans date et sans signature qui les suit, marquent vraisemblablement le début des escarmouches qui suivirent l'apparition du *Discours couronné* à Dijon, publié à la fin de l'année 1750. Dans une lettre à Duchesne, du 6 février 1763, J.-J. dit : « Si vous voulez rendre ce premier volume complet par tout ce que j'ai fait imprimer relativement à mon premier discours, parcourez le *Mercur* de juin 1751, second volume ; vous y trouverez une petite pièce qui s'y rapporte, et qui a pour titre *Réponse aux Observations sur le Discours de Dijon*. » Et le 20 juillet 1764, il écrivait encore à Duchesne : « A propos de cette édition, vous y avez omis une pièce que je vous avois indiquée, et qui est dans un *Mercur* de 1751. »]

[J'ai suivi l'ordre simplement chronologique dans la suite des lettres qui ont été reproduites jusqu'ici. Avant de mettre un point final à ce volume où domine la personnalité de M^{me} de Warens, je devance maintenant l'ordre des dates en reproduisant les quelques pièces qui vont suivre, afin que tout ce qui la concerne, dans ce qui nous est parvenu de la Correspondance de Rousseau, soit réuni sous la même couverture. — P.-P. P.]

N^o 117.

A MADAME
MADAME DE WARENS
NÉE BARONNE DE LA TOUR
À CHAMBÉRI¹.

A Paris le 13 février 1753.

Vous trouverez ci-joint, ma chère Maman une Lettre de Change² de 240^l. Mon coeur s'afflige également de la petitesse de la somme et du besoin que vous en avez. Tâchez de pourvoir aux besoins les plus pressans : cela est plus aise ou vous êtes qu'ici, ou toutes choses et surtout le bois et³ le pain sont d'une cherté horrible. Je ne veux pas ma bonne Maman, entrer avec vous dans le détail des choses dont vous me parlez, parce que ce n'est pas le tems de vous rappeler quel a toujours été mon sentiment sur vos entreprises. Je vous dirai seulement qu'au milieu de toutes vos infortunes, vôtre raison et vôtre vertu sont des biens qu'on ne peut vous ôter et dont le principal usage se trouve dans les afflictions.

1. Collationné le 8 avril 1912, à Londres, sur l'original autographe non signé, de la collection Allred Morrison, provenant des ventes du 16 février 1887 et du 25 juin 1886. In-4 de 4 pages, la 4^e page offrant l'adresse et un cachet de cire rouge (tête).

2. Les précédents éditeurs omettent les mots : « de Change ».

3. Ils omettent les mots : « le bois et ».

Vôtre fils s'avance à grands pas vers sa dernière demeure. Le mal a fait un si grand progrès cet hiver que je ne dois plus m'attendre à en voir un autre. J'irai donc à ma destination avec le seul regret de vous laisser malheureuse.

On donnera le premier de Mars la première représentation du *Devin* à l'opera de Paris; je me ménage jusqu'à ce tems là avec un soin extrême, afin d'avoir le plaisir de le voir. Il sera rejoué, aussi, le Lundi gras au Château de Belle-vüe en présence du Roy, et Madame la Marquise de Pompadour y fera un rolle. Comme tout cela sera exécuté par des Seigneurs et Dames de la Cour je m'attends à être chanté faux et estropié, ainsi je n'irai point. D'ailleurs, n'ayant pas voulu être présenté au Roy, je ne veux rien faire de ce qui auroit l'air d'en rechercher de nouveau l'occasion. Avec toute cette gloire je continue à vivre de mon métier de copiste qui me rend indépendant et qui me rendroit heureux, si mon bonheur pouvoit se faire sans le vôtre et sans la santé.

J'ai quelques nouveaux ouvrages à vous envoyer et je me servirai pour cela de la voye de M. Leonard ou de celle de l'Abbé Giloz faute d'en trouver de plus directes.

A dieu, ma très bonne Maman, aimez toujours un fils qui voudroit vivre plus pour vous que pour lui même.

N^o 118.

A MADAME DE WARENS¹.

Paris, le 28 février 1753.

Je ne puis, ma chère Maman, vous écrire qu'un mot pour vous accuser la réception de vos deux lettres et pour vous prier de me tranquilliser sur la réception de la lettre de change que je vous envoyai il y a quinze jours. Un mot d'avis suffit pour cela. Je suis dans les douleurs de la maladie et dans les tracas d'un opéra ; car c'est demain la première représentation du *Devin*². Je vais me traîner à la répétition, malgré un violent mal de gorge ; je me ferai soigner en revenant, mais je crains fort d'être demain retenu dans mon lit, et je sens que j'aurai besoin de toute ma philosophie pour y rester patiemment³.

1. Publié par Streckeisen-Moultou, *Œuvres et correspondance inédites de J. J. Rousseau*, Paris, 1861, in-8, p. 373-374.

2. La première représentation du *Devin du Village* à l'Opéra eut lieu le 1^{er} mars 1753. L'œuvre avait été précédemment, le 18 octobre 1752, représentée à Fontainebleau devant le roi (*Confessions*, liv. VIII).

3. Streckeisen-Moultou, à qui j'emprunte ce texte, dit qu'il possède la minute autographe du présent billet, au verso de laquelle il a lu entre autres notes et pensées jetées « au hasard » par Rousseau, les phrases suivantes :

« Il est bien triste que la vérité n'approche jamais des princes, même dans les bagatelles. »

« La vertu du peuple est plus forte que le fer et le feu, et je n'ai jamais vu succomber celui qui s'est appuyé sur elle. »

« ... Tandis que la moitié de nos peuples célèbrent votre gloire, des millions de vos sujets meurent de faim. La famine ne sauroit approcher du trône, mais la peste en est une suite naturelle, et les rois n'en sont pas exempts. »

N^o 119.

A M. [J.-J. ROUSSEAU] ¹.

(Lettre de l'abbé Léonard, curé de Gruffy.)

15 novembre 1753.

Monsieur et cher Neveu

Je viens d'apprendre par le retour d'un homme du voysinage de Gruffy, et de ma confiance, qui a eu l'honneur de vous voir de ma part, que vous vous porties assez bien graces adieu, je m'en réjouis volontier par l'interest que je prens a tout ce qui vous regarde, il s'étoit chargé de m'apporter, et me remettre Les ouvrages que vous avies confiés à M. Jacques Orssat mon paroissien pour me les faire parvenir, mais par oubly il les a laissé entre les mains de son frère Suisse de la Grande Poste, a qui il a envoyé de les faire venir par le courrier à Lyon ou il seront remis a un homme qui me les apportera vers la Noël ainsy je me suis obligé de suspendre ma curiosité et mon empressement jusqu'a ce tems.

Je viens d'arriver à Chambéry pour y rendre une visite a mad^e La Baronne ma tres chere sœur que j'ay trouvée dans de grands embaras pour soutenir son bon droit et ses pretentions de meme que le fruit de ses traveaux contre une compag^e qu'elle a formée elle meme et qui voudroit absolument la detruire, elle s'est appercüe qu'on vous avoit informé qu'il ne tenoit qu'a elle de se tranquiliser, je puis vous assurer en toute vérité qu'il s'en faut de beaucoup que Sa situation soit telle puisqu'on n'oublie rien de toute part pour detourner de toutes les voies et moients qui pouroyent luy rester pour vivre Selon son état et sa condition, elle espère pourtant qu'avec L'aide

1. Transcrit de l'imprimé dans *Les pensées de M^{me} de Warens*, par Albert Metzger, Lyon, s. d. (1888), in 12, p. 241-244.

de Dieu, le Sénat rendra justice a son bon droit mais en attendant elle n'est pas moins a plaindre de se voir actuellement Sans secours avec une santé traversée de tant de chagrins qu'il Luy sera bien difficile de ne pas sucomber si ses affaires ne prennent un meilleur train Ses adversaires pour se justifier de leur mauvaise conduite à son égard ont prevenus toute la ville, et je ne dirois rien de trop si je disois la province pour faire tomber le tort sur elle. et L'abus qu'ils ont fait de son bon cœur et de sa sincère franchise à leur egards dans leurs respectives negotiations les a conduit a des procédures ou il faudra que sa droiture d'un coté et la mauvaise foi de l'autre se découvre infailliblement.

Nous nous flattons donc mon très cher neveu que cet abregé detail de la situation presente de ses affaires vous engagera toujours plus malgrez ce qu'on pouroit vous dire dailleurs contre la verité de continuer aluy donner des nouvelles marques du parfait attachement que vous luy avés toujours témoigné et si vous pouviés voir par vous meme sa triste situation vous reconnoitriés aisement qu'il n'y a ny exagération ny du faux dans ce petit récit.

Comme je ne puis que me Loüer de toutes les marques d'amitiés que vous m'avés toujours témoigné depuis le 1^{ier} jour de nrtre connoissance surtout par la communication que vous me faites de vos beaux ouvrages qui vous font honneur dans tout les pays, et dont je vous reitere mes remerciements et ma parfaite reconnoissance, L'un et L'autre augmenteront toujours de ma part envers un cher neveu dont je connais parfaitement celle que vous conservés pour votre chère Maman qui compte toujours sur votre bon cœur à son égard, et que vous voudrés bien ne la pas oublier dans les circonstances facheuse ou elle se trouve actuellement.

Je vous prie d'etre persuadé du parfait attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être [etc.]



Librairie Armand Colin, Paris.

MADAME DE WARENS

« remerciant Dieu de lui avoir révélé la vraie religion ».

Peinture anonyme - Oratoire des Charmettes.

N^o 120.

(M^{me} DE WARENS A ROUSSEAU.)

A Monsieur
Monsieur Rousseau
Secretaire Dembassade
rue Grenelle S^t Honoré
alhotel de Lenguedoc
a Paris¹.

Ce dix de fevrier 1754

vous verifié bien En moy Le chapitre que je vien de Lire
dens Limitations dejesuschris ou il est dit que la ou nous
métons nos plus fermes Esperence, cest cequy nous men-
queras, totalement ce net point Lecoup que vous maver
portes qui mafliges mais cest Lamain dont il part, cy vous
Ette capable de faire un moment de Reflection vous vous
direr a vous même toutceque je pourois repondre avotre
Létres ; malgres tout cela jesuis et seray toute mavie votre
veritable bonne mère. adieu.

1. D'après le fac-similé de l'original autographe non signé, publié par A. Metzger dans *Une poignée de documents inédits concernant M^{me} de Warens*, Lyon, 1888., p. 240-241. Voir, au sujet de ce billet, ce que dit le même Metzger dans un autre ouvrage, *Les Pensées de M^{me} de Warens*, p. 257.

N^o 121.

A Monsieur
Monsieur Ducimetiere, fermier d'Arenthon¹.
à Arenthon
(Lettre de M. de Conzié.)

Chambéry, ce 20 mars 1760.

Je vous adresse, mon cher Ducimetiere, un de mes amis qui a besoin, pour sa santé, de changer d'air. Vous lui donnerez mon appartement et ma cuisine, ainsi que mon lit, et le cabinet de ma gouvernante pour la sienne ; en un mot je vous le recommande commè un ami intime à moi. Vous lui remettrez de mon linge, de ma batterie de cuisine, en un mot tout ce dont il pourra avoir besoin. Songez que les Services que vous et votre fils lui rendrez me seront très agréables. Adieu, je suis votre bon ami.

Conzié

[Cette lettre, qui devait servir d'introduction à Rousseau auprès du fermier de M. de Conzié à Arenthon, n'a pas été utilisée ; elle n'a été décachetée que le 15 septembre 1860, plus de cent ans après avoir été écrite. Arenthon, où M. de Conzié avait une maison, est une localité de Haute-Savoie, arrondissement de Bonneville, canton de La Roche.]

1. *INEDIT*. Transcrit le 15 septembre 1860, par Joseph Richard, de l'original autographe conservé à la bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 122.

A Monsieur
Monsieur Jean-Jacques Rousseau
à Môtiers-Travers
dans le comté de Neuchatel¹.
(Lettre de M. de Conzié.)

d'Arenthon, ce 4 : 8^{bre} 1762.

Mon coeur et ma constante estime pour vous, mon cher Rousseau, mériteroient le retour flatteur que vous me témoignez dans votre réponse, et quoique ce soit, j'ose vous le dire, un tribut que vous me devez, je n'y suis pas moins sensible.

Il faut que je me sois mal expliqué, mon respectable ami, en vous écrivant que je vous plaignois à cause de la flétrissure de votre *Emile*, puisque j'ai adopté depuis très long-temps ce principe du grand Corneille², *que le crime fait la honte et non pas l'échafaud*. Il est vrai que ce que vous me mandez ne me console point de ce que nombre de mortels, communément plus faibles par préjugés et caractère que par vertu, seront privés de vos préceptes, si avantageux au bien social.

Quant à votre *profession de foi*, je n'en saurois être inquiet : elle est trop clairement et dignement exprimée dans votre *réponse à M. d'Alembert*, quand vous dites que les livres qui font la base de notre religion vous consolent, lorsque les autres vous ennuient et que vous ne pouvez les lire sans devenir toujours plus vertueux : ainsi, nulle dispute entre nous deux.

1. Collationné sur l'original autographe, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été publiée par Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*. Paris, 1865, in-8°, tome II, p. 443-446.

2. M. de Conzié se trompe : le vers qu'il cite n'est pas du « grand » Corneille, mais de son frère Thomas. Il se trouve dans *Le Comte d'Essex*, acte IV, scène III, et est inspiré de cette sentence de Tertullien : *Martyrem facit causa, non poena*. [P.-P. P.]

Que je reconnais bien votre coeur, mon cher Rousseau, de mésestimer le poëte Voltaire, et, par une sûre conséquence, de ne pas l'aimer ! Je vous avoue que j'ai ce commun avantage avec vous : je ne prise l'esprit et les talents que lorsqu'on en fait usage pour familiariser avec la vertu et la rendre aimable à ses frères ; quant au *jongleur* Tronchin, il m'est inconnu en tous sens.

J'ai un plaisir essentiel à vous demander, mon cher ami, qui est que vous ayez la complaisance de me marquer, dans vos premiers moments de loisir, le[s] noms de tous vos écrits et les moyens de me les procurer tous, voulant, à quel prix que ce soit, me munir de tous ces secours pour ma vieillesse. Entr'autres je suis en recherche, dès longtemps, de votre *Contrat Social*, sans avoir pu le découvrir. On m'a assuré que c'étoit un de vos chefs-d'oeuvre ; éclairez-moi, je vous conjure, sur ce point.

Vous voulez que je vous parle de notre digne amie la baronne de Warens ; quelques réflexions mal réfléchies me firent passer sur cet article lorsque je vous écrivis ; mais à présent je vous dirai, mon cher Rousseau, qu'elle est actuellement heureuse, ce qu'elle n'étoit pas il y a environ 6 semaines, puisqu'à ce terme elle a quitté ce bas monde, où elle vivoit accablée de maladies, de misère, abandonnée des injustes humains. Voilà, je ne doute pas, sa belle âme récompensée de ses vertus et de ses souffrances. Si vous étiez moins *philosophe*, ou, pour parler plus clairement, moins *raisonnable*, j'essaierois de vous présenter quelques motifs de consolation ; mais je sais que vous n'en avez pas besoin, intimement persuadé, comme je le suis, que vous savez chérir le bonheur réel de vos amis aux dépens même de votre satisfaction. J'ai toujours respecté cette aimable femme, surtout depuis l'aveu confident qu'elle me fit des motifs qu'elle avoit de ne vouloir partager son coeur avec d'autres qu'avec vous, mon cher Rousseau : cet aveu de son sexe, peu porté à ce genre de naïveté réfléchie, lui a mérité les hommages constants que je rendrai sa vertu jusqu'à mon dernier soupir. Voilà, mon cher ami, ce

qu'il en est de cette digne femme. Comme elle est morte quelques jours après mon départ de Chambéry, on m'a informé que nos financiers royaux sous le prétexte d'aubaine, avoient fait cacheter sa cabane ; mais leur cupidité aura été peu assouvie puisqu'ils n'auront trouvé chez elle que des témoignages de sa piété et des preuves de sa misérable situation ; mais parlons d'autres.

Oui, mon cher Rousseau, mon coeur désire ardemment de vous embrasser, et je n'oublierai rien pour me procurer cette consolation. A votre tour, malgré notre perte, arrangez vos projets pour venir passer quelques jours avec moi dans mon hermitage des Charmettes, qui fait les délices de ma vie. J'y ai petites cellules, bon lait, beaux fruits, bonnes châtaignes et beaucoup de tranquillité : Car je n'y vois qu'un petit nombre d'amis à l'abri totalement du broüard (*sic*) et ennui du grand monde. Voyez de m'accorder cette faveur, elle est due à l'estime, à l'amitié que vous m'avez inspirées dans ce séjour, et que la réflexion n'a fait que cimenter dans mon coeur où vous avez toujours un rang aussi décidé que distingué. Bonjour, ami aussi respecté que chéri par le vieux Conzié.

N^o 123.

A M. DE CONZIÉ, COMTE DES CHARMETTES
A ALLEMOGNE¹.

A Motiers, le 5 may 1763.

Croyez, je vous supplie, mon cher Comte, que si je ne me rends pas sur l'instant même à votre invitation, il faut que j'en sois empêché par des obstacles bien invincibles ; car j'ai l'empressement le plus vif et le plus tendre de vous embrasser, et d'habiter quelques jours la cellule que vous me destinez dans votre maison. Mais ma chétive santé, ou plutôt mon mal continuel qui demande les plus grands ménagemens, ne me permet de me mettre en route que dans la plus belle saison ; je suis maintenant occupé à me préparer par des précautions, même assés douloureuses, à faire s'il se peut sans accident, un voyage dont mon coeur a si grand besoin. Je le hâterai, soyez en sur, le plus qu'il sera possible. Quand pourrai-je dans vos bras oublier toutes vos misères ? Quand reverrai-je ces lieux paisibles où j'ai passé les seuls beaux jours qui m'aient été accordés ? Quand irai-je couvrir de fleurs et de larmes la tombe de cette femme incomparable, dont vous avez fermé les yeux ? Hélas, cher Comte, dans ce moment même, j'ai plus besoin de vos consolations que jamais. Je perds Mylord Mareschal, mon protecteur, mon ami et le plus digne des hommes ; il est parti depuis quatre jours, quittant sans regret un peuple peu digne de le posséder, et qui n'étoit pas fait pour sentir son prix ; mais moi qui le sentoisi si bien, il me laisse dans l'incertitude de le revoir jamais. Voila le dernier malheur qui pouvoit m'arriver ; il ne m'en reste plus à craindre, si ce n'est quand je vous aurai vu, de ne vous revoir

1 *INÉDIT*. Transcrit de l'orig. autogr. conservé à la bibl. de Neuchâtel. Le village d'Allemogne est situé dans le pays de Gex.

jamais. Ecartons ces tristes idées. J'en nourris une bien chère, en songeant qu'il me reste encore des plaisirs à goûter. C'est près de vous que cette idée m'entraîne. Je ne puis rien vous dire de plus aujourd'hui ; mais dans peu vous aurez de mes nouvelles. En attendant, je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU

Si je n'ai pas le tems de vous prévenir, ne soyez pas surpris de me voir paroître en masque. J'ai pris l'habit d'arménien dans ma retraite, et je le trouve si comode, que je suis déterminé à ne le jamais quitter.

[Rousseau ne mit pas à exécution son projet d'aller voir M. de Conzié, ainsi qu'on peut l'inférer de la lettre qu'il lui écrivit de Motiers le 7 décembre 1763 (n° 125).]

N^o 124.

(J.-A. CHARBONNEL A ROUSSEAU.)

A MONSIEUR

MONSIEUR ROUSSEAU

CITOYEN DE GENÈVE,

A MOUTIER¹.

Dès longtems je vous cherche, Mon cher, et je n'ai pu découvrir où vous restiés. Mon fils, qui est controleur des actes à Pontarlier, dans un voyage qu'il vient de faire à Besançon, m'a appris votre demeure. j'aurois du en être informé plutôt, toute L'europe ayant les yeux ouverts sur vous et sur vos ouvrages ; mais je suis presque séparé de la société. la main me refuse le service et je parle avec beaucoup de difficulté. Vous vous en apercevez sans doute, en voyant une main étrangère dont j'emprunte le secours. Je me sers de la p^{re} qui se présente pour vous marquer L'empressement que j'ai de vous donner de mes nouvelles et de recevoir des votres. Ces tems d'intimité entre nous sont passés ; je les regrette veritablement ; celui qui s'est écoulé depuis vous a donné l'Immortalité, et à moi il ne m'a laissé que la simple action de végéter ; je ne puis me flatter que de L'oubli total de tous ceux que j'ai connus. nous étions vous et moy réunis sur la même ligne, et la distance qui est entre nous aujourd'huy, est immense. Je compte toujours sur votre amitié ; vous me l'avés donnée ; vous avés la mienne ; je serai toute ma vie votre ami. Si ma santé pouvoit me permettre de vous embrasser, le moment de mon départ seroit, après celui de vous voir, le

1. Collationné sur l'original dont la signature seule est autographe, et qui est conservé à la bibl. de Neuchâtel. Cachet de cire rouge (un vase d'où sortent des flammes, surmonté d'une aile : Charbon-aile). Cette lettre a été publiée par M. Eugène Ritter dans le tome XV de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, p. 226-227.

plus doux de ma vie. Vous connoissés le sentiment de L'amitié, je ne puis en douter ; jugés par là du plaisir que j'aurois d'être auprès de vous, de vous renouveler les marques de mon sincere attachement. je suis persuadé que vous y gouteries encore quelque douceur et que je ne serois pas le seul satisfait de notre entrevüe quoyque je ne sois pas dans le cas de desirer l'avenir, puisqu'il doit me surcharger d'années, je voudrois être au printems prochain ; je partirois sur le champ ; j'irois prendre mon fils à Pontarlier et je volleroie à vous. il n'y auroit point de distance entre votre abord et le renouvellement bien tendre de notre ancienne amitié, il ne me reste plus que le seul desir de vous en marquer la constance. que ne puis-je confier bien des choses à celui qui tient la plume ! je serois enchanté de vous les rapeller, et entre autres les amusemens doux et tranquiles que nous avons gouttés ensemble avec Madame la Baronne. J'ignore ou elle est¹. Si vous avés quelques relations avec elle, faites y², je vous prie, mention de mon respect. Je serois bien flatté d'apprendre qu'elle me conserve encore quelques idées des bontés qu'elle a eues pour moy. Il y a environ sept ans que je suis à Besançon chez mon frère qui y est Directeur des Domaines ; j'y ai tout ce que je puis désirer pour ma subsistance ; mais pour les agrémens de la vie, qui en font la partie intégralle, ils ne me semblent plus faits pour moy, excepté le bien sensible d'apprendre de vous-même que vous pensés à un ami qui ne désire de vivre plus longtems que pour gouter la douceur de vous être constamment attaché. Portés vous bien, mon cher, et donnés nous de vos nouvelles.

CHARBONNEL

Besançon. Le 28 octobre 1763.

1. M^{me} de Warens était morte depuis plus d'un an. (Cf la lettre n^o 122).

2. « Faites-y », pour « faites-lui », se dit encore fréquemment en Savoie, où avait longtems vécu Charbonnel.

N^o 125.

M. DE CONZIÉ A J. J. ROUSSEAU ¹.

Des Charmettes, ce 14 novembre 1763.

Comment vous portez-vous, ami respectable? Voilà l'essentiel de mon billet, parce qu'on m'a assuré que votre santé est toujours dérangée. Vous trouverez ci-joint l'ouvrage que je vous avois annoncé du père Jardy², Barnabite savoyard. Si vous le lisez, que ce soit vis-à-vis d'un bon feu; car le style se ressent furieusement du froid de nos glaciers de Chamony, au pied desquels il est né, et que son long séjour en Italie n'a pu réchauffer.

Malgré le plaisir que je goûte à lire tout ce qui sort de votre plume, je voudrois bien que pour le rétablissement de votre santé, vous oubliassiez pour quelque temps le genre humain, mais non votre constant ami Conzié que vous aviez flatté d'embrasser cet été dans sa paisible solitude des Charmettes, où il vous désire toujours.

1. Transcrit de l'imprimé par G. Vallier : *Un billet inédit de J. J. Rousseau publié avec d'autres documents sur le philosophe genevois*. Genève, 1883, in-8°, p. 11, 12.

2. « Jardy », lisez Gerdil. (Voyez la note 2 à la lettre suivante.)

N^o 126.

A M. [DE CONZIÉ]¹.

(Réponse)

A Motiers le 7 décembre 1763.

Je voudrais, mon cher Comte, voir multiplier encore le nombre de mes agresseurs, si chacun de leurs ouvrages me valoit un témoignage de votre souvenir. Je reçois avec plaisir et reconnoissance celui que vous me donnez en m'envoyant l'ouvrage du p. Gerdil². Quoiqu'en effet cet écrit me paroisse un peu froid, je le trouve assés gentil pour un moine. Je vous avoue cependant que je ne partage pas la haute opinion qu'il paroît avoir de sa logique, et je trouve dès sa préface une division incomplète. Car lorsqu'il dit que pour me justifier il faut prouver que je n'ai pas dit ce qu'il m'impute, ou que ce qu'il m'impute est bien dit, il oublie un troisième cas qui rend la justification superflue ; c'est lorsque l'accusateur ne sait ce qu'il dit.

J'avois chargé M. de Gauffecourt de vous témoigner mon regret de ne pouvoir vous aller voir cet été comme je l'avois résolu. Le commencement de l'hiver m'a jeté dans un état si triste qu'il ne me permet guères de faire des projets pour l'avenir. Toutefois, si la belle saison me rend les forces que le

1. Publié dans le *Journal de Savoie*, année 1820, n^o 39, page 9 ; reproduit par Gustave Vallier dans le *Bulletin de l'Institut national Genevois*, tome XXVI (1883) et par A. Metzger, *Les dernières années de M^{me} de Warens*, p. 216-218.

2. *Réflexions sur la Théorie, et la Pratique de l'Education contre les principes de M^r Rousseau*. Par le P. G. B. (le Père Gerdil, barnabite, plus tard cardinal). Turin, MDCC.LXIII (1763), chez les Frères Reycends, et Guibert, Libraires au coin de la Ruë Neuve. Avec *Permission*, in-8^o de 192 pages. Le passage auquel Rousseau répond ici se lit à la fin de l'*Avant-Propos*, page 6 : « Je n'ai qu'un mot à dire à ceux qui entreprendront de justifier M^r Rousseau. Ce n'est pas assez de montrer qu'il a dit des choses contraires à celles qu'on lui impute ; ce ne seroit là que démontrer des contradictions ; or sans compter l'inconséquence naturelle à quelques esprits, on a quelquefois des raisons pour se contredire. Il faut donc prouver qu'il n'a pas dit ce qu'on lui impute, ou que ce qu'on lui impute est bien dit. »

froid m'ôte, je me propose toujours d'en user pour vous aller voir.

S'il arrivoit que vous rapprochassiez du Chablais comme l'année dernière, cela me seroit bien comode, et en ce cas, je vous prierai de m'en prévenir. Si vous faisiez quelqu'autre voyage qui vous éloignat de Chamberi, je vous prierai de m'en prevenir aussi : car ne pouvant déterminer d'avance le tems de mon voyage, il me seroit bien cruel de l'avoir fait à pure perte et d'aller jusques là sans vous y trouver. Soyez persuadé que rien ne peut ralentir l'ardent désir que j'ai de vous voir et de vous embrasser. Il me semble qu'un moment si doux me rendra tous les tems heureux que je regrette, et me fera oublier tous ceux qui m'en ont si tristement séparé. Moi qui suis si désabusé de la vie et qui ne forme plus de projets, je ne puis renoncer à celui-là. Après avoir tout comparé, je ne trouve point de meilleur peuple que le vôtre ; je voudrois de tout mon coeur passer dans son sein le reste de mes jours, et me mettre de cette manière à portée d'écouter au moins de tems à autre le besoin que mon coeur a de vous.

J. J. ROUSSEAU

N^o 127.

LETTRE DE M. DE CONZIÉ, COMTE DES CHARMETTES,
A M. DE MELLARÈDE ¹.

[1786.]

Vous désirez, Monsieur le Comte, que je vous communique quelques anecdotes relatives à la baronne de Warens. Je puis vous satisfaire là-dessus, effectivement, car je l'ai connue immédiatement après son arrivée à Évian en 1726, sauf erreur, et, dans la suite, à Chambéry pendant de longues années.

Et d'abord, touchant son arrivée en Savoie, où j'étois, à cette époque, attaché au feu roi Victor, lequel prenait à Évian les eaux d'Amphion, voici ce que mes souvenirs me rappellent.

Ce prince étoit parti pour la messe de paroisse, accompagné simplement de quelques Seigneurs de sa cour, au nombre desquels étoient feu Mgr de Bernex, évêque d'Annecy. A peine fut-il entré à l'église, M^{me} de Warens arrêta le prélat par le pan de sa soutane et se jeta à ses pieds, s'écriant, les yeux en larmes : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*. L'évêque s'arrêta aussitôt, releva la jeune pénitente, et lui parla pendant cinq minutes environ. Elle se rendit immédiatement dans la demeure de l'évêque, où il alla la rejoindre, la messe dite. Après un assez long entretien avec elle, il s'en revint à la Cour, sans doute pour tout raconter au roi.

Ce coup de tête, vous le comprendrez facilement, Monsieur le Comte, produisit une certaine agitation dans la petite ville où nous étions et quelques gens commencèrent à parler de

1. Cette lettre, écrite en 1786 par M. de Conzié, alors âgé de plus de 80 ans, a été publiée dans la *Revue Britannique*, en juin 1856. Elle est donnée ici d'après une copie de l'orig. autogr. faite antérieurement par Joseph Richard.

M^{me} de Warens comme d'une Madeleine véritablement repentante, tandis que d'autres, & plus particulièrement les Suisses venus à Evian, partie pour y boire les eaux, partie pour voir le roi, soutinrent que c'étoient là des remords simulés, & que le vrai motif de tout cet éclat devoit se chercher dans la détresse pécuniaire ou les prodigalités de la jeune baronne avoit mis les affaires de son mari. Il n'est pas rare, en effet, de voir de jeunes femmes abuser ainsi de l'ascendant que leur donnent sur un époux les grâces de leur personne & l'amabilité de leur esprit.

D'autres baigneurs suisses arrivèrent en bateau le même soir. A peine étoient-ils débarqués, le bruit courut par la Ville que c'étoient des parens de M^{me} de Warens, venus pour la contraindre à rentrer auprès d'eux. Ce bruit, qui n'avoit aucun fondement, obtint cependant quelque crédit à la Cour, et le lendemain, en effet, on vit partir la jeune dame dans la propre litière du monarque, escortée par quatre gardes-du-corps qui la conduisirent tout directement, elle et une autre dame, à Annecy, au couvent des anciennes Soeurs de la Visitation, où elles devoient être cathéchisées. La baronne me parut alors âgée de 24 à 26 ans. Je la perdis de vue par suite de mon retour en Piémont, qui fut presque immédiat. J'y demurai jusqu'en 1753, où je revins à Chambéry pour m'y fixer.

Ce fut dans le courant de l'hiver 1733-34 que j'eus l'occasion de faire connoissance avec M^{me} de Warens. En sortant de la Visitation après avoir abjuré la religion réformée, elle avoit loué une petite maison à Annecy. Cette simplicité de vie lui étoit imposée par la modicité de la pension (1.500 livres) que le roi lui avoit accordée comme à une nouvelle convertie. Mais Mgr de Mazim, alors évêque de Maurienne, ayant appris à la connoître, la gratifia d'une pension de 500 livres, et Mgr de Bernex lui en donnoit autant chaque année. La baronne, alors, trouvant la ville d'Annecy trop petite pour ses projets et ses vues, vint s'établir à Chambéry. Ce ne fut nullement pour se soustraire au contrôle vigilant de ses pieuses bien-

faitrices (les dames de la Visitation), car sa conduite jusqu'alors étoit restée exempte de tout soupçon, et même à couvert de ces calomnies dont on accueille ordinairement les nouvelles venues lorsqu'elles ont quelque esprit et quelque beauté. Puisqu'il est question de sa beauté, autant vaut la décrire ici.

Sa taille étoit moyenne, mais nullement avantageuse, parce qu'elle avoit déjà beaucoup, mais beaucoup d'embonpoint, lequel avoit un peu trop arrondi le contour de ses épaules d'albâtre et donné trop de développement à l'ensemble de sa tournure ; toutefois, elle se faisoit aisément oublier ce défaut par le charme de sa figure, sa fraîcheur et l'intéressant enjouement que sa physionomie exprimait. Son rire étoit charmant, son teint tout lis et toute rose. La vivacité de son regard annonçait celle de son esprit, et donnoit une rare énergie à tout ce qu'elle disoit, sans le gêner par un air d'affectation. Tout en elle effectivement respiroit la sincérité, la bienveillance, le désir de s'accorder, sans laisser prise au moindre soupçon qu'elle voulût fasciner par son esprit plus que par sa figure. De celle-ci, elle prenoit un peu moins de soins qu'il n'eût fallu, mais cela sans affecter cette négligence que quelques prétendues savantes de son sexe ont prise pour attribut.

Je crains d'oublier une anecdote qui se présente à mon esprit, et que je ne dois pas omettre. Je causois un jour avec elle en tête-à-tête de son changement de religion et de patrie, elle me dit : « Pendant plus de deux années, je ne me suis pas une seule fois mise au lit sans me sentir frissonner de la tête aux pieds, par suite de la perplexité où m'avoient jetée mes réflexions sur ce changement de culte qui m'avoit fait rejeter les préjugés de mon éducation, et abjurer la foi de mes pères. Cette longue incertitude étoit terrible pour moi, qui ai toujours cru à un avenir éternellement heureux ou misérable. Cette indécision m'a torturé longtemps (m'a longtemps *bourreaudée*, tel fut le mot même dont elle se servit) ; mais maintenant, continua-t-elle, rassurée complètement, mon âme et mon cœur sont paisibles, mes espérances se sont ranimées. »

Je vous rends très-sommairement et très imparfaitement les

mots vifs et pittoresques dont elle se servit en cette circonstance. Ils produisirent sur moi une impression qui ne s'est pas encore effacée, bien que je sois sur le point d'accomplir mon seizième lustre.

Les graces de sa parole, son intelligence, enrichie déjà par des lectures variées, rendoient sa conversation agréable et séduisante au possible, et m'attachoient à sa maison, où j'allois presque tous les jours. J'y rencontrais fréquemment Jean-Jacques, dont elle avoit déjà commencé l'éducation, et vis-à-vis de qui elle avoit les manières d'une tendre et bienfaisante *maman*, çà et là mêlées des façons d'une protectrice. Jean-Jacques lui parloit toujours avec l'accent de la déférence, même de la soumission.

Après quelques années de séjour à Chambéry, M^{me} de Warens loua une maison de campagne dans le voisinage de la mienne, ce qui me mit à même d'aller plus souvent lui présenter mes hommages, et rendit quotidien mes rapports avec Jean-Jacques.

Le goût très marqué qu'il avoit pour la lecture porta M^{me} de Warens à insister près de lui pour qu'il se vouât entièrement à l'étude de la médecine, ce à quoi il ne voulut jamais consentir. Le voyant tous les jours, il me parloit avec confiance, et je ne pouvois me méprendre sur ses véritables goûts. Avec un amour très décidé de la solitude, et, je puis le dire, un mépris inné des hommes, avec une propension marquée à blâmer leurs défauts et leurs foiblesses, il nourrissoit au dedans de lui une constante méfiance de leur probité.

Ce fut dans cette maison de campagne qu'il se mit à barbouiller du papier, en prose ou en vers sur différents sujets.

Il me lisoit ses premiers essais, plutôt, j'imagine, à cause du voisinage, que pour les soumettre à mon jugement, et franchement j'estime qu'il avoit tout-à-fait raison en ceci. Etant parti pour Paris, il y fit imprimer comme ballon d'essai, une méthode qu'il avoit conçue aux Charmettes, pour apprendre la musique en moins de trois mois. Heureusement pour Jean-Jacques ce pamphlet tomba dans les mains du plus savant

critique de ce temps, je veux parler du fameux abbé Desfontaines.

Quand je dis *heureusement*, je ne fais que reproduire le mot de Jean Jacques lui-même, qui me disoit qu'ayant été réduit en poudre de toutes les façons et en vertu de mille arguments divers par le savant abbé, il étoit resté bien convaincu que jusqu'alors il n'avoit encore rien appris, pas même à écrire en français. D'où il avoit compris qu'il lui falloit beaucoup lire, et bien lire, avant de s'essayer comme écrivain. « De ce moment, ajoutait-il, profitant d'une leçon que j'avois bien méritée, je déposai la plume... du moins pour un temps. »

Revenons à cette aimable femme. N'ayant, malheureusement pour elle, aucun goût pour les occupations que l'éducation des femmes leur apprend à aimer, la lecture, qui avoit servi à développer son esprit, ne fut pas une ressource suffisante pour la vivacité de son imagination. Aussi, voulant s'occuper, elle entreprit de former une compagnie pour l'exploitation d'une mine dans la province de Maurienne. Ses associés et elle y perdirent leur argent. De nouvelles entreprises, tout aussi mal réussies, attestèrent que son esprit avoit sans cesse besoin de mobiles nouveaux.

C'est dans cette maison, toute proche de la mienne, que ses nombreux projets s'élaboroient. Que n'avoit-elle plus de goût pour les travaux de l'agriculture ! Ceci auroit contenu, apaisé sa vie et auroit suffi, avec les pensions qui lui restoient, à assurer l'humble bien être dont elle pouvoit très bien se satisfaire. Je lui dois, en effet, cette justice, c'est qu'en essayant de s'enrichir, elle n'étoit jamais poussée par un sentiment de cupidité. Les intérêts de ses associés lui étoient plus chers que les siens. La générosité, la libéralité, étoient les qualités caractéristiques de son âme. Après le départ de Jean-Jacques, je continuai à la voir, et j'allois fréquemment lui porter les nouvelles que j'avois pu me procurer sur son compte, lorsque je pouvois soupçonner qu'il ne les lui avoit pas données directement.

Enfin, cette charmante et digne femme, sans argent et je

dirai presque sans crédit, obérée de plus en plus, et ne sachant où donner de la tête, eut le bonheur de plaire à un vieux gentilhomme de la plus haute distinction, qui voulut bien fournir, aussi longtemps qu'il vécut près d'elle, à tous les besoins de l'infortunée baronne.

Toutefois, le noble désintéressement, qui fut le plus marquant de ses attributs, ne permit pas à M^{me} de Warens d'éclairer ce digne vieillard sur le triste et inévitable avenir qui la menaçait. Quand elle l'eut perdu, cependant, elle en fut réduite à mendier, pour ainsi dire, dans un des faubourgs un coin de chaumière où elle végétait uniquement grâce aux secours et aux bons soins de ses voisins qui, eux-mêmes, n'étaient pas, loin de là, dans une situation fortunée. Puis, accablée de souffrances de toute nature qui l'avaient clouée dans son lit deux années durant, elle succomba sans avoir rien perdu de sa forte intelligence et dans les sentiments d'une chrétienne fidèle.

J'ai toujours blâmé Jean-Jacques, qu'elle avait honoré du nom de son fils adoptif, d'abord d'avoir préféré les intérêts de la Levasseur à ceux d'une femme aussi digne de tous ses respects que cette blanchisseuse l'était peu. Il aurait dû ensuite, de temps en temps, faire trêve à son orgueil, et se plier aux travaux qui l'eussent mis à même de restituer, du moins en partie, ce qu'il avait coûté à sa généreuse protectrice.

Ceci, monsieur le Comte, est un bien grossier *croquis*, disons mieux, un *bavardage*, que je n'ai pu vous envoyer plus tôt, à cause de la répugnance que j'ai ressentie à risquer ce narré si succinct, imprudemment offert par moi dans un moment où je ne songeais qu'à satisfaire votre désir.

Je vous l'adresse, fermement persuadé que vous le rectifierez. J'aurais pu le faire plus long, comptant que vous auriez su le réduire à ses justes dimensions, et l'ornier de ce charmant style que je vous connois. Mais, je vous le répète, ma répugnance à relater des faits qui peuvent nuire à Jean-Jacques et la conviction du peu que je vaudrais comme conteur, me forcent à m'arrêter ici. J'espère seulement qu'en sacrifiant mon amour-

propre au désir de vous être agréable, je vous aurois du moins prouvé les sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le comte,

Votre très humble et affectionné serviteur

CONZIÉ DES CHARMETTES

[A cette lettre il convient d'opposer le passage du livre VIII des *Confessions*, où Rousseau, relatant son voyage de 1754 à Genève, semble répondre par avance au jugement de M. de Conzié :

« A Lyon, je quittai Gauffecourt, pour prendre ma route pour la Savoie, ne pouvant me résoudre à passer derechef si près de maman sans la revoir. Je la revis... Dans quel état, mon Dieu ! quel avilissement ! Que lui restoit-il de sa vertu première ? Etoit-ce la même M^{me} de Warens, jadis si brillante, à qui le curé de Pontverre m'avoit adressé ? Que mon cœur fut navré ! Je ne vis plus pour elle d'autre ressource que de se dépayser. *Je lui réitérai vivement et vainement les instances que je lui avois faites plusieurs fois de venir vivre paisiblement avec moi, qui voulois consacrer mes jours et ceux de Thérèse à rendre les siens heureux.* Attachée à sa pension, dont cependant, quoique exactement payée, elle ne tiroit plus rien depuis longtems, elle ne m'écouta pas. Je lui fis encore une légère part de ma bourse, bien moins que je n'aurois dû, si je n'eusse été parfaitement sûr qu'elle n'en profiteroit pas d'un sou. Durant mon séjour à Genève, elle fit un voyage en Chablais, et vint me voir à Grange Canal. Elle manquoit d'argent pour achever son voyage : je n'avois pas sur moi ce qu'il falloit pour cela ; je le lui envoyai une heure après par Thérèse. Pauvre maman ! Que je dise encore ce trait de son cœur. Il ne lui restoit pour dernier bijou qu'une petite bague ; elle l'ôta de son doigt pour la mettre à celui de Thérèse qui la remit à l'instant au sien, en laissant cette noble main, qu'elle arrosa de ses larmes. »

D'autre part on aime à penser que M. de Conzié, qui possédait des fermes à Arenthon et à Allemogne, qui avait près de Chambéry « petites cellules, beaux fruits, bonnes châtaignes et beaucoup de tranquillité » (cf, lettre n° 119), et qui a été témoin des lamentables dernières années de M^{me} de Warens, n'aura pas manqué de secourir, dans la mesure de ses moyens, cette « digne et vertueuse amie », comme il la nomme dans sa lettre du 4 octobre 1762 en annonçant sa mort à Rousseau. Toutefois, les nombreuses et sagaces études qui ont été publiées sur M^{me} de Warens ne signalent aucun acte de solidarité fraternelle de M. de Conzié à son égard. On voit seulement, par une lettre du 17 déc. 1745 à elle adressée par l'abbé Léonard, curé de

Gruffy, que M^{me} de Warens avait voyagé cette année-là en Savoie sous le nom de « Comtesse de Conzié. »^{1]}

1. Voici, d'après une copie faite par Joseph Richard sur l'original autographe, signé P. Léonard curé de Gruffy, le curieux post-scriptum de cette lettre :

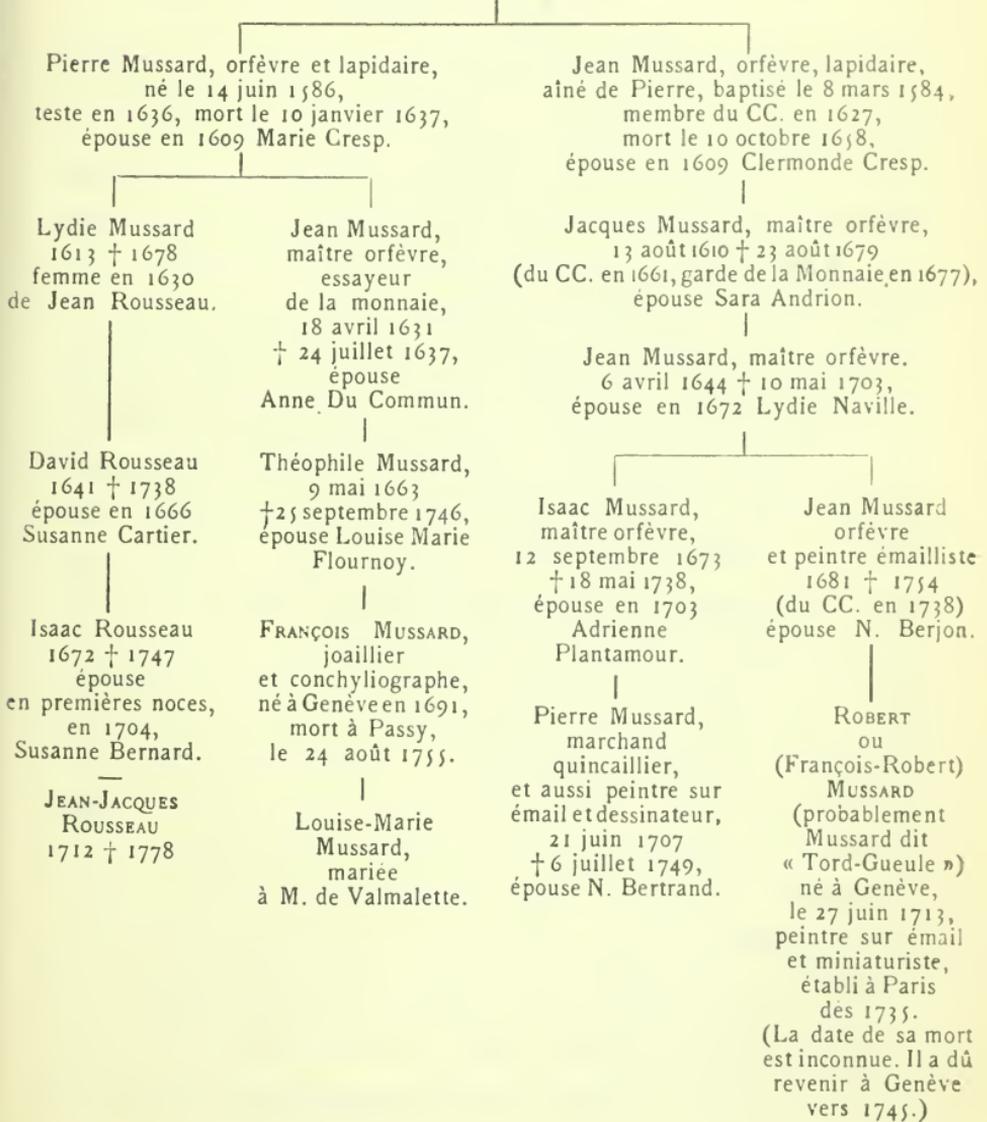
« Une personne de Thonon me dit il y a quelque tems que vous aviés été jusques à Evian, incognito ; sous le nom de la Comtesse de Conzier, pour expéir des interets de famille sur lesquels vous aviés droit et cela outre celui que vous avés acquis sur vos propres biens par la nullité de votre donation cassé au Sénat. Comme j'ai remarqué que vous m'avés gardé un profond silence sur tous ces fais, j'ai bien lieu de craindre que tout ce qu'on a dit à ce sujet annessy, et ailleurs ne mérite confirmation. Si la chose n'est pas telle, l'Évangile vous fournira en cette occasion une vérité qui doit vous consoler, et le discours que fit S. Pierre à J. Christ quand il l'appela à lui peut aussi y contribuer. Mon empressement à être informé de ce qui pouvoit intéresser une bonne amie m'a porté à vous faire cette ouverture. »

APPENDICE

I

PARENTÉ DE J.-J. ROUSSEAU AVEC LES MUSSARD.

SIMON MUSSARD, maître orfèvre de Châteaudun,
né à Dreux vers 1554, réfugié à Genève en 1574.
Reçu Bourgeois de Genève le 29 mai 1579.
Épousa en 1574 ANNE LE GRAND.



II

QUITTANCE POUR N^o ISAAC GEORGE DE PELLISSARY PAR JEAN
JAQUES ROUSSEAU¹.

Du 31 juillet 1737, après midi.

L'an mille sept cent trente sept et le trente et un juillet après midi, par devant le notaire soussigné, a comparu en personne sieur Jean Jaques Rousseau, majeur, fils de sieur Isaac Rousseau, citoyen de Genève, et de feu D^{lle} Susanne Bernard, lequel confesse tant en faveur dudit S^r Isaac Rousseau, son père, présent et acceptant, qu'en faveur de Noble Isaac George de Pellissary de Sacconnay, écuyer, citoyen de Genève, fils et héritier universel de feu Noble Barthélemy de Pellissary, écuyer, aussi présent et acceptant, qu'il a présentement reçu dudit N^o Isaac George de Pellissary la somme de six mille cinq cent florins, monnoie de cette ville, en bonnes espèces, qu'il a compté, retiré et emboursé à la vue de moi notaire et des témoins, pour le plein et entier paiement de la moitié qui lui competoit en une somme de treize mille florins portée, savoir dix mille cinq cent florins en une obligation créée par devant la Justice de cette ville, en faveur dudit S^r Isaac Rousseau, comme père des S^{rs} François et Jean Jaques Rousseau contre N^o Barthélemi de Pellissary, en datte du trente et un juillet mille sept cent dix sept, signé Bénédict Rilliet, secrétaire, et deux mille cinq cent florins en une autre obligation créée de même par devant la Justice de cette ville, en datte dudit jour 31 juillet 1717, en faveur des dits Sieurs François et Jean Jaques Rousseau, du consentement dudit S^r Isaac Rousseau, leur père, contre ledit Noble Barthélemi de Pellissary, signé Bénédict Rilliet, les dites deux obligations portant intérêts au quatre pour cent par année en faveur du

1. Voyez la lettre n^o 15.

S^r Isaac Rousseau jusques à la majorité ou au mariage de ses dits enfans, tous lesquels intérêts ont été paiés jusques à ce jour comme coust des solvits mis sur lesdits actes, et ainsi que le confesse le dit S^r Isaac Rousseau. Au moien duquel paiement ledit sieur J. Jaques Rousseau tient entièrement quitte et déchargé tant ledit S^r Isaac Rousseau, son père, que ledit N^e Isaac George de Pellissary, en sa qualité d'héritier universel de feu N^e Barthelemi de Pellissary de la susdite somme de six mille cinq cent florins et de tous intérêts d'icelle, avec promesse qu'il ne leur en sera jamais fait aucune demande.

Déclarant en outre en qualité d'héritier présomptif du Sieur François Rousseau, son frère, pour une part, qu'il aprouve tous les paiemens des intérêts de la somme entière de treize mille florins qui ont été faits jusques à ce jour audit S^r Isaac Rousseau par lesdits N^{es} Barthélemi et Isaac George de Pellissary et qu'en cette qualité et pour l'intérêt qu'il peut y avoir il tient entièrement quitte et déchargé ledit N^e Isaac George de Pellissary des susdits intérêts jusqu'à ce jour. Ce que toutes les parties ont promis par serment avoir à gré, à peine etc., à l'obligation des biens du S^r J. Jaques Rousseau, soumission, etc., constitution, etc., renonciation, etc., et autres clauses requises.

Fait et prononcé à Genève, en la maison dudit N^e de Pellissary, en présence de N^e François Humbert, sieur auditeur en la Justice de cette ville, et de S^r François Merle, habitant de Genève, témoins requis et soussignés avec lesdits Sieurs Isaac et Jean Jaques Rousseau et ledit N^e Isaac George de Pellissary.

Jean Jaques Rousseau
de Pellissary de Saconay

Humbert.

François Merle

Delorme, not^e

(minutes de J. L. Delorme, notaire, 1^r vol. fol. 145.)

III

ETABLISSEMENT D'UN CURATEUR AUX BIENS DE FRANÇOIS
ROUSSEAU¹.

Du 2^e Aoust 1737.

Roole des parens et amis du S^r François Rousseau, absent du pays dès longtems et majeur, assemblés pour procéder à l'établissement d'un curateur à ses biens.

Premièrement M^{re} Reclan, excusant le Procureur Général.

S^r Isaac Rousseau, son père,

S^r Amed. Marchand

S^r David Rousseau

S^r Jean Jacques Rousseau

S^r Jean François Rousseau

S^r Daniel Grosjean

S^r Pierre Bartholony

Par la pluralité des voix des susnommés a été établi pour curateur aux biens vacants dudit S^r François Rousseau, absent, S^r Isaac Rousseau, et pour conseillers S^{rs} David et Jean François Rousseau.

1. Transcrit aux Arch. de Genève du *Régistre-brouillard des tutelles et curatelles*, vol. de 1725 à 1751. — Voyez la lettre n^o 15.

LE VERGER
DE
MADAME
LA BARONNE
DE WARENS.

*Rara domus tenuem non aspernatur amicum :
Karaque non humilem calcat fastosa Clientem.*



A LONDRES
Chez Jacob TOMSON.

M. DCC. XXXIX.



AVERTISSEMENT.

J'ai eu le malheur autrefois de refuser des vers à des personnes que j'honore & que je respecte infiniment, parceque je m'étois desormais interdit d'en faire. J'ose esperer cependant, que ceux que je publie aujourd'hui ne les offenseront point, & je crois pouvoir dire sans trop de raffinement qu'ils sont l'ouvrage de mon cœur & non de mon esprit. Il est même aisé de s'apercevoir que c'est un enthousiasme impromptu, si je puis parler ainsi, dans lequel je n'ai guères songé à briller. De fréquentes répétitions dans les pensées & même dans les tours, & beaucoup de négligence dans la diction, n'annoncent pas un homme fort empressé de la gloire d'être un bon Poëte. Je déclare de plus, que si l'on me trouve jamais à faire des vers galans ou de ces sortes de belles choses qu'on appelle des jeux d'esprit, je m'abandonne volontiers à toute l'indignation que j'aurai méritée.

AVERTISSEMENT

Il faudroit m'excuser auprès de certaines gens d'avoir loué ma Bienfaitrice, & auprès des personnes de mérite de n'en avoir pas assez dit de bien : le silence que je garde à l'égard des premiers n'est pas sans fondement : Quant aux autres, j'ai l'honneur de les assurer que je serai toujours infiniment satisfait de m'entendre faire le même reproche. Il est vrai qu'en félicitant Madame de W *** sur son penchant à faire du bien, je pouvois m'étendre sur beaucoup d'autres vérités non moins honorables pour elle. Je n'ai point prétendu d'être ici un Panégyriste, mais simplement un homme sensible & reconnoissant qui s'amuse à décrire ses plaisirs.

On ne manquera pas de s'écrier. Un malade faire des vers ! Un homme à deux doigts du tombeau ! C'est précisément pour cela que j'ai fait des vers : si je me portois moins mal, je me croirois contable de mes occupations au bien de la société ; l'état où je suis ne me permet de travailler qu'à ma

AVERTISSEMENT.

propre satisfaction. Combien de gens qui regorgent de biens & de santé ne passent pas autrement leur vie entière? Il faudroit aussi savoir si ceux qui me feront ce reproche sont disposés à m'emploier à quelque chose de mieux.



LE VERGER

DE

MADAME DE WARENS.

Verger cher à mon cœur, séjour de l'innocence,
 Honneur des plus beaux jours que le ciel me dispense.
 Solitude charmante, Azile de la paix ;
 Puissai-je, heureux verger, ne vous quitter jamais.

O jours délicieux coulés sous vos ombrages !
 De Philoméle en pleurs les languissans ramages,
 D'un ruisseau fugitif le murmure flatteur,
 Excitent dans mon ame un charme séducteur.
 J'apprens sur vôtre émail à jouïr de la vie :
 J'apprens à méditer sans regrets, sans envie
 Sur les frivoles goûts des mortels insensés.

Leurs jours tumultueux l'un par l'autre poussés
 N'enflamment point mon cœur du désir de les suivre :
 A de plus grands plaisirs je mets le prix de vivre ;
 Plaisirs toujours charmans, toujours doux, toujours
 purs,

A mon cœur enchanté vous êtes toujours furs.
 Soit qu'au premier aspect d'un beau jour près d'éclorre
 J'aïlle voir les côteaux qu'un Soleil levant dore :
 Soit que vers le midi chassé par son ardeur,
 Sous un arbre touffu je cherche la fraîcheur ;
 Là portant avec moi Montagne ou la Bruière ;
 Je ris tranquillement de l'humaine misère ;
 Ou bien avec Socrate & le Divin Platon ;
 Je m'exerce à marcher sur les pas de Caton :
 Soit qu'une nuit brillante en étendant ses voiles
 Découvre à mes regards la Lune & les étoiles,
 Alors, suivant de loin la Hire & Cassini.
 Je calcule, j'observe, & près de l'infini

Sur ces mondes divers que l'Æther nous récéle
 Je pousse, en raisonnant, Huyghens & Fontenelle :
 Soit enfin que surpris d'un orage imprévu,
 Je rassûre en courant le Berger éperdu,
 Qu'épouvantent les vents qui sifflent sur sa tête;
 Les tourbillons, l'éclair, la foudre, la tempête;
 Toujours également heureux & satisfait,
 Je ne désire point un bonheur plus parfait.

O vous, sage WARENS, élève de Minerve!
 Pardonnez ces transports d'une indiscrette verve;
 Quoique j'eusse promis de ne rimer jamais,
 J'ose chanter ici les fruits de vos bienfaits.
 Oüi, si mon cœur jouït du sort le plus tranquille;
 Si je suis la vertu dans un chemin facile,
 Si je goûte en ces lieux un repos innocent,
 Je ne dois qu'à vous seule un si rare présent,
 Vainement un cœur bas, des ames mercenaires,

Par des avis cruels plutôt que salutaires ;
 Cent fois ont essayé de m'ôter vos bontés.
 Ils ne connoissent pas le bien que vous goûtés
 En faisant des heureux, en essuiant des larmes ;
 Ces plaisirs délicats pour eux n'ont point de charmes.
 De Tite & de Trajan les liberales mains
 N'excitent dans leurs cœurs que des ris inhumains.
 Pourquoi faire du bien dans le siècle où nous sommes ?
 Se trouve-t-il quelqu'un dans la race des hommes ;
 Digne d'être tiré du rang des indigens ?
 Peut-il dans la misère être d'honnêtes gens ?
 Et ne vaut-il pas mieux emploïer ses richesses ;
 Et jouïr des plaisirs, qu'à faire des largesses ?
 Qu'ils suivent à leur gré ces sentimens affreux ;
 Je me garderai bien de rien exiger d'eux.
 Je n'irai pas ramper ni chercher à leur plaire ;
 Mon cœur fait, s'il le faut , affronter la misère ,
 Et plus délicat qu'eux , plus sensible à l'honneur ,

Regarde de plus près au choix d'un Bienfaiteur,
 Oüi, j'en donne aujourdui l'assurance publique,
 Cet écrit en fera le témoin authentique,
 Que si jamais le sort m'arrache à vos bienfaits,
 Mes besoins jusqu'à eux ne recourront jamais.

Mais vous qui m'honorez du tendre nom de mère,
 Acceptez aujourdui cet hommage sincère,
 Ce tribut légitime & peut-être trop du
 Que ma reconnoissance offre à vôtre vertu.
 Ah! si quelques douceurs assaisonnent ma vie;
 Si j'ai pu jusqu'ici me soustraire à l'envie,
 Si, le cœur plus sensible, & l'esprit moins grossier,
 Au dessus du vulgaire on a vu m'élever;
 Enfin si chaque jour je jouïs de moi-même;
 Tantôt en m'élançant jusqu'à l'Être suprême,
 Tantôt en méditant dans un profond repos
 Les erreurs des humains & leurs biens & leurs maux:

Tantôt philosophant sur les Loix naturelles,
 J'entre dans le secret des causes éternelles,
 Je cherche à pénétrer tous les ressorts divers ;
 Les principes cachés qui meuvent l'Univers ;
 Si, dis-je, en mon pouvoir j'ai tous ces avantages ;
 Je le repete encor ce sont là vos ouvrages,
 Vertueuse WARENS c'est de vous que je tiens
 Le vrai bonheur de l'homme, & les solides biens.

Sans crainte, sans désirs, dans cette solitude
 Je laisse aller mes jours exemts d'inquiétude ;
 O ! Que mon cœur touché ne peut-il à son gré
 Peindre sur ce papier dans un juste degré
 Des plaisirs qu'il ressent la volupté parfaite.
 Présent dont je jouis, passé que je regrette,
 Momens si précieux ! je ne vous perdrai plus
 En bizarres projets, en soucis superflus.
 Dans ce verger charmant, j'en partage l'espace,

Sous un ombrage frais tantôt je me délasse,
Tantôt avec Leibnitz, Mallebranche, & Newton
Je monte ma raison sur un sublime ton,
J'examine les Loix des corps & des pensées:
Avec Locke je fais l'histoire des idées:
Avec Kepler, Wallis, Barrow, Rainaud, Pascal,
Je devance Archimède, & je fuis l'Hôpital.
Tantôt à la Physique appliquant mes problèmes,
Je me laisse entraîner à l'esprit de systèmes:
Je tâtonne Descarte & ses égaremens
Sublimes, il est vrai, mais frivoles Romans.
J'abandonne bien-tôt l'Hypothèse infidelle,
Content d'étudier l'Histoire naturelle.
Là, Plin & Nyeuventit m'aidant de leur savoir
M'apprennent à penser, ouvrir les yeux, & voir.
Quelquefois descendant de ces vastes lumières,
Des différens mortels je fuis les caractères.
Quelquefois m'amusant jusqu'à la fiction,

Télémaque & Sethos me donnent leur leçon,
 Ou bien dans Clévéland j'observe la nature
 Qui se montre à mes yeux touchante & toujours pure.
 Tantôt aussi de Spon parcourant le cahiers
 De ma patrie en pleurs je relis les dangers.
 Genève jadis sage, ô ma chère Patrie!
 Quel Démon dans ton sein produit la frénésie?
 Souviens-toi qu'autrefois tu donnas des Héros,
 Dont le sang t'achetta les douceurs du repos!
 Transportés aujourd'hui d'une soudaine rage,
 Aveugles Citoïens, cherchez-vous l'esclavage!
 Trop tôt, peut être, Hélas! pourrez-vous le trouver.
 Mais s'il est encor tems, c'est-à-vous d'y songer.
 Jouïssiez des bienfaits que Louis vous accorde,
 Rappelez dans vos murs cette antique concorde.
 Heureux! si reprenant la foi de vos ayeux,
 Vous n'oubliez jamais d'être libres comme eux.

O vous tendre Racine ! ô vous aimable Horace !

Dans mes loifirs auffi vous trouvés vôtre place :
 Claville, S^t. Aubin , Plutarque , Mezerai ,
 Despréaux , Cicéron , Pope , Rollin , Barclai ,
 Et vous trop doux la Motte , & toi touchant Voltaire ,
 Ta lecture à mon cœur reftera toujûrs chère .
 Mais mon goût fe refuse à tout frivole écrit ,
 Dont l'Auteur n'a pour but que de plaire à l'efprit .
 Il a beau prodiguer la brillante Antithéfe ,
 Semer par tout des fleurs , chercher un tour qui plaife ,
 Le cœur plus que l'efprit a chez moi des befoins ,
 Et s'il n'est attendri , rebutte tous fes foins .

C'est ainfi que mes jours s'écoulent fans allarmes :
 Mes yeux fur mes malheurs ne verfent point de
 larmes :

Si des pleurs quelquefois alterent mon repos
 C'est pour d'autres fujets que pour mes propres maux ,

Vainement la douleur, les craintes, la misère,
Veulent décourager la fin de ma carrière.
D'Épictète asservi la stoïque fierté
M'apprend à supporter les maux, la pauvreté.
Je vois sans m'affliger la langueur qui m'accable ;
L'approche du trépas ne m'est point effroyable,
Et le mal dont mon corps se sent presque abattu,
N'est pour moi qu'un sujet d'affermir ma vertu.



V

FRAGMENT DU « MÉMOIRE PRÉSENTÉ A M. DE S^{te} MARIE
POUR L'ÉDUCATION DE SON FILS ».

[Lyon, 1740.]

[En avril 1743, Rousseau communiqua à M^{me} Dupin (voir n^o 55) une copie d'un mémoire qu'il avait rédigé à Lyon, en 1740, alors qu'il était précepteur chez M. de Mably, à l'adresse de M. de S^{te} Marie « pour l'éducation de son fils ». Ce mémoire figure dans toutes les éditions ; mais la copie donnée à M^{me} Dupin est augmentée de plusieurs pages nouvelles, qui ont été imprimées seulement en 1884 dans l'ouvrage de M. de Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de M^{me} Dupin*, et dont l'intérêt autobiographique justifie ici la reproduction. Elles se placent, dans le mémoire, après ces mots : ... « né timide, il a besoin de voir souvent compagnie, pour apprendre à s'y trouver en liberté et à s'y conduire avec ces grâces et cette aisance qui caractérisent l'homme du monde et l'homme aimable. »]

Je hasarderai, Monsieur, de faire ici une digression pour développer quelques réflexions qui me paroissent dignes d'être examinées.

Quel est le vrai but de l'éducation d'un jeune homme ? C'est de le rendre heureux. Toutes les vues de détail que l'on se propose à son égard ne sont qu'autant de moyens pour arriver à cette fin ; ce principe est incontestable. Mais comment le conduire à ce bonheur ? Quels chemins y font arriver ? Ces routes si peu frayées n'ont que des traces imperceptibles à presque tous les yeux, et il ne paroît guère possible de bien indiquer aux autres ce qu'on n'a pas pu trouver pour soi-même. Plus aisément leur montrerions-nous les sentiers qu'il faut éviter : nous savons trop, par exemple, que cette félicité précieuse ne se trouve point au delà de ces forêts de conjugaisons, de thèmes, de catéchismes et d'impertinences, qu'on fait percer à ces pauvres enfants avec tant de larmes et d'ennuis. Ils ne

commencent leur vie que par le sentiment des peines, et il semble qu'on prend d'abord à tâche de rassembler dans ces jeunes coeurs tous les déplaisirs dont leur âge est susceptible. Qu'arrive-t-il de là ? Bientôt livrés à eux-mêmes, ils se jettent à corps perdu dans les plaisirs ; ils n'en avoient pas l'idée ; la nouveauté les leur rend plus piquants ; l'âge emporté des passions en fortifie le goût ; et ils s'y livrent avec si peu de précaution, que cette jouissance précipitée, après avoir usé leur coeur et détruit leur tempérament, leur fait passer la fin de leur vie dans des souffrances égales à celles du commencement, mais qui ne sont pas adoucies par les mêmes espérances.

Rien n'est si triste que le sort des hommes en général ; cependant ils trouvent en eux-mêmes un désir dévorant de devenir heureux qui leur fait sentir à tout moment qu'ils étoient nés pour l'être. Pourquoi ne le sont-ils point ; ils accusent le destin, ou bien ils murmurent contre leurs pères ou leurs précepteurs. Pour moi, Monsieur, je désire ardemment de rendre votre mémoire et la mienne toujours chères à M. de Sainte-Marie, non seulement par les sentimens ordinaires d'amour, mais encore par un retour de plaisir sur les agrémens de ses premières années et sur l'influence avantageuse qu'elles répandront sur les autres.

Je conçois deux manières d'arriver à la félicité : l'une en satisfaisant ses passions et l'autre en les modérant. Par la première on jouit, par la seconde on ne désire point, et l'on seroit heureux par toutes deux, s'ils ne manquoient à l'une cette durée et à l'autre cette vivacité qui constitue le vrai bonheur.

Les routes pour arriver à ces deux états sont entièrement opposées, il faut donc opter, et le choix est aisé si l'on compare les effets de l'une et de l'autre. On ne sauroit nier qu'un homme qui savoure à longs traits le plaisir et la volupté ne soit actuellement plus heureux et ne jouisse mieux des charmes de la vie que celui qui ne désire ni ne possède point. Deux choses me semblent pourtant rendre l'état du dernier préférable. En premier lieu, plus l'action du plaisir est vive, et

moins elle a de durée : c'est un fait incontesté ; on perd donc sur le tems ce qu'on gagne sur le sentiment ; jusqu'ici, tout seroit compensé, mais voici en quoi la chose n'est pas égale : c'est que le goût ardent des plaisirs agit d'une telle manière sur l'imagination, qu'elle reste émue même après l'effet du sentiment et prolonge ainsi le désir plus loin que la possibilité de le satisfaire, d'où je conclus que la jouissance immodérée du plaisir est pour l'avenir un principe d'inquiétude.

Au contraire : les peines d'un homme qui, sans avoir joui, n'a que quelques désirs à combattre, diminuent à mesure qu'il gagne du tems, et la longue tranquillité de l'âme lui donne plus de force pour la conserver toujours ; son bonheur augmente, à mesure que celui de l'autre diminue.

D'ailleurs, où est l'honnête homme qui, semblable à un ours dans la Société, ne voudroit s'occuper continuellement qu'à satisfaire ses désirs, sans égard pour les bienséances ni pour le repos d'autrui ? Seroit-on heureux avec de pareils sentimens, et, s'il est un bonheur réservé aux hommes, l'honneur et la délicatesse n'en sont-ils pas la base ? Ne nous considérons point comme si nous étions seuls dans la nature ; prêtons-nous aux besoins d'autrui, afin qu'ils se prêtent aux nôtres réciproquement ; sacrifions-lui quelquefois nos plaisirs, nous jouirons avec plus de goût de ceux qui nous resteront, et, à tout prendre, nous serons plus heureux.

L'état d'un homme qui se livre à toutes ses passions est donc une chimère pour l'homme raisonnable. Cette raison respectable est sans doute un présent divin, mais elle ne nous a été donnée que pour nous combattre incessamment nous-mêmes ; peut-être nous l'a-t-on vendue cher, mais, enfin, nous en jouissons, et ce n'est plus le tems de disputer.

Sur ce pied-là, nous ne différons que du plus au moins de celui qui résiste à ses passions. Dans quel état que nous soyons, nous en avons toujours tant à combattre, qu'en vérité il n'en coûtera guère plus de prendre toute la tâche entière. Mais ne nous imposons rien d'impossible, et voyons dans

quel état l'esprit doit être, pour pouvoir dompter les émotions du coeur.

C'est ici où j'oserai, Monsieur, vous proposer ce paradoxe étonnant, qu'il n'y a de gens tranquilles et modérés dans leurs désirs, que ceux qui vivent répandus dans le monde. Je dis qu'ils sont tranquilles, non pas absolument, mais en comparaison de ceux qui, nourris dans la retraite et l'éloignement des plaisirs, ne les ont connus qu'au travers d'une imagination d'autant plus active que ses ressorts n'ont point été affoiblis par l'action continuelle des organes.

Un solitaire livré à lui-même conçoit bientôt qu'il y a dans la nature d'autres hommes que lui ; s'il suppose que quelques-uns vivent seuls, il n'ignore pas que d'autres vivent ensemble, et en comparant cette société avec sa solitude, il ne tarde pas à sentir combien il y a à gagner pour la jouissance de la vie à commercer avec ses semblables : de là, son imagination part et revient lui peindre des objets qui s'augmentent et s'embellissent par le loisir et la liberté de les grossir et de les combiner, sans que rien lui fasse voir combien il s'éloigne de la vérité. Le coeur se mêle bientôt à ces imaginations : il forme des désirs ; ces désirs l'échauffent loin de l'épuiser : car le désir est le seul sentiment que la durée n'affoiblit point. De là naissent l'inquiétude, la mélancolie, les regrets mêmes, et peut-être enfin le désespoir, si la retraite duroit toujours et que l'imagination fût trop vive. Transportez tout d'un coup un tel homme au milieu du monde : j'omets qu'il y fera sotte contenance : mais il est sûr, du moins, qu'à chaque objet nouveau il se trouvera ému beaucoup plus qu'un homme qui verroit cet objet tous les jours. Sans doute, à bien des égards, il trouvera beaucoup à rabattre de tout ce qu'il s'étoit figuré ; mais la grande diversité des objets ajoutera quelque chose à l'impression de chacun d'eux, et ôtera la liberté des réflexions qui pourroient en diminuer l'effet ; il sera continuellement agité et livré à un torrent de sentimens étrangers ; chacun aura pour lui le prix de la nouveauté. L'expérience nous apprend avec quelle avidité on s'y livre en pareil

cas, et combien il est dangereux, même avec le plus grand fond de philosophie et de raison, de passer subitement d'un long calme à une aussi violente agitation.

Prenons à présent un homme livré au monde dès son enfance. Cette foule d'objets agréables et déplaisans n'agissent sur lui qu'avec un degré de force tempéré par la longue habitude. Le coeur s'en rassasie, parce que l'esprit s'accoutume à les voir ; les plaisirs les plus piquants, les déboires les plus marqués ne sont pour lui que des événemens ordinaires, dont les épreuves réitérées lui ôtent presque tout le sentiment. Il n'est violemment ému de rien, parce que tout lui est familier ; il *compte* ses plaisirs plutôt que de les peser, et une légère agitation toujours continuée tient son âme dans une certaine égalité où elle ne sauroit être avec de vives émotions. Voyez un homme extrêmement répandu : il porte partout un air de gaieté et d'enjouement, sa tête est remplie de musique, de peinture, de spectacles, de festins, de petits vers, de jolies femmes : rarement y a-t-il quelque chose de plus. Cela forme un groupe si amusant que l'âme n'a guère le loisir de se distraire sur d'autres objets plus sérieux, ni même de s'occuper fortement de chacun de ceux-là en particulier. Elle les effleure tous, et elle est contente. Pour être heureux, du moins pour n'être pas à plaindre, il faudroit donc énerver les passions et multiplier les goûts, et voilà justement l'effet du commerce du monde. On s'imagine ordinairement que le monde est le théâtre des grandes passions ; je pense au contraire qu'il est seulement celui des petits goûts, et il ne faut pas être bien expérimenté pour se convaincre que les grands traits de passion dans tous les genres ont presque tous été produits par des coeurs solitaires et mélancoliques.

De tout cela je conclus qu'un homme destiné à figurer dans le monde n'y sauroit être introduit de trop bonne heure, non seulement pour apprendre à s'y conduire avec aisance, mais encore pour s'accoutumer à le connoître, et à ne pas s'en laisser charmer immodérément, quand, dans l'âge le plus impétueux, il s'y trouvera livré par état.

Je serois assez de l'avis de ceux qui prétendent que rien n'est si aisé à un jeune homme que de se former pour la société et de se rendre aimable, même en sortant de la poussière de l'école. C'est l'effet ordinaire d'un premier attachement, et il y a peu de cavaliers polis qui ne soient redevable de leur éducation à la première femme qui leur a inspiré du goût : aussi n'est-ce pas là le premier inconvénient que je vois à retarder l'instruction d'un jeune homme. C'est aux dispositions du coeur que j'ai égard, et aux passions qui en sont l'ouvrage. Ce jeune homme, sorti des mains d'un maître sans goût, n'a jamais ouï parler de Rameau, de Blavet, de Coypel, ni de Girardon. Il ignore si, depuis les Grecs, il y a eu dans le monde des peintres, des graveurs, des sculpteurs et des musiciens ; il ne connoît Racine, Molière, Corneille ni Voltaire, que par quelques sèches explications de son maître, et souvent il ne doute pas qu'il ne soit du bel air d'oublier bien vite tout cela. En revanche, on lui a peint les femmes comme de méchants animaux, et il les adore déjà ; les jeunes gens comme des monstres de débauche, et il brûle de faire comme eux. En général tout ce qu'on lui a dit pour l'éloigner de l'amour des plaisirs est précisément ce qui l'y attire ; il s'y livre donc sans réserve dès la première occasion : mais il s'y livre brutalement comme un homme sans sentiment et sans goût, qui, croyant tout également défendu, court à tout avec une égale ardeur. L'indigne et basse avidité du jeu, l'ivrognerie, les grossières fureurs du tempérament, le livrent aux usuriers, aux traiteurs, et aux femmes les plus méprisables. Les lettres qu'il déteste, les beaux-arts qu'il ignore, ne servent point à calmer l'emportement de ses passions ; la délicatesse et le goût sont des chimères pour lui, et son coeur n'a pas encore éprouvé les plaisirs, qu'il croit déjà les avoir épuisés.

Enfin, pour peu que l'on soit bien né, le tems vient où l'on fait des retours sur soi-même. On va dans des maisons où règne la politesse, le goût et la bienséance ; on est tout étonné de s'y trouver comme dans un autre monde ; on y entend parler un langage fin et délicat qu'on n'entend point ; on y

voit régner des manières douces et polies. Mille goûts aimables que l'on ignoroit semblent y faire le charme des plus honnêtes gens. Des conversations élégantes y jettent de nouveaux jours dans l'esprit, et de nouveaux sentimens dans l'âme. Une femme vient à faire au jeune homme une question sur un point de science qu'on suppose lui devoir être connu, et dont il ne sait pas un mot. Que ne donneroit-il pas, dans cet instant, pour avoir quelque chose à dire ! il se tait et rougit ; et enfin il est tout étonné que la Dame qui l'avoit interrogé, pour lui donner occasion de briller, discute elle-même la question avec autant de sagesse, et sûrement plus d'esprit, que n'eût fait son régent.

C'est alors qu'on commence à changer d'idées, c'est alors qu'on revient peu à peu des préjugés frénétiques de la première jeunesse ; on prend enfin la crapule en horreur, on quitte ses amis grossiers et ses viles habitudes, et l'on ne donne plus au tempérament que des plaisirs inspirés par le coeur : on déteste à la fois l'éducation dégoûtante qu'on a reçue et le mauvais usage qu'on a fait de sa première liberté, et l'on tempère sagement l'ardeur de ses passions par la multitude des goûts qui les affoiblissent en les partageant.

Voilà, je pense, la peinture la plus commune de l'introduction des jeunes gens dans le monde : heureux ceux qui en sont quittes pour la honte d'avoir si mal profité de leurs plus belles années ; heureux, même, ceux à qui il n'en coûte qu'une partie de leur santé et de leur bien ; heureux surtout ceux qu'un sage retour sur eux-mêmes ramène assez tôt de leurs égaremens, pour jouir encore de la vie en qualité d'honnêtes gens ; plus heureux ceux, qui, guidés par des conseils modérés et judicieux, ont su devenir des hommes raisonnables et des hommes du monde, sans passer par de si funestes épreuves. J'espère, Monsieur, que M. de Sainte-Marie, éclairé par vos lumières et soutenu par mon zèle, y entrera par une porte plus gracieuse et plus honorable, et n'aura jamais de regrets à mêler dans le souvenir de ses premières années.

Telles sont les raisons que j'ai de vous proposer, Monsieur,

de donner de bonne heure à M. votre fils le goût de la société à laquelle il est destiné. Je sais que la vue prématurée des hommes et de leurs défauts présente aux enfants un spectacle très capable de les gâter dès qu'on les abandonneroit à leurs propres réflexions. Je sais, de plus, qu'il est extrêmement dangereux de les rendre trop tôt philosophes et raisonneurs, et de les accoutumer à épilucher la conduite d'autrui, avec un air de curiosité et de critique qui ne manqueroit pas d'en faire, à la longue, des esprits épilogueurs, caustiques et mal tournés.

Un maître dur et farouche, qui envie aux autres des plaisirs qu'il n'est pas à portée de goûter, croit faire des merveilles en relevant aux yeux de son élève toutes les fautes qu'il voit commettre, tous les travers qu'il aperçoit; et, sous prétexte de lui apprendre à éviter les mêmes défauts, on ne manque pas, au sortir d'une assemblée, de passer en revue tout ce qu'on a cru y voir de mauvais, et de l'exhorter à prendre sur la conduite de monsieur tel ou de madame telle, de bonnes leçons pour ne jamais les imiter. C'est sur ces belles instructions que se forment tous les jours ces petits faiseurs de satires et d'épigrammes, et cette foule de furies dont les langues et les plumes dangereuses, après avoir été à la mode pendant un tems, deviennent enfin l'horreur et le fléau de la société.

Cette méthode détestable a peut-être trouvé sa source dans les chaires de nos prédicateurs, où l'on prend à tâche de nous peindre tous les hommes comme des monstres à étouffer, comme des victimes du démon, dont le commerce n'est fait que pour corrompre le coeur et précipiter dans les enfers; ce qu'il y a de singulier c'est qu'après toutes ces belles déclamations, le même homme vient nous prêcher gravement l'amour du prochain, c'est-à-dire de toute cette troupe de coquins pour lesquels il nous a tant inspiré d'horreur.

J'espère que des maximes plus sensées formeront le jugement de M. de Sainte-Marie. Qu'il connoisse le monde comme une assemblée d'honnêtes gens auxquels il doit beaucoup d'égards, sujets sans doute à des vices et à des foiblesses, mais portant tous en eux-mêmes un fond de probité et des prin-

cipes d'honneur qui ne s'effacent jamais, et qui doivent les ramener tôt ou tard à la sagesse et à la vertu. Il faut être né bien malheureusement spirituel, pour ne trouver dans tous les hommes que des sujets de satires ; pour moi, quoique je n'aie guère à me louer d'eux, j'aime à me rendre ce témoignage satisfaisant, de n'être jamais sorti d'une compagnie, sans y avoir remarqué quelque chose d'estimable. Il ne faut donc pas croire qu'on ne puisse former un jeune homme qu'en lui faisant éternellement la critique du genre humain. Tant de commentaires sur les mobiles secrets des actions des hommes font ordinairement des esprits difficiles et pointilleux, rarement justes et pénétrants. Il en est dans le commerce de la vie comme dans la politique : un excès de raffinement nous fait donner dans des chimères, et nous éloigne de notre but, par des sentiers détournés que nous croyions devoir nous y mener plus tôt.

Les actions les plus droites en apparence n'ont pas toujours les motifs les plus louables ; j'en conviens, et il ne faut pas, en effet, qu'un jeune homme prenne dans la bonne foi d'autrui plus de confiance que la prudence ne le permet. C'est à des leçons générales, et soutenues seulement par des exemples pris dans l'histoire, qu'il faut employer cette partie de leur instruction. Mais que ces exemples ne soient jamais appliqués à des sujets vivants et trop voisins de nous : car, outre que la médisance est par elle-même très méprisable, une triste expérience nous apprend trop que le spectacle du vice est plus propre à séduire qu'à corriger. En inspirant donc M. de Sainte-Marie le goût du monde et de la bonne compagnie, il ne sera point du tout nécessaire de se presser de lui montrer tous les replis du cœur humain, et d'autant moins nécessaire, que, par le choix des maisons où l'on le conduira, il ne verra que des objets et n'entendra que des discours capables d'exciter en lui une noble émulation d'acquérir du mérite, qui suffit seule pour en donner.

Je suivrai ainsi une méthode tout opposée à celle que j'ai vu pratiquer par d'autres maîtres, et au lieu de critiquer les

démarches des autres pour le perfectionner à leurs dépens, je lui ferai remarquer, au contraire, en eux, toutes les choses qui me paroîtroient dignes de louanges, et je tâcherai de les lui mettre dans un jour qui lui plaise et qui lui donne du goût pour elles.

Pour le ridicule, quand il est grossier, il est impossible qu'il échappe aux yeux des enfans; et comme on en rit volontiers, et que cela leur plaît, il est bon de ne pas les laisser en doute sur le principe d'un effet qui est fort de leur goût. D'ailleurs, les loix qui ont établi des juges et des châtimens pour punir le vice nous ôtent le droit de nous en mêler; mais les ridicules sont, pour toute punition, abandonnés à la raillerie publique; et il n'est pas tout à fait injuste qu'ils subissent le seul genre de peine qui leur convient, pour l'incommodité qu'ils causent dans la société. Je crois donc qu'on peut à cet égard, mais avec d'extrêmes ménagemens, relâcher quelque chose de l'attention, qu'on doit toujours avoir auprès des enfans, de ne critiquer personne: il y faut surtout ajouter un correctif nécessaire, et, après les avoir laissés s'égayer pendant quelque tems, il faut tâcher de leur faire adroitement un petit retour de comparaison sur eux-mêmes, où leur amour-propre ne trouve pas trop son compte, afin qu'ils apprennent à avoir de l'indulgence pour les autres, par celle dont ils auront besoin, et qu'ils s'accoutument à se regarder toujours, avant que de blâmer autrui.

Un jeune homme ainsi élevé parmi les honnêtes gens ne tarderoit pas à s'y trouver à sa place: il prendroit du goût pour la société, il apprendroit la politesse et les égards qu'on se doit réciproquement dans la vie, il cultiveroit cette multitude de goûts qui s'opposent au progrès des passions, et, dans un âge plus avancé, sans changer d'allures et presque sans s'en apercevoir, il se trouveroit déjà tout initié dans ce monde si dangereux et dont l'apprentissage coûte si cher à la plupart des jeunes gens.

J'avoue que ces conseils paroîtroient suspects de la part d'un maître qu'on pourroit soupçonner de ne les donner que pour son propre intérêt; mais, bien loin d'être taxé d'aimer le

monde et la dissipation, je sais, Monsieur, qu'on a cherché plus d'une fois à me faire passer auprès de vous pour un caractère triste et misanthrope, pour un homme peu propre à donner de la douceur et des manières à M. votre fils, en un mot pour un esprit sauvage et pédant, qui, hors d'état de connoître le monde, l'étoit encore plus d'y former un jeune élève. Toutes ces accusations paroissent si vraisemblables, que je ne saurois trouver étrange qu'elles soient parties de gens zélés pour l'éducation de M. votre fils. Quoi qu'il en soit, je vois avec joie qu'elles n'ont pas produit beaucoup d'effet dans votre esprit, et je ferai mes efforts pour qu'elles puissent vous paroître tous les jours plus injustes. Ce n'est pas que je ne sente fort bien tout ce qui me manque à certains égards : un air contraint et embarrassé, une conversation sèche et sans agrément, une timidité sotte et ridicule, sont des défauts dont je me corrigerai difficilement. Trois puissans obstacles s'opposeront toujours à mes efforts pour y parvenir. Le premier est un penchant invincible à la mélancolie, qui fait, malgré moi, le tourment de mon âme. Soit tempérament, soit habitude d'être malheureux, je porte en moi une source de tristesse dont je ne saurois bien démêler l'origine. J'ai presque toujours vécu dans la solitude, longtems infirme et languissant, considérant la fin de ma courte vie comme l'objet le plus voisin, un vif désir de sensibilité, dans une âme qui n'a jamais été ouverte qu'à la douleur, portant continuellement dans mon sein, et mes propres peines et celles de tout ce qui m'étoit cher. Ce n'étoit là que trop de quoi fortifier ma tristesse naturelle.

Le second obstacle est une timidité insurmontable qui me fait perdre contenance et m'ôte la liberté de l'esprit, même devant des gens aussi sots que moi. Je devrois être guéri de ce défaut pour les torts qu'il m'a faits : je ne puis cependant m'empêcher d'imaginer qu'on en peut abuser aisément pour me mépriser un peu plus que je mérite.

Le troisième est une profonde indifférence pour tout ce qu'on appelle brillant. L'opinion des hommes me touche peu : non que je la dédaigne ; mais parce qu'au contraire je ne crois pas

valoir la peine qu'ils pensent à moi, et que, d'ailleurs, les distinctions les plus flatteuses ne produiroient jamais dans mon coeur un plaisir extrêmement piquant, à moins que les personnes de qui elles me viendroient ne me fussent extrêmement chères. Avec de telles dispositions, il est bien difficile d'acquérir, à un certain point, l'esprit de commerce et de la société; mais qu'on ne me fasse pas l'injustice de conclure de là que je suis d'un caractère dur et farouche, ou qu'une inquiétude basse et servile me fait trouver hors de ma place parmi la bonne compagnie : quelque étranger que j'y paroisse, je n'en ai jamais vu d'autre, et, pour ne jamais supporter la mauvaise, j'ai appris à être seul quand il le faut; j'ose même ajouter que je ne sens rien dans mes inclinations qui ne m'annonce que j'étois fait pour vivre avec les plus honnêtes gens.

A l'égard de mon humeur, je crois être en droit de me plaindre de ceux qui m'accusent de misanthropie et de taciturnité : c'est qu'apparemment aucun d'eux n'a jugé que je valusse la peine d'être examiné d'un peu plus près; car j'avoue que je ne saurois obtenir de moi de me jeter à la tête des gens. Je puis, cependant, me rendre ce témoignage, qu'il n'est pas une vertu qui me soit plus chère que la douceur du caractère, et je ne veux, pour toute preuve qu'en appeler au plaisir que marque M. de Sainte-Marie de se trouver auprès de moi. Assurément, quelque bon que puisse être son coeur, il ne seroit pas possible que dans un âge aussi tendre il eût pris du goût pour un maître dur et farouche, et il faut bien qu'il ait trouvé en moi quelque chose qui le dédommageât de cette gaieté qui me manque et qui est si fort au gré des enfans. Je n'appuierai pas davantage sur tout cela, et je gagnerai sans doute à laisser entièrement à votre bonté le soin de ma justification.

Un homme sans esprit et sans sentiment qui, sorti de la poussière d'un collège, se trouve tout d'un coup transplanté parmi le monde le plus poli, n'est propre ni à en sentir les charmes, ni à en inspirer le goût à un élève. Un autre homme, fier et bourru, qui, s'imaginant être au-dessus de tout, croiroit

s'avilir en se mêlant à des conversations ordinaires, y réussiroit encore moins. Pour bien juger du train du monde et de la vie humaine, pour en développer les ressorts, et pour y conduire un jeune homme avec succès, je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire d'avoir un génie extrêmement subtil : penser assez juste, avoir du bon sens et un peu de goût, n'être point singulier, ni par la sottise ni par la fatuité, avec cela seul, un maître zélé doit parvenir à former un enfant, et à en faire un cavalier poli et honnête homme, ce qui fait le double objet de l'éducation,

C'est à vous Monsieur, et à Madame sa mère, etc.

VI

COMMUNICATION DE J.-J. ROUSSEAU A L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

(*Extrait du registre des Procès-Verbaux de l'Académie des Sciences* ^{1.})

Mercredi 22^e Août 1742.

L'Assemblée étant composée de M. Pajot d'Ons en Bray, honoraire,

Mrs. Couplet, Clairaut, Lemery, Hellot, Geoffroy, de Jussieu l'ainé, Winslow, de Jussieu le jeune, du Hamel, du Monceau, de Réaumur, Camus, Nicole, Fontaine, Cassini, de Mairan, pensionnaires,

Mrs. Bourdelin, de Fouchy, Maraldi, Cassini, de Thury, de Montigny, le Monnier père, Hunauld, Ferrein, le Monnier fils, Nollet, associés,

Mrs. d'Alembert, la Caille, Mathieu, Buache, Malouin, de Gua, adjoints.

Mr. Rousseau (Suisse de Nation) vient lire à l'Académie un *Projet concernant de nouveaux signes pour la Musique* dont il remettra un Mémoire plus détaillé aux commissaires qui lui ont été donnés. Ces commissaires sont M. Hellot, M. de Fouchy et moi^{2.}

1. *INÉDIT*. Transcrit le 14 septembre 1923 de ce registre manuscrit (Bibl. de l'Institut), année 1742, p. 376. [P.-P. P.]

2. Dortous de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie, et rédacteur du procès-verbal.

VII

RAPPORT DES COMMISSAIRES¹.

[P. 388] Mercredi 5^o Septembre 1742.

L'Académie étant composée de M^{rs} le Comte de S^t Florentin et Pajot d'Ons en Bray, honoraires,

Mrs. Couplet, Hellot, Clairaut, Lemery, Camus, du Hamel, Geoffroy, de Jussieu l'ainé, Cassini, de Jussieu le jeune, Fontaine, de Mairan, pensionnaires,

Mrs. de Fouchy, Maraldi, le Monnier, Hunauld, Bourdelin, de Montigny, Ferrein, Associés,

Mrs. de la Caille, Mallouin, d'Alembert, de Gua, adjoints.

[P. 391] Mrs Hellot, de Fouchy & moi², lisons le Rapport suivant sur le Système de Mr. *Rousseau* touchant la maniere de noter la Musique.

Nous avons examiné par ordre de l'Académie un Projet concernant de nouveaux signes pour Musique présenté par le S^r Rousseau.

L'Auteur se propose de rendre la musique plus commode à noter, beaucoup moins diffuse, et plus aisée à apprendre, en supprimant cette quantité de Lignes, de Clefs, de Transpositions, de Diezes, de Bémols, de Bécarrés, de Mesures simples & composées, de Rondes, de Blanches, de Noires, de Croches doubles et triples croches, Pausés, demi-pausés, soupirs, demi Soupirs & autre multitude de Signes, en substituant des Signes équivalents, plus simples, déjà connus, et en moindre quantité. Tel est en abrégé l'énoncé de sa proposition.

Il suppose que les notes *ut, ré, mi, fa, sol, la, si* soient exprimées par les chiffres arabes, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, connus de tous ceux qui sçavent lire l'Arithmétique. Il suppose en second lieu que ces chiffres ne désignent aucun son déterminé, mais que le chiffre 1 soit toujours la première note du ton majeur et 6 la première du ton mineur, supposition analogue à ce qui se pratique dans le Plain Chant où tout est

1. *INÉDIT*. Transcrit le 14 septembre 1923 du registre manuscrit des Procès-Verbaux de l'Académie des Sciences, année 1742, p. 388 et 391-396. (Bibl. de l'Institut.) [P.-P. P.]

2. Jean-Jacques Dortous de Mairan, commissaire-rapporteur, né à Béziers en 1678, mort à Paris le 20 février 1771, littérateur, physicien et mathématicien. Il était membre de l'Académie française et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

noté par *ut* et par *ré*, & à la Transposition qui est encore en usage dans la Musique vocale dans laquelle on appelle toujours *ut* la première Note du Ton majeur, et *ré* ou *la* la première du Ton mineur, quel que soit le ton réel de l'air, en sorte que si l'on module *E si mi* majeur, *mi* est appelé *ut*, et *sol* dieze, *mi* par ceux qui chantent, quoique les Symphonistes exécutent avec des Instruments les notes suivant leur véritable dénomination.

Ainsi, suivant le système de l'Auteur, on exprimera les notes (qui pour lors ne désignent pas des Sons absolus, mais seulement des intervalles), par les chiffres dont nous venons de parler : Tant qu'on module dans le même ton, il n'y a aucune difficulté, 1 vaudra toujours *ut*, 2, *ré*, &ca, à cette différence près que pour désigner l'*ut*, le *ré* &ca au-dessous, de la Clef d'une octave, on mettra un point sur chacun des chiffres, et l'on écrira 1, 2, mais toujours sur la même Ligne.

Lorsqu'on changera de Ton, ce qui arrive plusieurs fois dans l'étendue d'un air, il faudra que la Note qui s'appeloit *ut* cesse de l'être, & qu'une autre Note prenne ce nom : Par exemple, supposé qu'on module en *D. La ré* majeur, la note *ré* du Clavier s'appellera *ut* suivant le nouveau Système de l'auteur, & sera désignée par le chiffre 1, la modulation conduisant en *A mi la*. Pour lors ce n'est plus *ré* qui doit être appelé *ut*, et être marqué par le chiffre 1, c'est *la* lequel étoit désigné par le chiffre 5 dans le ton *ré*. Il faut donc avertir que la note 5 va devenir 1, et c'est ce que l'auteur exprime en mettant 1 au-dessus du 5, et les séparant par une petite barre horizontale, comme la fraction $\frac{1}{5^e}$ dans l'Arithmétique. Par ce signe composé de deux chiffres, on est averti que la Quinte du Ton où l'on étoit est devenuë la Tonique de celui où l'on entre. Cette pratique est assés semblable à ce qui étoit en usage avant l'invention du *Si* ; ou pourquoi alors les changemens qu'occasionnoit le manque ou deffaut de dénomination de cette Septième note, des *nuances*, à *mutando*, et au lieu de dire tout de suite *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut*, on donnoit à la note *Sol* le nom d'*ut* et l'on disoit : *ut, ré, mi, fa, ut, ré, mi, fa*, ce qui a introduit les doubles noms des notes parce que réellement la même note étoit, selon l'occasion *sol* et *ut*, et la note *ré* étoit de même *la* et *ré*.

Si pendant le cours du chant il survient quelque Dieze ou quelque Bémol, l'auteur les marque en barrant le chiffre qui en exprime la note, d'un trait montant de gauche à droite pour le Dieze 4 et d'un trait descendant en sens contraire pour le Bémol. Voilà ce qui dans son projet regarde la manière d'exprimer les notes.

A l'égard de leur tenuë ou valeur, l'auteur n'employe que deux sortes de mesures, celle à deux temps, et celle à trois : Il les marque

à l'ordinaire au commencement de l'air par un grand chiffre distingué des autres à l'aide d'un petit trait perpendiculaire. Mais il marque tous les temps des mesures par des virgules, en sorte qu'en comptant les notes qui sont contenuës entre ces virgules, on voit si elles doivent durer le tiers, le quart ou le huitieme d'un temps &ca. Quand une note doit durer plusieurs temps, ou plusieurs mesures, l'auteur marque cette tenuë par un point qui suit la note ; ce point ne vaut pas seulement, comme dans la Méthode ordinaire, la moitié de cette note ; mais il indique que la même note doit être tenuë jusqu'à un autre Signe.

Les silences ne sont point exprimés par des pauses, soupirs, &ca, mais par des Zéro auxquels on ajoute des points pour les faire durer aurant qu'on le juge à propos.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de ce qui regarde la Musique vocale ; mais l'on sent bien qu'on peut aisément suppléer ce qui convient selon le Systeme de l'auteur, à la Musique Instrumentale ; mais on nous permettra de finir ici cet Extrait qui n'est peut être que trop long.

L'Académie à la sage maxime de ne donner son approbation à ce qu'on lui propose que lorsqu'elle y trouve du neuf et de l'utile : Il faut que l'un & l'autre de ces avantages soient réunis : Nous allons examiner si le projet du Sr. *Rousseau* est dans ce cas : Pour en juger nous croyons devoir mettre ici un Extrait historique très abregé du progrès de la Musique.

Dans le Recueil des 7 auteurs grecs qui traitent de cet Art, publié en Grec & en Latin, par *Maybonius* en 1652, on trouve une Introduction à la Musique, écrite par un nommé *Alypius* qui vivoit avant *Euclide*, dans laquelle il donne les Caractères dont les Anciens Grecs, & ceux de son temps, se servoient pour marquer les Sons. *Alstedius* en a mis un exemple fort net dans le 1^r Tome de son Encyclopédie in fol^o pag. 1210. Col. 1. &ca. Dans tous ces auteurs, les Notes de Musique sont toujours écrites 1^o sur une seule ligne droite & horisontale. 2^o toujours au dessus des syllabes des mots à chanter. Ainsi la méthode de décrire les notes sur une seule ligne horisontale n'est pas nouvelle ; elle a été un usage pendant plus de 2 000 ans, et ce n'a été que vers l'an 1024 de l'Ere Chrétienne, selon *Baronius*, que *Gui Aretin*, natif de la ville d'*Arezzo* en Toscane, et Religieux Benedictin du Monastere de Pompose au Duché de Ferrare, ayant reconnu l'embarras que causoit cette maniere d'écrire les notes sur une seule et même ligne qui ne soulageoit pas assez l'imagination, parce-qu'on n'y voyoit ni haut ni bas, inventa une autre maniere de noter le Chant Grégorien : Il fit des notes quelquefois carrées, quelquefois en Losanges, qu'il plaça sur quatre lignes hori-

sontales parallèles, & dans leurs intervalles : Pour les nommer, il se servit des premières syllabes de chaque vers de la première strophe de l'hymne de S^t Jean *ut* queant laxis resonare fibris *mira* gestorum &c. Il déterminâ aussi sur quelle ligne on devoit marquer le ton *ut*, le ton *fa*, &c. Cette situation haute & basse des notes facilita merveilleusement la connoissance et l'intonation des sons, et elle fut receüe avec un applaudissement général. Mais *Gui Arétin* n'employoit que six notes, & l'on étoit obligé à tout moment d'en changer le nom, comme on l'a dit ci-devant en parlant des *nuances* parce que *ut, ré, mi, fa, sol, la*, ne suffisoient pas pour remplir l'étenduë de l'octave. Cependant, malgré cet embarras, l'usage des *nuances* a duré plus de 500 ans & n'est pas même encore rejeté par quelques Musiciens d'Italie. Il n'auroit fallu pour l'éviter qu'ajouter une septième syllabe aux six que nous venons de nommer, cela étoit bien simple, cependant nous avons lieu de croire que ce ne fut que vers l'an 1550 que cette Septième syllabe, *si* fut prise du dernier vers, *Sancte Johannes*, de la Strophe cy devant citée.

L'an 1611, Joachim Bursmeister fit imprimer in 4° à Rostock dans la basse Saxe, un Livre intitulé, *Artis canendi Ratio*, dans lequel il supprime toutes les Clefs, & au lieu des notes ordinaires de la Gamme de *Gui Arétin*, il se sert des 7 premières Lettres de l'Alphabet A, B, C, D, E, F, G, H. Il y a un Extrait de ce Livre dans la Bibliothèque du Roy, qui y a été mis par Mr. *Brossart* organiste de Meaux.

Vers l'an 1607 Bernard *Smid*, organiste de la Ville de Munster, appliqua cette méthode à la Tablature de l'Orgue, du Clavecin, & de quelques autres instrumens, & il publia selon ce système un gros volume de Pièces d'Orgue, qui est aussi dans la Bibliothèque du Roy.

En 1677 le P. Jean Jacques *Souhaitty*, cordelier, fit imprimer à Paris, chez Pierre le Petit, une Brochure in 4° qui a été réimprimée in 8° en 1679, et dédiée à l'Assemblée du Clergé. Au lieu des Notes ordinaires du plein Chant & de la Musique, ce Religieux se sert des huit premiers chiffres arabes de l'Arithmétique moderne, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. A chacun de ces chiffres il donne le nom d'une des sept notes qui remplissent l'étenduë de l'octave, et il les écrit sur une seule ligne horisontate. Ces chiffres simples forment l'octave moyenne. Quant à l'octave supérieure au dessus du 8, il emploie les mêmes chiffres ; mais pour faire connoître que ces chiffres appartiennent à cette octave supérieure, il ajoute à chaque chiffre, & au dessus, une petite ligne horisontale qui est encore plus sensible que les points du Sr. *Rousseau*, ainsi, 8, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Pour l'octave inférieure, il met ces petites lignes au dessous de chaque chiffre. Mr. *Brossart*, organiste de Meaux, dont nous avons déjà parlé, avoit imaginé la même Méthode vers l'année 1684 ; mais l'ayant trouvée dans

l'ouvrage du Cordelier, il abandonna son projet. Mr. *Sauveur* dans ses Recherches sur le Ton Fixe avoit eu à peu près la même idée d'écrire la Musique sur une seule ligne.

En 1728, Mr. *Demos*, Prêtre du Dioceze de Genève, publia une méthode pour le plain chant. Il y écrit aussi les notes sur une même ligne, et les accompagne de Signes ou de Traits différemment inclinés. Mr. *Brossart* dont nous avons lu une Dissertation à ce sujet, nous a paru l'avoir parfaitement réfuté quoiqu'en 1684 il fût partisan de la Ligne unique, comme il l'avouë.

Quoiqu'en général la manière d'écrire la Musique sur une seule ligne horisontale, & avec des Chiffres, ne soit pas nouvelle, puisque les Anciens l'écrivoient ainsi, & qu'il y a plus de 65 ans qu'on a pensé à employer les chiffres, il faut avouër cependant que le Sr. *Rousseau* a donné à ce Projet toute une autre étenduë que celle qu'on lui avoit donnée jusqu'à présent & que ce qu'il a ajouté de perfection à cette Méthode, la lui peut rendre propre en quelque manière.

A l'égard de l'Utilité dont elle peut être dans la Musique, nous croyons que les personnes qui chantent pourroient aisément s'en accommoder : La facilité d'avoir toutes leurs intonations marquées, & de n'avoir jamais à transposer, les dédommageroient des avantages qu'elles peuvent retirer de la manière ordinaire d'écrire la Musique. D'ailleurs cette Méthode entre assez dans l'esprit de la Musique vocale où les syllabes *ut, ré, &ca*, expriment des intervalles & se donnent à toutes les Notes du clavier indifféremment.

Mais à l'égard de la Musique Instrumentale, la Méthode se trouve dans des circonstances bien différentes, elle s'éloigne absolument de l'esprit de celle qui est en usage. *Ut, ré, &ca* ne sont point, par rapport aux Symphonistes, des noms qui désignent des intervalles, ils marquent au contraire certains sons déterminés, & certaines touches du manche ou du clavier de l'Instrument. Ainsi, dans la méthode de l'Auteur, ou 1, 2, &ca ne signifient que la 1^{re}, la 2^e note, &ca du ton où l'on module, on ne trouveroit aucun rapport aux Touches de l'Instrument, rapport qui est pourtant nécessaire, & respecté par toutes les Transpositions, ce qui la rendroit presque impraticable. Du moins, ne croyons nous pas qu'elle mérite la préférence sur celle qui est actuellement en Usage ; sans compter qu'il faudroit qu'elle eut des avantages presque infinis pour déterminer le Public à faire renouveler par l'impression toute la Musique qu'il a entre les mains.

Du reste il nous paroît que cet Ouvrage est fait avec art, et énoncé avec beaucoup de clarté ; que l'auteur paroît être au fait de la matiere qu'il y traite ; et qu'il est à souhaiter qu'il continuë ses Recherches pour la facilité de la pratique de la musique.

Certificat délivré le 8^e [septembre 1742.]

VIII

PROCURATION DU 28 JUILLET 1750 POUR RECEVOIR
LE PRIX DE L'ACADÉMIE DE DIJON¹.

Par devant les Conseillers du Roy, notaires au Chatelet de Paris soussignés fut présent sieur Jean Jacques Rousseau Cytoyen de la Ville et republique de Genève dem^t à Paris rue de Grenelle p^{ss}e St Eustache.

Lequel a fait Et constitué pour son procureur général et special Monsieur Jacques Antoine Tardy Ecuyer demeurant à Dijon. Auquel il donne pouvoir de pour luy et en son nom retirer et recevoir de quil (*sic*) appartiendra le prix de la présente année mil sept cent cinquante qui a été adjugé audit sieur constituant par l'Academie des sciences et belles-lettres de Dijon, en donner toutes quittances et decharges vallables et généralement Promettant Obligeant.

Fait et passé à Paris en l'Etude le vingt huit juillet mil sept cent cinquante. Scelle led. jour

Et a signé J. J. ROUSSEAU.

REGNAULT.

PERRET.

1. Transcrit, le 28 mai 1912, de l'original dont la signature seule est autographe, aux archives de l'Académie de Dijon. 1 feuillet in-fol. texte au recto, blanc au verso. En tête du recto, deux timbres, l'un de la « C. DE PARIS », l'autre des

« ACTES DES NOTAIRES DE PARIS ». Dans la marge $\left\{ \begin{array}{l} 4 \\ 1750 \\ M. Rousseau \end{array} \right.$
plus bas, le timbre, moderne, de l'Académie de Dijon.

TABLE

	Pages.
1. A un Cousin, [1728 ou 1731 ?].	1
2. A M. de la Martinière (<i>LETTRE FAUSSE</i>).	4
3. A [M ^{elle} Giraud, à Annecy]. [Neuchâtel, été 1731].	7
4. A [Isaac Rousseau, son père]. [Neuchâtel, été 1731].	11
5. A Madame la Baronne de Warens. [Besançon le 29 juin 1732].	16
6. A Madame la Baronne de Warens. Cluses le 31 août 1733.. . . .	19
7. A [Madame la Comtesse de Menthon]. [Chambéry, vers 1734]. . .	21
8. A M. [***] [vers 1735].	23
9. A [Isaac Rousseau] [1735].	24
10. A [Isaac Rousseau] du 26 ^e juin 1735.. . . .	27
11. A [Isaac Rousseau] [fin de 1735].	29
12. A M ^{elle} [***], à Lyon [1735?].	35
13. A M ^{elle} Labussière, à Lyon [1735-1742].. . . .	40
— (Du Tronquay à Olivier de Corancez. Orléans 1 ^{er} août 1782). . .	43
14. A M. [le marquis de Bonac]. Chambéry 3 ^e X ^{bre} 1736.	46
15. A M ^{me} la Baronne de Warens [près de Genève juillet 1737].. . .	49
16. A M. [Barrillot, libraire à Genève] [1737].	52
17. A Madame de Warens. Grenoble 13 septembre 1737.	56
18. A M. [Micoud, à Grenoble]. Montpellier, 23 octobre 1737. . . .	59
19. A [Madame de Warens]. Montpellier, le 23 ^e octobre 1737. . . .	60
20. A M. [Charbonnel]. [Montpellier, 4 nov. 1737].	67
21. A Madame la Baronne de Warens. Montpellier 4 ^e X ^{bre} 1737. . . .	71
22. A M. [Jean Fazy, à Genève]. [Charmettes, fin août? 1738]. . . .	74
23. A M ^{me} [Clermonde Fazy, à Genève]. [Charmettes fin août? 1738].	76
24. A M ^{me} la baronne de Warens. [Charmettes, vers 1738].	78
25. Réponse au Mémoire anonyme intitulé : Si le monde que nous habitons est une Sphère, etc. inséré dans le <i>Mercur</i> e de juillet. Chambéry 20 ^e sept. 1738.. . . .	79
26. A M. Salomon, à Chambéry (<i>LETTRE FAUSSE</i>).	88
27. Copie de la lettre écrite par Rousseau à M ^{me} de Sourgel [1739].	89
28. Copie de la lettre écrite par M ^{me} de Warens à M. Favre [1739].	93
29. A M. [***] [vers 1739].	99
30. A M ^{me} [de Warens]. [Charmettes] 3 mars [1739].	102
31. A M ^{me} [de Warens, à Chambéry]. [Charmettes] 5 mars [1739]. . .	105
32. Mémoire à son Excellence Monsieur le Gouverneur [mars 1739].	108

33. A Madame de Warens, à Chambéry. Charmettes 18 mars 1739.	112
34. A M. [***] Mémoire [1739].	114
35. A M. [***] [vers août 1739].	119
36. A S. E. M. [***] [1739].	122
37. A M. [d'Eybens] [printemps 1740].	124
38. A M. [de Mably] [1740].	128
39. A M. [de Mably] [1740].	129
40. A M ^{me} la Baronne de Warens. Grenoble, 23 ^e avril 1740.	130
41. A M ^{me} la Baronne de Warens. Lyon 1 mai 1740.	131
42. [Isaac Rousseau à M ^{me} de Warens]. à Nyon le 22 ^e Aoust 1740.	133
43. A M ^{me} de Warens. Lyon 24 ^e 8 ^{bre} 1740.	135
44. A M ^{me} [de Warens] [Lyon 1740].	137
45. A M. [***] [1740-1742].	138
46. Fragment d'une épître à M. Bordes [Lyon 1740].	141
47. Epître à M. Bordes [Lyon 1741].	144
48. A M. de Conzié, 14 ^e mars 1742.	149
49. Mémoire remis le 19 avril 1742 à M. Boudet, antonin.	152
50. M ^{me} de Warens à S. E. M. [de Menthon], 17 juin 1742.	156
51. M ^{me} de Warens à M. [Noëray]. 25 ^e juin 1742.	161
52. Epître à M. Parisot. 1742.	163
53. Lettre de M. Rousseau à M. D. Paris 6 janvier 1743.	173
54. A M. [Ch. Ph. de Monthenaut d'Égly]. [Paris] février 1743.	181
55. A M ^{me} Dupin. [Paris] 9 avril 1743.	184
56. A M. Dupin. [Paris] 10 avril 1743.	186
57. A M. [de Conzié]. Venise, 21 septembre 1743.	190
58. A M ^{me} [de Warens]. Venise 5 octobre 1743.	192
59. A M. [le comte de Lautrec]. Venise 5 octobre 1743.	194
60. Le Comte de Montaigu à M. [***]. Venise 9 novembre 1743.	196
61. A M ^{me} [la comtesse de Montaigu]. Venise 23 novembre 1743.	198
62. A Monsieur Le Blond. Venise, 29 ^e 8 ^{bre} 1743.	200
63. A Monsieur de Roguin. Venise 7 février 1744.	201
64. A M. [l'abbé Alary?]. Venise 22 ^e février 1744.	203
65. A M. [***] Venise 18 ^e avril 1744.	205
66. A M. [le chevalier de Montaigu]. Venise, 30 avril 1744.	206
67. A M. [***]. Venise 23 ^e mai 1744.	209
68. A M. [***]. Venise 23 ^e mai 1744.	210
69. A M. [***]. Venise 23 ^e mai 1744.	211
70. A M. [***]. Venise le 20 ^e juin 1744.	212
71. A M. [***]. Venise, le 20 ^e juin 1744.	213
72. A S. E. [***]. Venise le 27 ^e juin 1744.	215
73. A S. E. [le marquis de Mari, amb. d'Espagne?]. Venise, le 27 juin 1744.	216
74. A S. E. [le comte de Montaigu]. Venise, le 15 juillet 1744.	217
75. au Sénat de Venise. Venise le 20 juillet 1744.	220
76. Pour la [Zulietta]. [Venise, vers le 20 juillet 1744].	223
77. A M. Dupont, à Gènes. Venise le 25 juillet 1744.	224
78. A M ^{me} [***, à Paris]. Venise le 25 juillet 1744.	227
79. A M. [***, à Paris]. Venise, le 25 juillet 1744.	228

80. A M. [***]. Venise, le 1 août 1744.	229
81. A M. de Vermont. Venise, le 4 ^e août 1744.	230
82. A M ^{me} [de Montigny]. Venise [4 août 1744].	232
83. Compte de la dépense... etc. [vers le 5 août 1744].	233
84. A M. l'abbé Alary [vers le 8 août 1744].	239
85. A M. du Theil. Venise 8 août 1744.	241
86. A M. du Theil. Venise 15 août 1744.	246
87. Le Comte de Montaignu à l'abbé Alary. Venise 15 août 1744.	248
88. Rapport aux Inquisiteurs de Venise. Venise septembre 1744.	253
89. A M. du Theil [en voyage] 7 octobre 1744.	256
90. A M. du Theil Paris, 11 octobre 1744.	258
91. Du Theil fils à J.-J. Rousseau Paris 26 X ^{bre} 1766.	260
92. A M ^{me} de Bezenval nov. 1744. (<i>LETTRE FAUSSE</i>).	262
93. A M ^{me} [de Warens]. Paris, 25 ^e février 1745.	264
93 ^{bis} . A M ^{me} [de Warens]. Paris 1 mars 1745.	266
94. A M. Daniel Roguin. Paris 9 ^e juillet 1745.	269
95. Daniel Roguin à J.-J. Rousseau. Paris [10 juillet 1745].	271
96. A M ^{me} [de Warens]. [Paris vers novembre 1745].	273
97. A M. de Voltaire. Paris 11 décembre 1745.	275
98. Réponse de Voltaire 15 décembre 1745.	276
99. A M ^{me} [de Warens]. Paris 17 X ^{bre} 1747.	279
100. A M. Altuna. Paris 30 juin 1748.	282
101. à M ^{me} [de Warens]. Paris 26 août 1748.	285
102. à M ^{me} [de Warens]. Paris 27 janvier 1749.	287
103. à M ^{me} Dupin. [Paris] 22 mai 1749.	289
104. à M. Martin, curé de Deuil [août-sept. 1749].	291
105. Epître à M ^r de l'Etang. Paris 1749.	293
— M. de l'Etang à M ^{me} Duchesne. 1779.	298
106. à M. de Valmalette [1749-1751].	299
107. à M. [Diderot]. [vers 1749].	300
108. à M. de Voltaire. Paris 30 ^e janvier 1750.	301
109. Réponse de Voltaire.	303
110. A MM. [les membres de l'académie de Dijon]. Paris 20 juillet 1750.	304
111. A M. l'abbé Raynal, auteur du Mercure. Paris 25 juillet 1750.	305
112. A M. Petit, à Dijon. Paris 9 janvier 1751.	307
113. A M ^{me} Francueil, à Paris. Paris 20 avril 1751.	308
114. A M. Marcet de Mézières. Paris 28 may 1751.	311
115. Observations sur le discours ... [Paris], juin 1750.	314
116. Réponse de Rousseau. [Paris], mai 1751.	316
117. à M ^{me} de Warens. [Paris] 13 février 1753.	320
118. à M ^{me} de Warens. [Paris], 28 février 1753.	322
119. L'abbé Léonard, curé de Gruffy, à Rousseau, 15 novembre 1753.	323
120. M ^{me} de Warens à Rousseau. [Chambéry], 10 février 1754.	325
121. M. de Conzié à M. Ducimetière, 20 mars 1760.	326
122. M. de Conzié à J. J. Rousseau 4 oct. 1762.	327
123. Rousseau à M. de Conzié. [Motiers], 5 may 1763.	330

124. J.-A. Charbonnel à Rousseau. Besançon, 28 octobre 1763.	332
125. M. de Conzié à J.-J. Rousseau. Charmettes, 14 novembre 1763.	334
126. Rousseau à M. de Conzié. [Motiers], 7 décembre 1763.	335
127. M. de Conzié à M. de Mellarède 1786.	337

APPENDICE

I. Parenté de J.-J. Rousseau avec les Mussard.	347
II. Quittance pour N ^o Isaac George de Pélissary par J.-J. Rousseau.	348
III. Établissement d'un curateur aux biens de François Rousseau.	350
IV. Le Verger de M ^{me} la baronne de Warens. 1739 (Fac-similé du seul exemplaire connu de l'édition originale).	351
V. Fragment du mémoire présenté à M. de S ^{te} Marie. Lyon 1740.	367
VI. Communication de J.-J. Rousseau à l'Académie des Sciences.	379
VII. Rapport des commissaires.	380
VIII. Procuration pour recevoir le prix de l'Académie de Dijon. 28 juillet 1750.	385

PLANCHES

	Pages.
1. J.-J. Rousseau, portrait dit « d'Annecy ».	<i>En frontispice.</i>
2. J.-J. Rousseau « à un cousin », fac-similé de la lettre N ^o 1.	1
3. Madame de Warens, portrait présumé.	48-49
4 et 5. J.-J. Rousseau au chevalier de Montaigu, fac-similé de la lettre N ^o 66.	208-209
6. Madame de Warens remerciant Dieu.	324-325

N. B. — *L'index des noms propres correspondant aux tomes I et II est à la fin du tome II.*

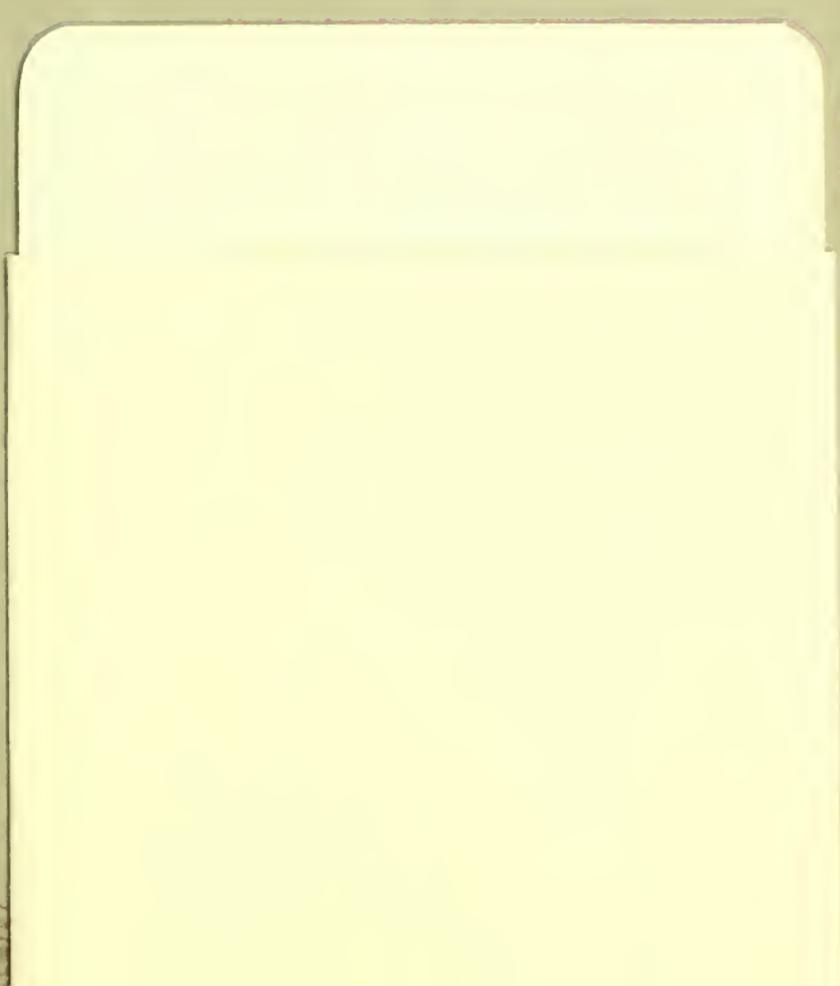
UNIVERSITY OF FLORIDA



3 1262 08298 324 7

R2840
1927-39
v.1

FLARE



FLARE



31262082983247